

# L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6<sup>e</sup>, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

## SOMMAIRE

A nos lecteurs.....	211
Liste des souscripteurs.....	212
Au lendemain de la signature du traité de Sèvres, par HENRI FROIDEVAUX.....	212
Le peuplement allemand en Palestine, par RENÉ LE CONTE.....	214
Les troubles du Pendjab, par PAUL MARTIN.....	215
La Russie et le Japon à l'île de Sakhaline, par S. REIZLER.....	222
Indochine. — Activité économique de l'Indochine française, par CH. B.....	225
Levant. — La discussion du budget des Affaires étran- gères et les affaires du Levant à la Chambre des Députés. — Les affaires du Levant au Sénat. — La signature du traité de paix avec la Turquie. — La défaite des Nationalistes turcs. — Le transfert du Dodécane à la Grèce. — Français et Nationalistes en Cilicie. — La chute de l'émir Fayçal. — Troubles en Mésopotamie.....	230
Extrême-Orient. — Chine : La décomposition de la Chine du Sud. — La défaite du parti Anfou.....	290
Japon : L'Alliance anglo-japonaise et son renouvel- lement. — Le point de vue japonais dans les af- faires d'Extrême-Orient. — La fin du régime de la « porte ouverte » en Corée. — L'emprise japonaise aux Marshall.....	290
Asie anglaise : Quel sera le prochain vice-roi? — La question du califat. — Mouvement sinn-feiniste dans l'Inde.....	293
Asie russe : Les événements de Nicolaïevsk.....	295
Bibliographie. — G. MONDAINI : Histoire coloniale de l'époque contemporaine : la colonisation britannique. — GUSTAVE GAUTHEROT : La France en Syrie et en Ci- licie. — L'Etat actuel des chemins de fer chinois, par G. BOUILLARD.....	295
CARTE ET GRAVURES.	
Les troubles du Pendjab en avril 1919.....	216
Esquisse hypsométrique de l'Indochine.....	225
Superficie et population totales de l'Indochine fran- çaise.....	228

## A nos Lecteurs

*Voici les mois du plein été, et, par conséquent, l'époque des vacances. C'est le moment où chacun cherche, d'une manière ou d'une autre, une diversion à ses occupations habituelles. La vie politique est, certes, très loin de chômer; nous avons pensé toutefois pouvoir, sans grand inconvénient, modifier légèrement notre périodicité et ne publier, pendant les quatre mois des vacances, que deux numéros bimestriels.*

*Voici le premier de ces deux numéros, celui de juillet-août. Pour le faire paraître, nous avons attendu la signature du traité turc. Celle-ci, et les autres événements qui se sont passés dans le Levant depuis la publication de notre dernier numéro, nous obligent une fois encore à faire une part très large au Levant dans ce fascicule; nous nous efforçons néanmoins de faire en sorte que l'Asie Française tienne, conformément à son programme, ses lecteurs au courant des principaux événements qui se passent par tout le vaste continent asiatique, en Extrême-Orient aussi bien que dans le Levant.*

\*  
\* \*

*L'ampleur qu'a prise, à la Chambre des députés d'abord, puis au Sénat, la discussion des affaires du Levant et plus particulièrement de Syrie, ne nous permet pas de donner aujourd'hui à l'étude des questions d'Extrême-Orient tout le développement que nous eussions désiré. Nous nous en excusons auprès de nos lecteurs, et nous bornons à signaler brièvement, les faits essentiels, quittes à y revenir avec plus de détails dans nos prochains numéros.*





## LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris...	600 »
MM. Eug. Etienne, à Paris; capitaine Pierre Roux-Berger, à Vladivostock; Compagnie Française des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan, à Paris : 100 francs...	300 »
M <sup>me</sup> Raymond Bacot, à Paris; Compagnie de Commerce et de Navigation d'Extrême-Orient, à Saïgon; MM. Carré, Roger Maugras, Charles Michel-Côte, général Jouinot-Gambetta, à Paris; Bourboulon, à Shanghai : 50 francs.....	350 »
MM. P.-A. Lopicque et C <sup>ie</sup> , à Hong-Kong; R. Réau, à Shanghai; J. Gautier, à Hankéou; Louis Reynaud, à Shanghai; le commandant Faure; Dr G.-E. Morrisson, à Tokyo : 30 fr.	180 »
MM. Bénard frères et C <sup>ie</sup> , Jean Guillemin, Roger Garreau, Alex. Josset, F. François-Marsal, René Saint-Pierre, vicomte de Courcy, Armand Nisard, Chaplin, Ch. Vapereau, René de Cérenville, à Paris; commandant Gautron, à Cuzieu; Eckert, à Langson; William Tondon, à Pékin; Lopicque, à Hong-Kong; G. Vauthier, à Shanghai; Bibliothèque Nationale Vajiranana, à Bangkok; Chambre de Commerce Française, à Shanghai : 25 francs .....	450 »
M <sup>me</sup> Welsch, à Aigueperse; MM. Maurice Spronck, capitaine A. Truchet, S. E. Arakel Bey Nubar, comte Pierre de Pange, commandant Pichoa, M. Ordinaire, G. C. Grandjean, Raymond Koechlin, à Paris; Frappier, à Angers; Guillaume Capus, à Boulogne-sur-Seine; de La Boulinière, à Buc; Dr Jean Bussière, à Pékin : 20 francs .....	260 »
MM. Pelleray, à Paris; Louis Sculfort, à Maubeuge; M. Meillier, à Sontay; lieutenant-colonel Seauve, à Grenoble; Maurice Le Gallen, à Saïgon : 15 francs .....	75 »
Total.....	2.215 »

### Au lendemain de la signature du traité de Sèvres

Le traité dont les Alliés ont remis les clauses à la Délégation turque, le 11 mai dernier, a été finalement accepté par le gouvernement de Constantinople et signé par ses représentants, non sans peine, à Sèvres, le mardi 10 août. Pour autant qu'on peut le savoir, le texte définitif ne diffère guère du projet dont nous avons publié naguère l'analyse officielle (dans notre numéro de mai, aux pages 146-152); à peine quelques-unes des conditions primitives ont-elles été modifiées par les Alliés, et seules, en fait, ou à peu près

seules, des satisfactions de forme ont été consenties aux Turcs par les Puissances de l'Entente. Au point de vue territorial, aucune modification. Le 10 août est donc la date officielle de la mort du vieil Empire ottoman.

Est-ce à dire que la question d'Orient cesse de se poser désormais. Personne n'oserait le soutenir sérieusement. Elle change d'aspect, voilà tout. La quasi-élimination du facteur turc, que, seule, la crainte des musulmans de l'Inde a conduit M. Lloyd George à maintenir à Constantinople, ne signifie nullement que le problème des Détroits et tous ses corollaires soient aujourd'hui résolus. L'Angleterre, appuyée sur la Grèce, entend bien avoir tout tranché dans le sens qui lui est le plus favorable; mais elle ne peut pas empêcher, malgré qu'elle en ait, le « glacier russe » de couler toujours vers le Bosphore et vers la Méditerranée... Peut-elle, d'autre part, peut-elle aujourd'hui, et surtout pourra-t-elle dans l'avenir maquiller complètement la situation et faire admettre par les autres Puissances européennes qu'elle n'est pas, en fait, la dominatrice des Détroits? L'adjonction d'un représentant de la Turquie aux membres de la « Commission des Détroits » dont le projet de traité avait dressé la liste, cette adjonction ne modifie en rien la situation vraie; elle n'est pas pour empêcher une puissance prépondérante sur les mers de commettre, le jour où son gouvernement y verra un réel et sérieux avantage, quelque attentat à la liberté de passage des Détroits. D'ailleurs, le Conseil de la Société des Nations, composé comme on le sait, n'est-il pas là pour sauver les apparences? ne peut-il pas demander, si besoin est, une intervention armée dans les Détroits?... Rappelons-nous l'histoire des débuts de l'affaire des Duchés, au siècle dernier.

Est-il besoin d'indiquer, d'autre part, comment, à côté de la question des Détroits, se pose la question turque? Il suffit de lire l'instrument de paix, de voir comment y est prévue l'expulsion du gouvernement ottoman hors d'Europe pour comprendre le calcul qui a guidé les diplomates britanniques. On vient de le dire : en présence des protestations des musulmans de l'Inde, le gouvernement anglais n'a pas osé passer outre; au lieu de renvoyer brusquement les Turcs en Asie, comme il avait annoncé d'abord vouloir le faire, il leur a provisoirement laissé en Europe quelques pouces de territoire, comptant sur le temps, sur la précarité de la situation nouvelle du Sultanà Constantinople, pour familiariser les protestataires avec une idée qui leur paraît actuellement insupportable.

Croit-on enfin que la situation nouvelle créée par le traité à la Grèce et à la Bulgarie soit faite pour contenter les appétits de la première de ces deux Puissances, et pour rendre supportable à la seconde l'amertume de la défaite? Privée de territoires sur lesquels elle pouvait légitimement énoncer des prétentions, écartée de la mer de l'Archipel, où les Puissances de l'Entente lui avaient formellement promis un débouché —



sans d'ailleurs en spécifier la nature (1) — la Bulgarie pourra-t-elle ne pas demander un jour la révision d'un traité qui, manifestement, est pour elle par trop draconien. Et quant à la Grèce, est-il bien utile de parler d'elle? Après avoir chargé les Grecs de la besogne qu'elle vient de leur confier en Thrace et dans l'ouest de l'Anatolie, pourra-t-elle contenir longtemps les visées panhelléniques dont se défend M. Vénizélos, mais dont le programme a été donné dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle par Rhigas dans sa grande carte de la Grèce, en douze feuilles, parue à Vienne en 1797? Pour contraindre les délégués ottomans à signer le traité, on a parlé ces temps derniers, dans certains milieux, d'une occupation de Constantinople par les Grecs; quel stimulant à leurs ambitions, et aussi quelle preuve que le traité de Sèvres est seulement un nouveau jalon sur la longue route que suit, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'historien de la question d'Orient!

Ainsi donc, dans la paix qui vient d'être signée à Sèvres, rien que de provisoire, en ce qui concerne l'Europe, en dehors de l'expulsion à peu près complète des Turcs hors de la péninsule des Balkans. Tout le reste est sujet à révision, et à révision très prompte, le texte même du traité le donne nettement à entendre à plus d'une reprise. Rien qui soit vraiment destiné à durer.

En est-il autrement dans l'Asie antérieure? Nous ne le pensons pas. Ce n'est certes pas l'ensemble des clauses relatives à la zone grecque de Smyrne qui est pour infirmer cette opinion, ni ce qui, dans l'instrument de paix, a trait à l'Arménie, ou bien encore au Kurdistan. Que va devenir cette Arménie, sur laquelle personne ne veut accepter le mandat, et qui, telle que l'a conçue le traité de paix, semble vraiment incapable de vivre d'une vie propre? Est-il chimérique de penser qu'il conviendrait de travailler à constituer à l'Est de la Turquie nouvelle, entre ce pays, les républiques du Caucase et la Perse, une sorte d'Etat confédéré qui serait plus viable que l'Arménie? et qui, par conséquent, entraînerait, pour l'Etat mandataire, de moindres charges que celles devant lesquelles ont reculé les Etats-Unis? L'idée est séduisante; est-elle vraiment et promptement réalisable? C'est là une toute autre question. Dans tous les cas, une chose est certaine: on doit s'attendre, et dans un avenir relativement assez proche, à de sérieuses modifications de la géographie politique dans les parties nord-orientales de l'ancien Empire turc.

Ne convient-il pas d'en prévoir ailleurs? et jusqu'en Anatolie? On le sait, plusieurs des sept instruments diplomatiques qui ont été signés à Sèvres en même temps que la paix turque règlent différentes questions connexes (2). Pas un d'entre

eux qui ne semble capable de susciter de très sérieuses difficultés dans l'avenir!... Paix provisoire, par conséquent, paix précaire, en Asie comme en Europe, paix dont il est sage de prévoir la révision.

Aussi bien les faits ne sont-ils pas là pour démontrer que rien n'est encore définitivement réglé dans les pays du Levant? Si, dans l'Europe centrale, il faut lutter sans relâche, moins de quatorze mois après la signature de la paix de Versailles, pour assurer le maintien de cette paix précaire, que sera ce bientôt au fond de la Méditerranée? Avant même qu'elle ne fût signée, d'ailleurs, certains événements se sont chargés de montrer la fragilité de l'instrument diplomatique proposé (ou plutôt imposé) à la signature des Turcs. La souveraineté de l'émir Fayçal sur la Syrie n'a pas pu résister à une courte épreuve, et s'est tout de suite montrée incompatible avec l'exécution du mandat français en Syrie.

A quoi bon en fournir de nouvelles preuves? Celles que, depuis six mois, a exposées l'Asie française — qui d'ailleurs est loin d'avoir tout signalé — suffisent à montrer quel était le jeu de l'émir. Au lendemain du jour où les Français eurent relevé les troupes britanniques et où Fayçal lui-même fut arrivé dans le pays, les dissentiments se manifestèrent, et cela pour une raison très simple: le général Gouraud et ses collaborateurs cessèrent de tolérer certains agissements que les Anglais avaient acceptés dans une zone où ils ne devaient pas demeurer, ou bien encore le fils du roi du Hedjaz osa entreprendre sur les Français des empiètements que jusqu'alors il ne s'était pas permis vis-à-vis des Anglais. Chacun sait, en France, de quelle patience méritoire fit preuve le haut-commissariat. « Ce ne sont pas des couleuvres, ce sont des serpents que nous avons dû avaler » disait récemment, avec beaucoup d'humour, un des plus éminents collaborateurs du général Gouraud. Malgré son esprit délié, l'émir Fayçal crut n'avoir à tenir aucun compte des protestations et des avertissements qui lui arrivaient de Beyrouth; les Anglais n'étaient-ils pas là, tout prêts (pensait-il) à le soutenir dans toutes ses entreprises? Les événements se sont chargés de le détromper cruellement.

Un jour est venu où celui qui s'était fait proclamer à Damas roi de la Syrie intégrale et qui rêvait de jeter les Français à la mer s'est vu attaqué, devant Damas même, par les Français. Les Anglais, sur lesquels comptait Fayçal, estimant que l'amitié de la France leur était préférable à celle de l'émir, n'ont rien fait pour le soutenir; et quand, pour échapper aux soldats du général Gouraud, le ci-devant roi de Syrie s'est réfugié en Egypte, il y a trouvé l'accueil que l'Angleterre

(1) C'est ce que prétend faire le *Traité de la Thrace*, signé à Sèvres après le traité turc et consacrant la cession à la Grèce de certaines parties du territoire bulgare mais assurant des facilités au transit entre la Bulgarie et la mer.

(2) Indépendamment du *Traité de la Thrace* dont il a été question plus haut, ces instruments diplomatiques sont les suivants:

a) Une « convention tripartite, qui règle les zones d'influence économique en Orient; »

b) Une « convention gréco-italienne attribuant à la Grèce le

Dodécanèse, la souveraineté sur Rhodes devant être soumise au plébiscite; »

c) Un « Traité entre l'Arménie et les grandes puissances, réglant la question des minorités dans le futur Etat arménien; »

d) Un « Traité des minorités grecques, assurant une protection dans les territoires nouvellement occupés par la Grèce. »

Les deux derniers instruments diplomatiques signés à Sèvres ne concernent pas le Levant.



réserve à ses amis malheureux, mais nullement l'aide efficace qu'il espérait. C'est qu'en effet les événements ont montré combien serait dangereux, non pas seulement pour les Français, mais même pour les Anglais, Fayçal redevenu roi de Syrie (ou reconnu roi de Mésopotamie, comme il en a été question un moment); on s'inclina, dès lors, devant le fait accompli.

C'est donc seule, autrement dit sans collaborateurs indigènes autres que ceux de son propre choix, que la France assume maintenant la responsabilité du mandat dans une Syrie bien réduite par les accords anglo-français que sanctionne la paix de Sèvres. Elle va pouvoir désormais remplir sans difficultés la tâche qu'elle a assumée; elle y va continuer cette tradition civilisatrice, plus que millénaire, dont les menées des Arabes ne lui ont pas, pendant tout un temps permis de faire autre chose que de préparer la reprise, tout en étudiant les besoins des plus pressants des populations de la contrée! Assurément nos amis anglais, et les coloniaux les plus convaincus eux-mêmes, ne pourront qu'y applaudir, car, autant que le nôtre, leur propre pays y trouvera bénéfice.

HENRI FROIDEVAUX.

## LE PEUPEMENT ALLEMAND EN PALESTINE

Au milieu des événements qui ont bouleversé l'Asie antérieure depuis 1914, l'existence des colonies allemandes de Palestine a passé à peu près inaperçue. C'est tout tout au plus s'il a été fait mention des Templiers de Caïffa à propos d'un combat d'arrière-garde livré au Mont-Carmel par les Turcs-Allemands à la cavalerie britannique. Nul doute pourtant que l'état-major allemand n'ait su tirer parti des ressources matérielles et de l'influence morale des colonies agricoles allemandes de Palestine; nul doute que les intrigues germaniques n'y trouvent encore aujourd'hui des points d'appui précieux. Il n'est donc pas inutile de déterminer et le nombre et l'importance de ces établissements.

\*  
\*\*

Les colonies allemandes se divisent en deux groupes, que différencie, non pas leur situation géographique (elles coexistent en effet dans certains centres, nous le verrons), mais leur confession religieuse. Les plus anciennes sont celles des Templiers; le second groupe est celui des colonies Evangéliques.

Etudions successivement chacun de ces groupes.

En 1854, un certain Christophe Hoffmann fonda dans le Wurtemberg une petite commu-

nauté piétiste (1), la « Tempelgesellschaft » (Société du Temple, dite encore « les Amis du Temple ».) Exclue de l'Eglise évangélique officielle (Württembergische Landeskirche) en 1859, les Templiers s'organisèrent définitivement en secte autonome en 1861. Persécutés par leur gouvernement à cause de leurs tendances sociales très avancées et de leur propension au communisme, ils se décidèrent à émigrer en Palestine; ils fondèrent une Société de colonisation (Deutscher Palästinaverein), qui fit de la propagande et réunit 250.000 francs. En 1868, Christophe Hoffmann, chef de la communauté de Kornthal, partit d'Allemagne avec 100 de ses adhérents et débarqua au mois d'octobre à Caïffa. Il fut suivi l'année suivante par Christian Hardegg avec un autre convoi d'émigrants, lequel s'établit à Jaffa. Les colons furent d'abord très unis; ils obéissaient à un chef, Hoffmann, élu par le Conseil du Temple avec le titre de Tempelvorsteher et assisté d'un Conseil populaire économique (Volkswirtschaftsrat). L'arrivée de nouveaux colons permit la création, en 1872, d'un troisième centre, Saroná. Mais peu après un schisme survint: une partie des colons, n'approuvant pas les conceptions christologiques d'Hoffmann, jugées par eux trop hardies, se sépara de lui en 1874. Il y eut dès lors deux observances; celle de Caïffa ou Haupttempel, et celle de Jaffa ou Reichsbrüderbund; la première restant fidèle à Hoffmann et la seconde suivant Hardegg.

En 1878, Hoffmann transporta le siège du Temple à Raphaïm, dans la vallée du Hinnom, au Sud-Ouest de Jérusalem. Les deux sectes se développèrent parallèlement: le Haupttempel établit en 1900 une colonie à Ramleh et une section à Beyrouth, tandis que le Reichsbrüderbund (colonies de Jaffa et Saroná avec section à Sammail) créait en 1902 le petit centre de Wilhelma. Enfin, la dernière en date de leurs colonies est Bet-Lahen. La population totale des colonies du Temple était évaluée en 1912 à 1.700 personnes environ (2). Jusqu'au voyage de l'empereur Guillaume II à Jérusalem, les Templiers souffrirent de l'incertitude du régime foncier; mais le kaiser obtint du sultan Abdul-Hamid un iradé du 23 décembre 1897, qui déclarait leurs terres biens *mutques*, nommément à Jaffa (3). L'année suivante, il faisait une entrée triomphale à Jérusalem et posait la première pierre de l'église

(1) Elle y comptait encore 400 membres en 1908. D'autres avaient émigré en Amérique et en Russie.

(2) Chiffre donné par l'édition de 1912 du Baedeker pour la Syrie et la Palestine, p. 40. Il y avait 400 Templiers à Raphaïm, 350 à Caïffa, 350 à Jaffa, 90 à Wilhelma, etc. En outre, un certain nombre de Templiers vivaient dans la ville de Jérusalem.

(3) Les Templiers avaient occupé des terres, faisant partie du domaine public et appelées *émiriés*; leur situation se trouvait être celle de détenteurs précaires et ils payaient soit la dime (pour les terres *oussouriés*), soit un tribut du sol (pour les terres *haradjés*). L'iradé du 23 décembre 1897 en faisait les propriétaires absolus du sol et ne les astreignait plus qu'au paiement de l'impôt foncier ordinaire, dix fois moins élevé que les taxes sur les *émiriés*. Sur la question des *émiriés* et sur leur subdivision en *oussouriés* et *haradjés*, voir la thèse de doctorat en droit de M. Sefériades: *le régime immobilier en Turquie au point de vue du droit international* (Paris, Arthur Rousseau, 1913), p. 70-71.



catholique de la Dormition; il se trouvait, entre parenthèses, que cette église, confiée aux Bénédictins de Beuren, commandait la ville de Jérusalem et que l'épaisseur de ses murs lui permettait aisément de soutenir un siège. Mais, comme dirait Rudyard Kipling, cette stratégie religieuse, c'est une autre histoire.

Le voyage de Guillaume II eut d'importantes répercussions sur le développement de la colonisation agricole allemande en Palestine. Sous le patronage du kaiser et du roi de Wurtemberg, le baron d'Ellrichshausen fondait à Stuttgart, le 14 mai 1900, une Société de colonisation « die Gesellschaft zur Förderung der deutschen Ansiedelungen in Palästina »; elle faisait des avances au taux de 4 0/0 (1) aux Templiers pour leur permettre d'acheter des terrains et favorisait la création de colonies évangéliques à Caïffa, à Jérusalem et à Jaffa. Elle avait même songé à établir une colonie à Ascalon, mais elle y avait renoncé; elle s'est contentée simplement de favoriser l'immigration d'Évangéliques venant de la mère patrie.

Les colonies évangéliques n'ont jamais eu l'importance des colonies du Temple; en 1912, celle de Jaffa ne comptait que 120 membres, contre 160 pour celle de Caïffa et 200 pour celle de Jérusalem. Encore la dernière était-elle essentiellement urbaine et tirait-elle son origine du démembrement de l'ancien évêché anglo-prussien de Jérusalem, en 1852. Les deux premières proviennent du retour de Templiers à la confession évangélique.

Les débuts de la colonisation ont été rendus très difficiles, comme en Algérie, par le climat et, plus encore, par l'insuffisance des moyens de communication et des ressources, à la différence de ce qui s'est passé à la Stidia à ce dernier point de vue. C'est surtout la colonie de Sarona qui a été éprouvée de ce chef; une tentative, faite à Sémounieh, près de Nazareth, a abouti à un désastre: tous les colons, sauf un, sont morts des fièvres paludéennes. Les colonies tirent leurs principales ressources de la viticulture, ainsi que de la culture de l'olivier et de l'oranger. Sarona produit, bon an, mal an, 4.000 hectolitres de vin et fabrique des liqueurs. Caïffa a des pressoirs d'huile d'olive et des savonneries. Les arbres fruitiers sont la grande ressource de Jaffa (orangers, figuiers, grenadiers). Le vin est consommé sur place ou exporté en Égypte. La situation d'ensemble de ces colonies est excellente, bien que leurs habitants aient dû renoncer à concurrencer les indigènes pour la culture des céréales, ces derniers travaillant à bien meilleur compte et obtenant par conséquent des prix de revient moins élevés.

Les relations commerciales entre l'Allemagne et les colonies étaient assurées depuis 1897 par la *Deutsche Palästina-Bank*, fondée cette année-là à Berlin avec siège social dans cette ville et filiales à Jérusalem, Jaffa et Caïffa. Cette banque

relevait de la *Deutsche Palästina und Orientgesellschaft*, créée en 1896.

\*  
\*

Telle était la situation des colonies agricoles allemandes avant la guerre générale. Elles ne semblent pas avoir souffert sérieusement des opérations militaires. Elles ont trouvé chez les Anglais la plus grande tolérance et leurs écoles n'ont jamais été fermées (1); au surplus, le traité de Versailles les a oubliées, tandis qu'il enlevait la Dormition aux Bénédictins de Beuren (2). Puissent la France et l'Angleterre n'avoir jamais à regretter cet oubli!

RENÉ LE CONTE.

## LES TROUBLES DU PENDJAB

Le rapport de la Commission Hunter a été publié le 26 mai, en même temps qu'un long commentaire du gouvernement de l'Inde et que la réponse de M. Montagu à ce commentaire. Si le gouvernement anglais a tant tardé à faire connaître le résultat de l'enquête ordonnée en octobre 1919, il semble, par contre, vouloir lui donner une large publicité, car on annonce une édition populaire du rapport et des documents qui l'accompagnent au prix de une roupie. On espère calmer par là l'opinion indigène.

### I

#### LES RAPPORTS DE LA COMMISSION HUNTER

Le rapport forme un Livre Bleu de 176 pages. Il est plus exact de dire *les rapports*, car les membres indigènes de la Commission n'ont pas pu se mettre d'accord avec les membres anglais. Cette dualité est d'autant plus regrettable que les divergences ne portent pas sur la matérialité des faits, ni même sur leur appréciation, mais seulement sur le degré de sévérité dans le blâme infligé aux coupables. Le *Times* estime qu'« un président plus versé dans l'art de concilier des opinions différentes aurait pu réussir à amener ses collègues à présenter un rapport unanime. »

Le rapport de la majorité, c'est-à-dire des cinq membres anglais, occupe 86 pages; celui des trois membres indigènes, 53. Sur les troubles qui se sont produits en avril 1919 à Delhi et dans la présidence de Bombay, les deux rapports sont complètement d'accord, et le gouvernement de l'Inde

(1) Il a fallu que le général Bailloud se rendit au Caire auprès du général Allenby pour obtenir que le gouvernement britannique, installé à Caïffa dans la maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, abandonnât cet immeuble et permit aux religieuses françaises de rouvrir leur école, alors que les Sœurs allemandes de Saint-Charles-Borromée continuaient, dans la même ville de Caïffa, à donner leur enseignement en allemand.

(2) La Dormition a été donnée à la France, qui l'a confiée à des Bénédictins français.

(1) Ces avances étaient remboursables par annuités.



accepte sans restrictions leurs conclusions sur ces points. Là n'est pas, toutefois, la partie la plus importante : toute l'attention se porte sur les troubles du Pendjab, et particulièrement sur quatre questions : la répression des troubles d'Amritsar par le général Dyer, les humiliations infligées aux indigènes, la mise en vigueur de la loi martiale, le bombardement par avions de certaines localités.

En ce qui concerne l'origine des troubles, les deux rapports sont également unanimes : les membres indiens eux-mêmes condamnent le mouvement Satyagraha (refus d'obéir aux lois civiles) déclenché par M. Gandhi ; mais la commission reconnaît que l'esprit de soumission avait été déjà fortement ébranlé par la détresse économique, la fatigue de la guerre, l'anxiété au sujet de l'avenir politique de l'Inde, l'appréhension concernant les conditions de paix que l'on imposerait à la Turquie, et le vote des lois Rowlatt. Elle ne croit pas que les méthodes de recrutement employées dans le Pendjab aient exercé la moindre influence sur les troubles, mais les membres indiens estiment que l'administration du Pendjab n'était pas sympathique aux indigènes par suite de l'attitude qu'elle semblait prendre vis-à-vis de leurs aspirations politiques.

Si graves qu'aient été les désordres (et le croquis ci-contre en donnera une idée exacte), la commission est d'avis qu'il y a bien eu rébellion ouverte contre l'autorité du gouvernement, mais qu'il est impossible de découvrir des traces de conspiration préméditée. Cette constatation importante réduit à néant les allégations des amis trop zélés du général Dyer, qui affectaient de voir en lui le « Sauveur du Pendjab. »

\* \*

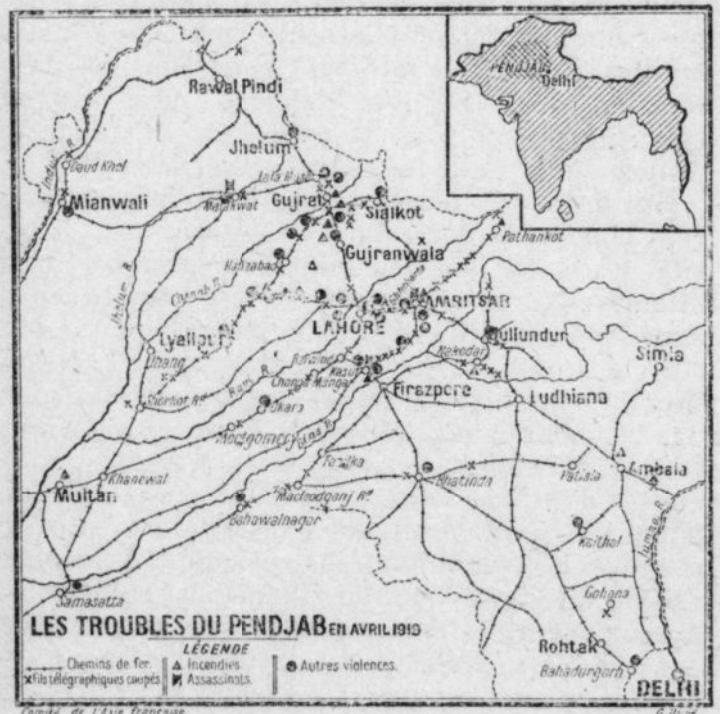
*L'affaire d'Amritsar.* — Nous ne rappellerons pas les détails de cette échauffourée qui causa 1.500 victimes, dont 379 tués. Le rapport de la majorité condamne la conduite du général Dyer pour deux raisons : 1° Il a fait ouvrir le feu sans avertissement préalable et sans avoir donné à la foule la possibilité de se disperser ; 2° Il a continué le feu après que la foule eût commencé à se disperser et jusqu'à épuisement de ses munitions. Sur ce second point, il reconnaît que le général commit une « grave erreur ». Il ne semble pas lui reprocher de n'avoir fait donner aucun soin aux blessés. Le général a allégué pour sa défense qu'il avait voulu moins disperser une réunion séditieuse que frapper de terreur toute la population ; mais il n'était chargé que du maintien de l'ordre à Amritsar ; tuer en masse des innocents n'est pas dans la tradition anglaise et ne peut que surexciter davantage les esprits.

La minorité condamne le général beaucoup plus sévèrement : « On a prétendu que le général Dyer a cru honnêtement en la justice de ce qu'il faisait ; que ses idées sur ce qui est juste et ce qui est injuste soient nettement fausses, cela ne peut pas lui servir d'excuse, et le prétexte d'une nécessité militaire est le prétexte qu'on a toujours

mis en avant pour justifier les atrocités prussiennes.... Nous estimons que le général Dyer, en adoptant des méthodes inhumaines et anti-britanniques dans sa conduite envers les sujets de Sa Majesté le roi-empereur, a sérieusement desservi les intérêts du gouvernement britannique dans l'Inde. »

La minorité blâme également le général de n'avoir donné aucun ordre pour emporter les morts et soigner les blessés, même après qu'il eut regagné son quartier-général. Elle trouve que le gouvernement du Pendjab a été bien lent à se renseigner : ce n'est qu'en juin qu'il a songé à prescrire une enquête sur le nombre des victimes, et le général, envoyé en mai contre les Afghans, ne fit son rapport qu'en août.

*Les humiliations infligées aux indigènes.* — Dans le public anglais, c'est ce massacre d'Am-



ritsar qui a excité la plus vive émotion ; mais les indigènes ont peut-être été plus irrités encore par les humiliations que le général Dyer leur a infligées. On se rappelle que, une infirmière anglaise ayant été molestée dans une rue, les habitants furent contraints de ramper à plat ventre pour rentrer chez eux ou en sortir. Les membres de la majorité, aussi bien que leurs collègues indigènes, condamnent cet ordre qui, « au point de vue administratif, en soumettant la population à un acte humiliant, a continué d'être une cause d'amertume et de rancune de race longtemps après qu'il eut été rapporté. »

Dans le district de Gujranwala, tous les habitants furent contraints de saluer de la main tous les fonctionnaires anglais ; ceux qui étaient à cheval ou en voiture devaient mettre pied à terre ; les parasols ouverts devaient être abaissés. Ces marques de respect avaient été supprimées depuis longtemps, et leur remise en vigueur fut considérée par les indigènes comme vexatoire.

*Mise en vigueur de la loi martiale.* — La ma-



majorité estime que la gravité de la situation dans le Pendjab justifiait la mise en vigueur de la loi martiale. Dans une déposition écrite, sir Michael O'Dwyer, qui était alors lieutenant-gouverneur du Pendjab (1), indique neuf raisons qui rendaient cette mesure nécessaire : entre autres, l'agitation des musulmans au sujet du sort de la Turquie, la guerre en Afghanistan et sur la frontière, et la situation économique des villes. Cette accumulation de bonnes raisons n'a pas convaincu les membres de la minorité.

La majorité reconnaît que le maintien de la loi martiale pendant un temps aussi long est plus critiquable que sa mise en vigueur. Mais, vu la difficulté de la situation, elle ne saurait blâmer le gouvernement : partout les rebelles coupaient fils télégraphiques et chemins de fer, on ne pouvait ni appeler ni transporter de renforts de troupes. Le sabotage des voies ferrées s'explique par le fait que c'était là souvent la seule propriété anglaise à piller. Suivant la minorité, ces sabotages, assurément fort nombreux, étaient le plus souvent sans gravité, et avaient pour cause l'amour du pillage, non pas la haine du gouvernement.

Sur les 2.537 personnes poursuivies, 1.804 furent condamnées. Selon les membres de la majorité, les opérations des tribunaux spéciaux furent attentives et minutieuses. Ils regrettent cependant que certains coupables (en particulier les agitateurs Satya Pal et Kichlew, dont l'arrestation fut le prétexte des troubles d'Amritsar) n'aient pas été déférés aux tribunaux ordinaires. Comme les membres de la minorité, ils pensent qu'on a eu tort d'interdire aux accusés de se faire défendre par des avocats étrangers à la province, et qu'on a abusé des condamnations au fouet. La minorité estime que les réductions de peines, nombreuses et considérables, prouvent la sévérité excessive des condamnations. Tous sont d'accord pour critiquer les mesures prises à Lahore par le colonel Frank Johnson contre les étudiants; cette rigueur ne peut qu'aigrir la jeune génération; les autorités militaires auraient dû consulter les directeurs des collèges.

*Bombardement par avions.* — On se rappelle que, le 14 avril 1919, à Gujranwalla, la foule révoltée avait coupé toutes les communications téléphoniques et télégraphiques, rendu le chemin de fer impraticable, si bien que les troupes n'arrivèrent que cinq heures après le commencement des désordres. On eut recours à des aviateurs qui lancèrent des bombes sur la foule et la mitraillèrent. Les membres de la majorité trouvent ce procédé justifiable, tandis que ceux de la minorité le condamnent nettement. Il est difficile de donner raison aux premiers, lorsqu'ils disent : « Nous ne sommes pas disposés à établir comme loi pour les rebelles que, s'ils réussissent à empêcher le gouvernement d'utiliser les moyens ordinaires pour les mater, ils seront dispensés de compter avec tels moyens qui resteront. »

(1) Bien que son successeur, sir Edward Maclagan, eût déjà été nommé, il était resté à son poste, précisément à cause de la gravité de la situation.

\*  
\*  
\*

La longue dépêche du gouvernement de l'Inde qui accompagnait le rapport de la Commission Hunter est datée du 3 mai; elle a été rédigée à l'unanimité des membres du gouvernement, sauf quelques réserves par M. Shafi, chargé de l'Instruction publique.

Cette dépêche constate avec satisfaction que les deux rapports concordent dans l'ensemble. Le gouvernement de l'Inde accepte les conclusions des membres de la commission en ce qui concerne les troubles de Delhi et de la présidence de Bombay. Il partage l'opinion de la commission sur les services rendus par les fonctionnaires et l'admirable conduite des troupes.

Au sujet des mesures prises à Amritsar, le gouverneur général en conseil estime regrettable que les autorités civiles aient cru de leur devoir, avant la proclamation de la loi martiale, de remettre le pouvoir à l'autorité militaire, en des termes tels qu'elles ne semblaient pas vouloir guider ni contrôler l'action du commandant militaire. Le général Dyer aurait dû faire des sommations avant d'ouvrir le feu, et le fait d'avoir tiré jusqu'à épuisement des munitions n'est pas défendable. Le général a, sans doute, agi honnêtement, convaincu que ce qu'il faisait était juste; mais « il a outrepassé les limites raisonnables de ce qu'exigeait la situation, il n'a pas agi avec autant d'humanité que cela eût été possible; l'idée fautive qu'il s'est faite de son devoir a eu pour résultat une perte de vies déplorable et inutile. » Le gouvernement de l'Inde s'est donc vu à regret forcé de transmettre ce jugement au commandant en chef des troupes de l'Inde, en le priant de prendre les mesures appropriées (1).

Le gouvernement de l'Inde est d'avis que sir Michael O'Dwyer aurait agi plus sagement s'il s'était mieux renseigné sur les détails du massacre d'Amritsar avant d'exprimer une opinion sur la conduite du général Dyer; mais il loue la décision et la vigueur avec lesquelles le lieutenant-gouverneur a agi à un moment particulièrement dangereux, pour étouffer une rébellion dont les effets désastreux auraient pu s'étendre au reste de l'Inde.

En ce qui concerne l'application de la loi martiale, le gouvernement de l'Inde reconnaît qu'il y a eu dans certains cas abus de pouvoir, irrégularités et décisions peu judicieuses. Cela provient de l'inexpérience des fonctionnaires en présence d'une situation anormale et en l'absence d'instructions précises; les gouvernements locaux ont été invités à prendre les mesures nécessaires pour marquer leur désapprobation aux fonctionnaires coupables.

Le gouvernement de l'Inde repousse avec force l'accusation portée contre lui d'avoir voulu dissimuler la vérité sur l'affaire d'Amritsar. « Il est sans doute regrettable que le public n'ait pas eu

(1) Le commandant en chef a décidé qu'il convenait de relever le général de son commandement dans l'Inde.



plus tôt pleine connaissance de ce qui s'était passé, sans avoir besoin d'une enquête officielle. Mais le chapitre est clos : le gouvernement et le public, aussi bien dans l'Inde qu'en Angleterre, étant maintenant en pleine possession des faits, les récriminations et les regrets ne servent de rien. »

## H

## LA RÉPONSE DE M. MONTAGU

On voit que le ton général de cette dépêche est plutôt conciliant. Le gouvernement de l'Inde cherche visiblement à lénifier les choses : même lorsqu'il est obligé de condamner le général Dyer, c'est « avec peine » qu'il le fait.

La réponse du secrétaire d'État, datée du 26 mai, est beaucoup plus courte et plus nette. Elle exprime, non pas seulement l'opinion personnelle de M. Montagu, mais celle du cabinet tout entier, qui s'érige ainsi en une sorte de tribunal suprême. La conduite du général Dyer y est blâmée, parce qu'il n'a pas respecté le principe essentiel suivant : quand l'autorité militaire doit venir au secours des autorités civiles, elle doit employer le minimum de forces nécessaires. Or, de l'aveu même du général, la répression aurait été encore plus dure s'il avait eu plus de troupes à sa disposition et si un accident ne l'avait empêché de se servir de ses automobiles blindés. Il n'avait pas le droit de choisir comme objet de châtement une foule sans armes, qui n'avait commis aucun acte de violence, et parmi laquelle beaucoup de personnes ignoraient qu'elles contrevenaient à ses ordres. Les humiliations (ordre de ramper à plat ventre) infligées à des innocents sont en contradiction avec tous les actes d'un gouvernement civilisé. « On ne peut pas mettre en doute un seul instant que le général Dyer ait montré des intentions honnêtes et un attachement inébranlable à ce qu'il considérait comme son devoir. Mais sa conception de son devoir dans les circonstances où il était placé était si foncièrement en opposition avec celle que le gouvernement a le droit d'attendre et le devoir d'exiger de ses fonctionnaires, qu'il est impossible de le trouver qualifié pour rester chargé des responsabilités que lui imposent son rang et sa position. Vous m'avez annoncé que le commandant en chef avait invité le général Dyer à donner sa démission de commandant d'une brigade et l'avait informé qu'il n'aurait plus de commandement dans l'Inde; vous m'avez dit que vous étiez d'accord avec le commandant en chef. J'approuve cette décision, et cette affaire a été transmise au Conseil de l'armée. »

Le cabinet approuve le bombardement par avions de Gujranwalla. Mais, à l'avenir, dans des cas semblables, les autorités civiles devront donner des ordres écrits, autorisant l'emploi des avions et limitant le nombre des bombes et des coups de mitrailleuses. En ce qui concerne l'application de la loi martiale, le Cabinet ne peut s'empêcher de trouver que la majorité de la Commission Hunter n'a pas employé les termes ré-

clamés par les circonstances. Dans beaucoup de cas, les châtements ont humilié, peut-être involontairement, la race indienne. Des actes d'injustice et d'inhumanité ont été commis, plusieurs fonctionnaires du Pendjab ont oublié qu'il ne s'agissait pas de soumettre la population d'un pays ennemi, temporairement occupé, mais d'agir promptement contre ceux qui avaient troublé la paix d'une population soumise au roi-empereur et restée en grande majorité loyale vis-à-vis de son souverain.

Contre certains dangers qui menacent l'existence de l'État, la loi martiale est un remède nécessaire, mais c'est un remède qui perd sa valeur s'il n'est pas appliqué avec sagesse et bon sens. Il nous appartient donc à tous de faire tout notre possible pour éviter que la valeur n'en soit pas dépréciée par le mauvais usage. Les mêmes observations s'appliquent, à mon avis, à la déportation, sous sa forme actuelle, cet expédient est notoirement difficile à employer et il est impossible d'en calculer exactement les effets.

Le Cabinet a pleinement conscience des difficultés que sir Michael O'Dwyer a rencontrées pendant tout le temps qu'il a été en fonctions; maintenant que sa carrière dans l'Inde est terminée, le gouvernement désire lui adresser des éloges pour l'énergie, la décision et le courage qu'il a montrés. Cependant sa conduite n'est pas absolument à l'abri de tout reproche; en particulier, le gouvernement ne peut pas approuver la façon dont il a couvert le général Dyer avant de s'être exactement renseigné sur les faits (1).

La dépêche se termine par une approbation complète de l'attitude du vice roi, en qui le gouvernement continue à avoir la plus entière confiance (cela pour répondre à la campagne des extrémistes indiens, qui avaient demandé son rappel).

## III

LES RAPPORTS DE LA COMMISSION HUNTER  
ET L'OPINION PUBLIQUE

La publication, si longtemps retardée, des trois documents que nous venons d'analyser n'a pas manqué de provoquer d'ardents commentaires, aussi bien en Angleterre que dans l'Inde.

(1) Sir Michael O'Dwyer n'a pas accepté sans protestation le blâme, cependant léger, que le cabinet lui a infligé. Dans une longue lettre ouverte adressée à la presse le 9 juin, il a cherché à justifier sa conduite. Il fait remarquer que la composition de la commission Hunter prête le flanc à la critique : aucun des membres anglais n'a rempli de fonctions dans le Pendjab; les membres indiens, avocats, appartiennent à la classe qui a le plus contribué à amener les désordres. L'enquête a eu lieu trop tard et n'a pas été complète, car la commission a refusé de tenir compte des sentences des tribunaux qui avaient jugé les individus les plus coupables. On a eu tort d'amnistier hâtivement des rebelles que les ennemis de l'Angleterre transforment en héros et en martyrs. Sir Michael O'Dwyer voit dans la critique de l'application de la loi martiale une tendance dangereuse du pouvoir exécutif à s'immiscer dans les affaires du pouvoir judiciaire.

Le 27 juillet, l'ancien gouverneur du Pendjab a adressé aux journaux une nouvelle lettre, à la fin de laquelle il annonce qu'il a demandé à être autorisé à quitter le service du gouvernement. Il ajoute qu'un certain nombre de fonctionnaires de l'Inde « se préparent à quitter un service dans lequel ils ne se considèrent plus comme suffisamment protégés. »



Les journaux indigènes, on le pense bien, ont fait état des différences d'opinions entre les membres anglais et les membres indiens de la Commission, d'autant plus que le rapport de la minorité confirme certaines allégations de l'enquête non officielle menée parallèlement par la conférence pan-indienne. La presse indigène de Madras, par exemple, qualifie le rapport de la majorité d'injuste, de désappointant; il est susceptible, dit-elle, d'ébranler la confiance du public dans la justice anglaise. Le *Hindu* de Madras écrit : « La Commission a trahi son devoir sacré... d'une manière qui provoquera dans tout le pays le ressentiment le plus amer et l'indignation. » Selon la *Tribune* de Lahore, « le rapport laissera un sentiment d'injustice et l'impression qu'il est impossible pour des Anglais, occupant une position officielle ou semi-officielle, si honnêtes et si consciencieux qu'ils soient, de comprendre le point de vue des Indiens sur ces graves questions et de leur rendre justice. » Le ton du *Zemindar*, de Lahore, n'est pas moins pessimiste; « Dorénavant, l'administration anglo indienne sera divisée en deux compartiments ethnologiques, les Européens et les Indiens, l'identité de vues et d'idées entre eux étant chimérique. »

Le Comité du Congrès Pan-indien, siégeant à Bénarès au commencement de juin, a condamné le rapport de la majorité, comme entaché de partialité de race et faisant trop peu de cas de la vie et de l'honneur des indigènes. Le Conseil de la Fédération nationale indienne s'est réuni à Calcutta, le 12 juin, sous la présidence de M. Banerjea : il a voté un ordre du jour blâmant le rapport de la majorité, l'insuffisance de la punition infligée au général Dyer, l'impunité accordée aux autres fonctionnaires, les éloges adressés par le Cabinet à Sir Michael O'Dwyer et la satisfaction témoignée à propos de l'attitude du vice-roi. Cet ordre du jour est d'autant plus caractéristique que M. Banerjea est le chef du parti modéré. Le président du *Deccan Sabha*, de Pouna, l'une des principales organisations politiques de l'Inde occidentale, a adressé au Parlement britannique un télégramme où nous relevons la phrase suivante : « La prudence aussi bien que la justice exigent que les iniquités et les indignités infligées sous prétexte de rébellion, non seulement soient blâmées et condamnées, mais reçoivent les châtimens qu'elles méritent; aucune considération de personnes, si haut placées qu'elles soient, ne peut justifier des résolutions faibles et mal avisées. » Enfin, M. Patel, secrétaire général du Congrès national indien et membre du Conseil législatif suprême de l'Inde, actuellement en Angleterre, a déclaré que le rapport de la majorité serait regardé par les Indiens de toutes classes avec la plus grande indignation et un profond désespoir. Il a de nouveau réclamé des sanctions contre Sir Michael O'Dwyer, le rappel du vice-roi et la nomination d'une Commission royale d'enquête sur les événements du Pendjab.

Comme on le voit, l'opinion indienne semble très peu satisfaite de l'enquête Hunter.

Quant à la presse anglaise de l'Inde, elle est très divisée dans ses appréciations. Certains journaux approuvent le gouvernement : la *Civil and Military Gazette* soutient le rapport de la majorité; les *Indian Daily News* acceptent celui de la minorité; le *Times of India* estime que le verdict de M. Montagu est tout à fait juste et demande que de part et d'autre on pratique l'oubli des torts. Mais d'autres organes continuent à défendre opiniâtrément le général Dyer; le *Pioneer*, d'Allahabad, est convaincu que le général aura la sympathie cordiale de la grande majorité des Anglais de l'Inde. Le *Statesman* et le *Englishman* pensent que sa conduite a sauvé l'Inde de malheurs pires que le massacre.

En effet, deux courants très nets se manifestent parmi les Anglo-Indiens : l'affaire d'Amritsar n'est que l'occasion de défendre une politique vis-à-vis des indigènes. Les partisans de la manière énergique estiment que les Asiatiques ne comprennent que la force et qu'il faut assurer à tout prix la suprématie de la race blanche, même par la violence et la cruauté. Les autres voudraient traiter les Indiens comme des égaux et créer ainsi la bonne entente entre les deux races. Les premiers prennent à leur compte la réponse du général Dyer, quand on lui reprocha d'avoir fait fouetter six personnes arrêtées sur un simple soupçon de complicité dans les attaques contre miss Sherwood : « Je ne savais pas si leur culpabilité serait prouvée; je les ai fait fouetter. » Les autres adopteraient comme devise la parole de Boudha : « Jamais, en ce monde, la haine n'a fait cesser la haine; c'est l'amour qui fait cesser la haine, telle est toujours sa nature. » Ces deux politiques, l'une de domination brutale, l'autre de conciliation, se sont trouvées incarnées en deux hommes, le général Dyer et M. Montagu; d'où l'acuité de la controverse.

En Angleterre, le débat s'est compliqué d'une question de politique intérieure. En effet, des esprits libéraux se sont émus en voyant une partie de l'opinion approuver cette répression violente : n'allait-on pas être tenté de pratiquer ailleurs que dans l'Inde, et en particulier en Irlande, les fusillades en masse, les bombardements par avions, les raids d'automobiles blindés, la mise en vigueur de la loi martiale? Partout où des troubles éclateraient, serait-ce l'autorité militaire ou le pouvoir civil qui prendrait les mesures nécessaires?

On attendait donc avec impatience la discussion de l'affaire d'Amritsar à la Chambre des Communes. Cette discussion fut retardée parce que le général Dyer avait demandé et obtenu de présenter sa défense par écrit, devant le Conseil de l'armée, et qu'on voulait attendre la décision de ce Conseil, avant la discussion publique. (Ce Conseil comprend dix membres, dont cinq civils; le ministre de la Guerre préside.) L'avis du Conseil est que, malgré les grandes difficultés de la position où le général se trouva, le 13 avril 1919, on ne peut pas admettre qu'il n'ait pas commis



une erreur de jugement. Le Conseil approuve donc la décision du commandant en chef des troupes de l'Inde : le général est donc mis à la demi-solde, rayé de la liste d'avancement; aucun commandement ne lui sera confié, même en dehors de l'Inde.

Le retard apporté à la discussion devant la Chambre des Communes permit au Congrès du parti travailliste, réuni à Scarborough, à la fin de juin, d'exprimer son avis sur la question. A l'unanimité, le parti protesta contre les méthodes de répression militaristes du gouvernement anglais, la conduite cruelle et barbare des fonctionnaires du Pendjab, trouva trop anodin le blâme infligé par le gouvernement, demanda une enquête publique dans laquelle Sir Michael O'Dwyer, M. Montagu et le vice-roi seraient impliqués, car il ne faut pas que le général devienne le bouc émissaire des autorités civiles; il demanda la publication de toutes les dépositions faites devant la Commission Hunter (un certain nombre ont été tenues secrètes), le rappel du vice-roi et la démission de M. Montagu, car c'est lui qui est responsable devant le gouvernement anglais des erreurs commises depuis dix-huit mois dans le Pendjab.

Notons qu'un Hindou, M. Wadia, assistait à cette réunion et fut acclamé avec enthousiasme lorsqu'il exprima au parti travailliste les remerciements de ses compatriotes.

#### IV

##### A LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le débat à la Chambre des Communes eut lieu le 8 juillet, à propos du budget additionnel de l'Inde; il promettait d'être tumultueux, il le fut plus encore qu'on ne s'y attendait. Déjà, la veille, lorsque M. Churchill avait annoncé à la Chambre la décision du Conseil de l'Armée, des cris violents se firent entendre : « C'est une honte! Envoyez le général Dyer en Irlande! » En effet, tout le monde, en parlant d'Amritsar, pensait à Londonderry; les deux politiques opposées ne cherchent pas à prévaloir seulement dans l'Inde.

M. Montagu défendit vigoureusement le point de vue du gouvernement, tel qu'il a été exposé dans la dépêche rédigée par le Cabinet tout entier et envoyée au gouvernement de l'Inde. Pendant les troubles du Pendjab, la troupe a dû à trente-sept reprises faire feu sur la foule; le gouvernement ne blâme que la seule affaire d'Amritsar; c'est que là vraiment il y a eu un abus intolérable. « Si un officier, quelque brillante que soit sa carrière, justifie sa conduite en disant qu'il n'y a pas eu excès de sévérité, que les victimes auraient été plus nombreuses s'il avait eu plus de troupes et que sa raison d'agir était de donner une leçon à toute la population du Pendjab, je n'hésite pas à dire (et je demande à la Chambre de me contredire si j'ai tort, car c'est là toute la question) que c'est une doctrine de terrorisme... Je dis, de plus, qu'en donnant l'ordre à tous les

Indiens, quels qu'ils soient, de traverser un endroit à plat ventre et de saluer de gré ou de force tous les fonctionnaires, on impose une humiliation de race ». Deux systèmes sont en présence : faut-il baser la domination anglaise dans l'Inde sur la subordination, l'humiliation et la terreur, ou sur la bonne volonté toujours croissante des habitants? Ce n'est pas la peine de voter une loi faisant de l'Inde une associée dans l'Empire britannique, et de permettre à l'administration de gouverner par le sabre. « Nos critiques estiment qu'un Indien est un individu tolérable aussi longtemps qu'il obéit à vos ordres; mais, s'il fait partie des classes cultivées, pense par lui-même, profite des occasions de s'instruire mises à sa disposition et se pénètre de l'idée de liberté individuelle, chère au peuple anglais, on le traite aussitôt d'agitateur ».

M. Montagu avait été fréquemment et violemment interrompu. Dès qu'il eut fini de parler, des voix nombreuses réclamèrent Sir Edward Carson : nouvelle preuve de l'assimilation entre les affaires de l'Inde et celles d'Irlande. Le député de Belfast prononça un discours enflammé, mais peu probant; il attaqua les « politiciens de fauteuil » de Downing Street, il prétendit qu'une commission n'a pas le droit de briser la carrière d'un officier qui a derrière lui trente-quatre ans de loyaux services. Le général n'a pas eu l'occasion de présenter sa défense; c'est immédiatement après les faits qu'il aurait fallu prendre des sanctions.

M. Churchill déclara qu'il prenait la responsabilité de la décision du Conseil de l'armée. Dire que le général Dyer n'a pas été loyalement jugé, c'est détourner les mots de leur sens. Le massacre d'Amritsar est « sans précédent ni parallèle dans l'histoire moderne de l'Empire britannique ».

M. Asquith intervint pour appuyer le gouvernement et demander à la Chambre de ne pas prendre la responsabilité d'approuver un des plus grands crimes de l'histoire anglo-indienne.

L'ordre du jour présenté par le parti travailliste et réduisant de 100 livres sterling, par mesure de blâme, le traitement du secrétaire d'Etat pour l'Inde, recueillit 37 voix contre 247. L'amendement de Sir Edward Carson, demandant une réduction du traitement, obtint 129 voix contre 230. Le gouvernement sortit donc nettement vainqueur de cet ardent débat.

#### V

##### LE SILENCE DE M. MONTAGU

Une question cependant n'a pas été élucidée; Sir E. Carson l'a effleurée dans son discours, mais ensuite on l'a perdue de vue. Comment M. Montagu a-t-il pu dire à la Chambre des Communes, en décembre dernier, qu'il n'avait connu les détails sur les troubles du Pendjab que par les révélations des journaux sur la déposition du général Dyer devant la Commission Hunter? Sir Michael O'Dwyer, dans une lettre ouverte à la presse,



s'inscrivent faux contre cette allégation. Il était à Londres en juin et juillet 1919, collaborant aux travaux de la Commission Esher sur l'organisation de l'armée de l'Inde. Il a mis, non seulement M. Montagu, mais certains fonctionnaires du ministère de l'Inde, au courant de ce qui s'était passé. Lorsqu'il lut la déclaration de M. Montagu à la Chambre des Communes, il lui écrivit, le 30 décembre, pour lui rappeler ces conversations. Voici la réponse du secrétaire d'Etat : « J'ai à peine besoin de dire que, devant la Chambre des Communes, je ne faisais pas allusion à des conversations dont il ne reste aucune trace écrite et qui ne peuvent pas remplacer des informations officielles; je ne me suis pas plaint non plus; en vérité, j'ai expliqué alors et souvent depuis que je trouvais très naturel de n'avoir pas reçu de renseignements détaillés... Les détails auxquels je faisais allusion sont : que le général Dyer avait dit dans sa déposition que la foule aurait pu être dispersée sans coup de feu, qu'il avait tiré sans sommations et jusqu'à épuisement des munitions. Je ne me rappelle pas que vous m'en ayez jamais parlé. »

Ce démenti, il faut l'avouer, manque de netteté; l'attitude de M. Montagu ne laisse pas d'être douteuse : il n'a peut-être pas su toute la vérité, mais il a certainement caché au parlement et à l'opinion des événements dont il avait connaissance. Pourquoi l'a-t-il fait? Une réponse très plausible est donnée par un lecteur du *Times* : si l'on avait connu en Angleterre les violences commises dans le Pendjab, la loi sur la réforme constitutionnelle n'aurait pas été votée. M. Montagu, qui tenait à doter l'Inde d'un régime nouveau et plus libéral, aurait gardé pour lui les renseignements qui pouvaient retarder cette grande réforme.

## VI

## LE VOTE DE LA CHAMBRE DES LORDS

La question, semblait-il, était réglée, tout avait été dit, et la discussion à la Chambre des Lords, le 19 juillet, serait de pure forme. Mais la politique libérale de M. Montagu lui a valu des inimitiés implacables. Le général Dyer a des partisans tenaces; ils le défendent opiniâtrément, car la politique qu'il représente, ils voudraient la voir approuver par le Parlement et appliquer en Irlande, dans le pays de Galles, partout où des conflits éclatent. C'est pourquoi ils organisèrent une séance à grand spectacle; au premier rang, le général Dyer et Sir Michael O'Dwyer; l'ambassadeur des États-Unis, beaucoup de hauts personnages indiens, un grand nombre de pairs et de paires; la salle était comble.

Le débat dura deux jours, le lundi et le mardi. Lord Finlay mena l'attaque. Il n'apporta aucun argument nouveau; il se contenta de répéter une fois de plus qu'une injustice avait été commise envers un officier très distingué et très méritant. C'est le secrétaire d'Etat et non pas le général qui s'est trompé; la mesure prise par le gouvernement pourrait avoir des effets néfastes.

Lord Sinha, dans un discours remarquable, déclara que la discussion était « usée jusqu'à la corde », mais que son silence pourrait être mal interprété. Au nom de ses compatriotes, il exprima des regrets au sujet des crimes abominables commis par la populace à Amritsar et ailleurs, mais aussi l'indignation ressentie devant les humiliations et les indignités infligées à la population : c'est un outrage à l'humanité que les habitants d'un pays civilisé ont le droit d'attendre de ceux dont ils dépendent. Le gouvernement s'est basé uniquement sur les propres aveux du général. Lord Crewe, tout en regrettant que l'enquête n'ait pas été faite par le gouvernement de l'Inde, blâma la conduite du général. Le lord chancelier revendiqua pour le cabinet tout entier la responsabilité de la décision prise; selon lui, le général s'est rendu coupable d'une « tragique erreur de jugement »; ce serait un jour de mauvais augure pour l'avenir de l'Empire britannique, si on laissait un tel acte impuni. La punition infligée est la moins sévère connue dans l'armée.

Le mardi, lord Milner repoussa avec indignation la supposition qu'une injustice avait été commise par des civils envers un soldat. Il a fait partie du comité du Cabinet chargé d'examiner le rapport Hunter; il était, au début, tout acquis au général, mais, à son vif regret, il a été forcé de reconnaître que celui-ci s'est rendu coupable d'une « terrible erreur de jugement » en continuant à tirer sur la foule. Son erreur, cependant, fut beaucoup moins grave que ne l'aurait été celle du gouvernement si, par crainte d'impopularité, il avait hésité à condamner le général. L'archevêque de Cantorbéry montra le danger de la proposition de lord Finlay; des millions d'Indiens la regarderaient comme contraire à la politique traditionnelle de l'Angleterre dans l'Inde. Lord Meston, lui aussi, appuya le gouvernement. Lord Curzon ne fut pas moins catégorique : dire que le général Dyer a sauvé le Pendjab et l'Inde est une simple hypothèse; le massacre d'Amritsar ne pouvait pas plus sauver l'Inde qu'un massacre à Odessa ou à Varsovie n'écraserait les bolcheviks et ne sauverait la Russie. Si la doctrine du général était appliquée à Cork ou à Glasgow, le gouvernement qui l'approuverait resterait-il debout quarante-huit heures?

Mais c'est en vain que ces hommes éminents, qui connaissent le mieux l'Inde, présentèrent leurs arguments. La motion de lord Finlay fut votée par 129 voix contre 86. En voici le texte : « La Chambre des Lords déplore la façon dont a été menée l'affaire du général Dyer, comme injuste envers cet officier et comme créant un précédent dangereux pour le maintien de l'ordre en face de la révolte ».

\*  
\*  
\*

Il ne nous appartient pas ici d'examiner l'effet de ce vote sur la politique intérieure et la façon dont l'accueillera le parti travailliste. Mais on devine quel parti vont en tirer les nationalistes indiens, précisément au moment où va se déclan-



cher le mouvement de non-coopération, préconisé par les musulmans. Certaines personnes, en Angleterre, semblent, par un aveuglement inexplicable, vouloir faire le jeu des agitateurs et exaspérer les esprits, déjà suffisamment excités.

M. Montagu, parlant devant ses électeurs à Cambridge, le 31 juillet, a insisté de nouveau sur la nécessité d'une politique libérale vis-à-vis de l'Inde. Cette politique, a-t-il dit, a contre elle trois sortes d'ennemis : les ennemis de l'Angleterre, les extrémistes indiens, les réactionnaires. « Nous avons eu l'appui de la Chambre des Communes, et, sur ces questions, je n'ai pas besoin de vous rappeler que c'est de la Chambre des Communes, et non de la Chambre des Lords, que nous tirons notre autorité. » Ce sont là de sérieuses paroles, et qui achèvent de montrer la gravité de cette affaire. Il convenait donc d'en parler ici avec quelque détail.

PAUL MARTIN.

## LA RUSSIE ET LE JAPON A L'ILE DE SAKHALINE

Le Japon vient d'occuper militairement la partie russe de l'île de Sakhaline. Occupation provisoire, conditionnelle, disent les Japonais; tentative de main mise définitive, ripostent et affirment les Russes. Il serait prématuré de trancher ce débat et de prétendre deviner l'avenir; aussi bien des événements prochains ne tarderont-ils pas à nous fixer à ce sujet. Mieux vaut, pour l'instant, éclairer le présent à la lumière d'un passé trop peu connu en France, en résumant brièvement les trois siècles de la rivalité russo-japonaise sur cette île du Pacifique.

\*  
\* \*

Par sa situation géographique, faisant face d'une part à la Province maritime russe, dont la sépare un bras de mer étroit, et qu'elle longe sur une longueur de 900 kilomètres, et constituant d'autre part, au nord, le prolongement naturel de l'Archipel japonais, dont elle n'est séparée que par le détroit de La Pérouse, Sakhaline ou Karafuto était prédestinée à être convoitée par la Russie et par le Japon.

Les premiers renseignements relatifs à Sakhaline ou Karafuto ne remontent pas au delà du XVII<sup>e</sup> siècle. Chinois et Japonais, en leur qualité de voisins, furent naturellement les premiers à la connaître et à la visiter. Le prince japonais Matsumae équipa pour Sakhaline, en 1613 et en 1615, deux expéditions qui partirent de Fukuyama, près de Hakodaté, dans l'île d'Yéso. Les résultats n'en sont malheureusement pas connus. Presqu'en même temps, dans les années 40, des cosaques russes, à la recherche de terres lointaines,

parvinrent à l'embouchure de l'Amour et l'un d'eux, Poiarkov, annonça avoir découvert une île « en face de l'embouchure » de ce fleuve. A la même époque, une expédition hollandaise, partie à la recherche d'une île « d'or et d'argent » dans l'Océan Pacifique, et chargée de déterminer si l'île d'Yéso, faisait ou non partie de la Tartarie chinoise, découvrit (cet honneur revient à De Vries) la baie d'Aniva (1643). De Vries longea ensuite la côte orientale et y rencontra un grand golfe qu'il nomma « Bogt-van-Patientie », le golfe de la Patience, en russe « Terpénie ». Mais il crut que cette terre était le prolongement de l'île d'Yéso, et c'est encore avec très peu de précision que Vatsen en 1693 en parle dans son livre, *Norden Ost Tartarye*.

En 1709, les Jésuites Régis, Jarlon et Fridelli, auteurs d'une carte de l'Amour inférieur, apprirent de la peuplade indigène des Goldes, qu'une île habitée par des naturels de même race qu'eux, se trouvait en face de la rivière Noire : *Sakhalin-Oula*. Pour contrôler ce renseignement, l'Empereur de Chine, Khan-si, envoya quelques fonctionnaires mandchous, qui donnèrent à cette île le nom de *Saghalien Anga hata*. C'est sous ce nom qu'elle est désignée par le P. J.-B. Du Halde, dans son ouvrage publié à La Haye en 1736 : *Description géographique, historique, chronologique, politique et physique de l'Empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*. En 1765, l'expédition d'Ivan Tchernov aux Kouriles confirma encore l'existence de cette île, que des envoyés japonais allèrent à plusieurs reprises inspecter au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'un d'eux, Mogami Tokunai, alla en 1785-86, de la baie de la Patience, le long de la rivière Poronai, à travers Karafuto, jusqu'à Otsizi (près de Doué); il nous a laissé une carte détaillée de la route suivie par lui. Un autre Japonais, Ranzife, donna en 1785 une description de l'île, qu'il nomma Tarakai. Le gouvernement des Shogouns ayant envoyé Yamaguchi Tetsugorô pour inspecter Yéso, un des membres de cette expédition, Oishi Ipppei, visita Sakhaline et séjourna trente et un jours sur la côte ouest. Signalons encore deux missions officielles japonaises à Karafuto : celle de Mogami Tokunai et Wada Heidayû, en 1792, et celle de Nakamura Koichirô et Takahashi Jitayû, en 1801.

C'est en 1787 qu'un Français illustre, La Pérouse, le premier Européen, depuis de Vries, en dehors des Russes, visita les eaux de Sakhaline. Mais il ne reconnut qu'à demi l'insularité de cette terre, car s'il vit nettement sa séparation de Yéso en découvrant au cap Crillon le détroit qui porte son nom, il la crut par contre, au Nord, réunie au continent par des bancs de sable infranchissables en bateau. Un nouveau et important progrès dans la connaissance de Sakhaline est dû à Krusenstern qui, en 1805, contourna la côte méridionale de l'île, visita la baie d'Aniva et le golfe de la Patience, longea la côte orientale, doubla la pointe septentrionale et revint vers le Sud, qu'il quitta pour rentrer dans la mer d'Okhotsk, sans avoir reconnu le détroit de Tartarie,



dont il était cependant si près, autrement dit sans avoir fait la découverte qui eût définitivement prouvé l'insularité de l'île.

Les officiers de marine russes, Khvostov et Daydov, visitèrent en 1806-07 la partie Sud de Sakhaline, où ils se signalèrent en attaquant les populations japonaises de la baie d'Aniva. L'année suivante, un Japonais, Marmiya Rinzō, fit le tour de la côte occidentale jusqu'au cap Lakhi, d'où il se porta sur le continent, pour aller, en 1810, depuis l'embouchure de l'Amour jusque dans la partie septentrionale de la mer du Japon, découvrant ainsi l'existence d'un détroit entre Sakhaline et le continent. Le premier, il en dressa une carte détaillée et ce détroit, dans beaucoup de cartes, porte son nom. Malheureusement, les renseignements de Mamiya Rinzō ne furent connus des Européens que très tard, et jusqu'à la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est l'autorité de La Pérouse et de Krusenstern qui domina chez les géographes et chez les marins.

En 1849 seulement, le capitaine Nevelski, quand il explora, à bord du *Baïkal* toute la côte sibérienne depuis le golfe de Tougoursk jusqu'à l'estuaire de l'Amour, prouva définitivement du même coup l'existence et la navigabilité du détroit. L'insularité de Sakhaline fut dès lors connue et reconnue de tous, théoriquement du moins, car, en fait, on l'oublia. Pour parler plus exactement, les Russes s'abstinrent pendant très longtemps d'utiliser le détroit, jusqu'à ce que le 6 août 1895, le *Khabarovsk* renouvelant l'exploit de Nevelski, rappelât, en traversant le chenal, son existence et sa navigabilité.

Nevelski met donc fin à la phase géographique de l'exploration, de la découverte, durant laquelle, sans diminuer le mérite de de Vries et de La Pérouse, les Russes et les Japonais eurent, comme il est naturel, la plus grande part. Avec 1850 commence la phase diplomatique, celle de l'occupation de cette *Terra Nullius*; de nouveau se trouvèrent en présence les deux puissances voisines, Russie et Japon.

\* \* \*

Jusqu'alors, aucune convoitise sérieuse de la part des deux Etats ne s'était manifestée, en dépit des missions envoyées par l'un et l'autre. Un petit fait vint par hasard l'allumer. Lors de la fondation, en 1850, du port de Nikolaevsk, à l'embouchure de l'Amour, on apprit, des indigènes Giliaks, l'existence de gisements de houille à Sakhaline. L'enseigne de vaisseau, Bochniak, reçut mission d'aller sur place vérifier ces allégations. En 1852, il fit le tour de la côte occidentale jusqu'à Doué, ayant parcouru toute la vallée de la Tym, jusqu'à la mer d'Okhotsk. Il revint à Nikolaevsk, confirmant l'existence de la houille et apportant la nouvelle qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, quelques Russes, les uns faisant partie de l'expédition de Khvostov, les autres, probablement matelots à bord d'un navire échoué sur la côte orientale, avaient vécu et étaient morts au milieu des Giliaks, les premiers sur

la côte occidentale, à Tangakh, les seconds, sur la Tym. L'année suivante, 1853, Rimski Korsakov explora sur le *Vostok* la côte occidentale et découvrit des mines de charbon près de Doué. Comme à une époque toute voisine de nous, à propos d'une autre *Terra Nullius*, l'existence constatée et confirmée du précieux combustible, en allumant les convoitises, en donnant du prix à cette terre, engagea Russie et Japon d'une part, à faire valoir leurs droits réciproques de propriété et de souveraineté, et, d'autre part, à organiser systématiquement, l'exploration scientifique des conditions et des richesses naturelles de Sakhaline. La nature même des choses semblait imposer la tactique à suivre : le droit des Russes sur la partie septentrionale de l'île était aussi clair que celui des Japonais sur la partie méridionale, étant entendu que la Chine, si elle avait à plusieurs reprises envoyé ses fonctionnaires recevoir un tribut en zibelines, n'avait jamais, ni en fait, ni en droit, exercé de souveraineté. Russes au nord, Japonais au sud, tous deux en raison du droit de voisinage et d'occupation, telle était la formule qui semblait la plus légitime. Restait à trouver la ligne de partage, à déterminer la frontière des deux souverainetés.

Dès 1853, adoptant ce principe, la Russie envoya à Nagasaki un ambassadeur, avec mission de négocier auprès du gouvernement japonais la ligne frontière. Pour caractériser l'attitude des deux gouvernements, il faut remarquer que la Russie, par son grand mouvement de conquête et de colonisation à travers l'Asie et jusqu'au Pacifique, jouait le rôle actif, prenant l'offensive. Les Japonais, au contraire, apparaissaient alors comme ayant un rôle plutôt passif; ils se tenaient sur la défensive, et se contentaient de répondre, assez mollement d'ailleurs, à l'offensive russe. C'est — jusqu'à ces dernières années, semble-t-il — la crainte de voir les Européens occuper l'île, prolongement naturel de leur archipel, qui détermina les Japonais à tourner leurs regards vers Sakhaline. C'est ainsi que déjà ils répondirent à l'apparition de La Pérouse, peu dangereuse cependant, par l'envoi de petites colonies, qui s'établirent au début dans la baie d'Aniva. C'est ainsi encore que les attaques de Khvostov, signalées plus haut, leur firent, en 1806, augmenter et renforcer ces petites colonies; ainsi également que la fondation par les Russes, en 1853, du poste de Mouraviev, dans la baie d'Aniva, les décida en réponse à border de leurs colonies la partie méridionale de Sakhaline, le long de la côte est et ouest.

Les négociations diplomatiques engagées en 1853 n'aboutirent pas. Le gouvernement japonais envoya, en 1854 à Karafuto Hori Oribe Noshō, et la même année l'ambassadeur russe revint à Shimoda, mais la question de la frontière ne fut pas encore tranchée. Le traité du 26 janvier 1855 n'aboutit pas davantage à fixer la frontière cherchée, mais il était un succès pour la diplomatie russe, car on était arrivé à considérer



Sakhaline, comme appartenant aux deux empires sans partage défini; il aboutissait donc à prolonger diplomatiquement les droits de la Russie, sur le Pacifique, au delà même du continent. Ce traité sanctionnait en fait le principe : les Russes dans le Nord de Sakhaline, les Japonais dans le Sud. La difficulté de trouver la ligne frontière venait de l'opposition des deux partenaires, les Russes réclamant le 48° latitude nord, pour limite de leur souveraineté, tandis que les Japonais voulaient le 50° degré. Aussi Mouraviev ne put-il triompher en 1858 des revendications japonaises, non plus que Takenouchi en 1861, ni Koide Yamato No Kami en 1867, ne purent vaincre l'obstination des Russes. Cette lutte diplomatique se termina à l'avantage des Russes qui, par le traité, de 1875 devinrent maîtres de l'île tout entière. Pour prix de leur renonciation les Japonais recevaient les îles Kouriles.

\* \* \*

Nous n'insisterons pas sur l'œuvre des Russes à Sakhaline, ce chapitre de l'histoire de l'île, grâce surtout à M. Paul Labbé, étant mieux connu des lecteurs de *l'Asie française*. Sakhaline (il suffira de le rappeler d'un mot) devint un « bagne russe ».

Mais les Japonais ne tardèrent pas à éprouver plus que des remords du traité qui leur avait enlevé Sakhaline, et les études et les explorations des savants russes qui se succédèrent d'année en année à Sakhaline ne firent qu'augmenter leurs regrets. La première expédition scientifique remonte assez loin. Sakhaline fut visitée durant les hivers 1854-1855 et 1855-1856 par une mission de l'Académie russe des Sciences, sous la conduite de Léopold V. Schrenk, qui étudia l'ethnographie, la zoologie et l'hydrographie de l'île. En 1880, la Société impériale de Géographie organisa une nouvelle expédition, à laquelle prirent part Schmidt, Glen, Brylkin et le topographe Chebounin, à qui on doit une carte des territoires étudiés par la mission. Puis vinrent l'ingénieur des mines Lopatin (1867-1868); Vlasov et Mitsoul (1870), le Dr Dobrotvorsky, l'auteur d'un excellent dictionnaire de la langue des Aïnos, Préradovitch, Avgustinovitch, Kennan; Poliakov, Nikolski; le Dr Souprounenko; le professeur Krasnov; le célèbre romancier Tchékhouv, etc.

Outre la houille, les forêts et les animaux à fourrure, ce qui contribuait surtout à exciter les convoitises japonaises, c'était la richesse des pêcheries à Sakhaline et sur ses côtes. On sait l'abondance prodigieuse des sardines, des truites saumonées, du saumon, des harengs, etc. Or le poisson est la nourriture essentielle du Japon et il est en outre son principal engrais. Profitant de leurs victoires, les Nippons occupèrent Karafuto au mois d'avril 1905, et par le traité de Portsmouth se firent donner la partie méridionale de l'île, au Sud du 50° parallèle, avec des clauses avantageuses pour la pêche. Le gouvernement russe, par l'article 1<sup>er</sup> annexé au traité de Ports-

mouth, concédait « aux sujets japonais le droit de pêcher, celui de prendre et de préparer toutes espèces de poissons et produits aquatiques, sauf les phoques à fourrure et les loutres marines, le long des côtes russes des mers du Japon, d'Okhohtsk et de Béring, à l'exception des fleuves et des anses. » Mais le braconage des pêcheurs japonais s'exerçait sur une grande échelle et amenait des froissements perpétuels entre les deux Etats.

Au Nord et au Sud du 50° parallèle, deux grands Etats travaillaient donc, chacun selon son génie et ses méthodes, à mettre en valeur la grande île. Les éléments font défaut pour établir une comparaison entre les résultats obtenus. Il semble cependant que cette comparaison ne serait pas à l'avantage des Russes.

\* \* \*

Telle était la situation à Sakhaline à la veille de la guerre. Les Japonais voudront-ils profiter de la déchéance de la Russie, pour prendre une revanche totale sur le traité de 1875? Les Russes semblent le redouter. L'occupation de l'île entière par les troupes japonaises est, dans tous les cas, chose faite depuis quelques semaines.

Abstraction faite du massacre de Nikolaevsk, les événements qui ont amené le gouvernement japonais à cette décision sont encore assez mystérieux. Voici comment ils sont racontés par un habitant même de Sakhaline, témoin oculaire, dans un journal russe de Shanghai, *Chankhaiskaia Jizn* dont l'article précise les derniers événements par lesquels le Japon s'est emparé de Sakhaline. Les faits racontés par le Sakhalinais peuvent donc aider à les comprendre. On n'oubliera pas que c'est la victime qui parle.

Dès le mois de février 1919, les Japonais avaient l'intention de mettre la main sur la partie russe de Sakhaline. Deux motifs les en détournèrent : l'absence d'un prétexte suffisant et l'impossibilité d'opérer une descente, la mer étant prise de glace sur plus de 60 kilomètres au Sud d'Alexandrovsk. Depuis lors, dit le correspondant du journal russe, le ministère japonais de la guerre a travaillé de tout son pouvoir à faire disparaître ces deux obstacles. L'insécurité, depuis la chute de Koltchak, des citoyens japonais habitant Sakhaline, fut un des thèmes favoris de la presse nipponne. Le 20 février dernier, le cuirassé *Mikasa* fit son apparition au cap Agievo (à 30 verstes au Sud d'Alexandrovsk), précédé d'un brise-glaces. Une délégation comprenant 4 officiers et un interprète en descendit, chargée d'enquêter sur la sécurité des habitants japonais (40 familles environ). Elle remit aux représentants de l'autorité russe révolutionnaire un mémoire affirmant que les rapports du Japon avec la population russe de Sakhaline seraient entièrement amicaux et que le Japon ne nourrissait aucun projet d'occupation. Les Russes répondirent qu'à Sakhaline la révolution n'avait fait aucune victime, ni parmi les Koltchakistes, ni à plus forte raison parmi les Japonais.



C'est ce qui fut confirmé par le représentant officiel du gouvernement japonais, le marchand Sakamura, qui réside dans l'île depuis 1905. Comme témoignage de ses loyales intentions, le commandant (demandèrent les Russes) devait immédiatement éloigner son cuirassé des côtes de Sakhaline. Effectivement, le 26 février, trois jours après les pourparlers, le cuirassé s'éloigna.

Mais (poursuit le correspondant russe de la *Chankhaïskaïa Jizn*) le gouvernement japonais ne cessa d'envenimer les choses, afin de créer artificiellement les prétextes d'une occupation. Sur la côte orientale de la partie russe de Sakhaline, au golfe de Tchaevski, du temps même de Koltchak, les Japonais, sans la permission de l'ingénieur des mines M. Olchevski, effectuèrent des sondages, pour rechercher le naphte. De même, ils construisirent dans cette région une station radiotélégraphique. Quelques centaines d'ouvriers japonais y travaillaient l'hiver dernier (1919-1920). Quand, Koltchak tombé, les révolutionnaires se furent rendus maîtres du pouvoir à Sakhaline, ce fut parmi ces ouvriers japonais une véritable panique. Car, dit le révolutionnaire russe, « ils ne comprennent pas notre mouvement et ils ont suffisamment entendu parler chez eux des férocités des bolcheviks ». Le fait eut des conséquences très fâcheuses. Les ouvriers japonais craignant d'être pris, s'enfuirent en plein hiver, après s'être débarrassés de leurs vêtements chauds pour fuir plus vite. Cette imprudence coûta la mort à une centaine d'entre eux. La campagne de la presse nipponne en faveur de l'occupation de Sakhaline trouva là un aliment nouveau.

Tels sont les événements vus et racontés par l'auteur dont nous résumons le récit.

Les Japonais ont-ils des arguments plus sérieux pour justifier leur action auprès de leurs alliés et auprès de leur peuple? Ils en invoquent au moins un, le massacre de leurs compatriotes à Nikolaevsk. Mais n'est-ce pas là un motif invoqué après coup, et non pas la raison même du coup de force?

Dans tous les cas, malheureusement pour les Russes, dans la question de Sakhaline, peu nombreux sont les arguments de raison et de justice à opposer au coup de force japonais. Ni les Aïnos, ni les Giliaks, ni les Oroks, ni les Toungouses ne seront consultés sur leurs préférences. Le principe du plébiscite ne jouera pas, et pour cause. Russes et Japonais ne seraient pas en peine d'étayer leurs droits sur de très bonnes raisons, géographiques, historiques, économiques, stratégiques. L'occupation de Sakhaline par les Nippons est un acte dans l'histoire de cette rivalité russo-japonaise qui (les événements le montrent chaque jour davantage) se réveille de façon assez inquiétante et demande de notre part attention et compréhension.

S. REIZLER.

## Indochine

**Activité économique de l'Indochine française.** — Nous avons donné, dans notre numéro de janvier 1920 (p. 27-30), un aperçu de la situation financière de l'Indochine, et précisé l'importance du concours apporté à la Défense nationale, tant en argent qu'en produits de toutes sortes. Nous avons ensuite exposé la situation de son commerce extérieur et intérieur, et, nous avons abouti à cette constatation encourageante qu'en 1917, malgré toutes les gênes et restrictions imposées au grand commerce par l'état de guerre, le commerce général de notre grande possession avait atteint le milliard de francs, dépassant ainsi de 83 millions les chiffres de l'année 1916, et de 233 millions ceux de la période quinquennale antérieure.

Quels sont les éléments constitutifs du mouvement de cette richesse condensé dans ce seul chiffre? Comment se répartit cette production sur un territoire de 700.000 kilomètres carrés occupé par une population approximative de 16 millions d'habitants? Voilà ce que nous examinerons dans une prochaine chronique. Mais, cette répartition n'étant que la résultante de ces grandes causalités : l'orographie, l'hydrographie, le climat, la population, nous pensons utile de dire d'abord quelques mots de chacune d'elles. Ainsi, parviendrons-nous à mieux définir, avec leurs superficies et leur population, les caractéristiques dominantes des diverses régions assemblées politiquement sous le nom d'*Indochine française*. On ne peut, en effet, comprendre, et, par suite prévoir le développement économique d'un pays, en négligeant son orographie, d'où découlent la climatologie, l'ethnographie, l'agriculture, les voies naturelles de communication, etc. C'est elle qui, avec la latitude, conditionne le climat.

Un schéma hypsométrique en fera ressortir les principaux aspects dans la presque-île.

**Orographie.** — 1° La chaîne annamitique est rompue en son milieu par le col d'Aï-Lao (500 mètres d'altitude), et en d'autres points, par quelques larges abaissements. Ces couloirs, de 700 à 800 mètres d'altitude, permettent l'accès du centre et du Nord-Annam aux « vents du Laos », si préjudiciables à l'agriculture quand leur souffle desséché arrive du bassin du Mékong.

2° Au point de vue de la répartition des pluies, cette chaîne nord-sud, parallèle à la mer, explique le régime pluvial de l'Indochine et par suite les vicissitudes de la riziculture, principale richesse du pays; mais l'hypsométrie n'exerce pas son influence sur la seule végétation, elle l'exerce aussi sur le trafic intérieur; les couloirs formés par les rivières de Caobang et de Langson ouvrent le Tonkin et le Nord-Annam aux populations chinoises méridionales, jusqu'à la « porte d'Annam », située sur le 18° parallèle, au Nord



de la baie de Vung-chua. Il n'existe, en effet, aucune ligne de partage accentuée entre le vaste delta du fleuve Rouge, du Song-ma et du Song-ca. On s'explique ainsi que l'histoire et le commerce des provinces du Thanh-Hoa et du Ha-tinh (Nord-Annam) aient été liés à ceux du Tonkin, alors que la « porte d'Annam » isolait du Nord les petits bassins côtiers de l'Annam proprement dit, et que le col du Deo-ca, à la hauteur du cap Varella (13° parallèle) remplissait le même office, au Sud.

*Climat.* — L'Indochine subit le régime des moussons, d'où deux saisons bien tranchées, sur-

mine au contraire en Annam central, et principalement en octobre, des pluies abondantes.

Un régime pluvial assez différent affecte le Nord-Annam et le Tonkin; la saison sèche (novembre à avril) y est très-souvent écourtée par les petites pluies persistantes (crachin) de février et de mars.

*Typhons.* — Les typhons (en chinois : « Ta fong », *grand vent*), plus fréquents en Annam qu'au Tonkin, rares en Cochinchine, se produisent généralement aux époques de renversement de la mousson. De 1810 à 1904, pendant près d'un siècle, par conséquent, on a relevé 13 typhons sérieux.

*Températures.* — Les moyennes mensuelles indiquent que les températures maxima observées en Cochinchine et au Tonkin sont parfois égales. En été (juillet à septembre), au Tonkin, la moyenne des maxima est même supérieure. Toutefois la température moyenne de l'année est sensiblement moins élevée dans cette dernière région (Cochinchine 27°, Tonkin 21°5). Le centre de l'Annam est plus chaud que le Tonkin; le thermomètre y marque plus de 34 degrés pendant les mois de juin-juillet-août, mais la moyenne annuelle (23°6) est inférieure à celle que l'on relève en Cochinchine, où la moyenne des minima de l'année ne descend pas au-dessous de 22°5, alors qu'elle ne dépasse pas au Tonkin 17°8 et en Annam 19 degrés (voir le tableau de la page 227).

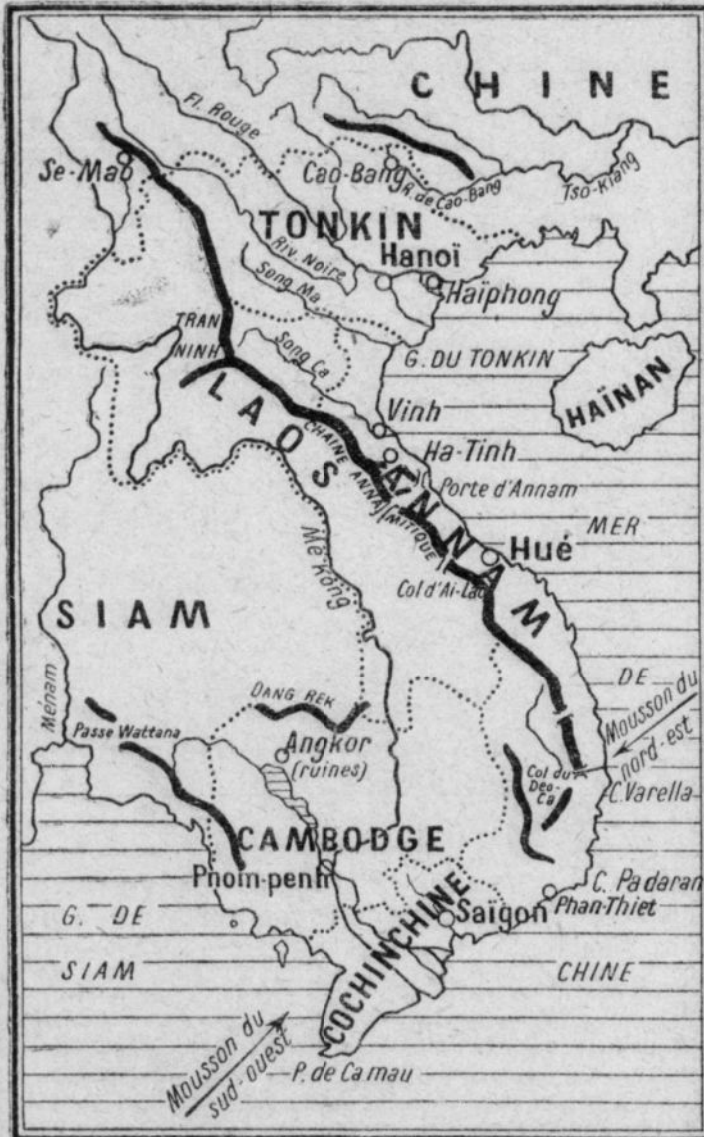
*Pluies.* — Si l'on excepte le bassin du Mékong, on peut dire que les pluies, d'une année à l'autre, sont très irrégulières, mais, comme nous l'avons indiqué en parlant des moussons, alors qu'au Tonkin, en Cochinchine, au Cambodge et au Laos, les fortes pluies sévissent toujours en juillet, août et septembre, en Annam elles sévissent de septembre à décembre. Les chiffres suivants donneront cependant quelque idée de l'irrégularité des hauteurs annuelles de pluie sur une région déterminée : Hanoi. Ils résultent d'observations portant sur vingt et une années consécutives :

1891....	1 <sup>m</sup> 38	1898....	1 <sup>m</sup> 41	1906....	1 <sup>m</sup> 39
1892....	1 <sup>m</sup> 71	1899....	1 <sup>m</sup> 64	1907....	1 <sup>m</sup> 50
1893....	1 <sup>m</sup> 36	1900....	1 <sup>m</sup> 51	1908....	1 <sup>m</sup> 89
1894....	1 <sup>m</sup> 68	1901....	1 <sup>m</sup> 62	1909....	2 <sup>m</sup> 02
1895....	1 <sup>m</sup> 01	1902....	2 <sup>m</sup> 23	1910....	1 <sup>m</sup> 69
1896....	2 <sup>m</sup> 55	1903....	1 <sup>m</sup> 71	1911....	1 <sup>m</sup> 31
1897....	1 <sup>m</sup> 27	1904 (1).	2 <sup>m</sup> 09	1912....	2 <sup>m</sup> 06

*Superficies. Population.* — Les indications qui vont suivre ont été extraites du précieux *Atlas statistique de l'Indochine* (1914), dressé par M. Henri Brenier. En ce qui concerne les superficies, M. Brenier croit devoir insister sur le caractère approximatif des chiffres contenus dans les graphiques que nous reproduisons à la page 228. Il donne comme raison majeure de cette réserve les différences assez sensibles qu'une première vérification partielle des travaux du Service géographique ont fait ressortir.

Quant à la statistique de la population, il la

(1) Des relevés incomplets n'ont pas permis d'insérer dans cette liste la hauteur des pluies tombées à Hanoi en l'année 1905.



ESQUISSE HYSOMÉTRIQUE DE L'INDOCHINE

tout dans la partie méridionale (Cochinchine et bassin du Mékong). La « saison sèche », qui s'étend de novembre à avril, y est déterminée par la mousson du Nord-Est; la « saison des pluies » (mai à octobre), est déterminée par la mousson du Sud-Ouest.

Plus au Nord, sur les côtes de l'Annam et au Tonkin, l'attraction d'un vaste continent surchauffé oriente ces grands souffles du Sud-Ouest (pluies) suivant une ligne en direction sud-sud-est, nord-nord-ouest. Quant aux vents de mousson nord-est (saison sèche en Cochinchine), l'obstacle présenté par la Chaîne annamitique déter-



	TEMPÉRATURES OBSERVÉES				PLUIES ET MOUSSONS									
	COURBES MOYENNES De Janvier à Décembre			TEMPÉRATURE MOYENNE DE L'ANNÉE	MOIS LES PLUS CHAUDS		RÉGIME PLUVIAL	MOUS- SONS						
	Maxima	Minima	Moyenne		Moyenne									
COCHINCHINE. . . . .	30,5 35 28	20,5 26 21	25,5 30,5 24,5	26,8	Mars Avril Mai	31,1	Décembre Janvier Février	22,5	Juin Juillet Août Septembre	Sud-Ouest				
ANNAM. . . . .	24 36 25	15,5 21 17,5	19,7 30 21,2		23,6	Mai Juin Juillet Août	28,3		Décembre Janvier Février		19	Septembre Octobre Novembre Décembre	Nord-Est	
TONKIN. . . . .	18 35 23	12,5 26 15	15,2 30,5 19			21,5			Mai Juin Juillet Août			25,5		Novembre Décembre Janvier Février Mars
CAMBODGE. . . . .	28 32 21	23 26 22	25,5 29 21,5	25,3				Mars Avril Mai Juin Juillet	27	Novembre Décembre Janvier Février				23,3
LAOS. . . . .	29 34 27	15 25 15	22 29,5 21		24,2		Mars Avril Mai	30		Décembre Janvier Février	18,3		Mai Juin Juillet Août Septembre	
PLATEAU DU TRAN-NINH. (HAUT-LAOS)	24 28 24	7 19 8	15,5 23,5 16			18,3	Mars Avril Mai			25,3		Novembre Décembre Janvier Février Mars	11,3	

présente comme une simple estimation basée sur les chiffres fournis par les administrations locales.

Il n'y a jamais eu, dit-il, de recensement proprement dit en Indochine. Un essai avait été fait pour la Cochinchine en 1901... Il ne faut pas se dissimuler d'ailleurs qu'il est très difficile d'arriver à connaître exactement la population en Indochine. Toute enquête de cet ordre est considérée comme annonciatrice d'une augmentation d'impôt et rencontre des résistances que l'autonomie à peu près absolue de la commune annamite rend très malaisé de rompre.

D'autre part, en admettant la possibilité d'un recensement officiel rigoureux, opération non seulement délicate mais coûteuse, il serait impossible de suivre le « mouvement de la population » sans la garantie nécessaire d'un état civil. Or, cette institution n'a pu jusqu'à ce jour fonctionner normalement, même en Cochinchine. A ce sujet, citons encore M. Brenier, dont l'exposé, tout en présentant d'intéressants aperçus sur la famille et la commune annamite, permet d'entrevoir les difficultés que soulèvent au sein des vieilles civilisations asiatiques certaines innovations administratives par lesquelles nous essayons

de rapprocher de nous les indigènes. Quel que soit le but poursuivi, souvent, elles revêtent à leurs yeux un caractère inquisitorial qui éveille leur méfiance et compromet le fonctionnement des institutions les plus utiles.

L'état civil a été institué en Cochinchine par un décret du 26 mars 1883, complété par plusieurs arrêtés et remanié par le décret du 18 février 1892. Malgré les pénalités très sévères prévues pour l'absence de déclaration ou pour de fausses déclarations ou pour négligence du notable chargé des registres; malgré la gratuité stipulée de la rédaction des actes; malgré les vérifications prescrites, une étude des chiffres fournis pour le mouvement de la population en Cochinchine, permet de se demander si la tenue des registres est régulière dans toutes les provinces.

Pour s'en étonner, même après trente ans de promulgation du principe, il ne faut pas tenir compte de ce que cette institution implique d'apparence d'intrusion dans le détail de la vie familiale que les Annamites comme les Chinois, leurs éducateurs, avaient toujours soigneusement tenue à l'abri de tout ce qu'ils considéraient comme un empiètement administratif. Il ne faut pas réfléchir non plus à la complication et à l'importance réelle de la vie familiale indigène (rites particuliers de la naissance, du mariage et du décès; interventions prescrites par la coutume des « intermédiaires » pour le mariage, par exemple; questions terriblement embrouillées des « degrés de parenté »;



complications des règles du divorce et de l'adoption). Bien que ces questions soient en dehors de la déclaration, elles s'y rattachent et les préjugés populaires y voient un lien encore plus intime, que la défiance grossit encore.

La question du nom lui-même intervient, en ce sens qu'il faut tenir compte des coutumes et préjugés à son sujet. Un Annamite a plusieurs noms; il ne donne jamais immédiatement son nom à un enfant; il en change, du moins en partie et en certaines circonstances; autrefois surtout, il prenait un nom spécial pour ses études litté-

de registre » au point de vue du partage des rizières « communes ». Cette difficulté a été signalée avec insistance par un des membres de la Chambre consultative indigène du Tonkin dans sa session d'octobre 1913. Une autre difficulté vient de la répugnance des gens à se faire inscrire en dehors de leur commune d'origine dont ils sont quelquefois temporairement éloignés, tant sont forts les liens de la vie communale et l'attrait de certains avantages qu'elle procure.

Au Tonkin, une circulaire et des instructions de 1906 avaient posé les premiers jalons; mais l'administration locale a volontairement négligé de les appliquer. Il faut laisser le temps faire son œuvre. Il paraît certain qu'une partie de la population commence à comprendre le principe de l'état civil, et-en voit les avantages (au point de vue d'une répartition plus juste de l'impôt, par exemple, bien qu'il doive dans certains cas comporter une augmentation de l'impôt). De nouvelles circulaires ont permis la mise en application des mesures arrêtées d'accord avec la Commission consultative indigène dès 1911. Celle qui se réunit en 1913 a voté de nouveau en faveur de l'établissement de l'état civil, dont les registres seraient tenus par le « y truong » (maire), mais elle fait aussi la réserve que « l'administration devrait s'engager à ne pas augmenter l'impôt dans les cas où il serait constaté que le nombre des contribuables est supérieur à celui des inscrits et non-inscrits figurant sur les rôles. » C'est là, avec la question des mœurs et superstitions, le véritable obstacle.

En Annam, une ordonnance royale du 28 décembre 1912 (arrêté du 16 janvier 1913) a créé un état civil dans les centres urbains. C'est un commencement; mais là, plus encore qu'ailleurs, il faudra des années pour que la réforme se réalise entièrement dans la pratique.

*Groupes ethniques.* — Nous n'essaierons pas d'énumérer, de localiser, encore moins de caractériser les tribus ou groupements nombreux plus ou moins mélangés et apparentés qui se sont peu à peu cantonnés entre le Mékong et la côte sous la pression des trois races dominantes : Annamite, Thaï, Kmer. Il suffit d'indiquer les grandes subdivisions les plus connues de leurs voisins immédiats plus civilisés qui, de siècle en siècle, les ont repoussées loin des côtes et des riches vallées.

En remontant la carte, de la baie Phan-thiet au Sud, jusqu'à Se mao dans les Sip-song-pan-ha (frontière nord-ouest du Tonkin), on constate que tous les massifs montagneux (Chaîne annamitique et contreforts le plateau des Ma, le plateau central, ceux du Lang-bian, des Boloven, des Ta-hoi, du Cammon, du Tran-ninh et la ligne de partage entre le Mékong, le Song-ma et la rivière Noire) sont, à peu d'exception près, habités par les races dites « indonésiennes », qualifiées « sauvages » (« P'ngong » en cambodgien, « Moï » en annamite, « Kha » en Thaï-laotien). Ces peuplades de mœurs rudimentaires vivent sur la forêt, de la chasse principalement, fort peu de l'agriculture. Quelques tribus du Sud cependant consentent déjà à s'employer sur les plantations de caoutchouc situées à l'Est de la Cochinchine où leurs services sont appréciés.

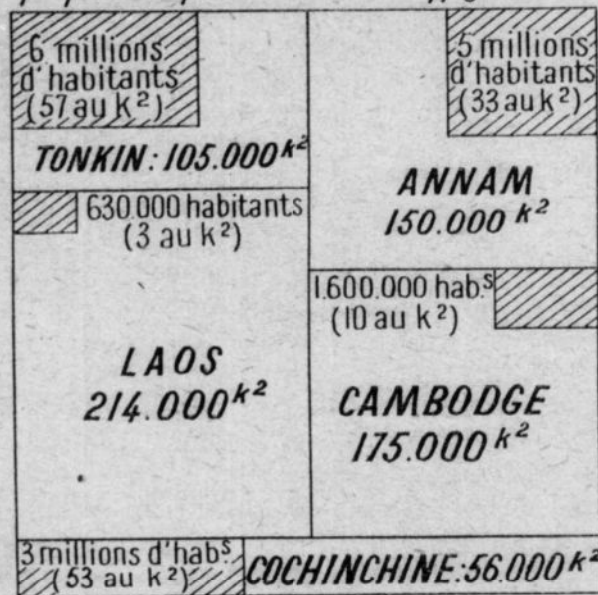
Cette population montagnarde représente environ 600.000 individus.

Deux races venues des provinces méridionales

### SUPERFICIE ET POPULATION TOTALES DE L'INDO-CHINE FRANÇAISE.

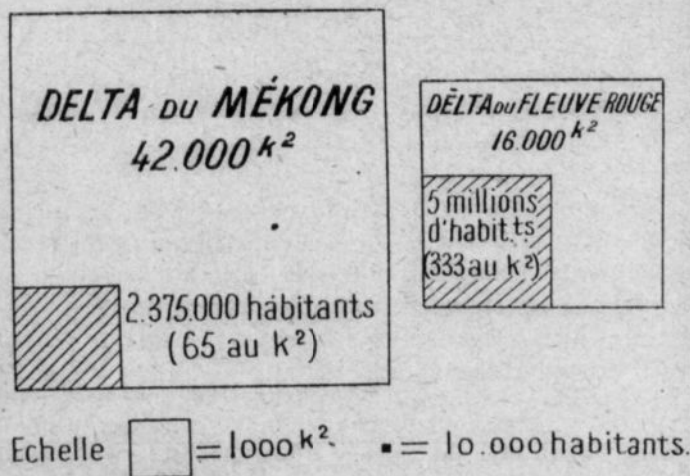
700.000 K<sup>2</sup> ; 16 MILLIONS d'HABITANTS

Graphique de comparaison entre les cinq pays de l'Union.



Echelle: □ = 7000 K<sup>2</sup> ; ■ = 10.000 habitants.

Graphique de comparaison des deux grands deltas.



Echelle □ = 1000 K<sup>2</sup> ■ = 10.000 habitants.

Comité Asie française.

G. Huré.

raires, par exemple. Il a un nom posthume qui est celui qui figure sur les registres généalogiques tenus par le chef de la famille (hò). Les noms patronymiques sont extrêmement peu nombreux (quelques centaines peut-être, ce qui ne facilite pas les identifications. Enfin, il y a la question du nom « du registre » (tên-bò) qui est celui sous lequel un individu est inscrit au registre de la commune et qui peut être différent de son nom de famille (particularité tenant à ce que la tradition administrative annamite n'admet pas que le nombre des inscrits diminue; et aussi à d'autres causes : avantages spéciaux attachés à un « nom



de la Chine, au siècle dernier ont colonisé les massifs qui séparent les hautes vallées du Tonkin. Ce sont les Meo ou Miao, dont les groupements se rencontrent à la frontière septentrionale du Tonkin et au Tran-ninh, et les Yao ou Man, répandus un peu partout dans les massifs montagneux du Tonkin.

Beaucoup plus civilisés que les races indonésiennes, ces groupements assez nomades cultivent le riz de montagne, l'opium (au Tran-ninh) et vivent également de la chasse. Leur dénombrement est difficile en raison de leurs déplacements fréquents.

On évalue toutefois le nombre des Man du Tonkin à 50.000 environ.

Les « Chams », d'origine malayo-polynésienne, occupaient autrefois toute la côte d'Annam jusqu'à la porte d'Annam. On n'en trouve plus que quelques groupes dans le Sud-Annam près du cap Padaran et au Sud-Est du Cambodge (30.000 individus environ).

Les *Malais*, de même origine, sont disséminés en Cochinchine et au Cambodge (40 à 50.000 environ).

Les *Thais* couvrent toutes les vallées du Haut-Tonkin et le bassin du Mékong jusqu'au Nord du Cambodge. On les divise en Thais de l'Ouest (rive droite du fleuve Rouge) et Thais de l'Est (rive gauche). En Indochine, leur population est évaluée à 1 million. Aux premiers se rattachent, les « Laotiens » des basses vallées, les « Pou Eun » des plateaux, les Thais noirs de la rivière Noire, les « Younes », les « Lu ». Les seconds comprennent les Thô, les Nung, les Thais blancs de la rivière Claire.

Les *Annamites*, fixés dans les deux grands deltas et sur la côte d'Annam, représentent à eux seuls environ 83 0/0 de la population totale de l'Indochine française. On leur suppose une certaine communauté d'origine avec les Thais. Leur masse intelligente et laborieuse, de civilisation ancienne constitue évidemment le facteur prépondérant au point de vue économique.

La place importante que détiennent les *Chinois* depuis plusieurs siècles en Indochine, tant au point de vue commercial qu'au point de vue agricole ne permet pas d'en négliger la mention. Fixés dans tous les centres urbains principalement, les 300.000 Chinois établis dans notre colonie y détiennent le gros commerce du riz et le commerce de détail avec l'indigène.

*Kmers* ou *Cambodgiens*. — Les hommes de cette race débordent légèrement les limites actuelles du Cambodge. Ils sont environ 1.300.000 à l'intérieur du royaume et 200.000 au dehors. Ceux de l'extérieur se mélangent aux populations du Bas-Laos, et du Laos siamois, mais leur plus grand nombre occupe l'ouest de la Cochinchine où il se mélangent aux Annamites.

Les ruines fameuses d'Angkor et leurs voisines (rive nord du Tonlé-sap), classées à juste titre parmi les « merveilles » du monde, sont les vestiges impressionnants des admirables temples que des civilisateurs hindous venus en mission-

naires au VI<sup>e</sup> siècle auraient fait construire par les Kmers assujettis. Les recherches les plus sérieuses ne permettent que des suppositions sur l'histoire de cette civilisation importée qui semble avoir disparu au XIII<sup>e</sup> siècle.

PRODUCTION. — Avant d'aborder l'examen particulier des forces de production de chacun des cinq pays de l'Union indochinoise, il n'est pas inutile de donner un bref aperçu de ce que le pays tout entier est susceptible de produire et d'exporter.

*Riz*. — L'Indochine, pays agricole par excellence est avant tout productrice de riz. La Birmanie seule, lui est supérieure à cet égard. Les grands deltas du Mékong et du fleuve Rouge, auxquels s'ajoutent les petits deltas de la côte d'Annam, donnent environ quatre millions cinq cent mille tonnes de riz, laissant à l'exportation un million cinq cent mille tonnes sous toutes les formes (riz en balle ou paddy, riz cargo, riz blanc, farines, brisures.)

En 1917, l'exportation sur France et colonies françaises s'est élevée à 177.321 tonnes, l'exportation sur l'étranger à 1.189.425 tonnes; total : 1.366.746 tonnes.

Que d'autres produits du sol et du sous-sol, nous pourrions citer ici! Voici de précieux minéraux : la houille, le zinc, l'antimoine, le tungstène, l'étain; voici, tirés des forêts de l'Indochine, des plantes médicinales, le caoutchouc, le coprah, la badiane; ; voici encore, provenant de l'élevage, les peaux brutes, les fromages, le beurre, sans parler des animaux vivants : bœufs et vaches, buffles, porcs, volailles... Il convient d'ajouter à cette liste les nombreux poissons et crustacés que les pêcheurs tirent des mers qui baignent les rivages de notre colonie, et les moissons que l'agriculteur indochinois obtient par son travail d'une terre féconde, et les objets manufacturés que soit l'indigène, soit le colon savent tirer des matières premières dont nous venons de parler. Nous n'en dirons pas davantage, renvoyant à ce propos le lecteur aux renseignements que contenait notre article sur la dernière foire d'Hanoï (numéro de mai, p. 158-161), et nous nous bornerons aujourd'hui à dire quelques mots des minéraux les plus précieux que renferme le sous-sol indochinois.

Quelques chiffres donneront une idée de l'importance des ressources qui, avec le riz, constituent la richesse actuelle de notre possession et autorisent en même temps de grands espoirs pour l'avenir de son développement.

*Caoutchouc*. — Le plus vif intérêt s'attache à cette culture, pour laquelle 20 millions de francs sont engagés. Les plantations de l'hévea qui fournissent le « para » du commerce s'étendent sur une superficie de 13.000 hectares. En outre, 50.000 hectares de terrains ont été concédés pour le même objet. La création récente des plantations de l'Est de la Cochinchine n'a pas permis d'exporter plus de 200 tonnes de caoutchouc en 1914 mais quand les plants existants seront en plein rapport, leur rendement atteindra 30.000 tonnes.

*Coton*. — C'est au Cambodge, dans la province



de Kompong-cham que s'étendent les grandes plantations de coton. Superficie et production ne sont pas encore très importantes (4.000 hectares; exportations, 4.000 tonnes), mais il semble bien que l'industrie française du coton a le plus grand intérêt à encourager et à contribuer de ses propres moyens à l'extension de cette culture dans les terres rouges du Cambodge. Il est en effet reconnu que le coton cambodgien est supérieur au coton de l'Inde anglaise dont le marché français importe 30.000 tonnes annuellement.

*Poivre.* — La Cochinchine et le Cambodge sont les fournisseurs de la France, avec 3.000 tonnes par an. Ces deux pays peuvent encore en exporter 1.500 tonnes à l'étranger.

*Cannelle.* — L'Annam fournit la cannelle consommée en Indochine. Le surplus est entièrement expédié en Chine (2 millions de francs environ).

*Soie.* — L'action continue des administrations locales, soutenue d'ailleurs par les maisons françaises qui ont fondé dans la colonie d'importants établissements, a considérablement amélioré les procédés d'élevage du ver à soie, de filature et de tissage. Les soies grèges du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine peuvent aujourd'hui concurrencer les soies de Canton et les pongées du Japon, dont la France importait avant la guerre 1.800 tonnes d'une valeur de 80 millions de francs. Cette constatation ne mérite-t-elle pas de retenir l'attention de notre commerce ?

*Papier.* — La consommation du papier est énorme dans le monde entier, dont les besoins à ce point de vue augmentent chaque année. Les forêts de bambous du Tonkin, de l'Annam et de la Cochinchine peuvent être nos gros fournisseurs en pâte à papier. Il est bon de signaler qu'à l'initiative de colons français du Tonkin est due la première usine construite pour la fabrication de la *pâte de bambou*. Elle est installée à Vietri, au confluent de la rivière Claire et du fleuve Rouge, qui lui apportent les coupes pratiquées dans leurs vallées.

La France qui, avant la guerre consommait plus de 96.000 tonnes, n'en fabriquait pas plus de 64.000 tonnes. L'Indochine peut aisément combler la différence si nos industries papetières veulent bien ne pas ignorer ses ressources inépuisables à cet égard.

*Café.* — Les colonies françaises réunies fournissent à peine à la France 2.300 tonnes, alors que sa consommation dépasse 100.000 tonnes.

Là encore, les capitaux français feront œuvre utile en secondant les premiers efforts des planteurs qui ont introduit cette culture au Tonkin. Ces derniers envisagent d'ailleurs l'extension de leurs entreprises depuis que la législation douanière leur assure l'entrée en franchise dans la métropole.

*Produits minéraux.* — Le sous-sol du Tonkin renferme, à côté du charbon qui permettra de les traiter, les minerais les plus variés : citons parmi eux le minerai de zinc (exportation en 1913 : 28.000 tonnes fournies à la France intégralement), le wolfram, ce minerai rare généralement asso-

cié à l'étain, dont on retire un métal précieux pour la fabrication des aciers les plus durs, les aciers au tungstène, enfin l'or.

On rencontre l'or en plusieurs régions du Tonkin et du Laos où sont exploités les sables aurifères de quelques rivières, mais le rendement est peu rémunérateur. Par contre, en Annam, la mine de Bong-mièu, qui occupe quatre cents ouvriers, produit actuellement 120 kilogrammes d'or environ par an.

Les prospections faites un peu partout ont relevé des gisements d'antimoine, de manganèse, de mercure, de cuivre, de plomb argentifère. Il convient de signaler surtout les minerais de fer, dont les gisements se révèlent importants au Tonkin et au Cambodge.

La proximité du charbon autorise l'espoir de voir se créer bientôt au Tonkin l'industrie métallurgique.

Dans ce premier coup d'œil d'ensemble, nous ne pouvons pas tout citer : l'élevage, les forêts, les pêches et quantité de petites industries trouveront leur place dans la suite de ce travail, mais ce qui précède montre déjà combien sont variées et abondantes les ressources de notre Indochine et combien elles réservent d'avantages aux industries et au commerce métropolitains si ces derniers veulent bien leur accorder l'attention qu'elles méritent ainsi que l'aide de leurs disponibilités financières.

Ch. B.

---

## Levant

**La discussion du budget des Affaires étrangères et les affaires du Levant à la Chambre des députés.** — L'examen du budget du ministère des Affaires étrangères rapporté par M. Noblemaire a donné lieu à la Chambre des députés, les 24, 25 et 26 juin, à de longues et importantes discussions dont l'*Asie française* a le devoir de rendre compte. Quelques jours plus tôt, la Commission des affaires extérieures s'était déjà occupée des questions sur lesquelles se porte l'attention de tous; elle avait demandé au ministre des éclaircissements sur les décisions prises à la Conférence de Boulogne; la discussion du budget a fourni à chacun l'occasion de demander publiquement des explications au gouvernement. Nombre de députés ont donc pris la parole au cours des séances consacrées par la Chambre à la discussion des Affaires étrangères; leurs discours ont amené le rapporteur à intervenir à plus d'une reprise et M. Millerand, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, à monter par deux fois à la tribune.

Les affaires d'Asie, et en particulier celles du Levant, n'ont pas été les seules traitées par les



orateurs qui ont pris la parole durant ces cinq séances : mais elles ont retenu spécialement leur attention, elles étaient au fond de la pensée de tous et chacun y a tout au moins fait allusion. Nous indiquerons dans notre prochain numéro ce qui a été dit à propos de la Chine et du Japon ; ici, contentons nous de rappeler ce qui a été dit au sujet du Levant.

\* \* \*

Dans le discours relatif à la propagande française qu'il a prononcé le 24 juin (séance du matin), M. Charles Daniélou a montré les Anglais agissant en Syrie par leur propagande, et M. Louis Perrollaz a demandé que l'on développât les œuvres françaises commencées, notamment en Anatolie ; M. Jean Hennessy, de son côté, a constaté que l'Asie était dès maintenant « un nouveau champ de bataille » pour les peuples européens à peine sortis de la guerre. Pour lui, partisan convaincu de la Société des Nations, tant que l'Europe n'aura pas établi un statut fondé sur une organisation fédérale, il y aura sans cesse des litiges et des batailles. Voilà pourquoi il existe un corps expéditionnaire en Syrie et en Cilicie, pourquoi les Anglais sont obligés d'organiser une expédition en Perse. Aussi l'orateur a-t-il demandé, en s'appuyant sur le témoignage de son collègue M. Joseph Barthélemy, que la France ne se désintéressât pas de la Société des Nations, et qu'elle cessât de la tourner en ridicule. Même alors, la question de la Syrie, celle de Mossoul étaient dans l'esprit de tous ; on l'a constaté quand, à M. Joseph Barthélemy disant que « l'opinion anglaise était surprise de voir la France se confiner dans un positivisme terre à terre », M. Noblemaire répondit, aux applaudissements d'une très grande partie de la Chambre : « Vous nous avez parlé du positivisme anglais et du mysticisme anglais. Vous nous avez dit que ce mysticisme s'étonnait un peu de certaines lenteurs d'enthousiasme, de certains regrets ou de certains scepticismes, se manifestant de ce côté-ci du Channel, quant aux possibilités de réalisation prochaine des espoirs fondés sur la Société des Nations. Je ne puis pas ne pas noter, tout de même, que cet étonnement ne s'est produit qu'une fois que ce positivisme s'est payé, et bien payé ».

Pour finir, M. Jean Hennessy a combattu la réduction du crédit relatif à l'organisation de la Société des Nations proposée par la Commission et montré l'insignifiance de ce crédit par rapport à celui qui était demandé « pour la poursuite, en Cilicie et en Syrie, de cette politique que vous appelez *conservatoire* : 185 millions. »

Nous n'avons pas à insister ici sur les discours de MM. Ernest Outrey et Louis Marin par lesquels s'est terminée cette première séance du jeudi 24 juin ; nous y reviendrons dans un autre numéro de *l'Asie française*. Aussi bien avons-nous hâte d'en arriver aux séances où les orateurs n'ont plus parlé des choses du Levant en passant, et de façon purement accidentelle.

\* \* \*

Voilà ce qui a été fait dans la séance d'après-midi du 24 juin. Alors, entre l'adoption de la proposition de loi instituant une fête nationale de Jeanne d'Arc et la discussion du projet de loi portant création de nouvelles ressources fiscales, la Chambre est revenue au budget des Affaires étrangères. Elle a entendu sur ce sujet MM. Ernest Lafont, Millerand et Léon Barbé.

Comme naguère, M. Marcel Cachin, le premier a commencé par traiter des relations économiques de la France avec la Russie, puis il s'est occupé des affaires de Syrie et de Cilicie. Nous reproduisons ici à peu près intégralement cette partie du discours de M. Ernest Lafont, qui a débuté par distinguer trois périodes dans l'affaire de Syrie et de Cilicie : la période des accords de 1916, celle de la politique de M. Clemenceau, et enfin celle de « ce que j'appellerai (a dit l'orateur) la politique de San Remo, la consolidation de l'état de choses actuellement existants.

Les accords de 1916, c'était la vaste zone d'influence concédée à la France. Je ne me permettrai pas de les apprécier, mais je tiens à donner l'avis d'un homme, très modéré d'ordinaire dans ses appréciations : le critique diplomatique des *Débats*. (*Mouvements divers*.)

*Au centre*. — Oh ! modéré.

M. ERNEST LAFONT. — Mettons que ce soit le journal qui soit modéré. (*Rires*.)

M. ALEXANDRE MILLERAND, *ministre des Affaires étrangères*. — J'apprécie beaucoup M. Gauvain, mais l'épithète de « modéré » n'est peut-être pas celle qui vient naturellement aux lèvres quand on parle de lui.

M. ERNEST LAFONT. — Moi, elle m'est venue naturellement, Monsieur le président du Conseil, parce que nous n'avons pas la même manière de voir. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche*. — *Sourires*.)

« En regardant la carte... » — dit M. Gauvain — « ... on est pris d'éblouissement. Toutefois, à la réflexion, l'éblouissement dégénère en vertige et ce qui s'ensuit. » Il est évident que les accords de 1916 étaient la traduction d'une politique nettement impérialiste, pour autant qu'ils visaient à une réalité, et tout à l'heure on pourra dire que c'était peut-être simplement, dans l'esprit de leurs promoteurs, un moyen de se procurer une monnaie d'échange, par ces vastes domaines donnés à la France et qu'il serait possible, plus tard de rétrocéder.

Mais les accords de 1916 avaient au moins les apparences — et c'était déjà beaucoup trop — d'une politique d'impérialisme singulièrement étendue, et l'on peut penser qu'il était imprudent pour la France, si elle voulait rester dans les limites de sa politique traditionnelle, de se lancer elle-même dans de telles visées conquérantes, même sous le prétexte qu'on invoque quelquefois, de ne pas laisser l'Angleterre, toute seule, livrée à ses propres appétits. Je crois que c'est une bien moins mauvaise méthode de retenir ses alliés que de les suivre, et de toujours trouver matière à partager avec eux. On légitime par avance tous leurs agissements de demain en s'en faisant le complice.

En tout cas, heureusement, nous n'avons pas eu à apprécier la réalisation des accords de 1916. Il eût été curieux certainement de voir comment nous aurions pu occuper la région de Mossoul, comment nous aurions occupé ce Mossoul abandonné d'ailleurs dans les conditions que vous savez, et que je ne prétends pas prendre pour mon compte. Car, si les accords de 1916 pouvaient être justement critiqués, au point de vue de la politique traditionnelle fran-



caise que nous croyons devoir défendre, qui n'est pas une politique de conquête, et qui pendant la guerre, plus encore a prétendu être une politique de principe et de droit...

M. ARISTIDE BRIAND. — Les accords de 1916 étaient surtout des accords de principe.

M. ERNEST LAFONT. — ... nous ne prétendons pas que la manière dont on y a renoncé soit de la haute et puissante politique.

Vraiment ce pétrole de Mossoul, qui tantôt est connu, tantôt est inconnu, et qu'une sorte de diable asiatique fait disparaître aux yeux des hommes d'Etat à certaines heures pour faciliter à d'autres certaines transactions, ne nous paraît pas caractériser l'idéal d'une bonne méthode de Gouvernement. Nous ne disons donc pas qu'on a bien fait en faisant cela. Mais, je le répète, ce sujet de discussions intergouvernementales — je veux dire entre gouvernements qui se sont succédé — ne relève pas directement de ma compétence.

Dans la période suivante on ne va plus à Mossoul, mais on veut encore aller à Diarbékir et au delà. Il s'agit toujours de nous faire donner la Cilicie comme notre propriété, et de nous faire donner au delà de la Cilicie les territoires qui montent jusque dans les montagnes derrière Diarbékir.

Lorsque le mot de « Kurdistan » est apparu dans les journaux, j'avoue que quelques esprits simplistes comme le mien ont éprouvé le besoin de rechercher dans l'atlas quelques lumières nouvelles.

Nous avons cru qu'il s'agissait d'un autre Kurdistan. Celui qu'on nous enseignait à l'école était tellement perdu là-bas, au centre des terres et au milieu des montagnes que nous ne pouvions imaginer un moment que c'était un véritable cadeau fait à la France que la faculté d'aller l'occuper. Nous avons vérifié. Il n'y avait bien qu'un Kurdistan, l'inaccessible Kurdistan. Alors, il s'agissait de l'occuper. Il s'agissait d'occuper la Cilicie d'abord et de remonter aussi loin que possible.

Je crois qu'à l'heure actuelle la politique est autre, et qu'en tout cas San Remo a consacré des accords un peu différents.

La Cilicie faisait d'abord partie de notre domaine théorique. Nous la prenions pour nous. Nous n'avions pas seulement la Syrie et les zones d'influence de la Syrie, nous devions avoir la Cilicie, terre turque, arrachée ou prise, comme vous voudrez, à la Turquie.

M. BELLET. — La Cilicie n'est pas une terre turque.

M. ERNEST LAFONT. — Actuellement, je crois que nous ne prétendons plus occuper la Cilicie. Mais cette dernière politique me paraît regrettable encore, parce que l'évacuation est due à la contrainte et que le recul militaire a toujours précédé le recul diplomatique.

Ce n'est pas de notre plein et volontaire mouvement que nous disions : nous ne voulons plus de la Cilicie, ou du moins nous ne l'avons pas dit assez tôt, car nous avons subi là-bas — il est inutile dans un tel débat d'exploiter ces échecs passés — des échecs marqués, sanglants, à Ourfa, à Marash et, plus récemment encore, lorsque notre bataillon a évacué Bozanti.

Il semble bien, maintenant, que c'est à la côte que nous ommes, puisque les télégrammes enregistrés par les journaux de ces jours derniers indiquent que c'est à Mersina que les Turcs viennent nous poursuivre.

Voilà jusqu'où, dans un pays que l'on prétendait occuper, l'adversaire vous a rejeté. On ne peut non plus dire que c'est une évacuation volontaire. Ce qui est regrettable ici, quelle que soit votre politique actuelle, que je crois supérieure et au rêve impérialiste du début, et surtout à la politique territoriale du ministre Clemenceau, qui voulait mettre la main sur la Cilicie, Diarbékir et les montagnes au delà, ce qui m'inquiète, c'est de ne pas connaître publiquement ce qu'elle est, après qu'elle a tellement manqué

de netteté dans ses affirmations de ces temps derniers.

Nous cherchions à avoir une attitude vis-à-vis de la Turquie pour lui montrer que nous ne sommes pas ses pires ennemis. Nous considérons qu'il y avait un certain intérêt pour la France à tenir compte des besoins de nos adversaires d'hier.

Avons-nous fait cette politique ? Est-ce que l'occupation de la Cilicie, considérée par les Turcs comme terre turque, concordait avec cette politique imaginée vis-à-vis de la Turquie ?

Ce sont mes inquiétudes d'hier qui, sous une autre forme, se retrouvent dans mes inquiétudes d'aujourd'hui.

Nous évacuons la Cilicie. Sans doute à San Remo avon-nous reconnu que la Cilicie ne devait pas nous être attribuée comme une terre française ou comme zone d'influence française. Nous la laissons partie intégrante de l'Empire ottoman et nous cherchons seulement, si possible, ce à quoi il eût été sage, dès le début, de se borner, à y trouver quelques avantages économiques, excluant toute ingérence et mainmise politique.

Mais ce n'est plus du tout la politique d'hier, et je préciserai cette politique d'hier en vous rappelant que, lorsque des officiers turcs, commandant certaines places, étaient prêts à accueillir les troupes françaises, à titre de gardiennage passager, nous avons, pour affirmer notre volonté de souveraineté, bombardé la ville qui ne demandait qu'à nous recevoir. Nous ne venions pas, en effet, à ce moment-là, en gardiens qui, au nom de l'Europe ou de la Ligue des Nations, prétendaient rétablir passagèrement l'ordre, nous étions des conquérants et il fallait, par un acte matériel, affirmer, par des ruines accumulées, que la Cilicie était bien désormais une terre française.

Je maintiens qu'il y a une contradiction absolue entre cette manière de saluer notre drapeau sur une terre qui dépendait hier de l'Empire turc et la politique que l'on voulait pratiquer à côté, qui tendait à montrer à la Turquie que d'autres étaient plus ennemis d'elle que nous ne l'étions nous-mêmes.

Maintenant, autre contradiction ! Un armistice a été conclu avec Moustapha Khemal. Si ce n'était pas indiscret, je demanderais dans quelles conditions il a été conclu et ce qu'il comportait. Ce sont, sans doute, les négociations de M. de Caix qui ont abouti à ce terme.

Je vous demande pardon d'insister sur ce point, mais il est très délicat et même pénible de se rappeler quelle attitude nous avions publiquement au moment où on négociait. Les pires campagnes étaient menées contre le brigandage turc. Est-ce que vous croyez que cela facilitait les négociations ? Du moment qu'on n'est pas assez fort pour briser brutalement les adversaires, il faut tâcher, au moment où on essaie de combiner avec eux, d'avoir des paroles qui préparent ces combinaisons ou ces tractations.

Quelle est la situation actuelle ? On nous annonce que nos troupes sont attaquées à Mersina. Il ne s'agit plus de Marach, au loin dans les terres, ni même d'Ourfa, qui était dans la zone des quatre villes qui bordent au Nord le chemin de fer de Bagdad ; nous sommes réduits à notre dernière ligne de retraite, au bord de la mer. (*Mouvements divers.*)....

Nous sommes donc, non plus à Marach, ni à Ourfa, mais à la zone côtière. Allons-nous partir par accord ? Allons-nous essayer de rester, et devrons-nous entrevoir pour demain un de ces embarquements, pratiqués autrefois à Odessa, et qui, dans ce pays où le prestige extérieur a plus d'importance que partout ailleurs, ne vaudrait certainement pas grand chose pour notre influence et notre action de demain.

N'y a-t-il pas contradiction — ici je reviens aux accords de Boulogne — entre la politique esquissée par la France avec Moustapha Kemal et la politique autorisée, par la conférence, à la demande de M. Venizelos ?



M. LÉON BLUM. — Très bien !

M. ERNEST LAFONT. — Va-t-on continuer de s'entendre pour protéger le chemin de fer de Bagdad dans la partie qui nous appartient, pour conserver ou rendre, par tractations ou échange, les villes qui sont au-dessus ; va-t-on continuer à causer sur ce terrain-là avec Moustapha Kemal, pendant qu'il sera attaqué dans une autre partie de l'Asie Mineure, par les Grecs qui sont nos Alliés ?

Quelle sera l'étendue de la nouvelle entreprise grecque ?

Les Italiens, gens prudents, et dont la diplomatie aime, d'ordinaire, à tirer ses épingles du jeu avant que le jeu ne devienne trop mauvais, ont, par la bouche de M. Sforza, fait toutes leurs réserves à Boulogne.

Ils ont dit que, si les Grecs s'engageaient, si la France et l'Angleterre trouvaient cette marche en avant conforme à leurs intérêts, l'Italie, elle, tenait à ne prendre aucun engagement, ni matériel, ni même moral.

Quelle est la portée de notre engagement moral ? J'ai lu, comme vous tous, dans certains journaux anglais d'hier et de ce matin, des commentaires qui commencent à m'inquiéter encore plus que l'obscurité des décisions de Boulogne.

Le *Daily Telegraph* spécifie que l'encouragement donné à la Grèce — car cette autorisation est bien un encouragement — comporte nécessairement des engagements corrélatifs. (*Mouvements divers.*)....

... Le *Daily Telegraph* précise qu'il n'était pas possible que les Alliés laissent la Grèce, qui s'engage avec leur approbation, s'exposer à un échec qui ne serait pas seulement l'échec de la Grèce, mais inévitablement ou non, celui des Alliés eux-mêmes.

M. LE GÉNÉRAL DE CASTELNAU. — C'est exact.

M. ERNEST LAFONT. — Que veut-on faire pour la Grèce ? L'aidera-t-on matériellement, avec du matériel, avec des hommes ? C'est du moins, ce que prévoit le *Daily Telegraph*, qui semble avoir une impression nette de l'opinion française, car il ajoute qu'en France on serait très opposé à l'envoi de troupes en Asie Mineure pour soutenir l'offensive grecque.

Nous devons savoir exactement ce que demain nous réserve. Et je pose à nouveau ma question : jusqu'où va-t-on avec les Grecs ? Comment concilie-t-on la politique du Protectorat moral, accordée à la Grèce pour son entreprise actuelle d'Asie Mineure, avec les ententes esquissées et, je l'espère, poursuivies avec Moustapha Kemal ? (*Mouvements divers.*)

... Il y a encore beaucoup d'autres obscurités là-bas. Vous avez été un peu stupéfiés, sauf peut-être les très initiés, comme je l'ai été moi-même, quand nous avons vu brusquement surgir dans le *Times* d'hier, répété par le *Temps*, la petite République de l'Amanus, une République arménienne que nous ne connaissions pas, qui serait une République indépendante dans une région qui chevauche sur la Cilicie et sur le Nord de la Syrie. Qu'est-ce que cette République arménienne ? Est-ce une création aussi regrettable que la constitution de ces légions arméniennes qui a contribué en grande partie à nos échecs précédents de Cilicie, en réveillant les hostilités entre Arméniens et Turcs, auxquelles nous aurions dû, au moins, étant donnée notre besogne, éviter de fournir un aliment ?

Question spéciale, mais qui se place ici au cours de mon exposé. L'Amamus, si je ne m'abuse, s'étend entre l'Euphrate et l'Oronte, c'est-à-dire jusqu'aux pentes montagneuses de la Syrie, dans une région qui est à peine de la Cilicie, qui fait plutôt partie de la zone bleue des accords franco-anglais. Y a-t-il vraiment une République arménienne indépendante ? Comment s'est-elle constituée ? Quelle attitude avons-nous vis-à-vis d'elle ? Quelle responsabilité avons-nous dans sa naissance ou dans sa vie ?

A côté de la Cilicie, dont nous vous demandons très nettement de partir, il y a la Syrie. (*Exclamations et bruit au centre et à droite.*)

... Ce sujet est également un peu obscur, comme le sujet cilicien. M. Paté, dans le rapport considérable qu'il a consacré au budget de la guerre, est d'une réserve extrême. Est-ce que son enthousiasme pour l'armée du Levant était tel qu'il n'avait pas besoin de se manifester par des mots, ou, au contraire, les mots lui auraient-ils manqué pour fournir des explications acceptables ?

En tout cas, le chapitre A B, à la page 320 de ce rapport, est l'objet d'un commentaire aussi réduit que peut être un commentaire pour un crédit aussi important, puisqu'il est de 334 millions. Il faut ajouter les 185 millions du budget des affaires étrangères, soit donc plus de 500 millions. Voilà ce que nous coûte, en l'état actuel des choses, sans tenir compte des développements, peut-être inévitables de demain, la Cilicie, où nous sommes rejetés à la côte et la Syrie, où nous avons la situation guère plus brillante, que je vais indiquer, telle que je la connais, surtout pour insister près de M. le président du Conseil afin qu'il nous renseigne mieux et plus que je ne saurais le faire moi-même.

En Syrie nous sommes installés théoriquement, en vertu et des accords de 1916 et des diverses combinaisons diplomatiques qui leur ont succédé et de l'entente définitive de San Remo.

Mais pratiquement, qu'occupons-nous en Syrie ? Ici aussi nous sommes réduits à la côte où nos bateaux conservent heureusement le droit de caboter. Mais il y a un chemin de fer important en Syrie, et son occupation devrait être le signe essentiel de notre domination. Avons-nous le droit de circuler sur le chemin de fer syrien et notre allié d'hier, devenu notre vassal d'aujourd'hui, l'éminent Faïçal nous permet-il à nous, les maîtres dont il dépend, d'utiliser la voie ferrée ? Je crois savoir que non, je crois que, dans le pays qui nous a été donné, non pas en propriété, mais sous forme de mandat, et que nous comptons conserver comme une sorte de Protectorat, nous n'avons pas le droit d'administrer, nous n'avons même pas le droit de circuler.

C'est ainsi qu'il faut voir les choses, franchement, nettement. Il ne s'agit pas de faire miroiter aux yeux de nos concitoyens une administration peu coûteuse et facilement victorieuse. Il faut avouer qu'avec une dépense de 550 millions presque, nous ne sommes vraiment pas installés en Syrie et que la plus grande partie du pays est livrée à la domination — que certains pourraient trouver toute naturelle — des habitants et des indigènes. C'est en tous cas une Syrie où le Gouvernement français ne peut pas faire sentir son autorité et où, quelques échecs nous l'ont montré, la circulation matérielle de nos troupes est le plus souvent pour elles un danger. Voilà le fait.

Allons-nous nous maintenir en Syrie ? Allons-nous essayer, car c'est la politique qu'il faudra faire demain, de conquérir par la force l'assentiment que les habitants n'ont pas voulu nous donner de leur bonne volonté ? Comment allez-vous faire avec les 334 millions du budget de M. Paté, avec les 185 millions du budget de M. Noblemaire, chiffre réduit, car je vous rappelle que le haut commissaire, le général Gouraud, avait demandé 329 millions ?

M. NOBLEMAIRE, rapporteur. — Et il se contente de 185 millions.

M. ERNEST LAFONT. — Lorsqu'il y a de telles compressions, je ne suis jamais sûr que de petites dépenses supplémentaires ne feront pas leur apparition par la suite, et qu'en fin de compte, ce ne seront pas les 329 millions qu'on atteindra au lieu des 185 millions si habilement prévus à un moment donné. Mais est-ce avec cela que demain vous maintiendrez votre domination militaire, qui encore n'existe pas ? Et où en êtes-vous de vos accords avec l'émir Fayçal ? Nous lui avons reconnu une sorte de prééminence sur le pays. Je crois qu'il la désire ardemment. Mais la prééminence sur les autres, telle qu'il la conçoit, est une



prééminence libérée de votre Protectorat. Il veut dominer les Arabes, mais sans vous. Et même l'autorité dont il jouit maintenant, êtes-vous bien sûr qu'il la conserverait s'il apparaissait comme votre subordonné, comme votre protégé? Pensez-vous que les populations arabes, si ardentes, de la Cilicie, toléreraient l'installation définitive, surtout par la voie des armes, d'un étranger chez elle?

Quel sera le régime de demain? Un Etat syrien? Il n'existe pas. C'est une construction à faire. Vous le ferez de pièces et de morceaux, en maintenant l'indépendance des uns et l'indépendance des autres, et en couronnant le fait par la personnalité éminente de l'émir Fayçal, et en maintenant à côté de l'émir Fayçal, pour le surveiller et le contenir, votre haut commissaire. Cela, c'est la prévision, mais ce n'est pas la réalité.

En attendant, je le répète, le chemin de fer n'est pas à nous et l'émir Fayçal ne nous permet pas d'en disposer.

Je ne sais quelles relations a l'Angleterre avec l'émir Fayçal. Je ne veux pas les rechercher. Nous ne payons plus l'émir Fayçal. Nous ne lui donnons plus la large subvention annuelle de 80 millions, à laquelle il avait droit jusqu'au dernier mois. Est-ce que l'Angleterre lui donne quelque chose? Je sais que la vie est dure, même en Orient. Mais j'ignore exactement ce qui se passe là-bas.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que, du fait de l'occupation d'une zone par nous et d'une autre zone par l'Angleterre, les troupes qui nous attaquent se forment sur le territoire à côté, et que les zones d'influence anglaise peuvent servir de ravitaillement à des troupes qui viennent attaquer les Français, comme peut-être inévitablement demain, quand les Anglais connaîtront les mêmes difficultés, s'ils ne les connaissent déjà, des troupes indigènes se formeront dans notre zone pour aller ensuite attaquer les Anglais.

Car la peine est égale pour tous, et les Anglais n'auront pas plus que nous le bonheur de pouvoir s'installer chez autrui, sans qu'autrui proteste.

Dans les journaux, on parle « des brigands », les premiers temps, puis, quand les brigands sont plus nombreux, on les appelle les « nationalistes », comme les Turcs; quand les nationalistes deviennent assez forts ce sont les « Turcs » ou les « Arabes » tout court: ils ont conquis, avec la puissance, par un mystère historique leur véritable dignité de peuples. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Messieurs, je tiens à poser ainsi la question: je voudrais savoir où nous allons, combien cela nous coûtera, quel argent vous allez dépenser, quels hommes vous voulez sacrifier...

A la suite de ce discours, qui fut très applaudi par l'extrême-gauche, M. A. Millerand est monté à la tribune pour répondre brièvement à chacun des orateurs qui avaient déjà pris la parole, et surtout à M. Ernest Lafont.

En ce qui touche la Syrie, je ne pourrai, a-t-il expliqué, rien ajouter, à l'heure où nous sommes, aux explications très nettes, que l'honorable M. Noblemaire a fournies dans son remarquable rapport et que, je crois, la Chambre aura, au cours de cette discussion, le plaisir d'entendre reproduire.

Je veux simplement dire à M. Ernest Lafont que, lorsque dans une formule qu'il sera le premier à regretter, il disait que le recul diplomatique a toujours suivi là-bas le recul militaire, il affirmait un fait qui, s'il était vrai, ne devrait pas être répété en ce moment ici (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite*) et qui, de plus, est complètement inexact.

En effet, la politique que nous suivons en ce moment et

que j'ai, aussi nettement qu'il m'était permis, expliquée devant les Commissions des Affaires étrangères de la Chambre et du Sénat, je l'ai indiquée dès le 10 février, c'est-à-dire moins de trois semaines après notre arrivée au pouvoir, dans un télégramme au général Gouraud.

Par conséquent, la politique qui est celle du Gouvernement, qui, j'en suis sûr, est celle de la Chambre et du Sénat, parce qu'elle est la seule qui, en tenant compte à la fois de nos intérêts et de nos traditions, proportionne notre action à nos moyens, cette politique ne nous a pas été imposée par les événements. Nous l'avons, dès la première heure, adoptée et nous entendons y demeurer fidèles. (*Applaudissements.*)

Ni ces paroles, ni celles qui ont suivi n'ont satisfait M. Ernest Lafont. Ce député s'est plaint que le président du Conseil n'eût pas répondu aux « questions essentielles » posées par lui, en particulier à celle qui était relative au mandat donné à la Grèce. Mais il n'a pu obtenir de M. Millerand aucune indication nouvelle et M. Léon Barbé a pris la parole à son tour.

Après avoir rappelé au ministre qu'il n'avait pas pu se faire naguère donner par lui des renseignements précis sur la situation de la France dans le Levant, M. Barbé s'est défendu de prétendre ouvrir, et encore moins fermer toute la question d'Orient.

Je viens simplement vous demander de nous donner quelques indications sur un pays que je connais particulièrement pour y avoir longtemps vécu.

Je voudrais vous interroger sur l'exécution des conventions de 1916 relatives à la Palestine et à la Syrie et sur la situation militaire et politique actuelle de la Syrie et de la Cilicie. Je voudrais que vous fassiez cesser les inquiétudes et les angoisses de nos compatriotes et de nos amis de Syrie, qui ne savent pas quel lendemain leur est réservé.

Si vous ne pouviez pas nous apporter des paroles apaisantes, je m'associerais à la douleur de nos compatriotes et de nos amis, et je ne pourrais consentir à partager les responsabilités.

Lorsque la guerre a été déclarée par la Turquie aux Alliés, la France et l'Angleterre se sont tenues d'abord sur la défensive, se contentant de fixer le blocus des côtes de Syrie et de la mer Rouge.

A ce moment, la marine française et l'aviation française ont tenu une place d'honneur, et ce n'est que lorsque les Turcs ont attaqué le canal de Suez que l'Angleterre a compris la nécessité de procéder à des opérations militaires d'une plus grande envergure. Il aurait alors fallu sans doute que la France occupât auprès de son Alliée une place de même importance, mais il n'était pas possible, vous le savez, de distraire les forces dont nous avions besoin sur d'autres théâtres de la guerre, et nos Alliés peuvent savoir que si nous avons combattu sur l'Yser et au mont Kemmel, ce n'étaient pas seulement les intérêts de la France que l'on défendait à ce moment. (*Applaudissements.*)

En 1916 sont intervenues les conventions que nous connaissons. Je n'en ferai pas un éloge excessif.

Elles présentaient des imperfections trop réelles, préparaient des frictions d'intérêts entre la France et la Grande-Bretagne. On a malheureusement partagé un pays qui veut rester uni.

La Syrie actuelle se plaint de ce qu'on ait procédé à une opération de vivisection et constitué là-bas ce qu'il y a un siècle et demi on avait fait en Pologne. Les Syriens demandent à rester unis, et il est fâcheux que l'on n'ait pas



concedé à la France la situation qu'elle avait dans le passé.  
(Très bien ! très bien !)

Vous savez, monsieur le président du Conseil, quelle situation prépondérante nous avons en Palestine, non seulement au cours des siècles derniers, mais surtout depuis soixante ans. Toutes les œuvres scolaires, les œuvres hospitalières les plus importantes étaient entre les mains des Français.

De même, en Syrie, nos écoles, nos hôpitaux occupaient une situation spéciale. Nous nous demandons comment il se fait que la Palestine, où la France avait fait tant d'efforts, ait été pour ainsi dire abandonnée.

De plus, dans ces conventions de 1916, il a été distrait de la Syrie la baie de Caïffa et de Saint-Jean-d'Acre. Cette position, une des meilleures de la côte de Syrie, va devenir, si je ne me trompe, essentiellement anglaise. Il y aura au Sud de Beyrouth un port à faire concurrence à celui de nos Alliés de Syrie.

Lorsque vous avez cru devoir modifier ces conventions de 1916, n'était-il pas possible d'obtenir des compensations et de rétablir l'unité de la Syrie, y compris la portion de Caïffa ?

Voilà particulièrement ce que je voulais demander. Lorsque vous avez établi une organisation administrative, militaire et diplomatique en Syrie, cela a été une erreur de ne pas envisager l'unité de direction. Vous avez là-bas trois directions différentes et c'est un peu à cette dispersion que nous devons la situation défavorable dans laquelle nous nous sommes trouvés vis-à-vis de nos Alliés.  
(Très bien ! très bien !)

Alors qu'ils avaient parfaitement ce qu'ils voulaient, nous avions au contraire une direction administrative, qui était à la tête des services, une direction diplomatique non reconnue par nos Alliés et une direction militaire.

Il est fâcheux que vous ayez autant attendu pour créer l'unité de direction, telle qu'elle existe aujourd'hui.

J'espère donc que vous pourrez nous dire, d'une façon précise, quelle politique vous avez l'intention de suivre demain vis-à-vis de nos Alliés en Palestine, alors que nous avons, par les conventions, l'assurance que ce pays sera internationalisé, et quelle est la politique que vous comptez suivre en Syrie, vis-à-vis de nos compatriotes et de nos amis. (Applaudissements.)

La discussion générale du budget des Affaires étrangères a pris fin, le 24 juin, sur ces paroles de M. Léon Barbé.

\* \* \*

Quand elle a recommencé, au matin du 25, M. Paul Aubriot s'est occupé successivement des problèmes qui touchent à notre sécurité nationale, de ceux qui touchent aux réparations auxquelles nous avons droit, enfin de ceux qui touchent à notre politique dans le monde, en particulier en Orient. Il a été très bref sur ce dernier point, se contentant de ce court aperçu :

En Orient, où les problèmes sont si complexes, où des événements d'un caractère nouveau, d'une allure inédite, ont surgi, il faut que ce soit aussi par une politique de paix, de liberté, que la France défende ses intérêts et sa dignité. Elle le peut et elle le doit.

Je suis convaincu qu'à la faveur de la sympathie dont elle jouit dans le monde et, en particulier, parmi beaucoup de populations de cet Orient en ce moment agité et où s'élèvent tant de menacées de conflits, elle le peut. Et si elle ne doit pas chercher pour elle-même dans un impérialisme guerrier, de nouvelles satisfactions, elles ne doit

pas non plus, à mon sens, favoriser l'impérialisme des autres (Très bien ! très bien !)

Il faut qu'elle recherche, non point les solutions de justice absolue, mais les compromis qui seraient de nature à organiser l'Orient dans la paix. Elle le peut et elle le doit, et, sans insister davantage, je dirai qu'après s'être libérée elle-même par les armes, elle doit contribuer à libérer le monde par le rayonnement pacifique de son génie. (Vifs applaudissements.)

M. Daladier, qui a succédé à M. Paul Aubriot à la tribune, a demandé « au gouvernement et au rapporteur de la Commission quelles sont leurs idées essentielles sur deux problèmes qui me paraissent particulièrement importants : le problème musulman et le problème slave. »

En ce qui concerne le problème musulman (a-t-il dit), on vous demande, au budget des Affaires étrangères et au budget du ministère de la Guerre, des crédits : pour celui de la guerre, quelque 225 millions, pour celui des Affaires étrangères, 187 millions, et encore notre rapporteur prend-il la précaution de nous dire que ces crédits pourront atteindre un ordre de grandeur de 500 à 600 millions.

Au moment où la France porte encore à son flanc la trace des terribles blessures qu'elle a reçues, nous est-il permis de nous lancer dans cette politique de magnificence et de prestige qui pourrait être la ruine de notre pays ? (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.)

J'ai cherché, pour ma part, quels intérêts on peut invoquer pour une telle politique. On nous dit, en ce qui concerne, notamment, la Cilicie, qu'on veut évacuer le pays, qu'on renonce à une politique d'aventure et de guerre. Cependant les combats continuent, l'armistice vient d'être rompu, et nous éprouvons là, comme d'ailleurs en Syrie, des pertes de plus en plus considérables, soit sous les balles des Turcs et des Arabes, soit sous l'effet du paludisme et du typhus. Nous ignorons le chiffre exact de nos morts, mais nous savons que, pour le seul mois de janvier, nos pertes ont dépassé 600 hommes.

On nous dit : « Nous ne voulons pas de Protectorat, nous ne voulons pas de la formule marocaine. » Mais je suis bien obligé de constater que vous avez d'abord établi des administrateurs dans ce pays et que, peu avant la conclusion de l'armistice, vous étiez occupé à préparer un mouvement judiciaire comportant de nombreuses nominations de fonctionnaires.

Et vous devez avouer que les autorités françaises ont frappé de lourdes amendes les populations turques, fusillé un certain nombre de Turcs que vous avez flétris de l'épithète de « rebelles », alors que c'étaient seulement des patriotes qui voulaient défendre leur pays. (Interruptions et mouvements divers.)

M. BELLET. — C'étaient des assassins d'Arméniens.

M. DALADIER. — Je parlerai tout à l'heure de la question des Arméniens. Je constate, en passant, que nul ne parle plus de la grande Arménie ni d'un Etat arménien, dans la presse ou le Parlement...

M. CHARLES RUELLAN. — Parce qu'il n'y a plus d'Arméniens !

M. JOSEPH PATUREAU-MIRAND. — Il n'y a qu'un malheur : c'est qu'on n'ait pas fusillé tous ceux qui, manquant à la parole d'honneur, ont assassiné notre colonne d'Ourfa. (Applaudissements.)

M. DALADIER. — En tout cas, je dis que, pour cette politique qui me paraît extrêmement dangereuse, vous ne pouvez invoquer aucun intérêt économique.

On parle toujours du coton d'Adana. Faut-il rappeler que les spécialistes des questions cotonnières, les membres de l'Association cotonnière coloniale, par exemple M. Bern-



heim, dans le rapport remarquable qu'il a adressé au récent Congrès des Sociétés industrielles, réuni à Mulhouse, ont signalé, avec beaucoup de force, que la France dépense pour ses achats de coton, quelque 2 milliards 500 millions par an, et qu'il suffirait, pour combler ce déficit — ce sont les spécialistes qui le disent — de cultiver un million d'hectares ?

Or nous avons des millions d'hectares pour la culture du coton dans la boucle du Niger, au Congo, en Indochine.

M. GASTON THOMSON. — Et dans l'Afrique du Nord.

M. DALADIER. — Vous savez, notamment, je dis en passant, que l'Indochine a produit environ 2.000 tonnes de coton cette année. Et pas un kilogramme de ce coton n'est parvenu en France !

Au lieu donc, de faire tuer les hommes, de gaspiller des centaines de millions pour cette expédition de Cilicie, sous prétexte de satisfaire nos intérêts économiques, il vaudrait mieux consacrer ces mêmes sommes à faire prospérer notre Empire colonial et à faire de la plus grande France une réalité vivante. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. LE RAPPORTEUR. — La question est de savoir si la culture du coton y est possible, et dans la proportion qu'il nous faut.

M. CHARLES RUELLAN. — D'ailleurs, il ne s'agit pas que du coton.

M. LE RAPPORTEUR. — Vous avez parlé de 2.000 tonnes, il nous en faut 400.000.

M. DALADIER. — Oui.

M. LE RAPPORTEUR. — Que tout cela soit bien entendu. Je ne conteste pas votre thèse. Ce sont des questions de chiffre. Il faut y répondre par des chiffres.

M. ERNEST OUTREY. — Voulez-vous me permettre un mot, mon cher collègue ?

M. DALADIER. — Je vous en prie.

M. ERNEST OUTREY. — Vous venez de parler de l'Indochine. Il est exact que l'Indochine sera en mesure de fournir une grande quantité de coton à la France, le jour où l'on voudra bien organiser cette colonie, comme elle aurait dû l'être depuis longtemps déjà.

Le Cambodge, que je connais particulièrement, pourrait être grand producteur de coton. Dernièrement, en Indochine, j'ai rencontré un grand spécialiste des cultures du coton, sujet anglais, qui venait des Indes. Il m'a déclaré que le Cambodge était, pour la culture du coton, un pays aussi merveilleux que l'Égypte.

Il a même ajouté que la variété de coton du Cambodge avait été introduite aux Indes sous la dénomination de « Cambodgia ».

Aussi je vous assure que, lorsque le budget des colonies viendra en discussion, je réclamerai l'intervention du gouvernement pour la mise en valeur de tous les terrains du Cambodge qui sont propres à la culture du coton.

Je pense, cependant, que nous ne devons pas limiter nos efforts à l'Indochine. Je connais la province d'Adana : il y a là des terres considérables à cultiver en coton. Mais ce n'est pas pour cette seule raison que nous sommes en Cilicie. (*Très bien ! très bien !*)

Beaucoup d'autres préoccupations nous y appellent. Ne dites donc pas que nous y sommes attirés par l'unique désir de nous assurer des terrains pour la culture du coton. (*Applaudissements.*)

M. DALADIER. — Aucun argument sérieux ne légitime l'expédition militaire en Cilicie. A quelque point de vue que vous vous placiez, vous ne pouvez justifier par aucune raison d'ordre économique, les sacrifices qu'on veut imposer au pays.

J'en dirai autant pour la question de la Syrie. Je ne méconnais pas la grandeur de l'œuvre accomplie en Syrie,

aussi bien par des missionnaires chrétiens que par des laïcs.

Je ne suis pas de ceux qui contestent la valeur des arguments d'ordre moral qu'on peut présenter en faveur d'une action pacifique dans ce pays. (*Très bien ! très bien !*) Les missionnaires français, les laïcs français n'ont pas eu besoin d'expédition militaire pour acquérir l'estime de toutes les populations de Syrie, sans distinction de religion.

En étudiant les remarquables travaux du Congrès français de la Syrie, dont vous connaissez tous l'importance, je constate que ces hommes ne vous demandent pas d'expédition militaire, mais qu'ils vous disent, au contraire...

M. ARISTIDE BRIAND. — Ce sont eux qui nous supplient de ne pas les abandonner. (*Très bien ! très bien !*)

M. DALADIER. — Oui, mais ils nous supplient de ne pas nous livrer à une expédition militaire.

M. BELLET. — Il faut laisser assassiner, c'est entendu !

M. LE RAPPORTEUR. — Il nous supplie de faire la paix quand nous pourrions ne plus faire la guerre.

M. CHARLES RUELLAN. — La guerre est un moyen de faire la paix. (*Interruptions à l'extrême-gauche.*)

Mais oui, messieurs, évidemment, c'en est un.

M. LOUIS GUICHARD. — Nous ne voulons plus de guerre, quelle qu'elle soit.

M. CHARLES RUELLAN. — Je ne désire pas la guerre. Je l'ai faite parce qu'il le fallait. Mais la guerre est un des moyens de faire la paix, c'est évident.

M. DALADIER. — En tout cas, quelles que soient là-dessus les contestations qui peuvent s'élever, il est certain que bien avant la crise actuelle, bien avant les opérations militaires actuelles, nous avons acquis en Syrie, sans guerre, par notre effort pacifique, une situation morale et matérielle de premier ordre. (*Applaudissements.*)

M. GEORGES LEYGUES. — C'est très vrai.

M. DALADIER. — Je me demande, alors, pourquoi cette situation semble maintenant affaiblie.

M. LE RAPPORTEUR. — Parce qu'il y a eu la guerre !

M. DALADIER. — Mais pourquoi, maintenant, est-ce la guerre ? Il faudrait tout de même s'entendre... (*Interruptions au centre.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, vous viendrez à la tribune chacun à votre tour. Je vous prie de ne plus interrompre.

M. DALADIER. — Je suis de ceux qui pensent que la guerre, en Syrie, est le résultat de fautes politiques incontestables. Je crois qu'on ne s'est pas rendu compte de l'émotion profonde qui règne, précisément depuis la grande guerre, dans le monde musulman. Je crois qu'on s'est complètement trompé en assimilant Fayçal, tantôt à une sorte de bolcheviste du désert, tantôt à un Wilsonien en turban, tantôt encore à une sorte de cavalier qui ne chevaucherait que la cavalerie de Saint-Georges. (*Sourires.*)

Je ne suis pas du tout de cet avis. Je considère ce problème d'une façon beaucoup plus sérieuse, et je crois que Fayçal est au contraire un modéré, qui risque d'être dépassé par les extrémistes, et qui use de tous les moyens en son pouvoir pour essayer d'endiguer ce courant dangereux.

Voilà, en toute sincérité, mon opinion, et je suis bien obligé de dire que tous les arguments qu'on m'oppose ne me paraissent pas très probants.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a en Syrie 3 millions de musulmans et 300.000 chrétiens, que nous nous y trouvons devant un peuple qui n'est en rien comparable aux tribus marocaines, qui possède une civilisation très ancienne et qui, bien avant la guerre, surtout depuis 1893, a prouvé, par une évolution continue, qu'il voulait s'élever à la liberté et à l'indépendance, organiser un véritable Etat.

Car enfin, comment pourriez-vous oublier, vous qui êtes si bien informés des questions orientales, le célèbre programme de Beyrouth qui date de 1913, et ce grand



mouvement national, auquel — fait véritablement extraordinaire en Orient — toutes les populations, aussi bien chrétiennes que musulmanes, d'accord contre les Turcs pour organiser un Etat dans la paix et dans l'ordre, ont largement et joyeusement participé?

Je pourrais vous citer des faits en grand nombre : vous n'ignorez pas que les Turcs eux-mêmes ont été tellement impressionnés, avant la guerre, par l'importance de ce mouvement national, qu'ils ont songé à créer une sorte de dualisme turco-arabe, organisé selon l'exemple du dualisme austro-hongrois.

Ce sont là des faits singulièrement impressionnants ; et n'ai-je pas le droit de dire que la guerre, à cet égard, n'a fait qu'accroître cette évolution ?

Comment ! lorsque pendant cinq années vous avez fait appel aux Arabes pour lutter avec eux contre les Turcs, lorsque pendant cinq années, à toutes les tribunes, française, anglaise, américaine, italienne, partout et toujours les Alliés ont proclamé qu'ils n'avaient pas d'autre ambition que de lutter pour la liberté des peuples, avec quelle audace et, permettez-moi de le dire, avec quel cynisme, tentez-vous aujourd'hui de vous emparer d'un pays qui n'est pas le vôtre et qui a le droit d'être indépendant ? (*Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche. — Interruptions au centre.*)

M. LE RAPPORTEUR. — Un mandat n'est pas une conquête, c'est juste le contraire.

M. DALADIER. — L'honorable M. Noblemaire me fait une observation très juste.

Il dit : « Il ne s'agit pas de conquérir, il s'agit d'exercer un mandat. »

J'entends bien, en effet. J'ai lu avec beaucoup de soin le rapport de M. Noblemaire. Que dit-il ? Il est contre les aventures, contre la conquête. Mais il compte sur des méthodes beaucoup plus souples. D'abord, il compte beaucoup sur l'influence de la décision de San Remo. Il dit :

Jusqu'à San Remo, notre titre sur la Syrie était contestable. Mais, depuis San Remo, nous possédons un titre international qui est solide. Nous avons l'approbation de l'Angleterre, celle de l'Italie, du mikado ; et, avec des autorités aussi considérables, nous pouvons dire que l'émir Fayçal et *tutti quanti*, comme M. Noblemaire l'écrit dans son rapport, se hâteront de s'incliner.

M. Noblemaire écrit encore qu'il s'agit de mettre entre les mains de quelques hauts fonctionnaires bien intentionnés des ressources. 500 à 600 millions, non pas pour une expédition militaire — les militaires ne sont là que pour le décor — mais pour discuter, pour négocier. C'est avec l'argent qu'on mettra entre les mains de Kemal, de Fayçal et *tutti quanti* qu'on arrivera à résoudre le problème syrien.

Je crois pour ma part — et je le dis en toute loyauté, sans vouloir blesser personne — que c'est une grave erreur que dire à ces peuples, qui sont très ardents, qui ont la volonté de s'émanciper et de se libérer, que vous essayerez de les dominer...

M. LE RAPPORTEUR. — Mais non !

M. DALADIER. — ... de lui imposer un mandat, car les mots ne font rien à l'affaire.

On parlait autrefois de pénétration pacifique ; maintenant, vous parlez de mandat. En réalité, vous leur offrez un mandat à la pointe de nos baïonnettes.

M. LE RAPPORTEUR. — Il s'agit simplement d'assurer, dans un pays qui est dans un désordre effroyable, l'ordre français, parce que l'ordre national, l'ordre indigène est impossible à établir de lui-même. Et si nous assurons cet ordre, c'est pour que le plus tôt possible, les ressources indigènes nous récompensent de nos peines et de nos avances, pour qu'elles suffisent à tous les besoins locaux et permettent aux indigènes de vivre libres et indépendants

chez eux. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. LÉON BLUM. — Par quel moyen ?

M. LE RAPPORTEUR. — Par le moyen de l'ordre qu'il ne peuvent pas établir sans nous.

M. LÉON BLUM. — Comment l'établirez-vous, vous mêmes ?

M. LE RAPPORTEUR. — Evidemment, avec le gendarme. (*Interruptions à l'extrême-gauche.*) Bien entendu ! Comment voulez-vous établir l'ordre sans le gendarme ? C'est tout de même, et chez les bolcheviks comme ailleurs, et plus rudement qu'ailleurs, la base de toute vie même approximativement sociale. (*Très bien ! très bien ! au centre et à droite.*)

M. LENAIL. — Et il en sera ainsi dans la Société des nations.

*A l'extrême gauche. — Faites-la fonctionner !*

M. DALADIER. — Même si je n'avais obtenu d'autre résultat que d'amener M. Noblemaire à dire toute sa pensée, je ne regretterais pas mon intervention à la tribune.

M. LE RAPPORTEUR. — Cela, je l'avais déjà écrit.

M. DALADIER. — Il s'agit des gendarmes, il s'agit de la pénétration pacifique. Elle s'achèvera en expédition militaire et en combats meurtriers. Or, vous êtes incapables, même aujourd'hui, sous peine de faire appel à une armée considérable, de circuler sur le fameux chemin de fer qui est aux mains, vous le savez bien, des musulmans.

M. LENAIL. — Il n'y a plus de rail !

M. DALADIER. — Si vous persévérez dans cette politique folle, vous risquez d'aboutir à une véritable catastrophe. Je me demande alors si, au lieu de recourir à 400.000 hommes, au lieu de faire tuer en Syrie ou en Cilicie des soldats français pour des opérations qui risquent d'être ruineuses pour la France, qui soulèvent une émotion considérable, vous ne devriez pas vous attacher à ne pas susciter dans ces pays une vive agitation et surtout à ne pas ruiner l'amitié qu'a pour nous le peuple musulman (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.*)

Ai-je besoin de dire que quelles que soient nos idées politiques nous ne contestons pas que la France ait en Orient une grande action à exercer ? Il est nécessaire que l'action française s'exerce en Syrie et dans le monde entier, mais une action pacifique, fondée sur la raison et la justice.

M. LE RAPPORTEUR. — Qui veut la fin veut les moyens.

M. DALADIER. — Voilà ce que nous ne voulons pas. Voilà pourquoi nous luttons contre toute action militaire, pour cette politique dont vous n'apercevez peut-être pas toute l'importance.

M. LE RAPPORTEUR. — Mais si !

M. DALADIER. — Nous disons qu'au moment où l'Europe tout entière est encore troublée, où, en Orient surtout, s'amoncellent des nuages menaçants, il est grave de faire une politique ruineuse, néfaste pour le pays.

Chacun appréciera et prendra sa responsabilité. Quant à moi, je ne voterai pas ces centaines de millions, alors que notre population est appauvrie de 1.500.000 morts, alors qu'il faut concentrer tous nos efforts à relever nos ruines et à assurer la garde du Rhin. (*Très bien ! très bien !*) Je ne voterai pas des crédits pour une expédition dangereuse et néfaste en Syrie. (*Applaudissements à l'extrême-gauche et sur divers bancs à gauche.*)

En terminant, et après avoir longuement traité la question slave, soit en Russie, soit dans les Balkans, M. Daladier a déclaré qu'au lieu d'envoyer 77.000 hommes en Syrie, au lieu d'envoyer des soldats en Cilicie, « au lieu de consentir à des sacrifices ruineux, il vaut mieux concentrer nos forces pour exiger de l'Allemagne les réparations



nécessaires, il vaut mieux consacrer aussi toute notre énergie à cette œuvre de rénovation qui est notre devoir. » (*Applaudissements.*)

Ce discours a provoqué une courte réplique de la part de M. Noblemaire. Le rapporteur du budget des Affaires étrangères y a touché deux points différents. Il s'est d'abord demandé pourquoi les faits cités par M. Daladier et relatifs « à l'excellence de l'action qu'ont exercée nos officiers et nos soldats, et à l'excellence du souvenir qu'ils ont laissé en Bulgarie et en Thrace », pourquoi ces faits ne se reproduiraient pas en Syrie, où nous avons « un mandat exactement analogue » à celui que nous avons en Thrace. Il a d'autre part donné son plein acquiescement aux vues énoncées par l'orateur au sujet du rayonnement de l'idée française dans le monde.

Aussitôt après cette courte intervention du rapporteur, M. Aristide Briand a pris la parole. Il s'est défendu de monter à la tribune « pour contrarier par des paroles imprudentes celles de mon gouvernement, dont il est à l'heure actuelle du devoir de tout Français de faciliter la tâche si ardue » ; mais il a tenu, « ayant été au gouvernement au moment où se sont discutés, où ont été négociés et signés les accords de 1916, relatifs à l'Orient, à fournir quelques explications sur le caractère réel de ces accords, sur leur portée, sur le but auquel ils tendaient.

Si vous vous reportez au moment où ces accords se préparaient, c'était l'angoisse de Verdun, c'était la fragilité du front balkanique, c'était l'époque où l'Italie n'avait pas encore déclaré la guerre à l'Allemagne, où je n'avais pas eu encore la joie de voir entrer dans mon cabinet l'ambassadeur des Etats-Unis me déclarant que ce grand pays allait se ranger aux côtés de la France pour la défense de la cause de la liberté.

L'horizon n'était pas absolument clair et peut-être vous direz-vous qu'il était téméraire, ou même un peu puéril pour un gouvernement de jeter ses vues si loin du théâtre des opérations principales, c'est-à-dire de l'Europe.

Mes collègues du Gouvernement et moi nous avons considéré que, malgré l'heure angoissante, il était de notre devoir de ne négliger nulle part la défense, la consécration des droits et des intérêts de la France.

C'est pourquoi nous avons prélevé sur notre front menacé les divisions nécessaires pour les envoyer à Salonique barrer la route vers Constantinople à la mégalomanie allemande, facilitant ainsi aux Russes des opérations en Arménie et aux Anglais en Asie Mineure. Nous avons pensé que, dans ces régions, la France avait des intérêts et des droits séculaires et que notre devoir était de les défendre. (*Applaudissements.*) — Ici, Messieurs, permettez-moi de dire combien il est injuste de parler d'impérialisme, quand il s'agit de ces régions et de notre pays. — La pauvre France ! Après l'effort qu'elle a donné dans cette guerre, se battant partout, sur son propre territoire, envoyant ses soldats dans les Balkans, participant même, dans la mesure du possible, aux opérations d'Asie Mineure, après tout cela, quand elle est exténuée de toutes façons, le reproche qu'on pourrait lui faire, ce serait plutôt un excès de désintéressement. (*Applaudissements.*)

Dire que notre pays a des vues impérialistes, c'est vraiment une accusation qu'il ne mérite pas. (*Très bien ! très bien !*)

Que l'honorable M. Lafont, quand il discute les accords de 1916 qui s'appliquent à l'Orient et à l'Asie Mineure, me

laisse lui dire que nous ne sommes pas là dans des pays où la France est ignorée. Nous sommes là dans le rayonnement de toute sa gloire. (*Très bien ! très bien !*)

Ces populations, auxquelles nos collègues de l'extrême gauche ont tant de raisons de s'intéresser, mais c'est la France, par son action, en versant son sang, qui les a tournées vers des idées de civilisation et leur a donné le goût de la liberté. (*Applaudissements.*)

Mon cher collègue, Monsieur Ernest Lafont, vous étiez trop jeune alors, mais j'ai gardé encore quelque souvenir des traditions du parti socialiste. Je me rappelle l'époque où la grande voix éloquente de Jaurès et la voix persuasive de Pressensé appelaient l'attention de l'opinion publique sur la souffrance des Syriens et des Arméniens, dans les immenses réunions qu'ils organisaient, toute la foule venait communier avec eux, dans la même indignation, contre les atrocités dont souffraient ces populations. Que disaient-ils alors ? « Enlevez ces populations au joug sanglant des Turcs, libérez-les. » (*Applaudissements.*)

Comme président du Conseil, j'ai reçu au quai d'Orsay, en 1916, des délégations d'Arméniens, de Syriens, de Persans, me disant : « La France, c'est nous ; nous ne faisons pas de distinction entre elle et nous, et puisque la Turquie doit disparaître, nous supplions la France de venir à nous. »

A ce moment, en effet, on envisageait la disparition de la Turquie, et c'était un des buts de guerre des Alliés.

Comment ! Messieurs, devant cette disparition de la Turquie, en présence de sa dissémination, la France se serait désintéressée du sort de ces populations ! (*Applaudissements.*) Elle aurait oublié ses traditions ! La Palestine n'aurait plus rien été pour elle ! Ni la Mésopotamie ! Ni la Syrie !

Vraiment, Messieurs, si un président du Conseil, dans une pareille heure, uniquement soucieux des intérêts immédiats de la défense nationale, ne voyant que son front et l'Europe, avait négligé ces intérêts, que pourriez-vous lui dire aujourd'hui ? (*Vifs applaudissements.*)

Mes chers collègues, il n'y a pas de France en France seulement ; la France, elle est partout où elle a des racines (*Nouveaux applaudissements*), où des actions d'éclat ont été accomplies par ses armes et partout où son drapeau a flotté. (*Applaudissements.*)

Il était tout naturel, qu'à l'appel des populations mêmes, elle agit ainsi. Et là, vraiment, nous sommes dans les principes de la paix que vous approuvez. Il n'y a ni impérialisme, ni violence envers les populations mêmes qui viennent nous supplier de les revendiquer en nous disant : C'est votre influence que nous préférons à toute autre.

Voilà l'esprit dans lequel ces accords ont été faits.

Certes, ils sont vastes. Ah ! Messieurs, quand donc les Français se décideront-ils à ne pas voir uniquement les affaires extérieures de la France à travers des considérations de sentiment !

Les considérations de sentiment, oui, il ne faut pas les négliger. Sans doute, l'agent idéologique a sa force, et l'on verra, demain, après le règlement des appétits matériels, qu'à ce point de vue, le prestige de la France et sa gloire exerceront leur action sur le monde. (*Applaudissements.*)

Il n'y a pas que cela. Dans le domaine du sentiment, vous obtiendrez tout ce que vous voudrez. Vous direz : « France, gloire » on vous répondra : « Oui, gloire ». On vous décernera des éloges, on vous couvrira de félicitations et si le traité de paix était établi uniquement sur ces bases vous auriez la plus large part. (*Vifs applaudissements.*)

Mais ce n'est pas suffisant, il faut autre chose ; alors faisons donc dans la discussion des choses extérieures ce que font les Anglais au lieu de récriminer contre eux.

Nous sommes assez liés d'amitié avec eux pour avoir le droit de nous dire tout ce que nous pensons les uns et les autres, et c'est ce qu'ils demandent. (*Applaudissements.*)



On a parlé de leur avidité. Que voulez-vous ! il en est des appétits d'un peuple comme des appétits des individus : là où il n'y a pas d'appétits, il n'y a pas d'action, il y a la paralysie. (*Très bien ! très bien !*) La grandeur du peuple anglais est faite d'une action continue, incessante, qui ne se contente jamais. (*Applaudissements.*)

L'Angleterre admet très bien — car elle est sportive — que, dans une partie, ce ne soit pas toujours le même qui gagne. Elle admet que, dans un match de boxe, il n'y ait pas qu'un champion à recevoir les coups ; il suffit qu'ils soient donnés d'une façon loyale, correcte, qu'on pratique le *fair play*, et l'Angleterre applaudit même quelquefois au succès de celui qui a l'avantage sur elle. (*Applaudissements.*)

Mais elle n'est pas chargée de défendre les intérêts des autres. (*Applaudissements.*) Cela, elle ne l'a jamais fait et je ne crois pas que les circonstances présentes la disposent à le faire. Elle admet les concessions, elle demande simplement qu'on discute avec elle, qu'on lui dise carrément ce qu'on veut. Après l'échange des formules de politesse, d'amitié, de confraternité qui sont les moyens par lesquels deux hommes engagent une conversation, elle comprend parfaitement qu'on lui réponde, quand elle réclame quelque chose : « Pardon, donnant, donnant. »

Même aux pires heures que nous ayons vécues, j'avais, avec l'immense majorité des Français, une foi profonde en la victoire finale ; je me disais qu'à l'heure des règlements il ne fallait pas venir à la table de la paix les mains vides.

Lorsque la France est appelée à régler de telles affaires, elle devrait se demander simplement comment font nos bons paysans quand ils s'en vont au marché pour conclure une convention s'ils ont quelque chose à recevoir ou à donner. Ils se gardent bien de donner d'abord avant d'avoir reçu (*Rires*), ils discutent. On sait qu'ils peuvent donner, mais ils tiennent à ce qu'on sache aussi qu'ils doivent recevoir. (*Nouveaux rires et applaudissements.*)

Cette idée, que je m'excuse d'avoir exprimée en termes quelque peu vulgaires, est celle qui dominait notre politique en 1916. Nous nous disions : les possibilités de ces accords dépassent peut-être les possibilités militaires de la France, mais nous conserverons au moins ce qu'elle ne peut pas ne pas retenir au nom de son glorieux passé et de ses traditions. Pour le surplus, il y aura matière à conversation. Evidemment, quand on jette les yeux sur la carte, on est étonné de voir l'étendue des accords. Ils comprenaient, tant comme zone directement française que comme zone d'administration arabe, Mersina, Adana, Sivas, Diarbékir, l'Arménie, Mossoul, puis une pointe dans le Kurdistan.

(*Se tournant vers M. Ernest Lafont.*) Ce Kurdistan vous a troublé beaucoup, mon cher collègue, il évoque en vous des souvenirs d'écolier qui avait de la peine à retenir le mot, et qui en arrivait tout doucement à se demander si le pays existait. (*Sourires.*)

Je vais vous dire pourquoi nous nous sommes inquiétés de ce couloir si loin de notre zone. C'est très simple. Des Persans notables, distingués, étaient venus me trouver, e dans un admirable français — car ils connaissaient la France — ils avaient appris tout petits, qu'elle existait quelque part, quelques-uns y avaient séjourné, ils nous disaient : « La France, mais c'est nous ! En Perse on parle français comme en France. Il y existe 1.800 écoles françaises. Votre pays représente pour nous la garantie de notre indépendance. Prenez contact avec nous. » Cela vous explique la petite pointe que vous avez vue et qui a troublé vos souvenirs géographiques. (*On rit.*)

Tout cela évidemment, cause syrienne et internationalisation de la Palestine, faisait à la France une condition privilégiée, puisque la France gardait ses droits, au moins moraux, de protection des chrétiens en Orient et que,

dans cette administration internationale de la Palestine, elle pouvait d'autant plus compter sur la prépondérance que nos alliés russes insistaient pour qu'elle lui fût assurée.

M. LÉON BARBÉ. — L'avons-nous encore ?

M. ARISTIDE BRIAND. — Voilà ce que nous avons obtenu. Vous direz : c'était théorique !

Mais les événements ont évolué vers la victoire. Maintenant, nous sommes aux prises avec les nécessités d'une politique. Il m'apparaît que la politique qui s'impose à nous est fortement handicapée par les hésitations qui, si longtemps, ont précédé l'heure présente.

Quand on laisse un pays comme la Turquie, après une guerre très longue, pendant plus d'un an, sous ce que j'appellerai la douche écossaise, lui disant, tantôt : « tu vivras » ; tantôt : « tu ne vivras pas », on tend ses nerfs jusqu'au paroxysme, on crée dans ce peuple l'excitation patriotique, l'exaspération patriotique, qui commence à se manifester par des bandes de brigands ; chez nous, cela s'appellerait des bandes de patriotes.

Ces bandes, en face desquelles on n'a pas, on ne peut pas avoir, eu égard aux conditions dans lesquelles les choses sont engagées, une politique nette, usent et abusent de la situation.

Les soldats français sont peu nombreux pour l'étendue des territoires à couvrir, et comme on ne sait pas quel sera le sort de ces territoires, naturellement les instructions sont incertaines.

Alors les bandes ont trop beau jeu : elles enlèvent un groupe de soldats ici, un groupe de soldats plus loin. Ces échecs, petits en eux-mêmes, sont redoutables au point de vue du prestige moral de la France par leur répercussion sur les populations aux yeux desquelles la force n'est pas une chose négligeable.

Voilà les événements en présence desquels nous nous trouvons.

Les accords de 1916 stipulaient qu'au cours des opérations en Asie Mineure la France jouerait son rôle. Quel était ce rôle ? C'était, au fur et à mesure de l'évacuation des zones, d'occuper la sienne ; dès qu'un pays était libéré, la France devait en prendre l'administration. Elle ne l'a pas fait. Alors les Anglais, eux, l'ont fait.

Le gouvernement britannique est composé d'hommes soucieux de respecter la signature de l'Angleterre, mais il est exposé à se voir distancé par le zèle de ses agents.

Il y a des traditions, au War-Office, au Foreign-Office, qui passent quelquefois par-dessus la tête des gouvernements ; lorsque des agents se trouvent lancés dans des opérations loin de la métropole, quand ils ont pris possession de territoires, il leur vient tout naturellement à l'esprit l'idée de les garder et, pour cela, après les campagnes militaires, ils entreprennent les œuvres de propagande. Ils se disent tout doucement : « La France est tellement occupée chez elle ! Elle a demandé tout cela théoriquement et politiquement, mais viendra-t-elle le prendre ? C'est douteux, tandis que nous, nous y sommes. »

Alors qu'ils se sont installés ainsi, s'en aller, c'est dur ; d'autant que, souvent, ces agents zélés, dépassant les vues de leur gouvernement, sont suivis par des campagnes de presse qui les font bien vite accompagner par l'opinion publique. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême-gauche.*)

Le gouvernement risque par suite, à un moment donné, de se trouver aux prises avec de véritables difficultés.

Puis, il est arrivé ceci de phénoménal, d'incroyable, qui complique terriblement la situation. Dans notre zone, pourquoi est-ce le gouvernement britannique qui a choisi et installé l'émir Fayçal ?

L'émir est allé à Londres, directement, auprès du gouvernement britannique et c'était bien naturel. C'était une démarche de reconnaissance primaire. (*Sourires.*)

D'Angleterre il retournait tranquillement s'installer dans notre zone, où les Anglais l'avaient nommé ; il pas-



sait à Marseille. C'est alors qu'on s'est aperçu qu'il était là et on lui a dit : « Venez donc jusqu'à Paris. C'est une visite qu'après tout, vous pouvez rendre au gouvernement français. Il vous recevra très courtoisement et peut-être arriveriez-vous à vous entendre. »

Il est donc venu tout de même, parce que l'invitation se faisait dans des conditions qui lui permettaient d'espérer un accueil sympathique; peut-être lui donnait-on aussi à penser qu'il aurait tort de ne pas répondre à une invitation formulée dans des termes aussi gracieux. (*Sourires.*)

Il est venu, mais le point de départ était mauvais. Ce n'est pas nous qui avions procédé à son installation.

Il est retourné là-bas.

Les Anglais étaient partis. Il s'est trouvé que les Arabes laissés à eux-mêmes avaient des quantités de fusils à leur disposition... dans l'intérêt de leur indépendance (*Sourires*), et malheureusement l'envie de se servir de ces fusils les a portés quelquefois à les tourner vers nous.

Voilà comment les événements se sont peu à peu déroulés et compliqués, parce qu'à l'origine les accords de 1916 n'ont pas été respectés.

Alors on a été amené à dire : « Nous ne pouvons pas tout garder. »

Devant la Commission des affaires extérieures, M. le président du Conseil a déclaré : « Voilà ce que, dans les accords de 1916, et de mon fait, dont je prends la responsabilité, j'ai abandonné pour des raisons de défense nationale, de possibilités militaires; voilà ce qui est du fait de conversations antérieures, qui ont handicapé mes négociations. »

Il n'y a qu'à s'incliner.

Certainement je ne suis pas de ceux qui pensent qu'avec des récriminations visant le passé, on règle des situations aussi difficiles que celles d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

J'ai la conviction profonde que les hommes, qui se sont succédé au pouvoir après moi, ont fait ce qu'ils ont pu comme moi-même j'avais fait ce que j'avais pu.

Ils ont réussi, ou ils n'ont pas réussi, comme il m'est arrivé parfois à moi-même de ne pas réussir. Je souffrais trop des critiques qui m'étaient adressées en un tel moment pour avoir l'idée de les multiplier contre d'autres.

Mais enfin, il y a un fait : les accords nous donnaient une large monnaie d'échange.

Ayant abandonné Mossoul et sa zone, ayant abandonné la Palestine qui est maintenant purement sous mandat anglais, qu'avons-nous reçu en compensation?

On a discuté la question dans de grands journaux avec un talent admirable et beaucoup d'habileté. Je félicite notre collègue M. Tardieu de l'énergie intelligente et tenace avec laquelle il défend l'œuvre de son gouvernement. C'est par des solidarités pareilles que l'idée gouvernementale prendra toute sa force dans ce pays. (*Sourires et applaudissements*)

Il a dit : « Les accords de 1916 nous enlevaient les pétroles. » Ce n'est pas exact.

On pouvait contester la validité des concessions. Nous l'eussions fait. Vous verrez que le gouvernement anglais, maintenant qu'il a le territoire, nous mettra d'accord très vite en donnant aux concessions leur véritable caractère, et vous constaterez ce qu'elles pèseront entre ses mains.

Mais il y avait autre chose : il existait une part allemande de 25 0/0 qui provenait de la concession antérieure s'étendant sur 20 kilomètres de chaque côté du chemin de fer de Bagdad et dans laquelle les intérêts français entraient dans la proportion de 30 0/0.

Cette part de concession devenue ainsi allemande, on l'a mise sous séquestre.

Elle se trouvait sur un territoire qui devait nous revenir. Vous m'avouerez que nous avons quelque raison de dire aux Anglais : « Vous n'êtes pas justifiés à prétendre qu'elle est anglaise; elle est au moins autant française, sinon plus, qu'anglaise. »

Mais, laissons cela de côté, et admettons que la question soit résolue dans votre sens.

Les accords de 1916 vous donnaient tout ce que vous vouliez. Ils vous donnaient la Palestine et Mossoul, que désiraient les Anglais, et vous aviez, par là même, la possibilité d'obtenir au point de vue économique tous les avantages que vous souhaitiez. Mais, pour cela, il ne fallait pas déplacer la situation, il ne fallait pas, de défenseurs que vous étiez, devenir, pour des raisons qui sont peut-être valables, du reste, demandeurs.

Quand les Anglais, au Maroc, ont eu à régler leur situation, à nous abandonner leur part d'influence politique, tout de suite — avec leur sens pratique que j'admire — ils ont dit : « Oui, mais sur les intérêts économiques, parts à égalité! »

Nous avons estimé que ce qu'ils laissaient du point de vue de l'influence politique valait la peine de leur faire la concession qu'ils réclamaient au point de vue économique. On la leur a faite. Cette hypothèque n'est même pas encore levée et je dois dire que c'est la dernière à lever.

Est-ce que vous croyez qu'on n'aurait pas pu se servir de Mossoul et de la Palestine, pour hâter le règlement de cette question?

M. ERNEST OUTREY. — Et la lettre de lord Grey du 16 mai 1916?

M. ARISTIDE BRIAND. — Cela n'a aucun rapport.

Moi, je crois qu'on disposait là d'un moyen pour lever cette hypothèque.

On aurait pu dire aux Anglais : « Vous regrettez les accords de 1916... » — car lord Curzon l'a déclaré carrément à la Chambre des lords; il s'est écrié : « Ah! ces accords de 1916, si c'était à refaire, nous ne les referions pas »; c'est un très bel éloge et je me suis senti flatté de ce qu'un Anglais de cette qualité ait tenu ce langage. (*Applaudissements*) — on pouvait leur dire : « Vous regrettez les accords de 1916. Eh bien! il y a telle partie de ces accords que, nous Français, volontiers nous abandonnerions. »

Cependant, je n'aurais pas été jusqu'à céder la Palestine. (*Applaudissements.*)

Il y a vraiment trop de traditions séculaires de la France enracinées dans ce pays. (*Applaudissements.*) Il y a en Palestine un trop beau passé de la France, et qui rayonne sur le monde entier. C'est un intérêt moral qui était en cause pour la France! (*Applaudissements.*)

Au moment où nous abandonnions la Palestine, on pouvait, tout au moins, se souvenir qu'il y restait des œuvres françaises; que les actes s'y écrivaient en français — et maintenant ce n'est plus — que les écoles étaient françaises — et maintenant elles se vident.

Tout cela, du point de vue français, du point de vue de la grandeur de la France, de son avenir, tout cela, c'était quelque chose qu'on avait peut-être le devoir de ne pas négliger.

On m'objectera qu'il y a des moments douloureux où il faut choisir entre ceci et autre chose et que cette autre chose, nous l'avons eue. C'est possible, mais la question a été mal engagée.

Les Anglais sont plus subtils que certains ne veulent le croire. On est porté à dire que les Anglais ont une continuité de vues qui fait leur force. Ils ne sont pas désordonnés dans leur action, et même les hommes politiques, qui pourraient l'être, sont repris par la puissance des traditions et remis dans le droit chemin de la Grande-Bretagne.

C'est vrai, dans une large mesure, mais les Anglais ne manquent pas de finesse non plus. M. le président du Conseil connaît M. Lloyd George. (*Sourires.*) Il a eu l'occasion de s'entretenir avec lui. Le premier ministre anglais possède cette qualité au plus haut degré et ses compatriotes l'aiment beaucoup pour cette raison. Il a de l'imagination,



de la grandeur d'esprit, de l'éloquence, mais il a aussi de l'habileté, et quand, dans le jeu d'escrime diplomatique, il aperçoit un joint par où passer son épée, on la sent vite arriver. (Rires.)

Les Anglais ont posé la question de la Palestine et de la Syrie dans un bon moment, quand ils ont vu le chef du gouvernement français aux prises avec des préoccupations plus immédiates, plus pressantes, au cours d'une conversation en décembre, dans le cabinet de M. Lloyd George, à Londres, entre les deux ministres, sans procès-verbal et sans secrétaire, et c'est ce qu'il y a eu d'effroyable dans la conclusion de cette guerre. On s'est réuni, on a parlé cordialement pendant plus d'un an, et il n'y avait personne pour recueillir les paroles, de sorte qu'on en a tiré des hypothèses. Mais, dans ce cas particulier, l'hypothèse ne va pas tarder à se confirmer. Quelque temps après, en février, avait lieu rue Nitot, chez M. Lloyd George, une réunion à laquelle celui-ci avait convoqué M. Wilson, quelques conseillers techniques et le ministre des Affaires étrangères français. Ce dernier ayant parlé des accords de 1916, M. Lloyd George a objecté : « Ils sont modifiés ; on m'a promis l'abandon de Mossoul et de la Palestine. » Personne n'a protesté.

Dans les jours suivants, ayant connu la chose, j'ai dit au ministre des Affaires étrangères, dans les couloirs : « Si vous devez consentir à un tel abandon, profitez au moins du désir parfaitement compréhensible qu'ont les Anglais d'obtenir ces territoires, Mossoul, ses pétroles et beaucoup d'autres richesses, ainsi que le contact avec la Perse. Puisque ce sont de bons amis, des alliés avec lesquels nous voulons nous solidariser pleinement, le vrai moyen de faire que cette solidarité soit presque impossible à briser, c'est de la réaliser sur le terrain économique. Faisons se pénétrer nos intérêts économiques aussi étroitement que possible, tout s'arrangera. Ayons les pétroles ! »

Monsieur Tardieu, vous avez dit dans un article de l'*Illustration* très bien écrit et plein d'intelligence : « Les pétroles, mais cela a été la question importante de la guerre ! » et vous avez rappelé la parole de Ludendorff disant que l'Allemagne jusqu'à la paix de Brest-Litovsk a, faute de carburant, failli périr. Vous avez cité d'autre part une parole anglaise : « L'avenir de la guerre, par conséquent la sécurité des peuples, c'est le pétrole. »

Eh bien, le vrai moyen d'en avoir, c'est de posséder les territoires où il se trouve. Même si la concession des pétroles était devenue pleinement anglaise, le fait que vous étiez en temps de guerre maîtres du territoire qui les produit vous assurait plus sûrement les pétroles que le simple recours à la bonne volonté d'un ami. Par conséquent, la possession de ce territoire n'était pas négligeable.

Il y avait en tout cela des possibilités de discussion et d'échange. Je vois ce que l'on a donné, je ne vois pas ce que l'on a reçu. (Applaudissements.)

Maintenant se pose la question de Cilicie. La France, qu'on le veuille ou non, a son avenir vers la Méditerranée.

La France a cette chance d'être très condensée par son territoire et ses principales colonies. Le nord de l'Afrique la prolonge pour ainsi dire, fait partie d'elle, à la condition qu'elle garde sa place dans la Méditerranée. (Très bien ! très bien !)

Les accords de 1916 nous donnaient Alexandrette avec Adana et Mersina — jetez les yeux sur la carte, c'est la baie complète, et les montagnes qui assuraient la défense stratégique très au delà. C'est pour cela que nous avons poussé si loin les limites de notre zone d'influence, avec l'assentiment des Arméniens et sur leur demande. Quelle position magnifique !

Comme il avait été question, à un moment donné, de la cession de Chypre par l'Angleterre, on avait inscrit dans les accords intervenus à ce sujet un droit de préemption

sur cette île pour la France ; là encore, il y avait une possibilité d'échange.

Le golfe d'Alexandrette, c'est quelque chose de formidable dans la Méditerranée ; sa possession est essentielle à l'avenir de la France.

Notre grand malheur c'est de ne nous soucier que de l'épine que nous avons dans le pied, dans le moment où elle nous fait souffrir.

Nous sommes actuellement aux prises avec des difficultés de tous ordres que nous serions portés à régler par des solutions rapides. Ce sont les solutions simples auxquelles se déterminent le plus souvent les peuples ; mais ce sont souvent les pires.

Considérez l'exemple qu'offre l'Angleterre. Elle est en proie à des difficultés formidables, tout près d'elle comme loin d'elle. La question musulmane se pose par celle de l'Orient, où ses troupes, en grande partie, sont malaisées à utiliser. Eh bien ! au milieu de tous ces embarras, vous croyez qu'elle renonce ? Allons donc ! ce ne serait pas la Grande-Bretagne, elle ne justifierait pas sa grandeur. Elle fait face partout, elle se dit : La difficulté, c'est l'exécution, les peuples en meurent ou ils en sortent ! Quand ils en sont sortis, ils recueillent amplement le fruit des efforts qu'ils ont déployés pour en triompher.

Dans quelques années, lorsque la sécurité sera revenue parmi les peuples, car elle reviendra, vous verrez ce que d'autres auront fait de la Mésopotamie, de la Palestine, de la Cilicie ! C'est alors que vous pourrez, peut-être, tourner un regard de regret vers les abandonnements auxquels, trop précipitamment, on pourrait être entraîné sous l'influence des circonstances. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Moi, je m'honore, dans le moment où je les ai conclus, d'avoir fait ces accords. Ce que je souhaite, c'est que l'on en tire parti.

Je sais que M. le président du Conseil, du côté de la Cilicie, a obtenu des résultats au point de vue économique, et je le sais trop avisé pour ne pas comprendre que, tout de même, il y a une partie de la Cilicie qu'il n'est pas négligeable de garder, que c'est une question d'honneur et une question d'humanité.

Et je me tourne vers vous (l'extrême-gauche). Vous dites : « Partez ! » Si vous étiez au gouvernement, précisément, pour le respect de vos principes, de vos idées, je vous mettrais au défi de partir. Vous entendez : au défi. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

Partir, après avoir amené là ce qui restait d'Arméniens non massacrés, partir après ce qui s'est passé pour les Syriens, et les essais de représailles qui s'accumulent dans l'esprit des Turcs. Savez-vous ce que cela veut dire ? Cela signifie que des centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants seront massacrés, parce que le drapeau français leur aura manqué. (Vifs applaudissements.)

Je dis que la France n'a pas le droit de se comporter de la sorte. Elle n'en a pas le droit. (Nouveaux applaudissements.)

J'ajoute qu'il faut avoir une politique nette. Le grand malheur, c'est qu'on n'est pas sorti de cette espèce d'obscurité qui ennuage le ciel d'Orient.

Moi, je n'ai pas d'antipathie pour les Turcs ; le peuple turc, qui a été entraîné par de mauvais bergers dans des voies si éloignées de ses intérêts, est sympathique à la France. (Applaudissements.)

A une heure pénible, alors qu'après avoir organisé l'expédition de Salonique contre les Turcs et coupé ainsi leurs espérances sur Suez, qui avaient failli se réaliser, ainsi que vers l'Égypte, vers l'Inde, nous étions à Gallipoli, dans une situation singulièrement difficile, accrochés à une pointe, presque à la mer, nous nous demandions avec angoisse comment nous pourrions partir. Nous sommes cependant partis. Or, il y a deux manières de faire la guerre ;



il y a, si vous le voulez, la manière française, et il y a l'autre, que vous savez bien, qui méprise toutes les règles, tous les principes d'humanité, la façon grossière, brutale, employant tous les procédés.

J'admets donc très bien que la Turquie vive. Je dois dire à l'honneur des Turcs qu'ils n'ont pas pratiqué cette manière-là! (*Vifs applaudissements.*) Ils ont gardé encore assez d'indépendance, pour ne pas suivre certains exemples, pour ne pas obéir à certaines suggestions.

Nous y avons de graves intérêts qui seraient servis par d'ardentes sympathies. Alors, si nous faisons des abandonnements pour assurer l'existence de la Turquie, ayons-en au moins le bénéfice. Si nous disons aux Turcs : « Des territoires vous sont laissés pour vous permettre de vivre à l'état de nation et c'est justice », ajoutons : « Nous exigeons des garanties pour les Arméniens qui y résident, pour les réfugiés qui s'y trouvent. »

*A l'extrême-gauche.* — Nous sommes d'accord.

M. ARISTIDE BRIAND. — Oui, mais cela ne se fait pas par un discours; il y a là matière à des négociations difficiles. Les gouvernements ne sont pas maîtres des bandes qui sont en mouvement et marchent sous l'impulsion du patriotisme. Ce n'en est pas moins une entreprise à tenter.

Si nous donnons, que les Turcs sachent bien que c'est nous qui donnons, qu'il n'y ait pas encore une personne interposée pour avoir le bénéfice de notre don. (*Applaudissements.*) Que tout cela soit réglé avec le point de vue français.

Vous avez ce point de vue, Monsieur le Président du Conseil. Je sais déjà les résultats que vous avez obtenus; je vois comment votre effort est réalisé et je ne peux, en bon Français et en homme qui a connu les responsabilités du pouvoir, que vous aider de toutes mes forces. (*Applaudissements.*)

La fin du discours de M. Briand a été consacrée aux rapports de la France avec l'Italie et avec l'Angleterre, et à une définition de la politique extérieure que doit faire le pays dans l'avenir : une politique idéaliste comme dans le passé, et aussi généreuse qu'elle le fut toujours, « mais n'abandonnant jamais le point de vue de ses intérêts ».

\*  
\* \* \*

C'est avec le discours, très applaudi, de M. Aristide Briand, que s'est terminée, le matin du 25 juin, la discussion générale du budget des Affaires étrangères. Cette discussion a occupé, dans l'après-midi du même jour, toute la séance de la Chambre.

Dès l'ouverture de la séance, M. André Fribourg constate l'importance des crédits demandés pour les affaires d'Orient, soit au titre des Affaires étrangères, soit au titre de la guerre : 185 millions d'un côté, au titre des Affaires étrangères, plus de 300 millions, de l'autre, au titre de la guerre, soit, dès maintenant inscrite au budget, une somme qui dépasse 500 millions.

Nous sommes en droit de nous demander si, étant donnés les événements qui se sont passés depuis bientôt deux ans, ces crédits s'appliqueront avant tout au soutien de notre propre politique.

Et d'abord, quelle était la situation de la France à Constantinople et en Orient, en octobre 1918, au moment où la Turquie, vaincue, signait l'armistice ?

Notre situation actuelle est-elle meilleure, semblable ou moins bonne qu'il y a vingt mois ?

Personne ne me démentira, je crois, si j'affirme qu'au moment où la guerre finissait, la force, l'argent et l'idée française dominaient en Turquie.

Au point de vue financier — et je vous demande, Messieurs, la permission de préciser — la dette publique ottomane, extérieure et intérieure, était, pour 14,36 0/0, entre les mains de l'Angleterre, pour 60,31 0/0 entre les mains de la France, soit 2 milliards 454.000.000 francs à la France, et 577 millions 500.000 francs à l'Angleterre. L'Allemagne, elle, ne détenait que 21,31 0/0 de cette dette.

Conséquence immédiate : la France avait une action prépondérante dans l'administration de la dette publique ottomane, organisme financier essentiel de la Turquie. Le directeur général de la dette était presque toujours un Français. La langue française était officiellement utilisée dans les différents rapports publiés par la dette, elle était parlée par les agents de l'administration, utilisée par eux dans leur correspondance avec la direction générale. (*Applaudissements.*)

A côté de la dette publique, les entreprises particulières. Là encore, la France avait part prépondérante : 54 0/0 à la France, 14 0/0 à l'Angleterre, 903 millions à la France, 230 à l'Angleterre, la majeure partie des sociétés, banques, phares, routes, chemins de fer, mines, ports, services municipaux, étaient entre des mains françaises, et ceci, non seulement à Constantinople même, mais dans l'ensemble de la Turquie. 2.077 kilomètres de chemins de fer avaient été construits par des Français pour 556 millions, 610 par des Anglais pour 115 millions; la France avait placé 54 millions pour les ports turcs, l'Angleterre 10 millions seulement, les Sociétés de remorquage, de pilotage au port de Constantinople étaient françaises, de même que les entreprises de transport et d'éclairage électrique de la ville; les neuf dixièmes des capitaux de la Société du gaz de Constantinople étaient entre des mains françaises.

Dans l'ensemble, en moyenne, 60 0/0 des capitaux engagés en Turquie l'avaient été par des Français, soit 3.357.000.000; 14 0/0 seulement étaient des capitaux anglais. En fait, l'Allemagne était pour nous, en Turquie, un concurrent financier beaucoup plus sérieux que l'Angleterre.

Je m'excuse, en vérité, Messieurs, de ces chiffres fastidieux (*Parlez! Parlez!*), mais qui me paraissent utiles, afin de bien préciser la part décisive prise par la France à la vie économique de la Turquie.

Au point de vue intellectuel, même primauté : primauté de notre langue parlée dans tout l'Orient, primauté de nos établissements d'enseignement religieux ou laïc, admiration dont notre littérature était entourée.

Même primauté, au point de vue moral et religieux, pour la France protectrice des chrétiens d'Orient.

Primauté historique aussi, si je puis ainsi parler, car la vieille tradition est puissante en Orient; on oublie moins là-bas, parce que le temps passe moins vite que dans notre Occident trépidant, et ce n'est pas encore une légende désuète que le souvenir de l'alliance des lys et du croissant, du Grand Seigneur et de François I<sup>er</sup> dans leur lutte contre l'Empereur. (*Applaudissements.*)

Mais, au-dessus de tout cela, autour de la France plus vivante que jamais en Orient, malgré ses blessures, un nimbe de gloire douloureux et sanglant brillait, qui la rendait plus prestigieuse encore. C'était sa victoire qui le lui donnait, victoire longuement voulue, gagnée patiemment, ardemment, par une application soutenue, par un admirable effort de foi volontaire. Victoire de Verdun, mais aussi et avant tout victoire d'Orient, victoire balkanique, puisque, aussi bien, c'est là que, pour la première fois, le front ennemi avait été crevé, puisque, dans la brèche ou-



verte, le général français commandant en chef les forces alliées avait pu lancer ses hommes à l'assaut. (*Vifs applaudissements.*)

Ainsi, Messieurs, nous avons donc vraiment le droit de le dire : en octobre 1918, la situation économique, morale, intellectuelle de la France à Constantinople était unique. Qu'est-elle aujourd'hui ?

Messieurs, le même général qui a remporté la victoire orientale comme commandant en chef les troupes alliées, a quitté Constantinople après le coup d'Etat du 16 mars 1920 et se trouve, depuis le 8 avril, à Paris. Encore que la situation aille en s'aggravant de plus en plus en Orient, il est toujours ici.

Il faut imaginer que le séjour de Paris et de Versailles lui paraît singulièrement agréable puisque, malgré les événements très sérieux qui se passent en Orient à l'heure actuelle, il reste ici.

M. LE GÉNÉRAL DE CASTELNAU. — Ce n'est pas sa faute.

M. ANDRÉ FRIBOURG. — Pourquoi — voilà la première question qui se pose — pourquoi le général Franchet d'Espérey n'est-il pas à son poste ?

Est-il toujours commandant des armées alliées ?

Deuxième question : Pourquoi les ministères turcs de la guerre, de la marine, des postes et des télégraphes, sont-ils « contrôlés », à l'heure actuelle, par des missions d'officiers dont nos amis anglais ont exigé la présidence ?

Pourquoi — j'aurai l'occasion de revenir sur ce point dans un instant — dans les arrestations qui ont suivi le coup d'Etat du 16 mars, par un hasard singulier, sont-ce, avant tout et surtout, des Turcs francophiles qui ont été arrêtés ?

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Très bien !

M. ANDRÉ FRIBOURG. — Pourquoi, d'autre part, certains agents anglais — M. Aristide Briand a parlé ce matin, avec toute la finesse nécessaire, de ces agents trop zélés, qui dépassent de beaucoup les volontés de leurs gouvernements et qui, malheureusement, quelquefois les entraînent — pourquoi certains agents anglais, que leur gouvernement aurait certainement désavoués si on l'avait mis au courant, ont-ils pratiqué une politique singulière à l'égard de la France ?

Entre-t-il dans l'état d'esprit du gouvernement d'abandonner la situation privilégiée dont nous jouissons à Constantinople et en Turquie ?

En ce cas, qu'obtenons-nous en échange de cet abandon ?

Enfin, dernière question, qui a également son importance : l'armistice qui avait été conclu avec les nationalistes turcs vient d'être rompu. Il avait été, évidemment, conclu pour une période déterminée. Mais, dans quelles conditions cette rupture a-t-elle eu lieu ? D'autre part, dans quelle situation se trouvent les hommes appartenant au bataillon fait prisonnier à Bozanti, et ceux qui composaient la section de mitrailleuses, et les neuf officiers qui accompagnaient ce bataillon ? (*Très bien ! très bien !*)

Je voudrais, Messieurs, tâcher d'éclaircir un peu la question des pouvoirs du général Franchet d'Espérey, commandant en chef des troupes alliées en Orient.

Les textes qui précisent les pouvoirs de ce général sont extrêmement nets. D'une façon générale, depuis que l'expédition d'Orient a été commencée, c'est un général français qui est à sa tête. Qu'il se soit agi de Sarrail, de Guillaumat ou de Franchet d'Espérey, les pouvoirs de ce chef n'ont jamais été contestés.

En septembre 1918, la situation du général français était la suivante : son titre exact était « commandant en chef des forces alliées en Orient ». En cette qualité, il avait sous ses ordres : l'armée de Hongrie, qui était commandée par le général de Loby, général français, l'armée de Bulgarie et l'armée du Danube, à la tête desquelles se trouvaient également des généraux français, l'armée de Macédoine, où un général grec commandait les contingents français et

grecs, l'armée d'Albanie, armée interalliée, commandée par un général français, et l'armée de la Turquie d'Europe, commandée par un général anglais.

Les instructions, pour les Britanniques, étaient transmises par une mission britannique attachée au quartier général du général français.

Le 29 septembre, c'est l'armistice bulgare. A ce moment, vous savez dans quelle situation se trouve l'armée d'Orient : devant elle, c'est l'écroulement des différents Etats ennemis, c'est l'écroulement de la Hongrie, de la Bulgarie. Voilà donc une armée victorieuse, une armée qui peut aller où elle veut, et vous savez quelle importance cela aurait eu en ce début du mois d'octobre 1918, qu'une armée française, interalliée si vous voulez, fonçât droit devant elle vers le Nord, marchât sur Budapest, sur Vienne, marchât vers l'Allemagne du Sud, malgré toutes les difficultés matérielles.

Messieurs, notre situation militaire sur le front occidental s'en serait certainement ressentie ; peut-être même serions-nous encore plus sûrs de nous, à l'heure actuelle, si ce plan eût été suivi.

Or, à ce moment précis, l'armée d'Orient fut arrêtée et divisée.

Je vous demande, ici, Messieurs, quelques minutes de particulière attention.

Le général Franchet d'Espérey a donné l'ordre à une division française et à une division anglaise de marcher sur Constantinople, quand, le 7 octobre, envoyé par notre Ministre de la guerre, un ordre précis et formel de diviser l'armée d'Orient arriva en deux télégrammes. Cet ordre décide qu'une colonne sera formée avec la grosse masse des troupes anglaises, auxquelles on adjoindra une division d'infanterie française, la 122<sup>e</sup> division d'infanterie. Cette armée, sous le commandement d'un général anglais, devra s'avancer sur Constantinople. Le général Milne est alors nommé, par le général Franchet d'Espérey, commandant de la section orientale de l'armée d'Orient, sous la haute direction du généralissime français.

Je le répète, à cette date du 7 octobre, l'armée d'Orient, en pleine marche vers le sud de l'Allemagne, est arrêtée.

M. PAUL BÉNAZET. — Très bien !

M. ANDRÉ FRIBOURG. — J'ai eu la curiosité de rechercher le communiqué envoyé par le grand quartier général français, le 7 octobre, au moment précis où on arrêtait cette marche, dont les conséquences eussent pu être si importantes.

Voici le communiqué français du 7 octobre, à 14 heures :

« Au nord de Saint-Quentin, la lutte a continué pendant la nuit avec une violence redoublée. L'ennemi a fait de nombreuses tentatives pour nous rejeter des positions conquises. Ses attaques ont été écrasées, sauf dans la région de la ferme Tilloy, où il a réussi à reprendre un léger avantage. Le combat continue. »

Vous voyez combien la situation était grave encore sur notre front.

On se battait à 100 kilomètres de Paris, et j'imagine qu'une menace énergique prononcée en Orient, sur les derrières de l'ennemi, n'eût pas été complètement inutile à cette heure décisive.

Voilà donc l'armée d'Orient amputée, une première fois, si je puis dire. La masse des troupes anglaises est envoyée sur Constantinople, sous les ordres d'un général anglais. Et cette mesure est à l'origine de l'effort de mainmise auquel nous avons assisté plus tard.

Une deuxième amputation de l'armée d'Orient est alors opérée par le télégramme du 24 octobre 1918, confirmé par la lettre du Ministre de la guerre au général Franchet d'Espérey en date du 27 octobre. Les documents sont connus. Je n'y insiste donc pas. Ils prescrivaient la formation, aux dépens de l'armée d'Orient, de l'armée indépen-



dante du général Berthelot, qui devait opérer en Roumanie et en Russie méridionale.

Messieurs, je n'insiste pas davantage sur ces documents. Je n'ai pas de critiques à formuler contre qui que ce soit, je n'en ai pas le droit. Je constate simplement qu'au moment où nous avons à soutenir une lutte terrible sur le front français, au moment où l'on se battait sur notre sol, où nos villes flambaient, où nos hommes tombaient, nous avons fait une concession considérable, en admettant que notre armée d'Orient, qui, par contre-coup, pouvait hâter la décision sur le front occidental, soit arrêtée, et que la masse des contingents britanniques soit détournée sur Constantinople.

Cependant, à ce moment encore, au moment où l'armée anglaise est dirigée sur Constantinople, les pouvoirs que le général Franchet d'Espérey, commandant en chef, a sur elle, restent incontestés, du moins en Europe, donc à Constantinople.

Je fais ici allusion à la résolution n° 6, prise à la Conférence de Londres, le 3 décembre 1918.

Dans cette résolution, vous allez le voir, d'une part, nos amis les Anglais ont un avantage certain, puisqu'ils obtiennent que l'armée qui, à partir de ce moment, va entrer en Asie Mineure, ne sera plus sous les ordres du général Franchet d'Espérey.

Mais, d'autre part, ils acceptent que toutes les troupes — j'insiste sur ce point — toutes les troupes, quelles qu'elles soient, en quelque endroit qu'elles se trouvent en Turquie d'Europe, par conséquent à Constantinople comme ailleurs, seront sous le commandement du général français commandant en chef.

Voici le texte de cette résolution :

« Les gouvernements britannique, français, italien décident que les troupes britanniques, en garnison dans quelque partie que ce soit de la Turquie d'Europe, restent avec leur général, sous le commandement du général Franchet d'Espérey. Le reste de l'armée du général Milne pourra être transféré dans le Caucase ou ailleurs et cesser, dans ce cas, d'être sous les ordres du général Franchet d'Espérey. Les gouvernements intéressés auront, dans chaque cas, à convenir de la légitimité de ce transfert. »

Peu à peu, la situation se précise. Un à un, les pouvoirs délégués au général français, commandant en chef, lui sont retirés, et nous arrivons ainsi au coup d'Etat du 16 mai 1920.

Vous savez, Messieurs, que nos amis anglais avaient saisi des correspondances entre les nationalistes d'Asie Mineure et le ministre turc à Constantinople. Ils décidèrent alors d'occuper les ministères. Sous leur pression, les trois hauts commissaires décidèrent cette occupation.

L'opération devait avoir lieu le samedi 13 mars 1920; le vendredi, sur les conseils du général Franchet d'Espérey, qui en prévoyait les conséquences, elle fut décommandée. Le dimanche 14, un télégramme du gouvernement anglais à l'amiral de Robeck protestait contre ce retard. L'amiral de Robeck vint trouver notre haut commissaire, M. DeFrance, qui céda et se rendit auprès du général Franchet d'Espérey pour le prier de faire exécuter la décision prise par les hauts commissaires alliés.

Le général Franchet d'Espérey, comme c'était son devoir en vertu des termes mêmes de la résolution 6, envoya au général anglais Milne, par lettre, les ordres nécessaires pour l'occupation...

Le général Milne répondit :

« D'après les ordres de mon Gouvernement, je ne dois recevoir d'ordre de personne pour les opérations à faire à Constantinople. »

Aussitôt, le général Franchet d'Espérey donna l'ordre aux troupes françaises de ne pas participer à l'occupation des ministères, mais alertées, de se tenir prêtes à intervenir, dans le cas où nos alliés eussent rencontré de la

résistance et où il eût été nécessaire de venir à leur secours. Peut-être nos amis anglais regrettèrent-ils ce geste; peut-être faut-il chercher là l'explication du long séjour que fait à Paris le commandant en chef français. Peut-être aussi faut-il trouver là l'explication du long retard apporté à l'audition du général, promise à la commission des affaires étrangères de la Chambre.

Depuis ces événements, en toutes circonstances, nos alliés sont heureux de manifester leur force devant la Corne-d'Or.

Le général français est toujours commandant en chef en vertu de la résolution n° 6 du 3 décembre, mais la proclamation aux habitants de Constantinople apposé sur les murs de la ville, le 16 mars, commence ainsi :

« Ayant jugé nécessaire de proclamer l'état de siège à Constantinople en vue d'y maintenir l'ordre et d'y faire respecter la loi, je soussigné, en ma qualité de commandant en chef des troupes alliées à Constantinople, déclare ce qui suit. »

Suivent des prescriptions sévères, et le tout est signé H.-F.-M. Wilson, lieutenant-colonel, commandant des forces alliées.

Le désir net de nos amis anglais de manifester leur force (ils savent combien cela compte en Orient) s'affirme à maintes reprises et notamment, le lundi 23 février, jour de l'arrivée de leur magnifique escadre.

Rien ne montre mieux l'effet produit que certains articles de journaux publiés à ce propos, et surtout par des Grecs.

Voici, par exemple, comment le *Proodos*, un journal grec de Constantinople, signale cette entrée de l'escadre anglaise. Je vous demande la permission de vous lire ce passage, parce que je le trouve révélateur de l'état d'esprit d'une part importante de la population grecque, au moment où la Grèce entre en guerre contre la Turquie :

« Nous saluons cordialement la puissante et orgueilleuse escadre britannique qui vient d'arriver en notre port. Nous la saluons non seulement comme l'annonciatrice du retour prochain de la paix en Orient, mais avant tout comme le symbole de la majesté de l'empire britannique... Ce sont les « murailles de bois » de ses navires qui ont toujours défendu le grand pays et assuré ses décisions et son prestige. La marine anglaise ! Ces deux mots évoquent toute une épopée de domination et de gloire, de Nelson à Collingwood et aussi à Beatty.

« Par un miracle de continuité de ses traditions glorieuses, la flotte anglaise va de l'apothéose de Trafalgar à la victoire du Jutland. »

Autres erreurs d'agents trop zélés, lors du coup d'Etat du 10 mai : une sentinelle anglaise est placée devant la porte du bureau de la liaison française, chargée des relations du général commandant en chef avec le gouverneur. Elle y reste deux jours et n'est retirée qu'à la suite des protestations de notre chef de liaison auprès de nos collègues britanniques.

D'autre part, les troupes anglaises occupent les ministères de la marine, de la guerre et des postes et des télégraphes. Dans les trois ministères des commissions de contrôle sont constituées. Nos alliés anglais nous invitent à en faire partie, mais en exigent la présidence. Le général Franchet d'Espérey proteste auprès de son Gouvernement qui en saisit le gouvernement britannique. Deux mois après, en mai, l'affaire n'était pas encore réglée. L'est-elle aujourd'hui ?

Messieurs, je passe très vite sur les révocations qui ont eu lieu à Constantinople. Le ministre Salih pacha, à tendances francophiles et nationalistes modérées, a dû démissionner. Damad Ferid pacha a été nommé grand vizir le 5 avril, bien qu'il eût été nettement accusé d'avoir au cours de son précédent ministère, en mai 1919, conclu un



accord mettant la Turquie sous le protectorat anglais, et de tous points semblable à l'accord conclu avec la Perse.

Dès lors, les révocations ont été nombreuses. Les employés du ministère des affaires étrangères jugés trop francophiles ont été renvoyés. Le directeur général des postes et télégraphes Youssouf Razibey, homme d'une intégrité reconnue, marié à une Française, et qui s'est toujours signalé par son amour pour la France, est destitué et remplacé par un homme jeune, Refik, dont je ne veux rien dire au passé, mais qui fait partie de la « société amis des Anglais. »

J'ai ici, d'autre part, tout un dossier d'arrestations qui ont été faites, certaines de ces arrestations étaient nécessaires, tous les alliés, sans exception ne pouvaient que les approuver. Mais il en fut d'autres incompréhensibles pour nous.

Pourquoi, en effet, les arrestations de Mahmoud pacha, qui, ministre de la marine et ministre de la guerre par intérim, démissionna pour protester contre l'entrée en guerre de la Turquie? — Francophile avéré. — Il est arrêté.

Essad pacha, célèbre oculiste turc, a fait toutes ses études en France, où il a professé. A occupé les plus hautes fonctions dans le service militaire ottoman. — N'a jamais caché ses sentiments francophile. — Arrêté.

Saïd pacha, soldat remarquable, n'a jamais fait de politique. — Francophile. — Arrêté. Suleiman Nazif, célèbre homme de lettres, auteur de plusieurs livres où il a évoqué la littérature française. Au plus fort de la guerre, publie un livre, distribué aux soldats dans les tranchées, dans lequel se trouvent les plus belles poésies patriotiques de Sully Prudhomme sur la France, son sol, son histoire, son génie. — Arrêté.

Arrêtés encore Dejelal Noury, et Zia Velid, et Nakie Hemen, inspectrice des écoles de filles turques, qui a prononcé lors d'un meeting un brillant discours où le nom de la France fut acclamé. Tous sont envoyés à Malte.

Les arrestations continuent et je recevais ces jours-ci une lettre de Constantinople, écrite le 29 mai, d'où j'extraits le passage suivant : « Les arrestations continuent à s'opérer parmi les personnages turc-francophiles. Avant-hier, Damad Berid a fait arrêter Hazim bay le précédent ministre de l'intérieur, très francophile et marié à une Française que nous connaissons très bien. Aujourd'hui, les Turcs évitent de nous parler publiquement parce que les espions les dénoncent et les font arrêter. Ils lisent en cachette les journaux de France que la censure anglaise défend de vendre en Turquie... » En vérité, peut-on lire pareille lettre sans un serrement de cœur.

Ajoutez à cela une propagande anglaise fort bien organisée. Les journaux turcs, l'*Alemdas*, le *Peyam Sabah*, l'*Istamboul* lui sont particulièrement dévoués. Et nous en sommes très heureux, mais ce qui est plus grave, c'est de voir par exemple, le directeur de l'un de ces journaux, Saïd Mollah, directeur de l'*Istamboul*, choisi par Damad Férid comme sous-secrétaire d'Etat à la justice.

Voilà donc à l'heure actuelle M. Saïd Mollah, agent anglais, sous-secrétaire d'Etat à la justice ottomane. Eh bien, Messieurs, je possède des lettres bien curieuses envoyées par Saïd Mollah à un pasteur anglais de Constantinople, le pasteur Frew. Voici ce que Saïd Mollah lui écrivait à la date du 11 octobre 1919 :

« Mon cher ami, j'ai envoyé les 2.000 livres que vous m'avez remises à Ikmet Bey à Ada Bazar. Nos affaires vont très bien là-bas; nous allons récolter les fruits dans quelques jours. »

Il ajoutait :

« J'ai vu hier Damad Fere et Adil Bey (ancien ministre de l'intérieur du cabinet Damad Feri et président de la société des amis des Anglais). Je lui ai dit de votre part de patienter encore un peu; ils m'ont répondu : Le mou-

vement national est complètement enraciné en Anatolie si nous n'en écrasons pas la tête, nous ne pourrions pas revenir au pouvoir et défendre à la conférence le contrat approuvé par le sultan. »

Saïd Mollah fait ici allusion au traité secret entre le sultan et l'Angleterre, dont je parlais il y a quelques instants.

Autre lettre de Saïd Mollah, au pasteur Frewen :

« J'ai causé avec vos amis de la société Kurde, écrivait Saïd Mollah le 4 novembre 1919; ils m'ont montré la lettre arrivée de D. B. R. 3 III... » — ceci désigne de toute évidence le nom d'un agent secret — «... cette lettre indique qu'ils ont, malgré la politique de douceur du corps d'armée, fait campagne contre les Français à Ourfa, à Marach et à Ain-Tab. »

Il est très évident que le gouvernement anglais ne connaît pas cette propagande, et que s'il la connaissait il la ferait cesser immédiatement, mais elle n'en est pas moins regrettable.

Messieurs, je passe sans m'y attarder sur les sociétés de Boys-scouts anglais à Constantinople, où figurent d'ailleurs surtout des Grecs et des Arméniens, je passe sur la société des Amis des Anglais, pour vous signaler immédiatement que la police de Constantinople, police interalliée est entre les mains d'un général anglais, le général Fuller. C'est lui qui commande aux gendarmes français comme aux carabinieri italiens; il leur commande directement, sans avoir à passer par les hauts commissaires français, anglais ou italien.

D'autre part, il existait, avant la guerre, une gendarmerie turque, commandée par un général français. Le général commandant en chef la voulut réformer. Le colonel, puis général Foulon, fut chargé de leur réorganisation. Lorsqu'il s'adressa aux Italiens pour leur demander, comme cela se passait avant la guerre, des officiers pour ses cadres, ils lui envoyèrent deux ou trois officiers, en exigeant, d'ailleurs, qu'ils fussent attachés à la région de Smyrne. Quand il s'adressa au général anglais, il se vit refuser des officiers britanniques.

Je n'insiste pas, Messieurs, sur l'action profonde de l'Angleterre sur l'armée ottomane, sur sa mainmise économique, mais je veux appeler votre attention sur une dernière question, qui a une énorme importance, au moment où les hostilités reprennent en Asie Mineure, aujourd'hui que, pour la première fois, on voit reparaitre dans nos journaux un communiqué officiel.

C'est la question du désarmement, je devrais dire, plus exactement, du non-désarmement de la Turquie.

Il faut que nous sachions dans quelles conditions les Turcs sont restés armés. Au moment où la lutte reprend, où ils nous attaquent à Mersina, au moment où les canons de nos navires entrent en action contre eux, au moment où nous sommes attaqués en Syrie, aux termes de l'armistice, les Turcs devaient désarmer. Je n'entre pas dans le détail de la façon dont l'armistice du 31 octobre fut conclu et signé par l'amiral anglais Calthorpe qui se trouvait sous les ordres de l'amiral français Amet, sans d'ailleurs en avoir avisé son chef. Je rappelle simplement que, en vertu de l'article 13, aucun matériel naval, militaire ou commercial ne pouvait être détruit et qu'aux termes de l'article 14, l'armée turque ne devait emporter quoi que ce fût en ravitaillement, en munitions, en armes, de ce qui se trouvait sur le territoire russe qu'elle avait occupé.

Cette clause fut précisée par la conférence du 10 janvier 1919, à Kars, entre le général Forestier-Walker, qui fut d'ailleurs parfait à l'égard de la France, mais qui, malade, dut être remplacé par le général Thomsen de l'armée des Indes, placé sous les ordres du général Milne.

Les troupes anglaises arrivèrent à Kars, le 10 janvier.



Or, un fait indiscutable, c'est que les Turcs ont pu emporter à peu près tout ce qu'il y avait de munitions et de ravitaillement dans cette région de Kars, où avaient été constitués d'énormes approvisionnements. Cette ville avait été le grand centre d'approvisionnement, le grand camp retranché de l'armée russe.

A Kars même existaient trente dépôts de munitions, les ravitaillements en blé de l'armée russe et aussi tout ce qui avait été ramassé par la 9<sup>e</sup> armée turque pendant l'été de 1918, alors qu'en Arménie elle avait fait toutes les réquisitions possibles.

C'est malgré les ordres formels — j'y insiste — ordres donnés par l'état-major anglais, ordres du 3 janvier, ordres du 10 janvier, que tous ces approvisionnements ont été emportés par les Turcs, et voici comment les choses se sont passées.

De Kars, partent une voie ferrée à voie normale, se dirigeant vers Erzeroum, une voie Decauville de 1 m. 05, et d'autres chemins de fer Decauville à voie de 60 centimètres; en outre, il existe de nombreuses routes. Or, pour surveiller cette voie ferrée normale, les Decauville, les routes, l'armée anglaise ne disposait que d'un poste de dix hommes commandés par un officier.

Aux termes de l'armistice, ne pouvaient être mis en marche que deux trains de blé par jour de Kars sur Erzeroum pour les besoins de l'armée turque en retraite.

Or, un agent de renseignement français établi à Sarikamich nous signale le fait suivant :

En une nuit, il a vu passer 1.500 voitures portant chacune de 4 à 5 sacs de blé, soit à peu près 6.000 sacs : 2.000 chameaux portant chacun deux sacs de blé, soit à peu près 4.000 sacs. Soit, en tout, à peu près 10.000 sacs, donc 800.000 kilogr. de blé qui ont emprunté la route, tandis que par le Decauville, par la voie ferrée normale, de nuit, on pouvait faire passer encore tout ce qu'on voulait.

Messieurs, il y a eu là certainement négligence comme il y a eu négligence dans le fait que des cadres nombreux sont passés par Trébizonde et par Batoum. Des agents français prévinrent à maintes reprises les autorités militaires anglaises que tels instituteurs, tels infirmiers, tels médecins qui arrivaient à Trébizonde ou à Batoum n'étaient que des officiers turcs déguisés, et cependant on ne les arrêta pas.

Voilà des faits précis. Ils sont corroborés par deux textes que je vais vous lire : une lettre du général français commandant en chef, du 12 octobre 1919, et une dépêche du 26 janvier 1920, envoyée par le même général au ministère de la guerre à Paris :

« Il est essentiel... » — écrivait le 12 octobre 1919 le général d'Espérey — « ... si l'on veut éviter, au moment du règlement avec la Turquie, de très sérieuses difficultés, de mettre les Anglais en demeure de faire exécuter les conditions de l'armistice en Asie en empêchant le recrutement de l'armée nationale et en assurant le désarmement du pays.

« Puisqu'ils ont réclamé le commandement, qu'ils en assument les charges. »

Et le 26 janvier 1920, dans un télégramme au ministre de la guerre, on pouvait lire : « Sous aucun prétexte, les troupes françaises ne doivent être engagées en Asie Mineure, en dehors de mon commandement. Les autorités britanniques doivent être en mesure de résoudre, par leurs moyens, la situation qu'elles ont créée. »

De cette lettre, de ce télégramme, je rapproche ce que le général Milne disait, il y a quinze jours, dans une réunion tenue à Constantinople, réunion qui nous est connue par une dépêche de notre haut commissaire.

On lit dans le télégramme 956-957, parti de Constantinople le 13 juin, arrivé à Paris le 14, à quinze heures, qu'un conseil eut lieu au début de juin, à Constantinople,

où le général Milne dit que depuis quinze jours, il vivait dans l'anxiété parce que les troupes turques n'avaient pas été désarmées.

Eh bien, nos amis anglais sont les premiers, du côté d'Ismid, à s'apercevoir aujourd'hui qu'une certaine négligence peut avoir des conséquences fâcheuses et les Grecs, qui sont entraînés dans cette aventure, s'en apercevront aussi, et nous-mêmes, malheureusement, nous avons eu l'occasion de nous en rendre compte.

Je m'excuse de ces développements infiniment trop longs, qui ont pu ressembler parfois soit à une leçon de géographie, soit à une leçon d'histoire. Mais je prie mon collègue, qui me faisait amicalement cette observation tout à l'heure, de m'excuser : on ne peut jamais se dépouiller complètement du vieux métier, il ressort. J'enseignais l'histoire il y a peu de temps. J'essaye de la faire aujourd'hui en votre compagnie. Je n'ai pu dépouiller le vieil homme. (*Très bien! très bien!*)

En résumé, et pour revenir à ce que disait ce matin M. Aristide Briand, je crois que la meilleure attitude à avoir dans des circonstances comme celles où nous nous trouvons, c'est une attitude de netteté et de franchise. Je suis persuadé que le gouvernement anglais ne se formalisera certainement pas des quelques faits que j'ai signalés ici et qu'il ignore certainement, car il y aurait mis fin depuis longtemps.

En octobre 1918 j'ai montré que la situation de la France en Orient et à Constantinople était unique. Aujourd'hui vous avez vu où nous en sommes.

Cette situation est grave, non seulement parce que par notre politique à la remorque, inconsistante, irrésolue, nous sommes en train de perdre la place privilégiée que nous occupions en Turquie depuis des siècles, mais encore parce que nous créons de l'inquiétude en France, et dans notre France musulmane les conséquences d'une action inconsidérée en Orient peuvent être graves pour notre Afrique du Nord (*Très bien! très bien!*) et vous savez la joie qu'aurait l'Allemagne à voir notre armée indigène affaiblie.

Il est indéniable qu'en octobre 1918 comme en mars 1920, nous avons été à la remorque de nos alliés anglais à Constantinople, il est indéniable que nous l'avons encore été en Cilicie quand ils nous ont priés de les remplacer devant le mouvement nationaliste, il est indéniable que nous le fumes encore à Batoum, où à leur demande nous avons envoyé un bataillon de tirailleurs pour aider leurs deux bataillons engagés, tandis que nos amis italiens promettaient, eux aussi, un bataillon qu'ils n'envoyaient pas, et qu'en pareilles circonstances, quand le général d'Espérey avait demandé des renforts anglais pour la Thrace, il n'en avait reçu que 40 hommes commandés par un officier.

Il est indéniable, qu'en Orient, nous suivons une politique flottante et cela un peu pour des raisons matérielles. L'Angleterre est représentée à Constantinople par un amiral haut commissaire. La France, au contraire, a un haut commissaire, un général commandant en chef et un vice-amiral, trois hommes indépendant l'un de l'autre, correspondant directement avec leur ministère, en recevant des instructions qu'ils ne sont pas tenus de se communiquer.

En fait, un seul homme, civil ou militaire, devrait seul représenter la France à Constantinople, il concentrerait tous les pouvoirs, s'imposerait à tous et aurait trois délégués, un à Beyrouth, un à Constantinople pour les affaires courantes, un délégué à Alexandrie, chef de l'Asie, depuis Issus et Alexandre.

Un éloge de la politique, « admirable d'unité de vue séculaire..., d'une suite logique, implacable sachant ce qu'elle veut, allant droit devant



elle » et une affirmation très nette : « la nécessité de maintenir l'alliance franco-anglaise pour la paix du monde », tels ont été les derniers mots du discours de M. André Fribourg.

M. André Tardieu à qui le président de la Chambre a ensuite donné la parole, a déclaré monter à la tribune pour remplir un devoir de solidarité gouvernementale. Il veut répondre aux critiques adressées rétrospectivement au Gouvernement dont il faisait partie et dont le chef n'est plus là pour se défendre ni pour défendre ses collaborateurs.

Vous me pardonnerez, tout en essayant d'être aussi bref que possible, de ne vouloir cependant laisser dans l'ombre aucune des manifestations d'une campagne qui, pour ne pas être exclusivement poursuivie à la tribune ou dans les couloirs de la Chambre, n'en a pas moins une indiscutable unité.

C'est pourquoi, répondant d'abord à un mot recueilli tout à l'heure dans le discours de M. André Fribourg, à ce passage où il disait sans conclure — mais d'autres ont conclu pour lui — que M. Clemenceau aurait disloqué l'armée d'Orient à la veille de la victoire décisive, je vous demanderai la permission de rappeler brièvement quelle a été la politique militaire de M. Clemenceau en Orient. Puis je tenterai de remplir la périlleuse mission de répondre au discours prononcé ce matin par M. Aristide Briand, sur deux points spéciaux d'abord et ensuite à la tendance générale qui caractérisait ce discours.

A parler franc, qu'y a-t-il derrière toutes les critiques qui se manifestent depuis quelques jours, dans la presse ou ailleurs, au sujet de l'action de M. Clemenceau en Orient? Il y a cette présomption que, comme M. Clemenceau, avant d'avoir pris le gouvernement — et à quel moment de l'histoire de la guerre, en pleine incertitude au front, en plein défaitisme à l'intérieur...

M. NARCISSE BOULANGER. — On peut le dire.

M. ANDRÉ TARDIEU. — ... avait manifesté contre la politique orientale, comme d'autres membres de cette Chambre, comme d'autres membres des précédents gouvernements, une certaine inquiétude et une certaine opposition — il aurait, au pouvoir, retenu les thèses défendues par lui dans la presse et au Parlement et que, par suite, jusqu'au bout, il aurait sacrifié l'armée d'Orient, il l'aurait négligée, défavorisée et qu'au terme de la guerre, c'est lui qui aurait interdit à cette armée de tirer de sa victoire magnifique les résultats que la France avait le droit d'en attendre.

J'ai posé, Messieurs, la thèse tout entière, parce que vous savez tous que, si elle ne s'est pas affirmée avec cette netteté à la tribune, c'est bien ainsi qu'elle se définit.

C'est à la thèse tout entière que je vais répondre par des documents et par des faits. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

Messieurs, vous savez — et les députés de l'ancienne législature, qui ont pris part aux comités secrets, le savent mieux que les autres — que constamment, jusqu'à l'automne 1917, l'armée d'Orient s'est plainte de manquer de moyens en hommes et en matériel.

Et tout de suite, je déclare que je ne dirige contre aucun des gouvernements de l'époque une critique rétrospective. Ce n'est ni mon goût, ni mon habitude et j'ajoute que si, à cette époque, on n'a pas pu faire pour l'armée d'Orient ce qu'il était désirable de faire, la situation générale de nos effectifs et de nos industries de guerre l'expliquait suffisamment.

Il n'en reste pas moins que ce n'est qu'à partir de l'automne 1917 que l'armée d'Orient a commencé à recevoir des

renforts importants en hommes et en matériel. Il n'en reste pas moins que les gros arrivages sont de janvier-février 1918. Il n'en reste pas moins que la première offensive importante, bien que prononcée sur un front limité, a été celle du 30 mai 1918, menée par le général Guillaumat. Il n'en reste pas moins que, lorsque le 15 septembre suivant, l'armée d'Orient a engagé l'opération décisive d'où est sortie sa victoire, c'est à M. Clemenceau qu'elle a dû de pouvoir le faire et que c'est à l'action pressante de M. Clemenceau que nos alliés se sont rendus pour décider cette offensive. (*Applaudissements.*)

C'est au mois de juin que le général Franchet d'Esperey, dont le rôle en Orient a été un très grand rôle...

M. ARTHUR LEVASSEUR. — Et Sarrail? Parlez-en un peu! (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs à gauche.*)

M. LE PROVOST DE LAUNAY. — Cela n'a aucun rapport avec la question.

M. PAUL DENISE. — Dieu merci! il y a de la gloire pour tout le monde : on l'oublie un peu trop!

M. PAUL AUBRIOT. — Vous semblez oublier la prise de Monastir en septembre 1917.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je prends l'histoire de l'armée d'Orient en 1918, parce que c'est cette partie de son histoire qui est nécessaire à ma démonstration.

Je ne suppose pas qu'aucun de vous puisse croire qu'au moment où j'essaye de faire à cette tribune œuvre de justice et de solidarité nationale, je ne suppose pas, dis-je, qu'aucun de vous me fasse l'injure de croire qu'il soit dans mon esprit de méconnaître qu'avec des moyens très faibles, dans des conditions extrêmement difficiles, l'armée d'Orient, dès sa constitution et sous son premier chef, a rempli la tâche qui lui avait été confiée. (*Applaudissements.*)

M. PAUL DENISE. — Il semble qu'on ait peur dans cette Chambre de prononcer le nom du général Sarrail.

M. BELLET. — Alors, crions : « Vive Sarrail! », si cela peut vous faire plaisir, et que ce soit fini!

M. JULES UHRY. — Le G. Q. G. a sacrifié l'armée d'Orient. (*Protestations au centre et à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Laissez, je vous prie, l'orateur poursuivre son exposé comme il l'entend.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je disais donc que, au mois de juin 1918, le général Franchet d'Esperey a pris le commandement. Immédiatement, entre les différents plans d'offensive qui avaient été étudiés par ses prédécesseurs, il en a choisi un d'une extrême hardiesse, mais qui avait comme caractère propre, s'il réussissait, d'obtenir une décision sur le front oriental en coupant le dispositif ennemi.

Ici, Messieurs, je vous demande de me permettre quelques précisions de dates. Elles seront brèves, mais elles seront décisives. C'est un câble signé de M. Clemenceau qui, au début de juin 1918, fait connaître au général Franchet d'Esperey qu'une offensive générale sera demandée avant l'automne à l'Armée d'Orient. Immédiatement se produisent des objections anglaises, M. Aristide Briand sait mieux que personne quelles difficultés il a rencontrées pendant de longs mois pour faire partager à nos Alliés anglais sa manière de voir.

M. ARISTIDE BRIAND. — Voulez-vous me permettre un mot?

M. ANDRÉ TARDIEU. — Monsieur Briand, je ne vous ai pas interrompu, nous ne sommes pas à égalité.

M. ARISTIDE BRIAND. — Alors, je demande la parole.

M. ANDRÉ TARDIEU. — M. Briand ne me démentira pas si je dis que le gouvernement britannique n'était pas favorable à l'expédition de Salonique...

M. ARISTIDE BRIAND. — C'est exact!

M. ANDRÉ TARDIEU. ... et personne ne me démentira si je dis que le gouvernement italien n'y était pas très favorable non plus et regardait toujours vers l'Albanie. Donc,



M. Clemenceau, en juin, saisit officiellement le Conseil supérieur des Alliés, qui décide le même jour de demander, sur l'offensive générale Franchet d'Esperey, un rapport aux représentants militaires.

Au début de juillet 1918, M. Clemenceau fait comparaître devant le conseil supérieur des alliés le général Guillaumat. Ici, laissez-moi rendre hommage au général Guillaumat pour un acte trop peu connu. Alors que la situation était grave sur notre front, la confiance du Gouvernement l'avait appelé au gouvernement militaire de Paris. A ce moment, loin de se débarrasser de cette expédition de Salonique, dont il avait été le chef, il a été aux côtés de M. Clemenceau le plus actif des collaborateurs, (*Applaudissements*), et vous allez voir quel rôle décisif il a joué dans la préparation de l'offensive.

M. PAUL BÉNAZET. — C'est très exact.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Le général Guillaumat expose donc son point de vue devant le conseil supérieur des Alliés. Après une vive discussion, le conseil donne son adhésion de principe. Mais les chefs des gouvernements, M. Lloyd George, M. Orlando, font ajouter à l'approbation de principe la restriction qu'en aucun cas l'offensive ne pourra se déclencher sans l'autorisation expresse des premiers ministres.

M. Clemenceau ne se décourage pas. Il continue. En août, il obtient des représentants militaires, l'approbation du plan d'attaque du général Franchet d'Esperey. En août aussi, voyant que la solution traîne, il envoie d'abord à Londres et ensuite à Rome le général Guillaumat. Le 4 septembre, le gouvernement anglais donne son adhésion. Le 11 septembre, le gouvernement italien donne la sienne. Le 14, la préparation d'artillerie commence, et le 15, dans cette armée d'Orient, si longtemps déshéritée, non point par la faute de ses chefs, ni par la faute des gouvernements.....

M. ARTHUR LEVASSEUR. — Si, par la faute du Gouvernement! (*Exclamations à droite.*)

M. JULES UHRY. — Et par la faute de l'état-major. (*Exclamations et interruptions à droite.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — ... l'offensive s'engage dans le secteur le plus difficile du front avec 600 pièces de canon sur 33 kilomètres. Elle obtient, à 2.000 mètres d'altitude, un magnifique succès. Le 23 septembre, la cavalerie française était à Prilep, le 28 à Uskub.

Dès ce jour, la 11<sup>e</sup> armée allemande était coupée du reste des forces bulgare-allemandes. Et, le 29 septembre, la Bulgarie signait l'armistice. (*Vifs applaudissements*)

M. PAUL BÉNAZET. — Pourquoi les journaux ont-ils été muets sur ces faits héroïques? (*Interruptions à droite.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Cela n'est pas exact, et je vous répondrai.

M. PAUL AUBRIOT. — Pendant quatre jours, le communiqué de l'armée d'Orient est resté en blanc.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je ne crois pas vraiment, Messieurs, qu'un seul des mots que je prononce puisse justifier des interruptions.

Je raconte brièvement — et je serais plus bref si je n'étais pas interrompu — des succès français.

M. ARTHUR LEVASSEUR. — Cela n'a rien de désobligeant. (*Interruptions à droite.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Non, cela n'est pas désobligeant, mais cela donne à ce débat un caractère de discussion de parti que je voudrais éviter. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. PAUL BÉNAZET. — Comment, Monsieur Tardieu, de discussion de parti? Quand il s'agit de défendre une armée victorieuse? (*Interruptions à droite. — Applaudissements à gauche et à l'extrême-gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous voyez, Messieurs, l'inconvénient de toutes ces interruptions. Il faut que la tribune soit libre. (*Très bien! très bien!*)

M. PAUL BÉNAZET. — Il n'y a pas de partis ici dans une question de ce genre. (*Bruit.*)

M. XAVIER DE MAGALLON. — Nous voulons avoir la liberté d'écouter l'orateur.

M. PAUL BÉNAZET. — J'ai le droit de parler de l'armée d'Orient. (*Interruptions à droite.*)

M. LÉON DAUDET. Cela ne nous intéresse pas! Affaire de politiciens.

M. PAUL BÉNAZET. — Pas du tout.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Le 26 et le 29 septembre, le président du Conseil français, au nom de la France, au nom des Alliés, adressait au général Franchet d'Esperey et à ses soldats ses félicitations par un télégramme, aussitôt publié et, le lendemain, il décernait la médaille militaire au général Franchet d'Esperey et au général Guillaumat. (*Applaudissements.*)

Voilà comment on a fait le silence sur les succès remportés par ces officiers généraux, l'un dans la préparation, l'autre dans l'exécution. (*Vifs applaudissements.*)

Quelle est à ce moment, la situation? Je vous demande d'écouter encore quelques précisions de chiffres, parce que cela est essentiel et parce que c'est la réponse à certaines campagnes de ces derniers jours que la Chambre tout à l'heure qualifiera, sans que j'aie moi-même la peine de le faire. (*Très bien! très bien!*)

Quelle est la situation du front, de tous les fronts, le 29 septembre 1918? Le maréchal Foch poursuit son merveilleux pilonage, mais il n'a pas encore rompu le dispositif ennemi. L'Italie ne manifeste aucune activité sur son front; sa stabilité est telle qu'entre le 26 et le 29 septembre l'armée autrichienne peut enlever du front italien une division de cavalerie et un régiment d'infanterie. Le maréchal Allenby est encore très loin de Damas. Par conséquent, la guerre n'est pas finie.

Sur le front même d'Orient, quelle est la situation? En Albanie, un corps d'armée austro-hongrois; en Serbie les restes de la 11<sup>e</sup> armée allemande, battue par le général Franchet d'Esperey à la Moglena, le 15 septembre, augmentés de 4 régiments et bientôt renforcée de deux divisions d'infanterie, de deux divisions de landwehr et du corps alpin enlevé du front français; en Roumanie, trois divisions allemandes, cinq divisions austro-hongroises; en Russie, sept divisions de landwehr, dont l'état-major allemand envisage aussitôt l'envoi sur le front d'Orient; en Turquie, cinq divisions turques, dont trois en Thrace et deux au Caucase, qui sont, immédiatement, transportées sur Constantinople. Cela veut dire que l'ennemi a, non seulement, de quoi tenir le Danube sur tout son cours balkanique, mais encore de quoi prononcer, s'il le veut, une attaque par la Dobroudja.

A cette situation s'ajoute la condition des routes et des chemins de fer. Les Allemands et les Bulgares, dans leur retraite, ont détruit systématiquement les voies ferrées.

Je prends dans les rapports du service du génie de l'armée d'Orient cette indication parmi d'autres: « Pour reconstituer entièrement le tronçon Uskub-Nisch, il faudra six mois. » Quant aux routes, elles sont dans un état indescriptible, tel que nos camions n'y peuvent passer et qu'il faut nous faire prêter par nos amis anglais 350 camionnettes.

Les ravitaillements n'arrivent pas. Et vous avez le souvenir de cette lettre magnifique d'un général français disant: « Mes poilus sont en loques et presque tous nus-pieds. »

La situation sanitaire est mauvaise aussi, et deux divisions d'infanterie entières vont être, huit jours après, immobilisées à l'arrière par une épidémie de grippe.

A ce moment, le général Franchet d'Esperey, à la demande de M. Clemenceau, lui envoie un plan d'opérations. Je m'excuse d'insister. Mais vous entendez que je veux vider l'abcès. (*Mouvements divers.*) Ceux qui ont servi



sous les ordres de M. Clemenceau ont le droit de souffrir dans leur conscience et de protester de toute leur force, quand ils voient que, dans certains milieux, on met en cause tantôt son patriotisme... (*Dénégations sur divers bancs*)

M. PAUL BÉNAZET. — Jamais!

M. DE KERGUÉZEC. — Mais non!

M. ANDRÉ TARDIEU. — ... tantôt sa clairvoyance, tantôt son activité.

Le général Franchet d'Esperey résume, le 6 octobre, à la demande de M. Clemenceau, la situation et ses propositions par le télégramme suivant :

« 1° L'armée bulgare étant hors de cause, notre objectif principal est de libérer toute la Serbie et de menacer l'Autriche-Hongrie ;

« 2° Tenir les points de parcours importants de la Bulgarie pour tendre la main à la Roumanie et couper les communications entre les empires centraux et la Turquie ;

« 3° Mettre en œuvre, dans le plus bref délai, les moyens nécessaires pour agir contre la Turquie, en débloquent les Dardanelles par des attaques brusquées sur l'isthme de Boulair, de façon à permettre l'entrée des flottes alliées dans la mer de Marmara ;

« 4° Opérer contre les forces autrichiennes d'Albanie que menace gravement notre avance et soulever l'Albanie et le Monténégro ».

Le général Franchet d'Esperey décrit ensuite l'état des routes, des chemins de fer, des voies de communication. Désirant ne pas abuser des instants de la Chambre, je ne lirai pas cette partie de la dépêche.

M. Clemenceau approuva immédiatement. Mais, à ce moment, se produit un incident. Ce n'était pas le premier, M. André Fribourg y a fait allusion tout à l'heure, et on aurait pu croire, en l'écoutant, que c'était de gaieté de cœur que le président du conseil ministre de la guerre de France avait — ce sont les termes employés par notre collègue — disloqué l'armée d'Orient.

M. ANDRÉ FRIBOURG. — Je n'ai jamais dit cela.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Non, Messieurs, aucune dislocation ne s'est produite, et voici ce qui est arrivé.

Le gouvernement anglais, qui, à l'origine, avait opposé les plus vives objections à la désignation du commandant en chef de l'armée d'Orient, et auquel M. Clemenceau avait tenu tête, comme ici même, au mois de juin 1918, après la défaite du Chemin-des-Dames, il faisait front, pour maintenir en fonctions les chefs, Foch et Pétain, qui ont gagné la guerre. (*Applaudissements au centre à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. LÉON DAUDET. — Il a sauvé la France, ce jour-là.

M. CHARLES BERTRAND. — Il l'a sauvée plus d'une fois.

M. MOUTET. — Tout cela est d'ailleurs complètement inexact. Jamais Foch ni Pétain n'ont été attaqués au Parlement.

M. LÉON DAUDET. — Nous allons apprendre que c'est Cailiaux qui a gagné la guerre!

M. ANDRÉ TARDIEU. — Laissez-moi vous dire en toute modération que je ne crois pas que l'allusion que je viens de faire à cette séance de juin 1918 puisse diviser les partis dans cette Chambre, car, ce jour-là, les inquiétudes très compréhensibles que tout le monde ressentait avaient amené des députés, de tous les partis sans en exclure aucun, à se demander si les hommes placés alors à la tête de nos armées étaient ceux qui devaient y être maintenus. (*Très bien! très bien!*)

M. PAUL AUBRIOT. — Il n'a jamais été question de Foch ni de Pétain dans ce débat.

M. LÉON DAUDET. — Et vos journaux?

M. ARISTIDE BRIAND. — Pétain et Foch n'ont jamais été attaqués au point où l'a été Joffre.

M. ANDRÉ TARDIEU. — M. Clemenceau est donc informé par M. Lloyd George que le gouvernement britannique

n'admet pas que les divisions britanniques soient, dans la progression qui va mettre tout le monde en mouvement, séparées les unes des autres, et, que si cette dispersion devait se produire, il donnerait l'ordre au général britannique Milne de se rendre indépendant du commandement en chef français.

La situation à ce moment est telle que je vous l'ai exposée. La guerre n'est pas finie. Que fait M. Clemenceau? Il fait ce que définissait ce matin — très justement dans son principe, peut-être un peu moins justement dans l'application — notre éminent collègue M. Briand. Il a fait une transaction. En effet, quand on mène la guerre — ou la paix — à plusieurs et que, pour la gagner, on a besoin de rester plusieurs, il faut s'entendre et le gouvernement actuel, bien qu'il ait l'avantage d'avoir en mains un traité signé, s'aperçoit tous les jours que cette nécessité survit quelquefois aux signatures échangées.

M. ARISTIDE BRIAND. — J'ai dit cela souvent...

M. ANDRÉ TARDIEU. — Nous sommes d'accord, Monsieur Briand.

M. ARISTIDE BRIAND. — ... mais on ne m'écoutait guère, vous savez de quel côté. (*Rires et applaudissements.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Monsieur Briand, si c'est encore un reproche rétrospectif...

M. ARISTIDE BRIAND. — Oh non!

M. ANDRÉ TARDIEU. — ... je l'accepte. J'ai pour y répondre, l'avantage d'être présent.

Je me permets d'ajouter qu'on s'instruit en vieillissant et que, si certaines nuances que je n'apercevais peut-être pas autrefois me sont aujourd'hui plus claires, je n'ai qu'un espoir, c'est que vous voudrez bien me rendre et nous rendre la pareille.

M. ARISTIDE BRIAND. — Je suis en reste à ce point de vue. J'ai de la monnaie d'échange. (*Sourires.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — A ce moment, Messieurs, ordre est donc donné de ne pas séparer les divisions anglaises et de les grouper à la droite du dispositif. Et vous me permettez, Monsieur André Fribourg, puisque vous avez cité des télégrammes, de vous lire la réponse du général Franchet d'Esperey au télégramme de M. Clemenceau.

M. Clemenceau lui télégraphie, le 7 octobre, ce que vous avez dit. Le 9 octobre, le général Franchet d'Esperey répond. Il ne donne nullement l'impression propagée par certains journaux à gros tirage qu'on va disloquer son armée. Il répond « qu'il est en complet accord avec le général Milne sur l'utilisation de l'armée britannique qui n'a jamais cessé, d'ailleurs, d'être groupée jusqu'à ce jour ».

Voilà la vérité des faits et des textes. On cite quelquefois des textes. On parle de dossiers qui s'ouvrent, mais on les referme volontiers au moment où ils deviendraient intelligibles. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

M. PAUL BÉNAZET. — Croyez-vous? Quelle erreur!

M. ANDRÉ TARDIEU. — La bataille des Balkans, la grande bataille s'engage alors, en pleine conformité avec le télégramme du 6 octobre. Elle va durer du 3 octobre au 11 novembre.

Au centre, c'est la magnifique armée serbe en loques et sans ravitaillement qui pousse de l'avant, prend le contact le 3, est le 12 à Nisch, le 14 à Prilep, le 1<sup>er</sup> novembre à Belgrade. A droite, les troupes françaises atteignent Zaiétchar, puis le Danube le 29 octobre. A gauche, avec les Italiens, on occupe Pritchina, Ipek, Durazzo et Scutari.

Le 20 octobre, le groupement constitué pour Constantinople, dont le général Franchet d'Esperey lui-même, dans son premier télégramme du 6 octobre, a indiqué la nécessité, et dont il conserve le commandement en chef, passe la Maritza.

Nous entrons dans la période des armistices. Le 30, armistice avec la Turquie. Le groupement du général Milne, composé de troupes anglaises, françaises, italiennes et



grecques, n'a pas le temps d'arriver avant la signature jusqu'à Constantinople. Mais c'est la 122<sup>e</sup> division française, celle qui remporta l'étonnante victoire du 15 septembre, qui a l'honneur d'arborer le drapeau français sur les bords de la mer de Marmara.

Le 4 novembre, dans la nuit, le général Diaz signe à Villagiusti l'armistice avec l'Autriche-Hongrie.

Dès ce moment, dit-on, les chemins de fer austro-hongrois — article 4 de l'armistice — étaient à votre disposition, vous pouviez donc marcher. Et quels objectifs! Hongrie, Autriche, Bavière, Allemagne. Et vous n'avez rien fait! Vous avez paralysé, brisé dans son élan l'armée victorieuse d'Orient!

Messieurs, 4 novembre, armistice de Villagiusti.

Et le 5 novembre, écoutez :

« Le président du Conseil, ministre de la guerre, au général commandant en chef les armées d'Orient,

« 1<sup>o</sup> Par suite de l'armistice avec l'Autriche-Hongrie, les seules forces militaires, opposées à l'Entente, sont maintenant constituées par les armées allemandes. Les gouvernements alliés ont résolu de concentrer contre l'Allemagne le maximum de leurs moyens ;

« 2<sup>o</sup> Exploitant le bénéfice des dispositions de l'article 4 des clauses militaires de l'armistice, il a été décidé qu'un groupe d'armées interalliées prélevé sur le front italien serait concentré sur la frontière austro-bavaroise en vue d'entreprendre, dès que possible, une offensive en direction générale de Munich.

3<sup>o</sup> Il est nécessaire que les armées alliées d'Orient participent à cette opération décisive avec toutes les forces qui ne sont pas strictement indispensables à l'exécution des missions essentielles restant à accomplir sur les théâtres d'opérations orientales ;

« 4<sup>o</sup> Le nouveau plan d'action des armées alliées doit être établi dans ce but sur les bases suivantes :

« I. Action contre l'Allemagne... »

Je m'excuse de cette lecture. (*Parlez! parlez!*)

M. JEAN FABRY. — C'est très important!

M. ANDRÉ TARDIEU. — « a) Réunion rapide dans la région de Belgrade d'un nombre aussi élevé que possible de divisions d'infanterie françaises et anglaises destinées à être portées vers la zone de concentration Salzbourg-Braunau pour y être fusionnées dans les groupements visés au paragraphe 2.

« b) Prise de possession immédiate, en vue de son utilisation comme ligne de transport, de la grande voie ferrée Belgrade-Budapest-Vienne, ainsi que de tous les moyens de transport fluviaux sur le Danube.

« c) Renforcement progressif du nombre des divisions ci-dessus visées par les forces successivement disponibles.

« II. Actions en Orient. — Ces actions, définies par mes instructions antérieures, doivent viser :

« a) Une intervention en Roumanie ;

« b) L'occupation de la Bulgarie, des Dardanelles et du Bosphore ;

« c) Une action éventuelle — le mot éventuelle est souligné — en Russie méridionale avec la participation de l'armée britannique en Palestine. »

La lettre qui indiquait le plan éventuel de cette action a été publiée dans un journal, avec un commentaire, d'où il résultait que ces instructions avaient pour objet de détourner l'armée d'Orient de sa mission essentielle vers le Nord et contre l'Allemagne. La Chambre sera juge. Je continue.

« Ces différentes actions devront être entreprises ou prévues avec les forces strictement nécessaires, afin de réserver des disponibilités aussi élevées que possible pour l'opération contre l'Allemagne.

« III. Application de l'armistice en Serbie... »

Je vous ai montré où on était le 4 novembre. On était à Belgrade depuis quarante-huit heures; on n'était donc ni

à Vienne, ni à Budapest. La situation restait dangereuse, car il y avait encore des Allemands en Roumanie. Que disent les instructions ?

« Vous entreprendrez, en outre, de réaliser, d'accord avec le gouvernement serbe, l'occupation des points intéressants, en Bosnie-Herzégovine et au Nord du Danube et de la Save, pour assurer la couverture militaire de la Serbie et la garantie de ses intérêts politiques.

« Cette opération est à effectuer en s'appuyant sur les clauses de l'article 4 de l'armistice, qui prévoit, sans conditions de délai ni de limites géographiques d'aucune sorte, l'occupation des points stratégiques en vue du maintien de l'ordre ou du développement des opérations militaires.

« 5<sup>o</sup> Je vous prie d'établir et de m'adresser télégraphiquement un plan d'action sur les bases ci-dessus définies, en faisant ressortir nettement les possibilités et le délai d'exécution en ce qui concerne les opérations contre l'Allemagne.

« 6<sup>o</sup> Pour assurer la coordination des opérations contre l'Allemagne, les éléments provenant de l'armée d'Orient et dirigés sur la zone de Salzbourg seront aux ordres du maréchal Foch. »

M. LÉON BLUM. — De quelle date sont ces instructions ?

M. ANDRÉ TARDIEU. — Du 5 novembre.

J'ajoute, après ces lectures dont je m'excuse, que, du 5 au 10 novembre, on a fait tout ce qu'on a pu. On a occupé Constantinople; les Serbes sont allés en Hongrie jusqu'à Temesvar et Arad, c'est-à-dire à 270 kilomètres de Budapest; le général Berthelot est entré en Roumanie et, le 10, il a mis le gouvernement roumain, dans un élan d'enthousiasme national, en mesure de rejoindre les Alliés, par la proclamation de la mobilisation générale.

Le 11 novembre, les radiotélégrammes annonçaient au monde que les Allemands avaient signé l'armistice.

Voilà, sommairement résumée, quelle a été, depuis son arrivée au pouvoir jusqu'à l'armistice, l'action de M. Clemenceau à l'égard de l'armée d'Orient. Il lui a donné les moyens matériels. Il lui a assuré par des négociations actives avec les Alliés la possibilité politique d'exécuter son offensive. C'est lui qui, constamment, a veillé à ce qu'elle pût exploiter à fond les succès remportés.

Le résultat de ces succès, je viens de le résumer. J'avais, je crois le droit d'affirmer tout à l'heure que rien, dans ce que je disais, ne saurait heurter les sentiments d'aucun des Français qui siègent sur ces bancs.

Et après avoir rappelé ces événements pleins de gloire, je suis sûr d'exprimer votre pensée en disant que certaines attaques, lues ou entendues ces derniers jours, sont... disons incompréhensibles — pour ne pas être obligés de les qualifier autrement. (*Vifs applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

J'arrive à la deuxième partie de ma réponse, et, en l'abordant je ne saurais me flatter d'y apporter le prestigieux éclat que M. Aristide Briand a, ce matin de cette tribune, projeté sur l'Assemblée. A défaut de la magie de son talent j'essayerai de vous apporter des faits et des textes. Je vous les citerai brièvement, je les commenterai plus brièvement encore et j'espère que, de leur exposé, la conviction naîtra dans vos esprits.

Dans le discours de l'honorable M. Briand, où — ai-je besoin de le dire ? — je suis, sur beaucoup de points et de principes généraux d'accord avec lui — sinon sur l'application...

M. ARISTIDE BRIAND. — C'est bien naturel pour un homme politique.

M. ANDRÉ TARDIEU. — ... Il est un premier point de sa thèse dont je voudrais dire un mot : la question de Mésopotamie.

Un des membres de cette Assemblée a substitué à ce



nom de Mésopotamie, dans un esprit de visible bienveillance, le mot de « Mossoulisme ». (*Sourires.*) Vous me permettrez de ne pas l'employer. Je crois que ce genre de polémique n'ajoute rien à la force des arguments ni à l'intérêt des questions. (*Mouvements divers. — Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre et à gauche.*)

M. Aristide Briand, comme je le lui disais, il y a quelques jours, à la Commission des affaires étrangères, n'arrivera pas à faire de moi un adversaire des accords qu'il a négociés en 1916.

C'est peut être que je n'ai pas l'esprit politique; mais je suis porté, quand je revis l'histoire de cette guerre et de cette paix, à être frappé surtout de la série d'actions et de réactions réciproques, continues et enchaînées qui ont déterminé les événements jusqu'à la victoire. Tout le monde a fait au mieux à des moments différents, dans des formes différentes, peut être aussi avec des degrés différents d'énergie et de succès, mais il est bien évident que quand, au commencement de 1916, au moment de Verdun, et alors que ni les Français, ni les Anglais n'étaient ni à Mossoul, ni à Damas, le gouvernement de M. Briand a négocié ces accords, il a bien fait de les établir largement; il a donné ainsi des droits à la France et sur ces droits on a pu négocier ensuite.

Je crois que M. Clemenceau n'a pas mal négocié. Là-dessus je ne suis pas certain d'être tout à fait d'accord avec M. Briand. Je crois que M. Millerand, aujourd'hui, fait également ce qu'il peut et je ne suis pas porté, surtout avant de l'avoir lu, à condamner le traité avec la Turquie qu'il a préparé à San-Remo.

Mais, en cette affaire, vous me permettrez de dire que, dans le rôle que je tiens ici et que je vous remercie de tout cœur de m'aider à tenir par votre attention bienveillante, le rôle de commentateur fidèle de la politique de l'homme avec qui j'ai passionnément travaillé. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*) nous ne sommes pas demandeurs. C'est nous qu'on a attaqués.

Nous avons vu tout d'un coup — comme à la baguette d'un chef d'orchestre invisible — une prodigieuse symphonie s'élever dans la presse qui, se saisissant des négociations de M. Clemenceau au sujet de la Mésopotamie, déclarait que ces négociations dépassaient les limites de l'absurde, qu'on avait tout cédé, sans savoir où c'était, ce que c'était, ce que cela valait. Nous avons vu des manchettes dans les grands journaux: « Si j'avais su... », ou encore: « Si on m'avait dit... »

Cela m'a fait penser à un discours de M. Clemenceau de septembre 1918, dans lequel il disait: « J'ai passé toute ma vie à attendre cette victoire. Au moment où nous l'avons, je suis là, au pouvoir, et il paraît, dès ce moment, que je ne comprends plus rien à rien; il paraît que je trahis. Non, pas même. Je suis trop bête pour trahir. » (*Rires.*)

Voilà ce que M. Clemenceau a dit à la tribune. Je le dis moins bien que lui, mais veux le dire tout de même.

Dans cette affaire de Mésopotamie, nous n'avons attaqué personne. On n'a jamais vu ni M. Clemenceau ni aucun de ses collaborateurs critiquer les accords de M. Briand. Mais c'est à nous qu'on a dit: « Vous avez fait des énormités. M. Briand avait signé un traité excellent, et vous, pour faire plaisir à M. Lloyd George, un jour, sans y penser, vous avez tout lâché. » Alors nous avons été forcés de répondre. On en est venu à des discussions. Ici, entre membres du Parlement, ces discussions n'ont jamais été violentes, mais dans une certaine partie de la presse — vous le savez tous — elles ont pris un ton scandaleux.

Dans cette affaire, qu'y a-t-il? M. Briand a fait son accord. Il en a parlé ce matin. Je crois qu'il en a dit du bien. Je suis prêt à en dire autant de bien que lui. Des zones françaises et anglaises, une zone directe et une zone indirecte

ont été fixées. M. Picot et sir Mark Sykes ont tracé les frontières et au mois de mai 1916, en pleine bataille de Verdun. M. Paul Cambon, ambassadeur à Londres, et M. Briand ont estimé qu'il y avait intérêt à signer cet accord. M. Paul Cambon a fait alors ce que font les ambassadeurs en pareil cas. Il a écrit au ministre des Affaires étrangères d'Angleterre. On ne lui a pas répondu et comme il insistait, on a fini par lui dire: « L'accord, les zones, les limites, cela va très bien. Seulement, dans votre zone, dans la région de Mossoul, il y a des concessions de pétrole accordées à des Anglais, depuis 1914, et ces Anglais ne veulent pas que cela passe sous le contrôle des Français. »

Il y avait, en effet, un article très clairvoyant de l'accord de M. Briand, qui stipulait que, dans chaque zone respective, l'occupant politique aurait un droit de priorité et de préférence sur les entreprises économiques. Or, il y a du pétrole dans les vilayets de Mossoul et de Bagdad et tout le monde le savait depuis très longtemps.

En 1903, la convention du Bagdad avait donné à l'Allemagne le chemin de fer avec un droit de priorité sur tous les gisements à 25 kilomètres au Nord et au Sud de la voie ferrée. En même temps, des Anglais avaient guetté le pétrole. Puis, avec cette lenteur qui caractérise les négociations en Turquie — nous nous en apercevons en ce moment même — on avait pris des contacts, on s'était rapproché et, finalement, entre les Allemands du chemin de fer de Bagdad et les Anglais du pétrole, on avait décidé de se mettre d'accord.

Cet accord avait été l'objet d'un protocole conclu non pas seulement entre les groupements privés, financiers et industriels, mais signé au Foreign-Office, au ministère des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, le 19 mars 1914, et portant, outre les signatures des groupes intéressés, les signatures de sir Eyre Crowe, qui fut un des plénipotentiaires britanniques à la Conférence de la paix, alors directeur des affaires politiques, et de M. de Kuhlman, conseiller de l'ambassade d'Allemagne. Le 28 juin 1914, la concession était accordée par le ministre des Finances de Turquie au groupement ainsi constitué.

Donc le gouvernement anglais se trouvait lié par cet accord. La guerre étant survenue, le séquestre anglais, en vertu des lois communes à tous les pays belligérants, avait mis sa main sur la part allemande, et si cette loi d'ordre public, Monsieur Briand, n'avait pas suffi à transformer cette part allemande en part anglaise, il y avait en outre, dans les statuts de la société, approuvés par le Foreign Office et signé de son représentant, un article qui assurait, en tout cas, le droit de préemption de la part allemande aux actionnaires anglais.

Par conséquent, en 1916, les pétroliers et les banquiers anglais considéraient que l'affaire était anglaise et n'avaient pas envie qu'elle passât sous le contrôle de la France. C'est à ce moment que M. Paul Cambon, sachant que le gouvernement français, très légitimement, attachait une importance capitale à la signature de l'accord, estimant, lui aussi, que cette signature était nécessaire, a décidé, en réponse à la lettre de sir Edward Grey, du 15 mai 1916, dont parlait ce matin notre collègue, M. Ernest Outrey, d'écrire, le même jour, une lettre aussi officielle que possible, dans laquelle il disait:

« Le gouvernement français, selon votre désir, est prêt à sanctionner, dans les régions qui lui seront attribuées ou relèveront de son action, les diverses concessions britanniques ayant date certaine, antérieure à la guerre. »

C'est de là qu'il résulte que, si l'accord de 1916, excellent par ailleurs, nous donnait Mossoul, il ne nous donnait pas les pétroles.

M. Briand nous a dit ce matin, avec son admirable richesse d'arguments, que, comme c'était une part allemande en territoire français, il était probable qu'on aurait



pu, peut-être, engager une négociation qui... je veux bien!

Mais je prends le texte, et si les arguments que M. Briand développait ce matin, pour rattrapper cette part, étaient bons, qu'il me permette de lui dire qu'il aurait fallu les faire développer par M. Paul Cambon, le 15 mai 1916, et ne pas signer la lettre que j'ai rappelée.

Or, il y a eu un papier signé, à cette date, entre les deux gouvernements, et ce papier ne parlait pas des combinaisons et des hypothèses auxquelles M. Aristide Briand a fait allusion ce matin. (*Très bien! très bien! sur divers bancs à droite.*)

Je n'insiste pas et je dis : Quand M. Clemenceau a eu à s'occuper de la Syrie, nous n'avions pas le pétrole, et le directeur des affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères, entendu par la Commission des affaires extérieures, m'a répondu, à deux reprises, qu'en effet le gouvernement français, le ministre des Affaires étrangères, ne considéraient pas qu'à la suite des accords de 1916, les pétroles de la Turkish Petroleum Company appartinssent à la France, mais au contraire qu'ils appartenaient à l'Angleterre.

Arrive la négociation de M. Clemenceau, au sujet de laquelle M. Briand a dit ce matin, avec beaucoup de modération de forme, suivant son habitude, qu'il avait peur que nous ne nous y soyons présentés en demandeurs, alors que nous aurions eu intérêt à demeurer défenseurs. Dans bien des questions, quand nous discutons aujourd'hui de très bonne foi, souvent avec passion, la situation de la France, nous sommes portés à prendre cette situation telle qu'elle est, sans réfléchir aux suites de la formidable secousse des six dernières années. Cependant, il n'y a pas une des situations présentes, pas un des événements du jour qui n'ait été fortement et terriblement conditionné par une série d'événements antérieurs. La France oublie vite. Et je ne sais plus quel vieux Parisien disait un jour : « Ce n'est pas la Seine, c'est le Léthé qui coule à Paris. » (*Très bien! très bien!*)

Vous savez quelle fut, en Orient, la marche de la guerre. M. Briand avait eu le mérite de vouloir, après l'échec des Dardanelles, l'opération de Salonique.

Si je lui rappelais que cela ne lui a pas toujours valu beaucoup d'agrément avec les Alliés, il me répondrait, j'en suis sûr...

M. ARISTIDE BRIAND. — Si ce n'avait été qu'avec les Alliés! (*Applaudissements et rires.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je prévoyais votre réponse et je la devançais.

M. ARISTIDE BRIAND. — J'ai été menacé de la Haute-Cour, vous le savez, Monsieur Tardieu, pour ne pas avoir voulu renoncer à l'expédition de Salonique. Au moment des combats de Verdun, on m'a dit : « Si vous détachez des divisions françaises du front français en péril pour les envoyer là-bas barrer la route aux rêves de l'empereur Guillaume, vous savez à quoi vous vous exposez. » Ce sont des minutes redoutables, Monsieur Tardieu. J'ai persisté et le succès s'en est suivi.

Les ouvriers de la dernière heure, selon l'Évangile, touchent le même salaire que les autres, il y en a qui touchent non seulement le salaire de leur propre mérite, mais le salaire de tous les autres. C'est peut-être ce qu'il y a de pire. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

M. ANDRÉ TARDIEU. — Je ne voudrais pas donner à mon exposé le caractère d'un dialogue, mais je ne veux pas résister à la tentation d'un mot à M. Briand. En fait de salaire pour les ouvriers de la dernière heure, depuis bien des semaines et des mois, je ne connais guère que l'injustice et l'injure. (*Applaudissements.*)

M. ARISTIDE BRIAND. — Pas de ma part.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Pour comprendre donc ce qui s'est passé en décembre 1918, il faut se rappeler la marche

de la guerre en Orient. M. Clemenceau avait continué, avec des moyens puissants et constamment croissants, l'effort de M. Briand à Salonique. Mais la conséquence, c'est que nous n'avions que peu de troupes — une dizaine de bataillons — pour participer aux expéditions de Palestine et de Syrie. M. Briand disait ce matin que nous n'y étions pas suffisamment représentés; c'est vrai, mais nous portions le poids principal du front occidental, le poids principal de l'expédition de Salonique, nous ne pouvions pas porter aussi le poids principal de l'expédition de Syrie.

Alors il est arrivé que les Anglais ont occupé les deux zones et, qu'après l'armistice, il s'est produit des incidents très pénibles au sujet desquels je n'ai pas à insister, mais que M. Briand connaît aussi bien que moi.

A ce moment, M. Clemenceau est arrivé à Londres, décembre 1918. Êtes-vous bien sûr, qu'en limitant ce matin le rôle de M. Clemenceau à Londres, en décembre 1918, au rôle d'honnête exécutant d'un marché limité, qui se fût borné à l'application de l'accord conçu et signé par vous, êtes-vous bien sûr, Monsieur Briand que vous n'avez pas, arbitrairement, rétréci la tâche qui s'imposait alors à M. Clemenceau et que vous n'avez pas donné à la Chambre une impression inexacte de ce que devait être et de ce qu'a été cette tâche?

Décembre 1918, le président Wilson vient d'arriver; M. Lloyd George va prendre le bateau. C'est la conversation générale à la veille du débat. Il s'agit, avant tout, de se mettre d'accord avec l'Angleterre sur certains points essentiels. Il faut obtenir d'elle ce dont elle ne veut à aucun prix : l'occupation de la rive gauche du Rhin. Il faut obtenir le charbon de la Sarre et bien d'autres choses encore. Voilà dans quelles conditions M. Clemenceau est allé à Londres. (*Applaudissements.*)

M. Aristide Briand a dit qu'il avait préparé des monnaies d'échange. Mais oui! Je vous montrerai que cette monnaie a, précisément, servi à M. Clemenceau, et qu'en vérité, il est fâcheux que les hommes qui se succèdent au pouvoir méconnaissent, à ce point, leur gestion respective.

M. ARISTIDE BRIAND. — Je n'ai pas fait cela.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Il y a donc la situation générale. Mais il y a autre chose. En Syrie même, ne savez-vous pas que, dès ce moment, on avait accepté le système des mandats, au sujet desquels MM. Noblemaire et Daladier ont discuté ce matin; le système des mandats qui ne concordait pas du tout avec la formule des deux zones inscrites dans l'accord de 1916? Ne savez-vous pas qu'il fallait, par conséquent, s'assurer que le système des mandats, adapté à l'accord de 1916, donnerait à la France, dans les mêmes conditions, Damas et Alep, comme Alexandrette et Beyrouth?

Ignorez-vous, Monsieur Briand, que le gouvernement des États-Unis, n'ayant rien su de l'accord de 1916, y étant naturellement demeuré étranger, lui était tout à fait défavorable, et que, pour tenir notre position de 1916, à la Conférence de la Paix, qui devait s'ouvrir quinze jours plus tard, il était indispensable d'aboutir avec l'Angleterre, qui était sur place, qui avait ses troupes, qui tenait toute la Syrie, à une entente qui pouvait demander certains sacrifices?

Enfin, Messieurs, je l'ai montré, nous devons chercher à obtenir en Mésopotamie les pétroles que la lettre de M. Paul Cambon du 15 mai 1916 réservait à l'Angleterre.

Telle était la situation, telles les conditions dans lesquelles la conversation s'est engagée.

Vous voyez que nous sommes très loin du « Si on m'avait dit » ou du « Si j'avais su ».

M. Clemenceau, alors, a fait de son mieux. Monsieur Briand, vous parliez ce matin des paysans français et de leurs dons naturels de négociateurs; laissez-moi vous dire que, parmi nos hommes politiques, M. Clemenceau est de



eux chez qui l'influence du vieux sang français, la tradition du terroir français, couronnée d'une haute culture, sont les plus apparents. Dans ces négociations avec les Alliés, laissez-moi vous dire, pour les avoir vu se développer jour par jour, qu'il a défendu nos intérêts en Français de la vieille terre de France, avec prudence, avec souplesse et, quand il le fallait, avec une irréductible fermeté, comme au front faisaient nos paysans. (*Très bien ! très bien !*)

La négociation s'est engagée. D'un côté, négociation sur le pétrole. Elle a été menée à bien en très peu de temps par M. Bérenger. Vous parliez ce matin, des pétroles de Mossoul. Mais, l'accord sur les pétroles en 1919 ne visait pas seulement les pétroles de Mossoul, il nous donnait un droit d'égalité avec l'Angleterre : 50 0/0 dans toutes les concessions nouvelles qui pourraient être trouvées par l'Angleterre en Galicie, en Pologne, en Roumanie, dans les anciens territoires de Russie et au Caucase.

Et alors on nous dit : « 50 0/0, qu'est-ce que c'est que cela ? » C'est beaucoup, car, en matière de pétroles...

M. ARISTIDE BRIAND. — L'accord n'a pas été signé.

M. ANDRÉ TARDIEU. — Pardonnez-moi, j'y viens.

En matière de pétroles, l'Angleterre était l'homme riche et nous étions l'homme très pauvre. La pénurie d'imagination de nos industriels et de nos gouvernants pendant de longues années ne nous avait assuré aucune source directe de pétrole, et alors nous associer, nous, très pauvres, avec l'Angleterre très riche, n'était pas une mauvaise affaire.

M. Briand dit : « L'accord n'a pas été signé. » Erreur. Je vais vous montrer, au contraire, dans quelles conditions il l'a été. Il a été signé, le 8 avril 1919, par les deux négociateurs techniques ; il a été ratifié le 16 mai 1919, par le ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne. Et qui a refusé de signer ? M. Clemenceau. Dans quelles conditions ? Parce qu'ayant, pour les raisons que j'ai dites, cédé à la demande de M. Lloyd George, à Mossoul et en Palestine, sous la triple condition de l'accord sur les pétroles, de l'appui total donné par l'Angleterre aux thèses françaises en cas d'objections américaines, et enfin de l'exécution intégrale du traité de 1916, moins Mossoul, pour toutes les frontières de la Syrie, — le 8 février 1919, nos amis anglais nous ont apporté une carte qui nous enlevait en plus un tiers de la Syrie.

Alors M. Clemenceau a refusé de signer. On lui a dit : « Cependant, il y a l'accord des pétroles qui est intéressant. » Il a répondu : « Si intéressant soit-il, je reste fidèle à l'accord de 1916, j'ai dit ce que je voulais bien céder contre telle ou telle concession. Je ne céderai rien de plus. »

Cette situation a duré jusqu'au 23 décembre 1919. A cette date, le représentant anglais à la Conférence de Londres, qui avait pour interlocuteur M. Berthelot, que je vois sur ces bancs, résumait la situation en disant :

« La France fait dépendre sa décision dans la question de Mossoul non seulement de la solution de l'affaire des pétroles, mais aussi d'un règlement syrien qui la satisfasse. »

Le dernier mot de la discussion était dit le même jour par lord Curzon, ministre des Affaires étrangères d'Angleterre. Ce dernier mot, le voici :

« Dans ces conditions, il n'y a pas d'accord possible pour le moment et nous devons en référer à nos premiers ministres et à nos gouvernements. »

Voilà l'issue des négociations syriennes de M. Clemenceau.

Dans la dernière partie du discours de M. André Tardieu et dans la discussion qui a suivi, la question du Levant n'a rien à voir ; nous n'avons donc rien à en reproduire ici. Nous donnons par conséquent, sans tarder davantage, les parties

essentielles du discours prononcé par M. Lenail lors de la reprise de la séance, qui avait été suspendue pendant quelques instants au moment où M. Tardieu était descendu de la tribune.

Le discours prononcé le matin même par M. Aristide Briand a fourni à M. Lenail son entrée en matière. S'adressant à cet orateur :

Vous avez pris, a-t-il dit, dans un de ces raccourcis qu vous sont familiers, la question tout entière, vous l'avez située. Vous avez montré comment, en Orient, nous avons devant nous l'Angleterre. Vous avez dit quel avait été son lot.

Puis, vous avez indiqué de quelle façon peut-être nous pourrions encore, nous aurions pu sûrement demander à réaliser certains échanges.

Vous avez eu des paroles de haute émotion en alléguant les droits de la France qui restent imprescriptibles dans cette Palestine sur laquelle je veux croire de toute ma foi de Français que les revendications de la France restent encore ouvertes. (*Nouveaux applaudissements*)

Mais, laissant de côté l'énormité de cette part anglaise — car vous savez que sur les 32 millions d'habitants que compte la Turquie en y comprenant l'Arabie, l'Angleterre en prend près de 15 millions, en laissant 11 millions à la Turquie et 3 millions à la France, — vous savez qu'au point de vue des territoires, sur les 4 millions et quelques centaines de milliers de kilomètres que comporte la Turquie, toujours en y comprenant l'Arabie, l'Angleterre prend 3 millions de kilomètres carrés, et nous 220.000.

En laissant encore ce qu'a vraiment d'extraordinaire, d'inspéré, la réalisation de ce plan anglais, qui fait la soudure entre ses possessions d'Afrique et ses possessions d'Asie et s'en va depuis les côtes de Lybie, à travers la Mésopotamie, à travers la Perse, à travers l'Afghanistan, à travers l'Hindoustan, à travers la Birmanie jusqu'à l'île de Ceylan et aux Philippines, rejoignant d'une façon véritablement splendide, sous le sceptre britannique, la mer de Chine au cœur de la mer Méditerranée, je reviens tout modestement à ce qui est la part française, à la Syrie.

Je crois, Monsieur le président du Conseil, que grâce, pour une part considérable, à votre influence, à la façon dont vous avez su manœuvrer dans les différentes conférences, je crois qu'à l'heure actuelle, dans cette portion qui est française, nous ne nous trouvons plus en face de Londres. Alors, Messieurs, en face de quoi nous trouvons-nous ? En face du pouvoir chérifien. Eh bien, je voudrais vous dire, en quelques mots, comment je comprends le rôle de la France en face de ce pouvoir chérifien.

La question de ces Arabes, je vous assure que, quand on en parle, il semble qu'il s'agisse d'un conte des mille et une nuits. Un journaliste qui, d'ailleurs, a un joli brin de plume, racontait que Fayçal, quand on l'a vu à Paris — et vous nous avez dit, Monsieur Briand, comment on l'y avait amené — Fayçal aurait eu ce joli mot : « Dans mon pays, les caravanes de chameaux sont conduites par un petit âne. Je suis venu en Europe, je n'ai pas trouvé qu'il y ait rien de différent à cet égard. » (*Rires et mouvements divers.*)

Le mot était de Montmartre. Pour être bien sûr de le trouver dans son terroir, Fayçal était allé l'y chercher lui-même. (*Nouveaux rires.*)

C'est ainsi qu'on procède toutes les fois qu'on parle de la question arabe. On prête aux Arabes ce qu'ils n'ont pas. En tout cas, on prête au chérif de la Mecque ce qu'à aucune espèce de titre il n'a le droit de prétendre.

Ce matin, j'entendais alléguer que les Syriens, qui ont le droit, d'après les principes de M. Wilson, de se gouverner eux-mêmes, avaient bien de la chance que le prince Fayçal consentit à s'en donner la peine.



Voulez-vous me permettre de vous faire souvenir que le prince Fayçal sort de la Mecque, ville d'une certaine importance, sans doute, où, d'ailleurs ce n'est pas lui qui règne, mais son père; il est vrai qu'il est, lui, le plus intelligent de la famille! (*Mouvements divers.*)

Je demande comment le prince Fayçal a administré son propre territoire?

La Mecque est la ville la plus sale, la plus malsaine du monde et quand nous avons, nous puissance musulmane, la prétention légitime d'y envoyer en pèlerinage nos sujets musulmans, nous sommes obligés de nous garder contre toutes les maladies épidémiques qui y pullulent. Voilà l'administration chez lui de M. le chérif de la Mecque. Et vous allez prendre cet homme, qui ne peut pas faire la police de sa petite ville — où d'ailleurs son autorité n'est même pas reconnue par les Arabes, ses sujets — pour l'implanter dans la ville splendide de la dynastie des Oméiades, à Damas, la ville aux cents minarets, la ville des grands Arabes, des Arabes qui travaillent, des Arabes riches, des Arabes cultivés? A celui qui, chez lui, ne peut entretenir une petite population de 40.000 habitants, vous allez dire: « Nous te faisons roi de 3 millions d'hommes; et, parmi ces hommes, il y aura des protégés français, des gens qui, tout enfants, au foyer, ne parlent pas une autre langue que le français. » Vous allez donner à cet étranger le domaine de protection française? Est-ce possible, voyons? (*Vifs applaudissements.*)

Mais, me répondra-t-on: « Nous le faisons à cause des services qu'il a rendus à la cause alliée au point de vue militaire. »

Eh bien! je vais vous dire quel genre de services il nous a rendus.

Quand on se fut mis d'accord entre Anglais et Chérifiens, quand le général Mac-Mahon, alors au Caire, eut réussi à organiser cette expédition chérifienne dont on parle tant, le roi du Hedjaz, régnant à la Mecque, réussit à lever en tout et pour tout, malgré des subsides anglais considérables, une armée de 4.000 hommes. Sur ces 4.000 hommes, il y avait 600 généraux (*Rires*), et 1.800 officiers (*Nouveaux rires*). Les Arabes n'ont jamais agi tout seuls; ils étaient encadrés par des détachements tantôt britanniques, tantôt français; lorsqu'il s'agissait de recevoir des coups, ils prenaient volontiers la fuite. Des témoins racontaient comment, lorsque nos sapeurs allaient placer leur cartouche de dynamite sous le rail qu'il s'agissait de couper, les Arabes détalèrent, laissant les soldats français tout seuls. C'étaient souvent nos soldats de couleur.

Voilà comment les Arabes ont fait la guerre! Ils n'ont jamais réussi à prendre Médine, et je n'ai pas entendu dire que Médine soit dans le domaine syrien. Médine, la ville sainte, la ville du Prophète, ils n'ont pas réussi à la conquérir. Il a fallu l'armistice pour la leur faire tomber sans coup férir entre les mains.

Ils n'ont eu qu'une victoire: la prise de la petite ville de Maan. Et savez-vous comment ils l'ont prise? Ils en étaient à cinq ou six kilomètres, et c'est le capitaine Pisani, commandant du petit détachement français de 140 hommes, qui s'y est jeté, l'a enlevée et la leur a livrée.

Voilà la collaboration de l'armée chérifienne; voilà ce qu'elle était alors.

Et c'est cette aide que nous allons payer de l'abandon des consciences qui se tournent vers nous et qui nous demandent secours! Nous ferions cela! (*Nouveaux applaudissements.*)

Vous dites qu'il faut laisser les peuples à eux-mêmes, vous dites qu'il faut respecter le principe des nationalités, que les Syriens ont le droit de se gouverner chez eux? Je le crois bien; mais Fayçal n'est pas chez lui quand il est en Syrie, lui qui n'est pas Syrien. (*Applaudissements.*)

Voilà pourquoi nous ne cesserons pas de protester contre cette usurpation scandaleuse.

Il n'est ni le khalife — par conséquent les musulmans n'ont pas à se soucier de notre attitude envers lui: révolte contre le khalifat — ni Syrien; et par conséquent, quand les Syriens nous demandent de ne pas les soumettre au joug de cet intrus, nous, qui entendons leur appel, nous défendons, avec le Parlement de notre pays, avec la conscience universelle, le droit de ces consciences opprimées. (*Applaudissements.*)

Et enfin, tout de même, nous qui étions là-bas pour affirmer à nos amis que le drapeau français ne tomberait pas, est-ce que nous allons laisser organiser en quelque sorte des tirs où ceux qui nous détestent pourront, sans risque, abattre ceux que nous défendions, ceux qui auront été du côté de la France pendant les cinq années de crise sanglante?

Mais les Libanais, les Syriens, les Arméniens, tous ceux-là aussi ont des droits; ils les revendiquent; ils les revendiquent en se tournant vers la France, car il n'y a guère que nous qui sachions et veuillions les défendre. (*Applaudissements.*)

Je ne crois pas, dans la faillite immense qui s'est étendue sur le système du président Wilson, qu'il y en ait de plus saisissante et de plus douloureuse que l'abandon de l'Arménie.

Ah! M. Wilson s'est pourtant tourné vers l'Europe pour dire son mot quand il s'agissait de la Syrie, quand il s'est agi de la Turquie. Il a dit son mot quand il s'agissait de l'Adriatique, et lorsque nous disons à son peuple neuf qui, en tout et pour tout, a perdu 50.000 hommes sur les champs de bataille de la guerre mondiale, alors que nous en perdions, nous, vous savez combien, et les Anglais, et les Italiens, quand nous disons: « Avec l'or que vous avez en Amérique, avec les hommes qui vous restent à foison, tenez, allez donc appliquer à la province persécutée les grands principes de protection des faibles et des opprimés. Vous y suffirez sans grand mal. » Ils se drapent dans leur dignité de quakers et répondent: « Nous ne voulons pas de mandat sur l'Arménie. »

Alors les Arméniens, qui n'ont plus à compter sur les Anglo-Saxons, n'ont plus qu'à choisir entre le Turc ou le Français. Et puis, les Arméniens, vous savez combien il y en a dans toute la Syrie. Il y en a à Alexandrette, à Antioche, à Alep, à Tripoli, et tous ceux-là, allons-nous les mettre sous le sceptre d'un Arabe, d'un Arabe que tous les Arabes ne veulent même pas reconnaître?

Messieurs, n'est pas Arabe quiconque parle arabe. L'arabe, c'est une langue qui a eu, à un moment donné, une culture splendide, une langue que le Coran recommande d'apprendre « parce que c'est celle dans laquelle Allah jugera les fidèles au jugement dernier. » Mais n'est pas forcément de sang arabe, de race arabe, quiconque parle arabe, et il y a de cette façon en Syrie, un très grand nombre d'habitants qui parlent arabe et qui ne veulent pas du joug arabe.

Sur les 3 millions passés d'individus qui forment la population du lot d'influence que l'Angleterre et les puissances alliées et associées laissent à la France, il y a, à peu près, un tiers de population chrétienne. Allez-vous livrer vos protégés séculaires, au nom d'un principe, au nom du principe des nationalités, à des gens qui ne sont pas du cru? Vraiment, c'est impossible!

Et alors, dans cette Syrie, où la France se sent tellement chez elle, il faut que nous donnions aux opprimés la certitude que la France ne s'en ira pas. A tous ces gens qui sont mêlés, porte à porte, au point de vue de la religion, de la race, du langage, il faut que nous donnions la certitude qu'ils peuvent affirmer leur amour de notre drapeau sans risquer d'être les victimes de leur mépris d'aujourd'hui pour le maître de demain. (*Très bien! très bien!*)

Voilà pourquoi le Gouvernement doit dire — et je sais qu'il l'a déjà dit à ceux qui avaient qualité pour entendre



— que la France prendra là-bas toutes les mesures qui sont nécessaires.

Des mesures militaires? Mais si vous saviez comme il faudrait peu de soldats si l'on était sûr que nous sommes disposés à en envoyer beaucoup! Ce qui fait qu'à l'heure actuelle Damas nous hait, que ce chérifien, qui presse les musulmans et les Arabes riches de Damas, se moque de nous, c'est qu'il entend perpétuellement dire, — et peut-être même lui écrit-on, — que nous ne voulons pas intervenir, qu'il est tranquille et qu'il peut nous provoquer, chez lui, à quelque 25 kilomètres des petits postes français. Voilà ce que nous ne voulons pas qu'il se dise et pourquoi j'ai voulu, malgré l'heure avancée, venir ici pousser un cri qui sera entendu et compris de ces populations si infiniment sensibles, qui d'ailleurs, hélas! de génération en génération, à travers tant de siècles, ont eu tant de motifs de sensibilité. Il faut que ces populations sachent que véritablement la France est derrière elles, énergiquement, définitivement. Voyez-vous, elles le méritent, elles nous sont attachées, il faut que nous nous les gardions, puisque nous ne voulons pas et que nous ne pouvons pas renoncer à la nécessité d'avoir dans la Méditerranée orientale, une place de premier ordre. (*Applaudissements*)

Ces populations qui nous aiment, il faut que nous leur disions : « Comptez sur nous, Arméniens qui regardez de notre côté, nous ne vous laisserons pas massacrer : Libanais qui avez droit à une patrie que, d'ailleurs, vous réclamez au nom de la signature française, car depuis 1860, nous leur avons dit qu'ils pouvaient compter sur leurs plus grandes frontières, et c'est de nous seuls qu'ils les attendent. La France vous défendra vos frontières. »

Puis, toutes ces communautés, toutes ces populations chrétiennes, qu'elles soient grecques, qu'elles soient latines, qu'elles soient melchites, nestoriennes, maronites, toutes ces races ont droit à la protection française. Je viens leur affirmer qu'elles l'auront.

Monsieur le président du Conseil, voyez-vous, tout cela sera rendu à la France, indépendamment des avantages moraux qu'elle a, d'avoir là-bas, la place qui lui revient, indépendamment de la nécessité de tenir la grande voie qui relie l'Afrique à l'Asie, de tenir le carrefour des routes qui mènent jusqu'à la muraille du Taurus, jusqu'aux fameuses Portes de Cilicie, par lesquelles, au cours des siècles, se sont produites tant d'invasions, par lesquelles sont passées les armées d'Alexandre, de Genghis-Khan et de Tamerlan, indépendamment de cette nécessité, la Syrie est une terre qui est faite pour rendre. Elle rendra à la France, en prestige, c'est entendu, mais j'affirme qu'elle lui rendra même en produits de tout genre.

Savez-vous qu'à l'heure actuelle, dans cette Syrie, mal outillée comme elle l'est, avec des chemins de fer à crémaillère, parce qu'on n'a pas pu percer les tunnels nécessaires, se trouvant dans un état d'instabilité politique et d'hostilités permanentes, les douanes produisent d'importants revenus.

Voici un chiffre, hélas! qui ne porte plus sur nos douanes, mais qui intéressera pourtant la Chambre. Sur les douanes de Caïffa, au mois de janvier, le maréchal Allenby, pouvait envoyer 100.000 livres sterling à Fayçal. Sur les douanes de Caïffa, l'un des ports les plus mal installés de cette difficile côte syrienne; alors, vous sentez bien que lorsque nous aurons réalisé l'aménagement du port d'Alexandrette, quand nous aurons réalisé la percée de l'Amanus et relié le littoral par des voies directes avec Alep, le grand carrefour des caravanes venant de Mésopotamie, de la Perse et de Bagdad, quand nous aurons fait passer par la Syrie tout ce trafic, nos protégés les premiers nous béniront de la prospérité que notre aide leur apportera, et qu'il ne se lèvera là-bas aucune voix pour protester contre le protectorat français.

Comment! se lever des voix contre nous! Ah! quand nos soldats sont arrivés les premiers, quand notre marine s'en est allée, dès le 7 octobre 1918, apporter à Beyrouth, la première, le salut des armées alliées, on chantait la *Marseillaise*, mais on chantait aussi, en arabe, l'hymne libanais, et cet hymne, s'inspirant aux sources bibliques, disait : « S'il ne restait plus, dans le Liban, d'hommes pour crier leur amour à la France, les pierres crieraient! » (*Applaudissements.*)

Ah! Messieurs, il restera des hommes, et les pierres n'auront pas besoin de crier. Dites à ces hommes, qui attendent leur salut de vous, que le Parlement, que le gouvernement, que la France tout entière affirme aujourd'hui qu'elle ne veut point les abandonner, et je vous assure qu'en arabe, comme en français, montera vers la France un long cri d'immortelle reconnaissance. (*Vifs applaudissements. — L'orateur, en regagnant son banc, reçoit des félicitations.*)

Obéissant à l'invitation que, la veille, lui avait adressée le président du Conseil, M. Noblemaire, rapporteur, a répondu aux différents discours qui avaient été prononcés jusqu'alors, et qui avaient porté (comme il l'a constaté) sur à peu près le budget tout entier des Affaires étrangères. Il a débuté en s'occupant de l'action française en Syrie, et c'est à cette importante question qu'il a consacré la majeure partie de son exposé, en partant de considérations seulement budgétaires.

En toute vérité, l'on ne nous a presque parlé que de la Syrie, et la question de Syrie a dominé, a confisqué, a trusté — vous avez pu vous en apercevoir depuis hier matin — toutes nos préoccupations, tous nos souvenirs, toutes nos prévisions, jusqu'à toutes nos querelles. Ah! c'est qu'on peut bien dire qu'elle contient en puissance à la fois et en acte toute la question politique française de l'heure présente.

Elle pose toutes les questions de toute la politique française dans le monde entier, puisque, en définitif, il s'agit, j'ai bien vraiment le droit de le dire, de savoir, à ce propos et en cette occasion, si la France doit et va pratiquer ou bien une politique à courte vue, de possibilités précairement, petitement et peureusement évaluées, ou bien si elle veut largement, hardiment, à la française, faire la politique à longue échéance que commande, à mon sens, actuellement, l'honneur français, c'est-à-dire le devoir français se confondant ici très étroitement avec l'intérêt français. (*Vifs applaudissements.*)

Je rappelle que, pour l'exercice 1919, c'est à 50 millions que s'étaient élevés les moyens financiers mis à la disposition du haut commissaire pour son action politique. Je ne parle que de son action politique préparée, certains diront peut-être malheureusement, mais je dirai, moi, nécessairement et inéluctablement, par une action militaire, peut-être coûteuse en hommes et en argent, mais imposée par l'immanente fatalité des événements, plus forts que la volonté ou l'idéologie des hommes. Tout le monde est d'ailleurs bien d'accord ici, et M. le président du Conseil ne me démentira certainement pas pour admettre que, cette action militaire, il faudra la réduire le plus tôt possible et le plus possible, mais seulement tout de même quand ce sera possible. (*Applaudissements.*)

Ces 50 millions pour 1919 s'étaient d'ailleurs révélés très vite insuffisants à une action pour laquelle, le plus sagement du monde, gouvernement, commissions et Parlement avaient admis que la plus grande liberté d'emploi devait être laissée au haut commissaire.

Depuis lors, notre occupation s'était étendue à la plus grande partie de la Syrie et de la Cilicie; des instructions



très formelles et très sages avaient été données au général Gouraud, commandant en chef, pour limiter son action militaire à ce qui était strictement indispensable à l'honneur du pavillon. Mais, comme je l'ai fait remarquer dans mon rapport, en de telles matières, on est en présence un peu de l'inconnu, et l'honneur du pavillon peut exiger, et il a parfois malheureusement exigé, en effet, des sacrifices d'abord insoupçonnés.

D'autre part, si la France ne veut pas — et je voudrais vous démontrer qu'en conscience elle ne le peut absolument pas — abandonner avec ses droits séculaires, avec ses traditions, avec ses amitiés, avec des intérêts matériels qu'on a essayé de chiffrer ce matin et qu'il est difficile d'évaluer exactement, mais qui sont très positifs et très certains, quelque chose aussi de son histoire, c'est-à-dire de sa dignité et de sa grandeur morale ; il faut qu'à côté des moyens militaires qu'elle donne au général Gouraud, commandant en chef, elle donne aussi au général Gouraud, haut commissaire, les moyens politiques de développer son action politique et de maintenir à la France la place qu'elle a toujours occupée dans le Levant, place qui lui est aujourd'hui si âprement contestée.

Comme je l'ai déjà dit, et comme je ne le répéterai jamais assez, il faut qu'au plus tôt, là-bas, nous mettions tout en œuvre pour rétablir l'ordre français, par des explications nettes, franches, et le moins brutales possible, avec les éléments turcs ou arabes qui troublent encore cet ordre ; il faut, dès lors, prévoir, il faut espérer et il faut vouloir que les moyens politiques tardent le moins possible à être les plus, sinon les seuls employés.

Quand il s'est agi de chiffrer ce qui était nécessaire à l'action politique du haut commissaire, la Commission des finances s'est trouvée dans un grand embarras. Le gouvernement avait proposé 90 millions de francs. C'était une proposition forfaitaire et, si vous me passez l'expression, faite un peu de chic. Car notre situation en Syrie se modifie tous les jours, obligeant tous les jours le haut commissaire à faire face à des circonstances imprévues ; car le traité de paix avec la Turquie, sur la teneur duquel le dernier mot n'est pas dit, n'est point encore signé et il n'est donc pas encore possible de déterminer les dépenses dont on imposera le remboursement à la Turquie, car nous ne connaissons pas encore avec assez de précision les ressources propres de la Syrie pour reconnaître celles de nos dépenses qui pourront être définitivement mises à se charge ; les billets de la Banque de Syrie viennent à peine d'entrer dans la circulation, ils n'ont point encore chassé ni même raréfié les monnaies égyptiennes ou turques qui, jusqu'ici, servaient à tous les paiements, et la variation constante des changes nous réduit à la plus regrettable des imprévisions budgétaires.

D'autre part, à la date du 2 avril, le haut commissaire fit connaître les sommes qu'il estimait indispensables à son action, et le chiffre total auquel, à cette date, le général Gouraud estimait ses prévisions et ses demandes n'était pas, au cours du change, évalué à 100 0/0, ce qui est un minimum inférieur à 330 millions de francs. Il y avait donc de l'offre à la demande une différence du simple à plus du triple.

Une question, dès lors, s'imposait à l'attention et à la volonté de votre Commission des finances, de même qu'elle s'impose aujourd'hui à l'attention et à la volonté du Parlement.

Cette question, je puis la résumer dans cette formule, un peu simpliste peut-être, très claire en tout cas : ou bien, la France ne pouvant pas faire la figure partout et résignée à un abandon peu glorieux, parce que réduite à la politique de possibilités chichement évaluées, renonce au mandat en Syrie, et ce n'est pas alors 90 millions qu'il faut donner au général Gouraud, c'est le général Gouraud qu'il faut rappeler et c'est une terre de culture séculaire-

ment française qu'il faut abandonner, ou bien l'on veut rester là-bas et, alors, passez-moi l'expression populaire, il y faut ce qu'il faut. (*Très bien ! très bien !*)

Le rapporteur de la Commission des finances fit de multiples démarches auprès des représentants autorisés du département des Affaires étrangères pour acquérir la nécessaire connaissance de son point de vue, et très vite, à sa grande joie, il doit vous l'avouer, il acquit la conviction que, non seulement une résolution aussi grave que l'abandon de la politique traditionnelle française en Syrie n'était nullement envisagée par le gouvernement, mais que l'idée, bien au contraire, d'accorder au haut commissaire des crédits d'un ordre de grandeur comparable à celui des chiffres auxquels il avait pensé était également vue avec faveur par le gouvernement.

Mais il y avait là une question de pure politique, de haute politique, qui a paru à la Commission des finances excéder sa compétence et qui l'a amenée à demander l'avis de la Commission des affaires extérieures.

Cette Commission a chargé notre collègue, M. Lenail, de rapporter son avis, dont vous retrouverez le texte explicite dans mon propre rapport, mais dont le sens, enthousiasmement favorable, ne peut plus faire de doute pour la Chambre après les déclarations qu'elle vient d'entendre de sa propre bouche.

De plus, car les questions étaient si vastes, si complexes et si graves que votre Commission des finances a voulu ne prendre une résolution qu'une fois entourée de tous les avis et de toutes les lumières possibles ; de plus, dis-je, avant de prendre sa résolution définitive, elle a exprimé le désir que M. le président du Conseil voulût bien lui expliquer la politique qu'il entendait définitivement suivre en Syrie et en Cilicie, les crédits qu'il estimait nécessaires, tant à l'action militaire qu'à l'action politique, l'importance enfin des effectifs, soit à maintenir, soit, s'il le fallait, hélas ! à engager dans cette région.

M. le directeur des affaires politiques, accompagné du sous-directeur des affaires d'Asie, vint donner à la Commission, le 29 mai dernier, les explications demandées. Je voudrais faire profiter la Chambre de la clarté, de la netteté parfaite de ces explications. Pour cela, il faut — je vais le faire aussi sommairement que je le pourrai — rappeler les étapes successives et très difficiles par lesquelles a passé, depuis les années qui ont immédiatement précédé la guerre jusqu'à ce jour, l'action de la France dans la partie de l'ancien Empire ottoman où des traditions sept fois séculaires lui avaient créé des droits imprescriptibles, en même temps que les intérêts matériels, et surtout moraux, de tout premier ordre. (*Très bien ! très bien ! à droite et au centre.*)

Eh bien ! Messieurs, si vous suivez le gouvernement et la Commission des finances, cette dernière au moins en sa majorité, si vous votez les 185 millions que nous vous demandons au chapitre G du budget extraordinaire, votre vote aura le double sens suivant :

Il signifiera d'abord que le Parlement comme le gouvernement et comme la majorité — j'insiste sur le mot « la majorité » — de la Commission reste convaincu que la France non seulement ne se désintéresse pas de sa situation traditionnelle en Syrie, mais encore qu'elle est décidée fermement à accepter et à exercer le mandat que la Conférence de la paix vient de lui confier et à y poursuivre une politique active et rapide d'organisation et de développement du pays. (*Très bien ! très bien !*)

D'autre part, l'attribution des crédits aura pour signification une marque de confiance entière — et combien justifiée, n'est-ce pas, mes chers collègues ? — au soldat glorieux dont la main tient le pavillon français si haut et si fermement dans un pays dont toutes les amitiés sont depuis sept siècles traditionnellement françaises. (*Vifs applaudissements.*)



Mais jusqu'à une toute récente date, jusqu'à San-Remo, pour préciser, il a été extrêmement difficile, et quasi impossible, de fonder notre politique en Syrie sur des données certaines.

Avant la guerre, nous avons bien obtenu une déclaration de désintéressement politique du ministre anglais des Affaires étrangères, sir Edward Grey.

Au cours de la guerre, la position respective des deux pays dans les régions syrienne et arabe a été définie par les accords de 1916, dont il a été tellement parlé, et dans des sens tellement divers, que je m'en voudrais beaucoup, et que vous m'en voudriez plus encore, d'y insister. (*Soupires.*)

Je voudrais cependant, et seulement, vous faire remarquer que si, à propos de ces accords, tout, et le reste, et plus peut-être que le reste, vous a pu être dit par M. Aristide Briand et par M. André Tardieu, ils ne vous ont pourtant pas fait remarquer — car ce n'était point de politique française qu'il s'agissait là — que ces accords étaient purement franco-anglais. C'est un fait positif que ces accords n'avaient et n'ont jamais été reconnus par nos autres Alliés, en particulier par les Etats-Unis, lesquels se refusaient à les considérer comme valables, n'y ayant pas participé, et lesquels ont estimé, quand ils sont entrés dans la guerre à nos côtés, que leur intervention, d'une part, et que la disparition de la Russie, d'autre part, étaient des événements qui faisaient tomber complètement tous les engagements particuliers antérieurs. C'est là un point de vue qu'on n'avait pas envisagé encore et qui est d'une extrême importance pour vous faire comprendre les difficultés au milieu desquelles se sont débattus les gouvernements qui ont successivement eu à défendre nos droits et nos intérêts.

Quant au gouvernement anglais lui-même, notre co-contractant, pour lui aussi un fait nouveau s'est produit. Il n'a cessé de soutenir que les accords de 1916 impliquaient une participation effective de notre pays que notre France n'a pas pu donner, et vous savez pour quelles glorieuses raisons, aux opérations contre la Turquie en Palestine et en Syrie. Le premier ministre anglais ajoutait qu'il ne revendiquait pas la Syrie et qu'il était prêt à y soutenir l'octroi du mandat français. Mais ce mandat était limité selon lui par deux concessions, faites ultérieurement par le gouvernement français, dont on vous a longuement entretenus : la concession de Mossoul, sur laquelle vraiment il n'y a plus rien à dire, au moins aujourd'hui, et la concession de Palestine, sur laquelle il n'y a peut-être plus beaucoup à dire, mais sur laquelle vous permettrez pourtant au Français et au chrétien que je suis, de dire qu'il y a peut-être beaucoup à pleurer. (*Vifs applaudissements à droite.*)

Tous ces faits, mes chers collègues, expliquent combien une situation de la France était difficile, au moment où se sont engagées les négociations de paix avec nos alliés, au sujet du règlement des affaires de Turquie et spécialement des affaires de Syrie. Du rôle de l'émir Fayçal, de ses variations, de sa déloyauté, — le mot peut être prononcé — et, ce qui est plus grave, de son absolue impuissance, mon ami M. Lenail vous a parlé. J'aurais mauvaise grâce à y insister. Mais tout ce qui s'est passé explique la politique qui a été suivie par le gouvernement français, depuis la relève des troupes anglaises par les troupes françaises.

D'une part, le général Gouraud a reçu, pour instructions, de s'en tenir à l'occupation militaire des régions où il avait relevé les Anglais, en préparant surtout les cadres d'un mandat français sur la Syrie, conçu de façon à respecter l'indépendance des populations diverses fixées dans le pays, mais devant être aussi léger et, espérons-le, aussi court que possible, pour répondre à la fois aux principes généraux de la conférence et aux constantes traditions de libéralisme et de générosité de la France.

Puis, un nouvel élément est venu compliquer encore une situation déjà si complexe et si difficile : les négociations du traité et les informations qui, à propos des négociations de ce traité turc, se sont répandues dans l'empire ottoman.

Car cet empire ottoman n'a jamais eu, croirait-on, pleine conscience des responsabilités qu'il avait encourues dans la guerre du fait de son intervention contre les Alliés, intervention qui, en bloquant la Russie, avait contribué à son effondrement et prolongé ainsi pendant près de deux ans les sacrifices de tous ordres des Alliés.

Ces informations tendancieuses avaient déterminé un mouvement de nationalisme, un mouvement de résistance aux clauses que la conférence de la paix estimait avec raison nécessaires pour à la fois libérer les populations opprimées et mettre définitivement la Turquie hors d'état de fermer les détroits.

Il importe d'ailleurs de faire remarquer que, pour la Palestine comme pour Mossoul, la France a toujours été, en face de l'Angleterre, laissée seule par l'Amérique, l'Italie et le Japon, qui se sont toujours rangés derrière nos amis anglais, soit explicitement, soit implicitement.

Il faut également ajouter que nous sommes bien embarrassés les uns et les autres, surtout ceux qui, comme moi, croient à la possibilité et à la bienfaisance d'une reviviscence de l'amitié franco-turque, devant les imprécisions et les ignorances qui voilent à nos yeux nos rapports avec les Turcs, ainsi que ceux, à propos des Turcs, avec nos divers Alliés. (*Mouvements divers.*)

Le gouvernement jeune-turc a été un grand coupable et la Turquie doit payer pour lui. Elle doit être rendue incapable de nous nuire dans l'avenir ; quoi qu'il en soit, tout doit être fait en vue de conserver notre influence dans ce lointain et si proche Levant ; à aucun prix nous ne devons indisposer immédiatement des populations musulmanes dont certaines, si nombreuses et qui nous ont si bien servi dans la guerre, sont nos fidèles sujettes en Afrique. Il ne faut point risquer de réaliser à propos et au profit de Turcs, trop durement traités, une solidarité islamique qui ne menacerait pas que l'Angleterre et qui, d'ailleurs, si elle ne menaçait, qu'elle ne saurait être admissible à nos yeux, car nous sommes et voulons rester les bons amis de nos amis. (*Très bien ! très bien !*)

Quoi qu'il en soit, Messieurs, une situation du genre de celle que j'ai tenté de vous dépeindre ne pourrait se prolonger, ni au Nord, ni au Sud, ni du côté des nationalistes de Kemal, ni du côté des bandes de Fayçal, sans les plus graves inconvénients ; elle a enfin trouvé une solution le jour où la France a reçu le titre international qui lui manquait et qui, seul, pouvait lui donner des droits définis et incontestables sur la Syrie. Ces droits et ce titre lui ont été reconnus par la conférence de la paix dans la réunion du Conseil supérieur de San Remo. Et nous sommes enfin sur un terrain stable et défini.

Je m'excuse de vous avoir fait cet exposé historique, qui a été un peu long peut-être, surtout à cette heure tardive, mais qui, je crois, était bien nécessaire. (*Très bien ! très bien !*)

M. DUVAL-ARNOULD. — Très nécessaire et très intéressant.

M. LE RAPPORTEUR. — La question qui, dès lors, s'est posée devant la conscience des membres de la Commission des finances et qui se pose aujourd'hui devant la conscience et le patriotisme du Parlement tout entier, est la suivante :

Le gouvernement, prenant ses responsabilités, et entendu avec sollicitude et gravité par la Commission des finances, conscient de la gravité même des décisions à prendre, a résolu par l'affirmative la question de savoir si la France possède les moyens, à la fois militaires et financiers nécessaires pour régler, sans surprise possible, la situation qu'elle doit occuper en Syrie, si elle doit y rester, pour répondre à sept siècles de son histoire, pour répondre à ses intérêts traditionnels et actuels, à la situation qu'elle



possédait avant la guerre dans l'empire ottoman, à sa position générale, matérielle et morale dans tout le Levant.

Je crois que c'est ainsi bien poser la question, la vraie question et toute la question. (*Applaudissements au centre, à droite et sur divers bancs à gauche.*)

Ah, Messieurs, vous n'ignorez pas qu'alors les bruits les plus divers et les plus exagérés ont circulé, parce que à cette question de politique extérieure et de politique nationale est venue, pour la gêner, se mêler une question de misérable politique intérieure. (*Mouvements divers.*)

L'opinion publique a été plus ou moins spontanément émue par des perspectives d'expédition à grande envergure, on a parlé du « Mexique » nouveau, du « Tonkin » nouveau, de possibilités de nouveaux « Lang-Son », de cascades désastreuses et indéfinies de milliards.

En face de ces affirmations, il importe d'opposer l'affirmation contraire. Le gouvernement l'a formellement apportée devant la Commission des finances, je suis certain qu'il l'apportera devant la Chambre, et qu'il déclarera hautement que la politique française dans le Levant, et spécialement en Syrie et en Cilicie, est une politique résolument, absolument et seulement conservatoire, qu'elle exclut complètement dans le présent et dans l'avenir toute possibilité, toute perspective de politique de conquête et d'aventure.....

M. ALEXANDRE MILLERAND, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — Je l'ai dit hier, je le répète aujourd'hui, après vous.

M. LÉON BLUM. — Conservatoire de quoi? De notre mandat?

M. LE RAPPORTEUR. — De notre histoire et de notre honneur, Monsieur Léon Blum. (*Vifs applaudissements au centre et à droite.*)

M. MOUTET. — C'est avec de pareils mots qu'on prépare une guerre nouvelle.

M. LE RAPPORTEUR. — Non! mon cher collègue, c'est avec une pareille politique, et avec celle-là seule, qu'on peut mettre fin à ce qui n'est pas encore fini de la guerre mondiale.

M. LÉON BLUM. — Ce sont des mots très nobles, dont je peux sentir la noblesse autant qu'aucun membre de cette Chambre. Néanmoins, ils ne répondent pas à ma question. Qu'entendez-vous par conservatoire? Conservatoire de notre mandat?

M. LE RAPPORTEUR. — Oui! Permettez-moi de continuer. C'est ce que je vais essayer de vous expliquer avec toute la conviction d'une voix trop fatiguée et dont je m'excuse, sinon d'un geste que mon bras m'interdit...

M. VINCENT AURIOL. — D'autant plus qu'il y a eu de grands débats à la Commission des finances et qu'il y aurait des réserves à faire sur la majorité dont vous parliez tout à l'heure.

M. LE RAPPORTEUR. — *L'ultima ratio*, mon cher collègue, c'est le bulletin de vote. Comme vous l'avez fait à la Commission, vous voterez en séance ainsi que vous l'entendrez, et c'est la majorité qui aura le dernier mot. C'est l'alpha et l'oméga de la sagesse parlementaire! Mais laissez-moi vous rappeler — et nous connaissons assez, l'un et l'autre, la loyauté et la bonne foi de nos points de vue — que j'ai pris le plus grand soin de dire que je ne parlais qu'au nom de la majorité de la Commission des finances. Cela va de soi. Et nous sommes d'accord.

M. VINCENT AURIOL. — Je dis qu'il y a des réserves à faire même sur la majorité. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord.

M. LE RAPPORTEUR. — Si le gouvernement, dûment renseigné par ses conseils techniques et militaires, si le Gouvernement prenant ses responsabilités — et il les a prises mûrement, mais délibérément, car il n'a pas l'habitude d'avoir peur de les prendre — affirme qu'un tel effort, en argent et en effectifs n'excède pas les possibilités françaises, car c'est là encore une fois la question et la seule question,

votre Commission des finances dans sa majorité, a pris à son tour ses responsabilités, et après avoir consulté, comme c'était son devoir, la Commission des Affaires étrangères qui a émis un avis pleinement et nettement favorable, elle vient aujourd'hui vous demander de voter les crédits augmentés dans la proportion nécessaire, proportion acceptée par le Gouvernement, proportion que je vous dirai quand viendra la discussion du chapitre G.

Somme toute, mes chers collègues, comme je le disais en commençant, le vote des crédits que sollicite la Syrie, tant d'ailleurs du budget de la guerre, 330 millions, que de celui des Affaires étrangères près de 200 millions, va fournir, quant à la vitale question de nos effectifs, l'occasion de savoir, de rechercher tout au moins, où nous en sommes et où nous allons, de savoir si nous faisons, et pour combien de temps, un effort dont le rendement pourra et devra nous payer de nos peines. C'est bien là la question. (*Très bien! très bien!*)

Il faut en politique, comme le disait M. Aristide Briand, être objectif, ne pas voir les événements comme on voudrait qu'ils fussent, mais comme ils sont.

Or, sur tous les points du globe — je l'ai dit dans mon rapport, et je le répète ici, car vraiment cela en vaut la peine — sur tous les points touchés par les traités de paix, nous sommes, pour des raisons d'honneur, pour des raisons d'intérêt ou plus simplement pour des raisons d'absolute et impérieuse nécessité, nous sommes, nous, Français, et nous sommes à peu près seuls, ce que j'ai appelé les « gendarmes » des traités.

M. MOUTET. — Voilà une vérité.

M. LE RAPPORTEUR. — Et sans aucune acrimonie contre qui que ce soit, ceux mêmes des cosignataires de ces traités, qui, après s'être battus de tout leur cœur, de toute leur volonté, de tout leur courage — et ils en ont eu beaucoup, et nous leur demeurerons éternellement amis et reconnaissants — ou bien parce qu'ils ont pu démobiliser plus vite ou plus complètement que nous, ou bien parce que, ayant repassé les mers, ils ont pu se désintéresser de tout ce qui n'était point ce que j'ai appelé un trop superbe isolement de politique intérieure, ou bien passant seulement les montagnes, parce qu'ils ont pu souffrir, d'on ne sait quelles très passagères, j'en suis sûr, et très légères aigreurs, provoquées par la digestion de morceaux peut-être un peu gros (*Sourires*), ces cosignataires, ces amis d'hier et de demain semblent bien moins que nous s'attacher à la lettre même, ou à l'esprit du traité! Et ils ne protestent point, point assez du moins à notre goût, quand, à côté d'eux, quand même parfois chez eux, on nous accuse, nous Français, de militarisme ou d'impérialisme. Et cela est vraiment une extrême injustice et un véritable mensonge. (*Applaudissements à droite et sur divers bancs au centre.*)

Ni cette injustice, ni ce mensonge ne nous feront pourtant concevoir aucun découragement, ni aucune surprise, car — je l'ai écrit — notre France a l'habitude, depuis six ans, de ne pas être souvent la première au profit, mais d'être toujours, partout, la première au danger et à la gloire. (*Applaudissements à droite et au centre.*)

C'est, cependant, mes chers collègues, afin que partout, même en Orient, la France soit payée de ses peines, et c'est, en même temps, pour que les effectifs militaires français, en Asie Mineure, puissent d'abord et en aucun cas ne pas être augmentés, puis, aussi rapidement que possible, être réduits, que la Commission des finances vous propose de doter l'action politique du haut commissaire des crédits qui lui sont nécessaires.

Le chiffre de 185 millions est très élevé, c'est entendu. M. Hennessy, ce matin, me disait que j'avais tort de prétendre que ce serait une étrange économie de « liarder » sur l'action politique. Pourtant, elle est seule capable d'assurer le succès de l'ensemble et si on ne dotait pas



cette action politique des crédits nécessaires, ne va-t-il pas de soi que vous rendriez vains tous les millions, bien plus nombreux, que vous continuez de dépenser pour le corps d'occupation ou les dépenses militaires? (*Très bien! très bien! à droite et au centre.*)

Il n'est pas douteux que le total des dépenses du haut commissariat est fonction de la situation politique anormale, et même, à certains points de vue, paradoxale, que nous créent les hostilités avec les Turcs, et la position, singulière pour le moins, que le gouvernement de Damas a prise à notre égard. Mais quand d'autres conditions seront nées, mes chers collègues — et il faut vouloir que notre action politique nous crée bien vite ces conditions-là — les dépenses, d'abord militaires, puis politiques même, de la France en Syrie, pourront se réduire beaucoup, car elles tendront à se rapprocher de plus en plus des ressources propres d'un pays qui, pour prospérer, n'a, comme je le disais ce matin, besoin que de la sécurité et de l'ordre français. C'est de cet ordre bienfaisant et rémunérateur que je vous demande les moyens, moyens matériels et moyens moraux. (*Applaudissements.*)

Je crois vous avoir expliqué, trop longuement peut-être, (*Parlez! parlez!*) mais aussi complètement que possible, les raisons pour lesquelles votre Commission des finances vous propose les crédits nécessaires à l'action politique en Syrie.

J'ai parlé jusqu'à présent en ma qualité de rapporteur de la Commission des finances et j'ai traduit aussi exactement que j'ai pu le sentiment de la majorité de cette commission. Je demande à votre courtoisie et à votre bienveillance la permission de parler maintenant en mon nom personnel et de dire que, de même que tout est dans tout, la question de Syrie pose toutes les questions, met en cause toute notre politique mondiale et tous les moyens de cette politique.

Elle met en cause nos possibilités en argent, les modalités de notre action, par conséquent nos ressources financières, notre politique financière, notre politique fiscale, notre politique économique, notre attitude vis-à-vis de nos ennemis d'hier, notre attitude vis-à-vis de nos alliés d'hier, d'aujourd'hui et de demain, nos effectifs et jusqu'à la durée même de notre service militaire.

*A l'extrême gauche.* — C'est très juste.

M. LE RAPPORTEUR. — En effet, on vous a dit que le service militaire serait de deux ans et tous, après l'effort splendide et formidable que la France a fourni pendant cette guerre, nous avons de bonne foi espéré, cru, presque promis que nous réduirions le service militaire à un an, dès que nous le pourrions. Mais nous ne le pouvons pas encore, et il faut le dire franchement au pays, qui est assez sage et assez courageux pour franchement l'accepter. (*Applaudissements.*)

Ces deux ans que M. André Lefèvre a indiqués comme durée du service militaire, il faut que nous ayons le courage de nous le dire à nous-mêmes, et de le dire à nos électeurs, qui sont assez bons Français pour le comprendre et pour l'accepter, est-il tout à fait assuré que ces deux ans de service soient, en tout cas et à tout jamais, un maximum? (*Très bien! très bien!*) Tout permet d'espérer, Dieu merci, qu'ils suffiront; rien, malheureusement, ne permet de prévoir qu'ils puissent, dans un avenir sinon prochain du moins immédiat, être notablement réduits. (*Très bien! très bien!*)

M. MARIUS MOUTET. — Le pays retiendra que c'est à cause de la Syrie que l'on ne réduit pas le service militaire. (*Exclamations à droite et au centre.*) Il faut le dire, car c'est une de vos responsabilités!

M. LE RAPPORTEUR. — Je vous ai dit que tout se tenait; il n'est pas ici question que de la Syrie!

M. MARIUS MOUTET. — Si! jusqu'à la guerre avec les Turcs, ne l'oubliez pas.

M. LE RAPPORTEUR. — Voyons! J'ai pourtant bien dit mon sentiment et mon espoir en ce qui concerne les Turcs! Ils ne sont pas douteux, et vous le savez bien.

Devons-nous, cependant, continuer la courageuse, mais la lourde et la coûteuse politique actuelle? Eh bien! prenant ici mes responsabilités seulement personnelles bien entendu, je dis qu'il faut continuer cette politique, parce que, si nous ne la continuons pas, la France, d'abord, perdra la force et, peut-être, perdra la vie; parce que, dans tous les cas, elle perdra sa place dans le monde, elle deviendra une puissance de second rang et que ce n'est pas pour cela que 1.500.000 Français sont morts. (*Vifs applaudissements.*)

Avec cette affirmation très nette, s'arrête la partie de l'exposé de M. Noblemaire, relatif aux affaires du Levant; pour la suite du discours du rapporteur, nous renvoyons au *Journal officiel*. Il suffira de dire ici que M. Noblemaire a été le dernier orateur ayant parlé dans l'après-midi du vendredi 25 juin, la suite de la discussion ayant été renvoyée au lendemain.

\*  
\*\*

Effectivement, dès le début de la séance de samedi, M. Joseph Patureau-Mirand a été invité par le président à prendre la parole. Il s'est exprimé en ces termes :

Mes chers collègues, on a tellement répété, un peu partout et jusque dans cette enceinte, que nous n'avions pas de motifs sérieux, moraux ou économiques, pour justifier notre politique dans les Echelles du Levant, que nous estimons nécessaire de proclamer nettement, du haut de cette tribune, que, si nous sommes là-bas, ce n'est pas par fantaisie ni pour notre plaisir, mais parce que nous estimons qu'il y va de l'intérêt supérieur de notre pays et de la civilisation. (*Très bien! très bien!*)

M. MILLERAND, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — Très bien!

M. JOSEPH PATUREAU-MIRAND. — Nous estimons, nous, que le rôle du Parlement ne doit pas se borner à adopter, pour toutes les questions difficiles de l'heure présente, la solution la plus facile et la plus rapide sans regarder quelles pourraient en être les conséquences lointaines, car ce serait là se contenter d'une politique à courte vue, qui aurait le double inconvénient, dans le présent, d'être sans grandeur, et d'être lourde de conséquences terribles pour l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien!

M. JOSEPH PATUREAU-MIRAND. — Certes, nous respectons les scrupules de ceux de nos collègues qui nous disent : « Rien ne doit nous distraire de notre garde du Rhin ». pourtant si nous ouvrons l'histoire, nous ne pouvons pas faire autrement que d'y lire que c'est grâce à cette formule que, déjà, en 1881, on savait les efforts des grands promoteurs de notre intervention énergique dans l'Afrique du Nord, et que c'est grâce à cette formule également, qu'on nous a fait perdre l'Egypte et la maîtrise du canal de Suez.

Notre devoir est d'empêcher l'histoire de se recommencer et d'éviter, qu'à moins de cinquante ans de distance, pareille faute se renouvelle dans le bassin oriental de la Méditerranée. J'ai confiance : Fayçal ne réussira pas le coup d'Arabi pacha.

Hier matin, un ancien président du Conseil nous disait : « Qu'auriez-vous pensé de moi si, au cours de la grande guerre, alors que des événements angoissants auraient pu m'hypnotiser sur les fronts français, j'avais renoncé à jeter



mes regards dans le reste du monde, pour y défendre les intérêts du pays ? »

A notre tour, ce matin, mes chers collègues, demandons-nous ce que, dans cinq ou dix ans d'ici, alors que les difficultés actuelles ne seront plus qu'un souvenir, pourraient bien penser de nous nos compatriotes, si nous abandonnons, en ce moment, d'un cœur léger et pour décharger nos épaules d'un fardeau que nous trouvons trop lourd, ce que nos pères vaincus, en 1870, avaient pourtant su conserver. (*Applaudissements.*)

Est-ce qu'aujourd'hui nous ne savons pas gré à l'audace d'un Lyautéy et à la prévoyance de nos gouvernements successifs, d'avoir su nous conserver le Maroc pendant la tourmente ? Nous vous demandons de permettre à Gouraud de faire aussi bien, pendant la paix, dans le Levant. Nous nous éviterons ainsi, mes chers collègues, le poids de remords stériles, le jour où nous en verrions d'autres ramasser le trésor que nous avons abandonné et ces populations, qui se disent et ont le droit de se dire françaises, parler une autre langue que la nôtre. (*Très bien ! très bien !*) M. Briand nous disait qu'en 1916 les émissaires de ces pays étaient venus nous dire : « La France, c'est nous. » En prononçant ces paroles, ce n'était pas une simple flatterie qu'ils adressaient au chef du gouvernement, ils ne faisaient que proclamer, encore en 1916, ce qui, pendant cinq siècles, fût une vérité historique incontestable.

Car, pendant plus de cinq siècles, là-bas dans l'Empire musulman, Franc ne voulait pas simplement dire Français. Franc ne voulait pas simplement dire chrétien. Franc voulait dire : tout citoyen du monde qui n'appartenait pas à l'Islam. Et là-bas, dans l'empire des sultans, il n'y avait qu'un homme pour représenter tous les citoyens du monde qui n'étaient pas musulmans, et cet homme, c'était l'ambassadeur de France. (*Applaudissements.*)

M. NOBLEMAIRE, *rapporteur*. — Et dans tout l'Hindoustan aussi, mon cher collègue.

M. JOSEPH PATURAUD-MIRAND. — Nous sommes tout à fait d'accord, puisque j'ai dit dans le monde entier.

M. DE GAILHARD BANCEL. — C'était un legs glorieux du passé.

M. JOSEPH PATURAUD-MIRAND. — Vous voyez que la question est un peu plus haute qu'une simple question de marché de coton, comme on voulait le laisser entendre hier matin.

Certes, je ne méconnais pas l'intérêt économique de la question.

M. DUPIN. — Oui, mais c'est la rabaisser.

M. JOSEPH PATURAUD-MIRAND. — Lorsque, hier, un collègue demandait ici pourquoi le pays consentait des sacrifices pour aller conquérir des terres à coton, alors que nous en avions des milliers d'hectares non exploités en Indochine et au Cambodge, j'étais tenté de répondre : c'est entendu, mais elles sont en Indochine et au Cambodge, c'est-à-dire dans des pays lointains, très lointains, où il ne nous serait peut-être pas toujours très facile d'accéder si — ce qu'à Dieu ne plaise — venaient un jour à se relâcher les liens d'alliance qui nous ont permis de gagner la guerre et qui, je l'espère bien, nous permettront de gagner et de maintenir la paix.

Nous ne pouvons pas fermer nos yeux à l'évidence et nous devons reconnaître que les autres, celles de Cilicie et de Syrie sont là, sous notre main, à la porte de Marseille, que ces terres-là compléteront de façon merveilleuse nos possessions méditerranéennes, ces possessions précieuses pendant la paix, plus précieuses encore pendant la guerre, puisque ce sont elles qui, au lendemain même du jour où l'agresseur était entré dans notre pays, déversaient sur le front de l'Aisne ces troupes magnifiques qui ont tant aidé à la victoire. (*Très bien ! très bien !*)

Ne croyez-vous pas que ce soit là aussi un motif puis-

sant d'être là-bas, où sont ces réserves d'hommes que nous sommes payés pour reconnaître comme de vaillants et solides soldats ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien !

M. JOSEPH PATURAUD-MIRAND. — Certes, nous estimons que la France a le devoir de ne pas abandonner ce qu'elle a là-bas, de garder le lot qu'on lui a attribué, de protéger ceux à qui elle a promis la protection, sans se laisser arrêter par les difficultés de l'heure présente, qui ne sont pas la dixième partie de celles que rencontre notre grande voisine alliée, la Grande-Bretagne, qui, elle, n'abandonne rien. (*Très bien ! très bien !*) Impérialisme, diront certains ! Singulier impérialisme, que celui qui consiste à ramasser les miettes de la table, où nous tenions la première place avant 1870, où 1871 nous en a laissé encore une toute petite, et que 1918, je le regrette, est presque impuissant à nous conserver, puisqu'il ne s'agit maintenant que de prendre celle du parent pauvre.

Nous nous devons de rester là-bas, non pas pour faire de l'impérialisme, mais pour donner le minimum de sécurité à l'expansion de demain de notre pays dans la Méditerranée, pour donner le minimum de sécurité aux protégés qui n'ont pas douté des destinées de notre pays ; pour amener normalement à l'autonomie ces peuples que nous avons éveillés à la liberté et qui, sans nous, risquent de retomber sous le despotisme du fanatisme. (*Très bien ! très bien !*)

Mais, pour atteindre ce résultat, Monsieur le Président du Conseil, il sera bon que vous donniez des ordres pour que l'on change de méthode là-bas, maintenant que nous connaissons l'étendue exacte de notre zone et la façon d'opérer de ceux que nous combattons.

Brigands là-bas, patriotes ici, disait-on hier. Non pas patriotes ici, car ceux que les Allemands traitaient de brigands en 1870, parce que franc-tireurs, ne se sont jamais salis jusqu'à assassiner ceux auxquels ils avaient promis la vie sauve, auxquels ils avaient promis une retraite avec honneur. Brigands, c'est entendu. Patriotes, j'en suis sûr. (*Applaudissements.*)

Maintenant que vous connaissez ces brigands, Monsieur le Président du Conseil, je vous demande de ne pas laisser pratiquer là-bas la méthode des petits paquets qui nous a déjà coûté tant de monde et n'a pas augmenté notre prestige.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous avez tout à fait raison.

M. JOSEPH PATURAUD-MIRAND. — Moi qui appartiens à une région dont tant d'hommes ont disparu à Ourfa et ailleurs, je vous demande de ne plus laisser s'égailler dans toutes ces villes du désert ces poussières de détachements, sections, pelotons, régiments mêmes, que nous ne pouvons secourir étant donné leur éloignement.

Je vous demande de masser vos forces, d'abandonner ce que nous ne pouvons tenir, quitte à le reprendre demain ou à le voir nous revenir de lui-même. Je vous demande, quand vous voudrez imposer votre volonté sur un point, de faire en sorte que rien ne puisse lui résister. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — La méthode que vous venez de définir est celle-là même que M. le ministre de la Guerre et moi avons recommandée au général Gouraud, qui est décidé et prêt à l'appliquer. (*Applaudissements.*)

M. JOSEPH PATURAUD-MIRAND. — Il est singulièrement flatteur pour moi de me rencontrer avec mon ami M. Lefèvre et avec vous sur cette question. (*Très bien ! très bien !*)

Je souhaite également que, demain, l'on ne puisse plus nous reprocher, comme on l'a fait hier, d'envoyer là-bas des aînés de sept enfants ou des fils de veuves. Dans un avenir prochain, nous ne devons plus avoir en Cilicie que des volontaires : légion étrangère, troupes noires, infan-



terie coloniale. Je sais que cela nous coûtera plus cher, mais la France entière applaudira à ces dépenses lorsqu'elle saura que vous ne prodiguez son or que pour ménager le sang de ses enfants. (*Très bien! très bien!*)

Je n'ai pas besoin de vous demander de ne pas abuser des forces que nous vous confions là-bas. Ce n'est pas dans la tradition de notre pays. Hier, en une évocation saisissante, à cette tribune, on nous a même démontré qu'à juste titre peut-être on pourrait nous reprocher le contraire. Pour ma part, si je trouve aussi que le geste du 11 novembre 1918 n'a pas eu l'allure de celui de la Grande-Bretagne, je ne puis m'empêcher de reconnaître avec beaucoup dans le pays que ce geste est bien dans la tradition française et qu'il n'est pas non plus sans beauté. Je suis obligé de reconnaître que la France, en ne voulant pas écraser l'ennemi à terre, a d'un seul coup détruit, pour l'extérieur comme pour l'intérieur, cette légende perfide dont on avait essayé de l'envelopper et qui consistait à dire qu'elle avait des visées impérialistes. (*Applaudissements.*) Non! la France qui n'a pas laissé s'appesantir sur l'agresseur à terre, la formidable massue de son armée de Lorraine, ne veut pas abuser de sa victoire en Syrie. Elle veut être forte là-bas, non pas pour verser le sang qui n'a que trop coulé, mais pour dire à tous les pêcheurs en eau trouble, à tous les fauteurs de désordre, que s'il était nécessaire d'agir, elle agirait. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. de Gailhard-Bancel.

M. DE GAILHARD-BANCEL. — Messieurs, je tiens à être fidèle à l'engagement que j'ai pris hier et à ne présenter que de très brèves observations dans cette discussion générale qui a pris déjà une si grande ampleur.

Je tiens cependant à marquer mon regret, qui a déjà été exprimé à cette tribune, de l'abandon par la France de sa politique traditionnelle et séculaire en Orient, de cette politique qui avait été celle de nos rois, celle de la Convention, qui a été la nôtre pendant tout le dix-neuvième siècle et peut-être aussi pendant les premières années du vingtième. Il semblait que le moment fût mal choisi pour l'abandonner, alors surtout que nous étions les grands vainqueurs, et que la politique française aurait dû s'imposer à tous.

Je constate avec peine que nous nous sommes mis beaucoup trop à la remorque de l'Angleterre, qui, en 1912, avait déclaré se désintéresser de la Syrie. Nous avons vu quel trop grand intérêt elle s'était décidé à prendre, lorsque, malgré nos droits séculaires, malgré nos immenses intérêts dans ce pays, malgré nos magnifiques établissements scolaires et hospitaliers, malgré notre influence qui y rayonnait encore puissamment, nous l'avons rencontrée là-bas, dans ces derniers temps, pour nous contrecarrer, je dirai presque pour nous combattre, puisque les troupes de l'émir Fayçal étaient armées avec des fusils anglais et approvisionnées de munitions anglaises.

M. NOBLEMAIRE, rapporteur. — Ce n'est pas tout à fait exact, puisque l'Angleterre lui avait coupé les vivres avant nous.

M. DE GAILHARD-BANCEL. — Oui ou non, a-t-on constaté que les bandes de Fayçal étaient armées de fusils anglais et approvisionnées de munitions anglaises?

M. LE RAPporteur. — Oui.

M. DE GAILHARD-BANCEL. — Qu'auraient dit, je vous le demande, les Anglais, si, entre les mains des bandes d'insurgés égyptiens ou irlandais, ils avaient trouvé des fusils français et des munitions françaises? (*Applaudissements.*)

M. LE RAPporteur. — Nous sommes d'accord. C'est un simple point de fait que je tenais à rectifier.

M. DE GAILHARD-BANCEL. — C'est un argument que, ce me semble, à l'occasion, on pourrait invoquer.

Je déplore aussi que cet empressément à suivre l'Angleterre se soit encore manifesté et même amplifié dans

l'élaboration du traité avec la Turquie. Ce n'est pas le moment de le discuter, j'en conviens. Cependant, étant donné tout ce qui en a transpiré au dehors et ce que nous en savons, peut-être en pourrions-nous parler un peu. Ce ne serait probablement pas inutile. Le traité n'est pas signé, que je sache. Mais les Turcs devant faire connaître leur réponse aujourd'hui, je m'abstiendrai d'apporter à cette heure les critiques qu'il me paraît appeler.

Il me sera permis de dire, cependant, que j'aurais aimé avoir l'occasion de rencontrer, il y a quelques jours, M. le président du Conseil, avant son départ pour Boulogne, pour le supplier, au nom d'un certain nombre de nos collègues et au mien, de faire tous ses efforts pour obtenir de sérieuses modifications à ce projet de traité, qui ne nous paraît pas inspiré par un vrai sentiment de justice.

M. FARGES. — Ni par l'esprit français.

M. DE GAILHARD-BANCEL. — Il démembrer la Turquie. Il lui enlève Smyrne et la Thrace.

Il y a quelques jours encore, nos troupes étaient en Thrace, où elles avaient été reçues à bras ouverts. Notre administration faisait le bonheur de ces populations, qui ont pleuré quand elles ont vu nos soldats partir pour faire place aux soldats grecs.

J'ai reçu de quelqu'un, qui est bien placé pour connaître la situation de ce pays, une lettre dans laquelle il me dépeignait la tristesse de l'exode des populations bulgares. Les hommes émigraient avec leurs femmes et leurs enfants, mais ils disaient avec une énergie farouche : « Nous partons pour accompagner les nôtres, mais nous reviendrons et nous nous ferons tuer jusqu'au dernier pour défendre notre pays. »

La cession de la Thrace et de Smyrne à la Grèce, et l'ensemble du traité avec la Turquie, c'est un foyer d'incendie qu'on allume en Orient, c'est une menace qui pèse sur la paix française, sur la paix européenne, je dirai sur la paix mondiale, car on pourra peut-être voir, un jour ou l'autre, derrière les Turcs, l'Islam se dresser contre l'Europe. Déjà se forment des ligues pour la libération de l'Islam; des comités s'organisent, qui ont leur siège à Moscou, à Sivas, à Berlin. L'Islamisme donne la main au bolchevisme et au germanisme.

Nous retrouvons partout les intrigues et l'action de l'Allemagne.

Je vous recommande un article paru dans la *Revue des Deux Mondes*, le 15 avril, sous la signature de M. René Pinon : « L'Asie contre l'Europe. » Vous y trouverez de précieux enseignements sur les dangers qui peuvent, dans un avenir plus ou moins lointain, menacer la paix du monde.

Je souhaite de tout mon cœur de patriote, de Français, de chrétien que ces craintes ne soient pas fondées.

Nous discuterons pied à pied le traité avec la Turquie lorsqu'il nous sera soumis, et peut-être trouverons-nous une majorité pour refuser de consacrer la situation lamentable et dangereuse qu'il risque de créer pour la France. En attendant, si ce traité avait été différent, bien différentes aussi en eussent été les conséquences.

Certes, il fallait qu'il fût sévère pour la Turquie, qui nous a fait la guerre injustement, quoique malgré elle peut-être; il fallait qu'il fût juste, qu'il fût à la fois sévère et juste, juste dans sa sévérité. Nous n'aurions pas eu alors à maintenir pendant un temps, dont nous ne pouvons pas, à l'heure qu'il est, prévoir la durée, notre corps expéditionnaire en Syrie. (*Très bien! très bien!*)

La Turquie nous aurait manifesté sa gratitude pour avoir défendu en sa faveur les principes de justice, proclamés d'ailleurs par la Conférence de la Paix, mais que, malheureusement, on ne pratique guère; elle se serait rendu compte de l'effort que nous aurions fait pour maintenir ses droits, car des droits, elle en a, comme tous les peuples; et nos bonnes relations avec elles qui datent de



François I<sup>er</sup> et qui se sont continuées à travers les siècles, auraient été bien vite renouées, sincèrement et complètement rétablies. Les nationalistes turcs, dont l'exaspération date surtout du moment où les Grecs ont occupé Smyrne, auraient été calmés, et l'effervescence, qui se développe et grandit partout en Orient, se serait promptement éteinte.

Nous aurions retrouvé en Turquie de ces sympathies ardentes que nous y avons longtemps possédées et qui y survivent encore fidèles et profondes. J'en avais l'écho récemment par un officier français qui avait fréquenté les officiers de l'état-major de l'armée d'Anatolie et qui me disait que ces officiers turcs avaient pour nous un réel attachement et [nous plaignaient même d'être, de paraître, tout au moins, être devenus l'instrument de l'Angleterre. Ainsi toutes ces sympathies se seraient éveillées et l'apaisement n'aurait pas tardé à se faire en Turquie. Nous n'aurions plus eu à nous occuper de l'émir Fayçal; les Turcs se seraient eux-mêmes chargés de le mettre à la raison. Nous n'aurions pas eu besoin de maintenir longtemps encore un corps expéditionnaire en Syrie, car notre action et notre autorité morale auraient suffi pour protéger les chrétiens que nous ne devons jamais abandonner (*Applaudissements*), nos établissements scolaires et hospitaliers, et les intérêts économiques et financiers si considérables que nous y possédons et de la sorte, grâce à notre seule influence, grâce à nos cordiales relations avec la Turquie, nous aurions assuré la sauvegarde de tout ce que nous sommes obligés de défendre à l'heure actuelle par les armes.

Encore une fois, je souhaite que mes craintes ne se réalisent pas; je souhaite, s'il en est temps encore, que le traité avec la Turquie soit modifié largement dans un sens qui lui soit favorable.

J'ai confiance que M. le président du Conseil, avec sa clairvoyance et son énergie, saura travailler efficacement à conjurer le danger, danger pour nous et pour l'Angleterre elle-même, danger pour l'Europe et pour le monde. (*Vifs applaudissements.*)

La discussion générale s'est terminée sur ce discours de M. de Gailhard-Bancel, et la Chambre des députés a passé immédiatement à l'examen des différents chapitres du budget.

\*  
\* \*

Des observations, si intéressantes soient-elles, que tels ou tels de ces chapitres ont suggérées, des discours qu'ils ont provoqués, nous ne dirions rien si l'un d'entre eux n'avait amené successivement à la tribune de la Chambre plusieurs orateurs et M. Millerand lui-même.

Voici, intégralement reproduite d'après le *Journal officiel*, toute cette partie de la séance du samedi matin, 26 juin.

M. LE PRÉSIDENT. — « Chap. G. — Mission française en Palestine, en Syrie et en Cilicie, 185.000.000 fr. »

La parole est à M. Bénazet.

M. BÉNAZET. — Messieurs, au moment de la discussion du budget de la guerre, il a été convenu que les chapitres AC et AD, relatifs aux crédits prévus pour l'entretien des armées d'Orient et du Levant, seraient réservés jusqu'au moment de la discussion du budget des Affaires étrangères, pour que la Chambre pût prendre une décision de principe.

Les sommes d'argent que l'on vous propose de voter sont considérables. Si l'on totalise les crédits inscrits au budget de la guerre, avec ceux du budget des Affaires étrangères, on constate qu'il faut prévoir 185 millions

pour l'entretien de l'armée du Levant. A ces crédits, je le répète, il convient d'ajouter les crédits spéciaux du budget des Affaires étrangères, qui montent, eux aussi, à 185 millions. Nous devons encore tenir compte des imprévus et des questions de change. Aussi, n'est-ce pas s'éloigner beaucoup de la vérité que d'envisager une dépense totale voisine de 800 millions et peut-être même de 1 milliard de francs.

Il n'y a pas d'exemple qu'un Parlement mis en présence d'engagements semblables destinés à des expéditions lointaines qui peuvent entraîner de nouveaux sacrifices en hommes et en argent, ne discute pas, avec tout le sérieux qu'elles comportent, les propositions qui lui sont apportées. Nous avons donc le devoir de rechercher les raisons de cet effort.

Après une si longue, une si cruelle guerre, la France a le droit de se tourner vers son Gouvernement et de lui demander de fixer les conditions de la politique qu'il a l'intention d'adopter à propos d'une question qui engage à coup sûr et si lourdement l'avenir.

Avant-hier, M. Millerand, dans une réponse qui fut accueillie par les applaudissements, je peux dire unanimes de la Chambre, a déclaré que notre politique, dans le Levant devait, avant tout, tenir compte de nos moyens et que c'est dans ce sens positif qu'il avait adressé ses dernières instructions au général Gouraud.

Cette indication est, à coup sûr, de nature à nous rassurer, mais elle appelle, toutefois, — on le comprendra sans peine, des précisions, des certitudes plus grandes. (*Très bien ! très bien !*)

Ma présence à la tribune n'a pas d'autre objet que de provoquer ces explications nécessaires, et rien de plus. Aussi serai-je aussi bref que possible; mais pour que la réponse du Gouvernement soit entièrement conforme aux préoccupations de l'Assemblée, il n'est pas inutile d'indiquer préalablement notre sentiment, quitte à le rectifier si le président du Conseil nous donne satisfaction, comme je le souhaite vivement. Pour ma part, je suis convaincu que M. Millerand fait de son mieux pour tirer le meilleur parti possible des traités qui furent signés par ses prédécesseurs.

Mais sa tâche est rude, et c'est, sans doute, la faciliter que de chercher à l'étayer par l'expression de l'opinion de la Chambre.

Elle lui donnera une force accrue lorsqu'il discutera en dehors de nos frontières nos intérêts et engagera ainsi pour longtemps l'avenir du pays. En parlant ainsi, je songe à ce que disait naguère à cette tribune M. le général de Castelnau: « Une nation éprouvée comme la nôtre ne doit entreprendre que ce qu'elle peut. » Ce qui revient à dire: « Notre politique étrangère doit s'inspirer avant tout de nos possibilités militaires. »

La diplomatie et l'armée se soutiennent et se complètent l'une par l'autre. Il ne faut à aucun prix essayer de trop saisir, de crainte de ne pouvoir rien retenir.

Or, quelles sont, à l'heure présente et pour des années encore, nos principales préoccupations? A n'en pas douter, maintenir et conserver sur le Rhin les gages et les fruits de notre victoire. Pouvons-nous, par suite de cette obligation primordiale, passer notre temps à guerroyer en Asie Mineure? N'y a-t-il pas danger à agir de la sorte et ne sommes-nous pas dominés par cette double nécessité, d'abord, nécessité absolue d'économiser hommes et argent; ensuite nécessité également de ne pas suivre en Orient une politique agressive qui risquerait de nous aliéner l'Islam?...

Je crois que c'est bien ainsi que doit être posé le problème. Il se présente sous deux faces distinctes: pas de sang inutilement versé, et ne rien entreprendre qui soit de nature à compromettre notre prestige dans le monde musulman.

Les Anglais, auxquels il convient de rendre l'hommage



légitime qui revient à une grande et puissante nation qui, dans tout le cours de son histoire, a poursuivi avec une continuité de vues admirable une politique de pure réalisation. Les Anglais, dis-je, ont eu bien soin de ménager le plus qu'ils ont pu leurs hommes et de faire souvent en sorte que ce soient bien souvent d'autres soldats que l'Angleterre qui lui fassent acquérir le maximum de bénéfices, à la suite d'une guerre que notre alliée a menée à nos côtés — mais où, tout de même, elle a moins souffert que nous. Ce qu'elle fait est très habile.

Je voudrais que nous comprenions et que nous commençons à nous inspirer de ses exemples. Ils sont parfois excellents à suivre.

La politique de Londres, remplie de sagesse et de prévoyance, n'est pas un modèle négligeable. Comment le gouvernement allié et ami, a-t-il si bien réussi, alors que nous avons eu moins de succès.

C'est ici qu'il faut, un instant seulement, revenir sur certains incidents qui se sont produits ces jours-ci.

Pour ma part, je regrette fort qu'on ait cherché à leur donner une allure personnelle et passionnée.

Il n'y avait, de la part de ceux qui ont parlé pour le bien du pays, nulle amertume, nulle rancune contre un homme.

Tous ont fait leur œuvre, ils l'ont accomplie de leur mieux, comme ils l'ont pu, et personne plus que moi ne tient à leur rendre hommage lorsqu'ils ont bien fait. Il ne faudrait pas cependant se taire toujours quand, en rompant le silence, en faisant valoir l'étendue de nos sacrifices, on espère obtenir plus de justice et plus de réparations légitimes.

Il faut parler net, comme le disait tout à l'heure M. le rapporteur, après M. Briand. Les Anglais ne nous en voudront jamais de rappeler ici qu'en 1918 c'est nous qui leur avons remis la clef de l'Orient en leur permettant d'aller à Constantinople, où ils se sont installés en maîtres.

Certains journaux, depuis quelque temps, ont, à ce sujet, engagé des polémiques. Je ne sais s'il faut les regretter, je ne sais si on doit les mal juger, elles font apercevoir la vérité aux peuples, quand on ne leur parle pas toujours assez clair : et cette obscurité est sans doute la cause de bien des malentendus.

Si M. Lloyd George a pu dire dernièrement à la Chambre des communes : « Ce que nous acquérons en Orient, nous le devons aux sacrifices immenses que nous avons consentis », il a prononcé une parole que j'admire chez un chef d'Etat. Mais nous avons peut-être le droit de lui répondre : « Eh bien ! et nous ? qu'avons-nous conçu, entrepris et souffert ? »

Messieurs, il n'est pas inutile que l'on dise à cette tribune que c'est notre politique d'Orient pendant la guerre qui nous a amenés, avec les troupes de l'Entente, aux frontières de l'Autriche vaincue. Oui, cette politique triomphante fut nôtre, tandis que ceux qui s'y sont longtemps opposés, maintenant en profitent peut-être le plus. La solution balkanique fut soutenue ici par des hommes, politiques ou militaires, qui voyaient loin et juste. Ils escomptaient à la fois la défaite de l'Allemagne par la rupture du front Sud des forteresses des empires du Centre et aussi l'expansion de notre influence ultérieure en Islam, dans ce grand empire musulman que nous avons acquis grâce à Ferry, à Gambetta, grâce à tous les grands républicains qui furent ensuite si injustement attaqués. (*Applaudissements à gauche.*)

Nous avons là des droits imprescriptibles à défendre. Ce n'est pas exagéré de prétendre qu'ils furent soutenus par la vaillance de nos soldats.

Il n'est pas inutile de dire que c'est notre armée française qui a supporté le plus dur choc.

M. Tardieu a parlé hier dans un autre sens. Je ne l'en blâme pas en dépit de la forme violente, et qu'il

doit être le premier à regretter, de son discours ; je ne lui en veux pas. Après tout, M. Tardieu a bien fait de défendre l'œuvre et la pensée de celui auprès de qui il a travaillé. Nous lui rendons justice pour cette marque de fidélité et aussi, et parce que, sans insister sur des campagnes anciennes et combien plus violentes, contre l'expédition de Salonique, il a rappelé généreusement les exploits incomparables et si longtemps méconnus de l'armée d'Orient. Oui, elle a traversé des montagnes couvertes de neige, franchi des défilés que l'on considérait comme inaccessibles. Des canons ont été poussés à main d'homme jusqu'aux sommets glacés, les troupes étaient nu-pieds, presque sans vêtements. Des victoires éclatantes ont été ainsi remportés sous le commandement d'officiers français, dirigés par des généraux français, par d'admirables troupes où dominaient des Français qui avaient foi dans la victoire. Derrière ces montagnes, ils apercevaient la fin de cette guerre atroce ; ils apercevaient au delà du Danube, Budapest et Vienne.

Ces exploits incomparables ne doivent jamais être oubliés ; mais nous avons souffert en lisant les communiqués de cette glorieuse époque : ils étaient muets !

Vous ne le niez pas, Monsieur Tardieu : on ne parlait de rien. J'ai sous les yeux des numéros du *Temps* où la place des communiqués d'Orient resta blanche.

Cependant lorsque nos armées sont arrivées au Danube, qui a élevé la voix pour dire : « La victoire est à nous !... Nous sommes vainqueurs définitivement » ? Qui, sinon l'Angleterre ! La nouvelle ne fut rendue publique à Paris qu'après avoir été répandue à Londres.

Les pièces à conviction abondent.

Qui a parlé de l'écroulement du front ? qui alors s'est incliné ici devant l'excellence de l'œuvre accomplie ? Personne.

Pourquoi en a-t-il été ainsi, alors que celui-là même qui fut durement atteint par cette victoire, le général Ludendorff, reconnaissait qu'elle était décisive ?

Il faut relire la dépêche que jamais les Français ne devraient oublier et qu'il a envoyée, le 30 octobre, à Max de Bade, chancelier d'empire :

« L'écroulement du front de Macédoine et la diminution des réserves... »

Tout est là, en effet, quand on a fait agir des grandes masses. Je parle devant un des techniciens les plus réputés, le général de Castelnau ; il m'approuvera si je dis que ce qui fait la force d'une armée, c'est l'importance de ses réserves. Aussi dois-je souligner la portée du télégramme de Ludendorff lorsqu'il écrit :

« L'écroulement du front de Macédoine et la diminution des réserves, qui en est résultée pour le front occidental, nous obligent absolument à cesser la lutte pour éviter au peuple allemand et à ses alliés des pertes inutiles. »

Aveu retentissant.

Cette victoire est le fruit d'un long dessein, elle a été voulue, désirée, prévue non pas seulement par un homme, par beaucoup, auxquels il convient de rendre un hommage, par le général Franchet d'Esperey, à coup sûr, et aussi par ceux qui se sont occupés de cette grande question de l'armée d'Orient, de son entretien, de sa conservation au Sud des deux empires, comme une menace terrible ; aussi bien par le général Sarrail que par le général Guillaumat, qui, lorsqu'il était président du comité de défense de Paris, fit tout pour persuader à M. Clemenceau, qui n'en était pas encore convaincu, que la victoire pouvait être remportée là-bas.

Le général Franchet d'Esperey fut le bon ouvrier de la victoire, préparée aussi par les généraux Sarrail et Guillaumat. (*Interruptions à droite.*) Il en tira le meilleur profit et fit adopter un plan particulier...



M. LÉON DAUDET. — Il a fait mieux que cela. Il a remporté la victoire.

M. PAUL BÉNAZET. — C'est ce que je dis.

M. LÉON DAUDET. — Non, vous semblez l'attribuer au général Sarrail.

Il y a un rapport du général Cordonnier, sur l'armée de Salonique, qu'il serait intéressant de consulter.

M. PAUL BÉNAZET. — Monsieur Léon Daudet, excusez-moi, nous sommes du même sentiment, pour une fois!

M. ERNEST FLANDIN. — Nous avons très bien compris.

M. PAUL BÉNAZET. — Je ne veux pas faire de question de personne. Le débat est plus haut.

M. LÉON DAUDET. — Il faut dire les choses comme elles sont; on fait tout le temps des questions de personne, tout en disant qu'on n'en veut pas faire. C'est le procès de Clemenceau que vous faites en ce moment. Nous comprenons tous le français.

Hier, M. Briand nous a dit qu'il ne faisait pas de politique: il n'a fait que cela!

M. LE SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES. — Si on parlait du chapitre G? (*Très bien! très bien!*)

M. LÉON DAUDET. — Nous sommes ici pour faire de la politique, Monsieur le sous-secrétaire d'Etat. On attaque M. Clemenceau; les admirateurs de Clemenceau répondent.

M. ERNEST OUTREY. — Ils ne sont, malheureusement, pas assez nombreux.

M. LE PRÉSIDENT. — Toutes ces observations auraient dû être présentées au cours de la discussion générale, et non à l'occasion de l'examen des chapitres.

M. LÉON DAUDET. — On les présente quand on pent. La discussion du budget est faite pour agiter des questions de politique générale.

M. Briand lui-même vous l'a dit hier. C'est une question de tradition parlementaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Ce qui est de tradition parlementaire, c'est de présenter des observations d'ordre général dans la discussion générale. (*Très bien! très bien!*)

La question posée par l'examen du chapitre G a une extrême importance, et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas cru devoir interrompre l'orateur, mais puisque la Chambre entend qu'il ne soit pas institué, à l'occasion de ce chapitre, une discussion d'ordre général, je prie notre honorable collègue, tout en lui laissant, bien entendu, la possibilité de développer sa pensée, de vouloir bien s'en tenir à l'examen même du chapitre. (*Très bien! très bien!*)

M. PAUL BÉNAZET. — Mais j'ai presque terminé, Monsieur le président; la conclusion de ce que j'ai dit s'impose...

M. LÉON DAUDET. — C'est le chapitre Sarrail!

M. PAUL BÉNAZET. — Voyons! j'ai prononcé le nom du général Sarrail; immédiatement, vous en concluez, Monsieur Daudet, que je fais son éloge.

M. LÉON DAUDET. — J'ai été témoin au procès Paix-Séailles et je sais bien des choses. Nous sommes nombreux ici qui savons beaucoup de choses.

M. PAUL BÉNAZET. — Evidemment! Mais est-ce pour cela qu'il faut passionner un débat?

M. LÉON DAUDET. — Si vous ouvrez vos dossiers, nous ouvrirons les nôtres.

*A l'extrême gauche.* — Ouvrez-les!

M. LÉON DAUDET. — Je n'ai pas besoin de vos intimations. Je les ouvrirai à mon heure. Je vous ai prouvé que je n'hésitais pas à les ouvrir à l'occasion. Je vous le prouverai encore, soyez tranquilles.

M. PAUL BÉNAZET. — Cet incident est vraiment singulier! Je parlais de l'importance de la victoire française d'Orient, j'arrivais au capital, je marquais l'importance de cette victoire extraordinaire, remportée par des généraux français et surtout par des soldats français et vous m'arrêtez, et, par des diversions, vous cherchez à faire dévier la discussion. Je ne vous suivrai pas.

Je ne veux qu'une chose: démontrer, s'il en est besoin,

et il en est besoin, à nos alliés eux-mêmes que nous étions les maîtres de la situation en Orient en 1918 et que nous méritons qu'on s'en souvienne! Vous ne pouvez pas m'empêcher d'exprimer cette opinion, je pense?

Et si je dis ensuite qu'une partie importante des forces dont nous disposons pour marcher sur Budapest et sur Vienne, l'aile droite de l'armée d'Orient, fut envoyée trop tôt dans la direction de Constantinople, sous le commandement de généraux anglais, vous ne pouvez m'interdire de penser que ce fut regrettable pour notre prestige en Orient.

Milne, Wilson, Allenby commandèrent désormais effectivement en Asie Mineure et à Constantinople, et, malgré des avertissements nombreux envoyés par nos représentants français — je pourrais les citer, mais je ne le ferai pas — nous fûmes entraînés dans des expéditions militaires où nous n'avions que faire.

Puis-je dire que toutes ces conséquences ne furent pas suffisamment entrevues ici, à Paris, et que ce fut une faute de notre part?

Le dire, je rappeller, est, à mes yeux, faire œuvre salubre au point de vue français.

Un gouvernement ne peut assurément revenir sur ce passé si glorieux pour nous; un député peut le faire pour faciliter les négociations qui, ultérieurement, pourront se dérouler.

Un ministre des Affaires étrangères, président du conseil, doit ici garder le silence sur un pareil sujet..

M. CHARLES BERNARD. — Vous le serez!

M. PAUL BÉNAZET... — mais je ne suis qu'un député, je suis indépendant, j'ai le droit, comme vous tous, de dire ma pensée en toute franchise. Je répète qu'en agissant ainsi, j'ai la conviction que je sers mon gouvernement et les intérêts supérieurs du pays, auxquels je suis si vivement attaché.

Les questions de personne doivent disparaître. (*Très bien! très bien!*)

M. LÉON DAUDET. — Ce n'est pas possible.

M. PAUL BÉNAZET. Et maintenant, j'attends avec confiance les explications de M. le président du Conseil. Il les donnera, répondant ainsi au vœu des populations qui voient — j'allais dire avec crainte, jamais les Français n'ont de crainte — mais du moins avec inquiétude qu'on leur redemande à chaque instant des hommes...

M. LÉON DAUDET. — Mais non!

M. PAUL BÉNAZET... — qu'on envoie dans ces pays lointains d'abord 22 bataillons, puis, tout d'un coup, 40, 50 bataillons. Où allons-nous? Où nous conduit-on? Quelle est notre politique? Une politique de coups de canou? Ce n'est pas possible. Avez-vous l'intention de faire la guerre toujours? Allez vous continuer ainsi pendant des mois et des années à guerroyer ou, au contraire, ne pensez-vous pas, comme nous, le moment venu de recourir à une diplomatie qui doit être prudente et avisée, qui doit tirer parti en Turquie des amitiés que nous y avons et de celles que nous pouvons encore faire naître? (*Très bien! très bien!*)

Nous sommes allés aux portes de Vienne; nous avons, dans un geste très amical, alors que nous commandions en chef sur terre et sur mer, laissé les Anglais entrer les premiers à Constantinople pour y signer l'armistice avec la Turquie. De tels actes, une si grande abnégation nous permettent à coup sûr de dire demain à nos alliés: « Rappelez-vous! Rappelez-vous toujours! » Comment, dans ces conditions, ne répondraient-ils pas à notre appel?

Aussi, est-ce avec la certitude que M. le président du Conseil comprendra toute ma pensée, que je me tourne avec une entière confiance vers lui et que je lui demande sans plus de détours: « Et maintenant, là-bas, que comptez-vous faire? » (*Vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Léon Barbé,



M. LÉON BARBÉ. — Messieurs, le texte un peu tourmenté par lequel M. le rapporteur nous propose de voter les crédits du haut commissariat de la République française en Syrie et Cilicie me porte à croire que les chiffres primitivement demandés, discutés et finalement réduits, témoignent d'un manque de vues précises.

J'aurais aimé que le programme qui nous est soumis fût d'une telle clarté, que nous eussions compris au premier examen que cette demande était mûrement étudiée et qu'elle ne comportait ni contestations, ni réductions.

Néanmoins, je voterai tous les chapitres proposés et je demande à tous nos collègues de remplir le même devoir, pour témoigner à nos compatriotes et amis de là-bas que l'avis unanime des représentants de la France est de remplir les obligations que nous avons assumées pour apporter la liberté, la justice et la sécurité à ce pays, où la France a rallumé le flambeau d'une antique et glorieuse civilisation. (*Très bien ! très bien !*)

Si j'avais eu l'honneur d'appartenir à la commission des finances ou à la commission des affaires étrangères, j'aurais apporté une documentation et certains renseignements qui auraient pu être de quelque utilité. Je ne crois pas devoir les produire ici, mais je suis convaincu de me faire l'interprète de la grande majorité de mes collègues et camarades d'hier, civils ou militaires, c'est-à-dire de tous ces bons Français qui travaillent là-bas avec patriotisme, désintéressement et probité, en demandant à M. le Président du Conseil et à la Commission des finances d'exercer un contrôle sérieux sur l'emploi des fonds de certains chapitres.

Il faut que les crédits destinés à la propagande, figurant sous le nom de « fonds politiques » au chapitre 11, s'élevant à 12 millions, c'est-à-dire, au change, comportant une dépense de 24 millions, soient employés avec discernement, sagacité et certitude. (*Très bien ! très bien !*)

M. LE RAPPORTEUR. — C'est une question de confiance dans le haut commissariat.

M. LÉON BARBÉ. — Il faut également que les crédits prévus pour les travaux publics soient contrôlés dans les devis et l'exécution.

En un mot, je demande, pour le bon renom de la France, pour l'honneur des Français qui sont là-bas, que l'on ne tolère sous aucun prétexte, dans l'emploi des crédits, ni gaspillage, ni erreur de destination. (*Très bien ! très bien !*)

Sur un point particulier, au chapitre 19, je vois figurer une somme de 75.000 francs, prévue pour indemnités forfaitaires aux religieux rentrant en Syrie. Je demande à M. le Rapporteur s'il a prévu dans cette somme les sommes nécessaires pour indemniser nos établissements scolaires et hospitaliers, qui ont été pillés au moment de la guerre. Les écoles françaises de Bethléem, de Jérusalem et de Caïffa, l'hôpital français de Jérusalem ont été pillés par les Turcs, avec la collaboration des officiers allemands et autrichiens. Je demande si l'on a prévu les sommes suffisantes pour permettre à ces établissements de vivre et de prospérer. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — MM. Léon Blum, Marius Moutet, Ernest Lafont, Vincent Auriol et Morucci demandent le renvoi à la Commission du chapitre G.

La parole est à M. Léon Blum.

M. LÉON BLUM. — Je ne dissimule pas que pour la Chambre le débat est épuisé, et je comprends parfaitement ce sentiment après les émotions d'hier. Mais nous ne pouvons pas, mes amis et moi, la laisser se prononcer par un vote sans poser à nouveau devant elle quelques-unes des questions que M. Ernest Lafont avait articulées avant-hier et qui n'ont obtenu jusqu'à présent, comme réponse, que des paroles un peu évasives ou que le mutisme un peu supérieur des hommes d'Etat.

Nous demandons de nouveau au Gouvernement quelle est la situation militaire en Orient, et nous demandons à

la Chambre, par un vote explicite, de dire jusqu'où elle entend suivre le Gouvernement dans cette politique.

En ce qui concerne la Syrie, M. le président du Conseil nous a renvoyé au rapport de M. Noblemaire.

Du rapport de M. Noblemaire, des paroles qu'il a prononcées à son banc, des paroles qu'il a prononcées à la tribune, et aussi du discours de M. Lenail, dont la Chambre a applaudi si justement l'élan enflammé et communicatif, il me paraît jusqu'à nouvel ordre résulter ceci : le Gouvernement compte remplir en Syrie le mandat international qui lui est conféré. Or, comme ce mandat s'applique à des contrées dont vous pouvez constater l'étendue considérable sur la carte jointe au rapport de M. Noblemaire — cette Syrie-là déborde en grande partie sur la Mésopotamie, — comme, d'autre part, nous n'occupons que la lisière côtière de cette région, et que, tout au moins, depuis les événements de Cilicie et le traité turc — M. Noblemaire le reconnaît lui-même dans son rapport — nous ne rencontrons pas, dans cette région, cet enthousiasme unanime des populations dont M. Lenail nous parlait hier, il s'ensuit qu'occuper la totalité des territoires qui nous sont conférés par le mandat international, c'est, en réalité, qu'on le veuille ou non, faire quelque chose qui ressemble beaucoup à la conquête, et qui n'est pas sans comporter un risque éventuel, si nous remontons plus au Nord, en Cilicie, dans la région du golfe d'Alexandrette.

Nous avons, il y a un mois, conclu un armistice avec les nationalistes turcs. Cet armistice est expiré il y a quelques jours. Nous avons appris, par les journaux, que les hostilités avaient recommencé. Que compte-t-on faire des forces concentrées autour du golfe d'Alexandrette ? Compte-t-on avec ces forces, coopérer à cette espèce de mouvement d'ensemble, qui semble s'effectuer, depuis quelques jours, avec la coopération de l'armée grecque, contre les nationalistes turcs ?

Enfin, j'en viens au point évidemment le plus important, à celui qui ne peut manquer de préoccuper le plus gravement la Chambre.

Depuis deux jours, nous avons l'impression qu'un mouvement militaire de grande envergure s'exécute en Asie Mineure proprement dite. Il semble qu'une sorte de grand mouvement en tenailles soit dirigé vers les Détroits : marche de l'armée grecque, partant de Smyrne dans la direction de Brousse, et marche d'un autre élément de l'armée grecque partant de Thrace dans la direction de Constantinople.

Quelle est la portée du mandat conféré à la Grèce ? Quel est l'objet de l'expédition grecque ? Quels sont les avantages qui ont pu être, en retour, concédés à la Grèce ? Et ne serait-il pas possible, Messieurs — car la fortune des armes est incertaine — que, malgré les premiers succès dont les journaux de ce matin font mention, nous puissions être, soit en vertu d'accords, soit par la nécessité des choses, obligés d'intervenir au secours de l'armée grecque, et de nous trouver pris, ainsi, dans un engrenage de faits dont les conséquences se dérouleraient contre notre volonté et contre la volonté du Gouvernement ?

A la Chambre des Communes, mercredi dernier, M. Lloyd George a apporté des déclarations qui ne sont pas sans causer quelque émotion.

M. Lloyd George a dit que, parmi les opérations militaires actuellement préparées, les unes étaient exécutées par les Grecs seuls, d'autres par les Grecs avec des troupes britanniques et sous le commandement britannique. Il a ajouté qu'en ce qui concernait la protection des Détroits, on prévoyait l'entrée en jeu d'un détachement français et aussi de détachements italiens. Je reconnais que je n'ai lu M. Lloyd George que par l'analyse ou la traduction des journaux et que les analyses ou les traductions de textes ne sont pas toujours des documents parfaitement authentiques, mais M. Lloyd Georges ne paraît pas mettre en doute que la France et l'Italie soient disposées à interve-



nir pour la garde des Détroits et par là même rappeler une organisation possible en Syrie, Cilicie, Asie Mineure, peut-être même à Constantinople. Voilà un plan d'opération qui se dessine et, comme vous le voyez, c'est une période de guerre qui s'ouvre en Orient, période de guerre dont personne ne peut prévoir la durée, le développement et la répercussion, soit sur le monde islamique, soit même sur l'Europe balkanique.

Je crois qu'il faut que le Gouvernement dise clairement ses intentions et, surtout, que la Chambre dise nettement jusqu'où elle entend suivre le Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême-gauche.*)

Je proteste devant la Chambre — je la prie de croire à ma sincérité entière — que nous n'apportons en cette matière aucune sorte de préjugé ni de parti pris politique. Nous n'opposons pas à l'expansion de la France au dehors cette espèce de parti pris résolu de critique *a priori* qu'y opposait, au temps de la jeunesse politique de M. le président du Conseil, le parti d'extrême-gauche avec lequel il collaborait. Nous pensons qu'il y avait là, excusable, d'ailleurs, vu l'époque et vu les événements, une forme de nationalisme extrêmement étroit.

Je déclare, d'autre part, en ce qui me concerne, que je n'ai vis-à-vis des Turcs aucun préjugé sentimental. Je ne suis pas du tout turcophile. Comme beaucoup d'hommes de ma génération, j'ai grandi à cet égard dans l'écho des imprécations romantiques que vous connaissez tous, et tout le charme de Loti n'a pas effacé pour moi les souvenirs de Chateaubriand, de Victor Hugo ou de Byron. Je suis, d'autre part, assez vieux pour avoir vu les événements auxquels M. Briand faisait allusion hier et pour avoir pris part, avec Jaurès et de Pressensé, derrière eux, à la campagne pro-arménienne.

Enfin, il me semble que toute la suite de l'histoire montre, à côté des vertus morales incontestables du peuple turc, son incapacité politique radicale à administrer, à civiliser, à s'assimiler toutes les populations allogènes que le jeu de l'histoire a, pour une raison quelconque, soumises à son autorité. (*Très bien! très bien!*)

Je sais tout cela, j'admets tout cela et je pense qu'il faut en tenir compte. Mais la question qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir si vous voulez faire une œuvre de civilisation amiable, amiable par l'exemple, par l'aide, par le progrès et le bien-être que vous apporterez, ou si vous entendez la dicter par la force des armes.

A cet égard, il semble que, depuis quelques semaines, le gouvernement ait hésité, vacillé, oscillé entre deux politiques contraires. Il semble qu'on ait pensé, à certains moments, à prendre son point d'appui sur les nationalistes turcs. Cela aurait permis, je crois, même en Cilicie, en Syrie, cette politique de pénétration pacifique, à laquelle nous nous rallierions tous si on nous la présentait telle. Mais un autre choix a été fait, ou plutôt il semble que les alliés aient fait pour vous un autre choix. Il semble qu'on ait choisi — tous les événements concourent à le prouver; si je me trompe, je serais heureux d'accepter toutes les contradictions — la solution de l'exécution intégrale par la force, par la contrainte, des stipulations du traité turc, de ces stipulations qui soulèvent dans une grande race non seulement une révolte patriotique, mais une révolte de l'instinct de la conservation. Il semble que le gouvernement ait choisi cette solution.

Cela résulte des faits. S'il n'a pas fait ce choix, il nous le dira; mais s'il l'a fait, je demande instamment à la Chambre de ne pas le suivre dans une politique dont personne ne peut prévoir le développement, dont personne ne peut nous dire ce qu'elle nous coûtera en hommes et en argent, de ne pas le suivre dans une politique aussi onéreuse dans un moment comme celui où nous nous trouvons.

On vous a déjà dit quelle serait la rançon de cette poli-

tique. Cette rançon, c'est le service de deux ans — M. André Lefèvre nous le disait; c'est le service de plus de deux ans, M. Noblemaire nous le faisait entendre hier, et ce sont des dépenses que l'on ne peut pas chiffrer, parce que s'il s'agit de conquérir, aujourd'hui, la Syrie, la Cilicie, de reprendre, à la suite des Grecs ou après eux, l'Asie Mineure aux nationalistes turcs, de défendre, allant au secours de l'Angleterre, la rive européenne et la rive asiatique des détroits, les quelques centaines de millions que l'on vous demande ne suffiront pas à de pareilles dépenses.

On vous demande ces crédits, quand on ne peut pas dépenser d'argent pour les travaux publics indispensables, quand M. Bonneval vous dit la misère des budgets d'hygiène et de prévoyance sociales, quand l'argent fait défaut pour reconstituer les régions libérées, pour mettre en valeur nos colonies! Quand, tous les jours, on vous fait les confidents des embarras de notre trésorerie, c'est le moment que l'on choisit pour vous proposer cette politique et vous demander d'accepter ce contraste vraiment surprenant, choquant même, entre de telles prodigalités, de telles magnificences, un tel appareil pour nos affaires au dehors et notre pénurie immédiate, et notre gêne domestique du moment.

M. LÉON DAUDET. — C'est la thèse socialiste : la France vient après!

M. LÉON BLUM. — Quant à nous, cela nous paraît tout à fait impossible. Nous demanderons à la Chambre de se prononcer en déposant une proposition de renvoi à la commission des crédits du ministère des Affaires étrangères, des chapitres réservés du ministère de la Guerre, en attachant à ce renvoi la signification que je viens d'indiquer. Nous ne croyons pas possible ce contraste entre cette grande politique du dehors et les difficultés de notre politique intérieure du moment.

Vous avez votre mandat. Gardez-le pour des temps meilleurs. Pour le moment, j'en suis convaincu, nous avons autre chose à faire de notre argent et des forces vives de notre race.

M. LÉON DAUDET. — Faisons une bonne révolution!

M. LÉON BLUM. — D'autres moyens plus efficaces peuvent vous permettre de défendre en Asie les protégés de la France et ceux qui se sont fiés à votre parole et qui ne peuvent pas, en effet, se passer de votre appui.

Nous vous demandons, Messieurs, de vous prononcer en ce sens; nous vous demandons de vous dégager de ce mirage, si attrayant soit-il, des grands souvenirs, des grandes légendes et de vous inspirer des intérêts immédiats et des besoins pressants de la France. (*Vifs applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. La Chambre comprend admirablement — et l'honorable M. de Gailhard-Bancel avec sa loyauté habituelle, l'indiquait tout à l'heure, en le regrettant — qu'à l'heure précise où je parle, le Gouvernement n'a pas une complète liberté de parole. Il ne l'a pas pour deux raisons essentielles : la première, c'est que le projet de traité auquel se relie naturellement toutes ces questions est encore — passez-moi le mot — sur le chantier; la seconde, c'est qu'il y a en ce moment en cours des opérations militaires qui ne sont d'ailleurs que la réponse nécessaire — qui sera limitée dans toute la mesure du possible — à des attaques qui ont été dirigées vous savez par qui. (*Très bien! très bien!*)

A ces opérations militaires la France, en particulier, entend ne prendre que la part stricte que la situation qu'elle occupe en ce moment même en Turquie et notamment à Constantinople, avec les effectifs limités qu'elle y possède, lui assigne naturellement. Mais j'entends bien que, au delà de cette situation présente, vous demandez et vous avez raison de demander au Gouvernement ce qu'il



compte faire, quelles sont ses directives, quelle est son orientation; si, comme on l'a dit tout à l'heure, c'est une politique à coups de canon qu'il prépare. Eh bien non! (Applaudissements.) Et quand je dis « non », ce n'est pas pour me tirer, dans l'instant qui passe, d'une difficulté de séance, c'est parce que, comme je l'ai dit et comme je le répète, la politique du Gouvernement en Syrie a été définie avant même que la France n'ait reçu le mandat qui lui a été confié dans un télégramme que je rappelais avant-hier à la Chambre, qui porte la date du 10 février, et dans lequel le Gouvernement indiquait à son haut commissaire quelle est cette politique, plus diplomatique encore que militaire, que nous comptons suivre en Asie Mineure et particulièrement en Syrie. (Applaudissements.)

Quel est donc, Messieurs, le mandat que nous avons en Syrie? Mais vous, qui parlez toujours et avec tant de raison de la Société des nations, avez-vous oublié qu'il est un article 22 de son pacte qui commence ainsi:

« Les principes suivants s'appliquent aux colonies et aux territoires qui, à la suite de la guerre, ont cessé d'être sous la souveraineté des Etats qui les gouvernaient précédemment et qui sont habités par des peuples non encore capables de se diriger eux-mêmes dans les conditions particulièrement difficiles du monde moderne.

« Le bien-être et le développement de ces peuples forment une mission sacrée de civilisation et il convient d'incorporer dans le présent pacte des garanties pour l'accomplissement de cette mission. La meilleure méthode de réaliser pratiquement ce principe est de confier la tutelle de ces peuples aux nations développées qui, en raison de leurs ressources, de leur expérience ou de leur position géographique, sont le mieux à même d'assumer cette responsabilité et qui consentent à l'accepter. Elles exerceraient cette tutelle en qualité de mandataires et au nom de la Société. »

C'est cette position même, Messieurs, que la France prend en Syrie. Pourquoi la France? Ai-je besoin de répondre à cette question?

M. LÉON BLUM. — Je ne l'ai pas posée.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous ne l'avez pas posée, mais vous y avez répondu sans la poser. Car, à mon tour, permettez moi de vous adresser une question. Vous demandez au Gouvernement ce qu'il compte faire. Il vous le dit. Il vous répond que la France, grande puissance méditerranéenne, que la France alliée à la Syrie par tant de souvenirs et de traditions n'a pas le droit, sans compromettre sa position dans le monde, sans ruiner sa situation de grande puissance méditerranéenne et de grande puissance musulmane, d'abandonner la Syrie. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Qu'est-ce que vous proposez? Car, tout à l'heure, avec le sens que vous avez des réalités, vous vous défendiez de refaire aujourd'hui contre la Syrie la politique que vous sembliez reprocher à l'extrême gauche d'avoir faite autrefois.

Si ce n'est pas cette politique que vous faites, laquelle faites-vous? Qu'est-ce que vous nous proposez? (Très bien! très bien!) Nous sommes en Syrie. Nous nous refusons à la quitter. (Applaudissements.) Nous y restons pour y faire la politique dont l'objet est défini par le pacte même de la société des nations. Nous y restons pour apporter aux populations syriennes, qui nous les demandent, l'aide et l'appui sur lesquels elles ont le droit de compter. Nous y venons, non pas en ennemis de la Turquie, mais comme ses collaborateurs, au contraire, pour développer, avec elle et dans l'intérêt commun, les richesses économiques de la Cilicie qui, jusqu'à présent, n'ont pas, comme elles auraient dû l'être, été mises en valeur. Voilà le rôle de civilisation que la France réclame et assume en Syrie. L'acceptez-vous? Si vous l'acceptez, prenez votre responsabilité. (Très bien! très bien!) Si vous ne l'acceptez pas, si

vous demandez à la France de partir de Syrie, dites-le dites que vous voulez que la France, en désertant la Syrie, renonce, en même temps, aux intérêts les plus clairs et aux devoirs les plus sacrés. (Vifs applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Blum.

M. LÉON BLUM. — Je suis confus d'avoir mérité de la part de M. le président du Conseil une réponse si directe et si personnelle...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Elle n'avait rien de discourtois.

M. LÉON BLUM. — Assurément... et si flatteuse pour moi.

Je constate toutefois que malgré l'ampleur donnée à ses explications et la franchise de sa parole, la question essentielle que j'ai posée demeure dans l'ombre.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Laquelle?

M. LÉON BLUM. — J'ai demandé avant tout en quel sens notre politique de Syrie était conservatoire, si elle était conservatoire des territoires que nous occupons actuellement ou du mandat international qui nous a été conféré, si le Gouvernement entendait remplir complètement ce mandat, c'est-à-dire procéder à l'occupation de tous les territoires compris dans ce mandat.

Sur ce deuxième point, je crois que si le Gouvernement a l'intention de remplir complètement le mandat international, de procéder à l'occupation intégrale de tous les territoires qui y sont compris, qu'il le veuille ou non — car ce ne sont pas ses intentions qui m'importent, ce ne sont pas elles que je mets en cause — qu'il le veuille ou non, par le jeu même des faits, nous ne serons plus sur le terrain de la pénétration amiable, mais sur le terrain de l'occupation militaire, occupation militaire rencontrant des résistances, c'est-à-dire, qu'on le veuille ou non, de quelque chose qui ressemble à la conquête et qui comporte l'aventure. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

J'ajoute, et ce point est essentiel à mes yeux, qu'il devient malheureusement impossible d'isoler la question de Syrie de l'ensemble des questions d'Asie. Vous avez une question de Syrie que vous ne pouvez plus isoler de la question de Cilicie, une question de Cilicie que vous ne pouvez plus isoler de l'intervention grecque en Asie Mineure. Vous avez là l'ensemble d'une politique vis-à-vis de la Turquie et c'est cet ensemble dont je signalais à la Chambre le péril.

C'est une grande imprudence de vouloir exécuter intégralement, par la force, les stipulations du traité turc.

Et c'est à cette politique, semble-t-il, qu'après des hésitations, peut-être de mauvaise grâce, c'est possible, vous êtes entraîné aujourd'hui. J'en ai montré le danger.

Sur ce point, vous n'avez pas démontré à la Chambre que mes appréhensions fussent fausses, même prématurées.

En ce qui nous concerne, nous persistons dans l'attitude que nous avons prise, nous demandons le renvoi à la commission des chapitres dont il s'agit, entendant par là non pas la formule banale de l'évacuation de ce que nous occupons aujourd'hui (Interruptions à droite), mais la vraie politique conservatoire, le maintien du *statu quo* territorial, et surtout et avant tout l'instauration d'une politique générale en Orient et vis-à-vis de la Turquie, qui nous permette de réaliser par d'autres moyens l'œuvre à laquelle nous voudrions pouvoir collaborer avec vous. (Très bien! très bien! à l'extrême-gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je suis un trop vieux parlementaire pour avoir pu, un instant, me leurrer de l'illusion que, même si mes observations avaient eu l'heureuse fortune de persuader l'honorable M. Léon Blum, elles aient pu changer son vote. (Rires.)

Mais je veux d'un mot répondre à la question très pré-



cise qu'il m'adresse : « Votre politique est-elle conservatoire du mandat ou des territoires ? »

M. LÉON BLUM. — C'est cela.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Eh bien, l'un implique l'autre, mais cela ne veut pas dire que, parce que nous avons accepté — nous ne devons et nous ne pouvions pas faire autrement — le mandat sur la Syrie, nous soyons obligés d'occuper l'ensemble des territoires qui font partie de ce mandat. En aucune manière.

Notre politique a tendu, pendant la partie des négociations auxquelles j'ai eu à participer à Londres et à San-Remo, à circonscrire au contraire étroitement, dans la proportion de nos moyens, le territoire sur lequel devait s'étendre notre mandat, et aujourd'hui la politique du Gouvernement tend à limiter autant que nous le pouvons l'effort militaire, le chiffre des effectifs, à les réduire dès que nous le pouvons. (*Très bien! très bien!*)

J'ai répondu tout à l'heure à la question qui m'était adressée au sujet du système des petits paquets. Nous y sommes opposés. Nous voulons concentrer nos efforts, nous voulons les restreindre. Notre but est de faire prévaloir la diplomatie sur la force. (*Applaudissements.*)

M. PAUL BÉNAZET. — Pour ma part, j'ai satisfaction.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Lemire.

M. LEMIRE. — Les établissements chrétiens en Orient ont toujours été exempts de tout esprit de domination et d'exploitation. Ces établissements et, au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle, les établissements français laïques, conformant leur conduite à l'amour de l'humanité, ont su par la bienfaisance, par l'enseignement, par toutes les œuvres de civilisation, mériter la confiance, l'estime et le respect des populations de ce pays, si diverses et de races et de croyances. (*Applaudissements.*) A l'heure actuelle, où le fracas des armes, malgré nous tous, retentit des deux côtés du Liban, depuis la Méditerranée jusqu'aux confins de la Perse, à Dieu ne plaise que ces établissements, que les populations ont aimés jusqu'ici à cause de leur désintéressement et de leur dévouement, soient compromis à leurs yeux comme s'ils avaient été les avant-coureurs de la conquête ou les serviteurs d'une exploitation économique quelconque.

Je tiens à déclarer avec toute l'énergie de mon âme — je ne veux pas dire de prêtre ou de chrétien, mais de bon Français (*Applaudissements.*) — je tiens à dire avec cet amour de l'idéal que nous ne voulons pas démentir aujourd'hui, qui est à la fois très humanitaire et très évangélique, puisque c'est de ces pays qu'est parti, il y a vingt siècles, l'affranchissement de l'humanité, que nous ne pouvons y revenir que pour continuer cet affranchissement. (*Applaudissements.*)

Par conséquent, fidèles à cet idéal, nos établissements nationaux, quels qu'ils soient, continueront, même dans le tumulte de la guerre, à faire le bien, à servir et non pas à dominer.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien!

M. LEMIRE... à être utiles et non pas à exploiter, à préparer l'émancipation de ces peuples et non pas leur servitude sous un drapeau quelconque. (*Applaudissements.*)

Nous souhaitons de toute notre âme que ceux qui représentent la France, de temps immémorial, dans ces pays d'Orient, depuis saint Louis et Kléber jusqu'à nos religieux et nos laïques du XX<sup>e</sup> siècle, préparent des générations capables de se gouverner elles-mêmes.

C'est ainsi que la France est fidèle à sa mission complètement désintéressée. Nous n'avons jamais, ni pour notre profit, ni pour le profit de n'importe qui, trahi cette mission. (*Très bien! très bien!*)

C'est dans cet esprit et dans cet esprit seul, que, personnellement, je vote les crédits du haut commissariat. Je les vote aussi avec l'espoir, espoir fondé, il me semble, après les déclarations du gouvernement, que la démons-

tration militaire, si imposante et si inquiétante qu'elle puisse paraître à l'heure actuelle, se réduira à une opération de police momentanée et nécessaire, nécessaire pour établir dans cet embrouillamini oriental un certain ordre, l'ordre possible dans ce guépier, dont on ne doit s'approcher qu'avec d'infinies précautions, car ceux qui sont aujourd'hui divisés entre eux, le jour où on vient du dehors, se retournent trop facilement contre leur pacificateur lui-même.

Tel est, Messieurs, mon sentiment dans le vote du crédit pour la Syrie. (*Applaudissements.*)

A la suite de cette discussion, une demande de renvoi à la Commission, signée par M. Léon Blum et par plusieurs de ses collègues, a été repoussée comme le demandaient le gouvernement et la Commission. Puis le chapitre G, au chiffre de 185 millions de francs, a été adopté. Après lui l'ont été également les deux chapitres AC et AD de la première section du budget extraordinaire du ministère de la Guerre :

Chapitre. AC : Entretien de l'armée d'Orient, 186.939.000 francs.

Chapitre AD : Entretien de l'armée du Levant, 337.433.180 francs.

**Les affaires du Levant au Sénat.** — Comme la Chambre des députés, le Sénat s'est longuement occupé des affaires du Levant et, comme elle, il l'a fait à propos du budget des Affaires étrangères qu'il s'est repris à deux fois pour examiner. Nous ne dirons rien de la discussion qui eut lieu le 23 juillet, malgré son intérêt. Il convient au contraire de nous arrêter sur la séance du 28. Alors, en effet, la situation n'était plus la même en Syrie; les troupes du général Gouraud étaient entrées à Alep et à Damas. La discussion n'en a pas moins pris une certaine ampleur, grâce aux discours de MM. d'Estournelles de Constant et Victor Bérard, auxquels a répondu M. Millerand.

Nous n'hésitons pas à publier ici ces différents discours. Celui de M. d'Estournelles de Constant, bien qu'il soit très général et touche à une foule de questions, gravite tout entier autour des affaires du Levant et en parle souvent; nous le reproduisons donc à peu près intégralement. Quant à celui de M. Victor Bérard, il est en partie dirigé contre un homme que nous aimons, contre l'ancien directeur de *l'Asie française*. Notre impartialité, notre désir de documenter le lecteur nous font cependant un devoir de le publier sans en rien supprimer. Nous nous bornerons à rappeler ici qu'il y a deux hommes chez M. Victor Bérard, un savant et un politique. Nous faisons grand cas des travaux scientifiques de M. Victor Bérard, en particulier de ses beaux volumes sur *les Phéniciens et l'Odyssee*. De l'homme politique, de son coup d'œil, de la justesse de ses vues, nos lecteurs jugeront par le discours qu'ils vont lire. Ils se souviendront toutefois que M. Victor Bérard approuve la conduite que la France a naguère tenue en Egypte, et qui nous a menés à la perte de ce pays. C'en est assez, semble-t-il, pour



montrer quel cas on doit faire du sens politique du sénateur du Jura.

\*  
\*  
\*

Lors du vote du budget général de l'exercice de 1920, les chapitres G du budget extraordinaire du ministère des Affaires étrangères et AA du budget extraordinaire du Ministère de la guerre avaient été réservés. Le 28 juillet, le Sénat suspendit l'examen de la loi des finances pour discuter ces deux chapitres, dont le premier était l'objet d'un amendement signé de MM. Victor Bérard, d'Estournelles de Constant et plusieurs de leurs collègues. Au lieu des 185 millions de francs inscrits au budget pour le haut commissariat de la République française en Syrie et en Cilicie, les signataires de l'amendement proposaient de ramener ce crédit à la somme de 155 millions. C'est pour soutenir cet amendement que MM. d'Estournelles de Constant et Victor Bérard prirent successivement la parole.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Messieurs, mon intervention, retardée depuis plusieurs mois, pourra paraître à quelques-uns d'entre vous désormais inutile puisque, vous le savez par les journaux, nos troupes viennent d'entrer à Damas et à Alep. Nous sommes en présence du fait accompli que, pour ma part, je me suis efforcé de prévoir et dont j'ai tenté, maintes fois, d'entretenir le Sénat.

Un silence résigné cependant ne me suffit pas, au moment où le gouvernement nous demande de voter des crédits pour une expédition engagée à notre insu, en Syrie et en Cilicie, le budget porte même en Palestine, je ne sais trop pourquoi d'ailleurs.

M. PAUL DOUMER, rapporteur général de la Commission des Finances. — Cela a été corrigé.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Je ne parlerai pas de la Cilicie; je ne parle pas de ce que j'ignore; or je ne sais pas, je crois que pas un seul de nos collègues ne sait plus que moi, ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui se passera en Cilicie. J'espère que le gouvernement est mieux renseigné.

Je vais me borner à parler de notre expédition, de notre mission, de notre mandat — peu importe le terme — en Syrie; j'espère ne prononcer aucune parole qui puisse gêner l'action de M. le président du Conseil.

M. le président du Conseil me fera l'honneur de croire que je n'apporte à cette tribune aucune arrière-pensée, mais au contraire le très sincère désir d'aider le gouvernement à sortir d'une situation que j'ai longtemps considérée et que je voudrais ne plus considérer comme inextricable. Comment pourrais-je chercher à M. le président du Conseil une mauvaise querelle à propos de cette affaire de Syrie? Cette situation inextricable, ce n'est pas lui qui l'a créée; il n'en est que l'héritier direct ou indirect; je ne vois pas quel successeur en pourrait sortir mieux que lui. D'autres en pourraient sortir plus mal, nous devons l'aider; et de même, M. le général Gouraud.

J'ai trop longtemps et passionnément servi la France en Orient; je connais trop les difficultés si ingrates de la nouvelle tâche patriotique qu'il a consentie à assumer en Syrie, pour ne pas me faire un scrupule de dire un mot qui puisse diminuer la confiance dont il a besoin de se sentir, de se savoir hautement soutenu. Il faut que le général Gouraud sache, et que l'on sache autour de lui qu'il a, plus que jamais, la confiance entière, unanime, en même temps que l'admiration reconnaissante du Sénat. (Applau-

dissements.) Nous n'avons jamais douté de son succès et cela pour plusieurs motifs: d'abord, parce qu'il est le général Gouraud, ensuite parce qu'avec les moyens d'action dont nous disposons, les populations arabes ne peuvent songer à apporter une résistance armée à notre artillerie, à nos mitrailleuses, à nos avions, à nos tanks, sans parler de l'entraînement acquis par nos cadres pendant cinq années de guerre. Notre succès militaire est assuré.

Nous allons réussir, je pars de ce point de vue; nous réussissons, mais à quoi? Ce n'est pas une victoire à la Pyrrhus de plus que nous poursuivons; c'est un résultat durable et bien difficile à atteindre; nous voulons fonder l'ordre dans le pays même du désordre.

Au prix de quels sacrifices? — tout est là aujourd'hui. — Avec quelles précautions, aussi, avec quelle sagesse, quelle modération, quel esprit politique? afin que l'Allemagne ne puisse profiter de notre affaire de Syrie comme d'une diversion qui nous affaiblisse et l'encourage à nous résister? Là est le péril que je tiens à vous signaler; le très grand péril.

A vrai dire, cette diversion risque de tromper l'Allemagne, une fois de plus, elle peut lui faire illusion, lui suggérer de nouvelles fautes, et c'est à l'anarchie plutôt encore qu'à l'Allemagne qu'elle pourrait ainsi profiter. Il ne faut pas, en tout cas, qu'elle nous affaiblisse et nous détourne de nos devoirs et de nos intérêts primordiaux; ces intérêts vous les connaissez; cette discussion du budget en a fait ressortir, à nos yeux, l'urgence, la gravité: c'est, avant tout, l'exécution du traité dont tout le reste dépend; puis c'est la réintégration de nos trois départements d'Alsace-Lorraine dans le territoire français, ces départements dont on nous parlait hier avec tant de cœur et qui ont tant besoin de toutes nos forces, de toutes nos pensées, de toute notre activité; puis c'est la restauration de nos dix départements dévastés. Puis c'est la rénovation de la France entière, et sa mise en état de soutenir demain la concurrence très favorisée de la plupart de ses ennemis, de ses rivaux, de ses amis eux-mêmes. (Très bien! très bien!)

Je ne parle pas en pessimiste quand j'appréhende que les sacrifices qu'on nous demande de faire pour la Syrie, sacrifices en hommes et en argent, ne soient absolument disproportionnés avec nos ressources en hommes et en argent.

M. GAUDIN DE VILLAIN. — C'est à craindre.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Nos ressources sont limitées et nos charges sont démesurées; elles sont la conséquence matérielle de la guerre. On nous disait pendant la guerre, vous vous le rappelez trop bien: « L'Allemagne payera tout. » Mais en attendant...

M. GAUDIN DE VILLAIN. — C'est nous qui payons.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — ... nous avons 200 milliards de dettes, 50 milliards de dépenses à voter, nous venons de voter 8 milliards d'impôts nouveaux.

M. GAUDIN DE VILLAIN. — Sans compter 200 millions de charbon par mois.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Tout cela est bien lourd, mais c'est ici que notre tempérament français intervient et que nous entendons dire avec le vieux proverbe: « Plaie d'argent n'est pas mortelle. »

Certes! pourvu que les hommes nous restent! Or, nous en avons perdu, en tués et disparus, près d'un million et demi; à peu près autant d'invalides manquent à l'appel. Notre natalité est très faible, par rapport à celle de nos voisins; cela, on l'oublie toujours, on ne veut même pas y penser.

Et cependant c'est avec des hommes seulement que nous pouvons reprendre notre activité, récupérer nos forces, réparer le mal, dans la mesure du possible.

Or, non seulement les hommes nous manquent, mais (je vous supplie, Messieurs, d'y réfléchir) l'augmentation de



toutes celles de nos dépenses qui ne sont pas, à proprement parler, des dépenses militaires correspond à une diminution de notre population. C'est ce qu'on perd trop de vue. Les dépenses militaires nous coûtent bien plus que l'argent qu'elles représentent, elles entraînent une diminution correspondante du nombre d'hommes dont nous aurions besoin pour remettre la France en valeur. Elles nous surchargent et elles nous vident....

Bien loin de réduire nos dépenses militaires, comme on s'y attendait, après l'armistice, nous les avons doublées, triplées, quadruplées presque....

Prenez très sommairement dans le rapport de M. Doumer les chiffres du budget de la guerre : budget ordinaire, 2 milliards 579 millions ; budget extraordinaire, 1 milliard 649 millions ; total, 4 milliards 228 millions. Or, nous ne dépensions en 1914, avant la guerre, au même budget, que 1 milliard 435 millions. Essayez de calculer ce que ces 4 milliards 228 millions représentent d'hommes sous les drapeaux.

Cela nous fait bien près de trois classes. Nous avons des jeunes gens de la classe 1918 qui ne sont pas encore démobilisés, qui sont encore là-bas, on ne sait où ? Nous avons la classe 1919 un peu partout ; la classe 1920 a dû brusquer son instruction, comme je l'ai dit ; et songez quelle épreuve subissent ceux de ces jeunes gens, presque des enfants, qu'on a envoyés sous le ciel brûlant de la Syrie, sous le climat malsain de la Cilicie ? Je ne veux pas insister, en ce moment, sur ce point ; je le devrais pourtant.

Mais le ministère de la guerre n'est pas tout dans nos budgets militaires. Et, sans rechercher toute une poussière de dépenses de cet ordre qu'il faudrait pourtant relever dans la plupart des autres budgets, prenons seulement aujourd'hui celui de la marine, celui des colonies et des Affaires étrangères, à notre total de 4.228 millions il faut ajouter 852 millions, disons 1 milliard en chiffres ronds, pour la marine, budget ordinaire et budget extraordinaire. Et encore, pour quelle marine ! Marine dérisoire, insuffisante, budget d'attente, budget amorce, nous dit-on. Vous avez entendu les déclarations du ministre de la marine, à ce sujet....

Voyons maintenant les colonies ; ici encore, que d'illusions ! Un des principaux membres du gouvernement — je ne dirai pas son nom — nous disait récemment, alors que nous étions inquiets de voir envoyer en Syrie et en Cilicie des effectifs bien nombreux : « Ce ne sont pas des troupes métropolitaines, ce sont des troupes coloniales. » Je me demande si le gouvernement et le pays se rendent bien compte de ce que signifient ces mots : « Ce sont des troupes coloniales. »

Tout d'abord, nous avons le devoir de ménager nos colonies. Elles nous ont aidés à l'heure décisive ; elles nous ont prodigué leur magnifique effort au delà de toute attente. Est-il moralement et matériellement possible, aujourd'hui, de venir leur demander de recommencer la guerre, d'abandonner de nouveau leurs foyers à peine retrouvés, et creusés de si nombreux vides ? Et recommencer quelle guerre ! Comment demander à des indigènes, pour la plupart des musulmans, d'aller en Syrie pour combattre non plus des Européens, mais d'autres musulmans, des Arabes, des Turcs ?

Cela est grave. On me répond que, si le recrutement ne se fait pas facilement on pourra y arriver quand même, dans une certaine mesure, par la contrainte ; nous disposerions en effet, au besoin, de moyens irrésistibles que l'on connaît pour assurer leur obéissance. Soit ! Mais il nous faudra donc alors aux colonies des effectifs assez nombreux pour rendre ce recrutement forcé efficace. C'est un cercle vicieux : plus nous aurons besoin de troupes coloniales, plus nous devons envoyer d'effectifs métropolitains pour les recruter.

Il y a encore une autre considération sur laquelle je n'aurai pas besoin d'insister, mais qui est, elle aussi, capitale. Gardez-vous de considérer nos colonies comme un réservoir inépuisable d'hommes où vous pourrez prendre tout ce dont la métropole aura besoin. A supposer que vous ne rencontriez aucune résistance, il vous faudra compter avec les intérêts mêmes de ces colonies.

Le jour où vous aurez dépeuplé nos colonies — je parle surtout de l'Afrique — non seulement vous aurez créé de graves mécontentements, mais vous aurez surtout tari le réservoir d'hommes dont nos colonies ont besoin elles-mêmes, comme la métropole, pour se mettre en valeur, pour commercer, pour vivre.

Et si vous arrivez à n'occuper vos colonies que pour en décimer la population et pour les laisser, par suite, en friches, que penseront de nous les autres grandes puissances en nous voyant tirer si mauvais parti du domaine que nous nous sommes attribué, non sans soulever parfois quelque envie ? En nous voyant tout au moins négliger des contrées entières de cet immense domaine ? Que de causes graves de récriminations, de convoitises, de conflits !

M. HERVEY. — On pourra toujours comparer notre domaine à celui de l'Angleterre. Ce sera un excellent point de comparaison.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Mon cher collègue, si je voulais instituer sur ce point un débat, je le pourrais facilement mais le Sénat désire que nous abrégions cette discussion.

Il est nécessaire d'écouter le gouvernement, c'est entendu ; mais, pour l'écouter utilement, encore faut-il que nous connaissions la situation dont il va nous parler, et j'estime que nous ne la connaissons pas. Est-ce admissible ?

Est-ce donc inutilement que j'aurais passé quarante années de ma vie à servir notre influence à l'étranger, à préparer moi-même des budgets au ministère des Affaires étrangères et en Tunisie ? Et quand je dénonce, sans me lasser, les entraînements qui nous conduisent, d'engrenage en engrenage, à des sacrifices affaiblissants, épuisants, est-ce donc là perdre notre temps ?

M. HENRY BÉRENGER. — Nous vous écoutons avec plaisir et intérêt.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Revenons aux crédits extraordinaires qu'on nous soumet. Combien le ministère des Affaires étrangères nous demande-t-il pour cette simple expédition de Syrie, de Cilicie ? On nous demande 185 millions..

M. GAUDIN DE VILLAIN. — C'est une amorce.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — C'est une amorce ; en effet, il y a encore, comme M. Lucien Hubert le faisait remarquer dans son rapport et dans son discours, 20 millions pour un fonds spécial qui n'a pas d'autre objet que de compléter au besoin l'insuffisance de ces 185 millions. Il y a encore les fonds secrets. Cela fera donc à peu près 210 millions pour les affaires étrangères ; soit au total et pour l'ensemble de nos seules dépenses militaires, la somme énorme de 5 milliards 466 millions.

M. LUCIEN HUBERT, rapporteur du budget des Affaires étrangères. — Je n'ai pas dit cela. Il ne faudrait pas additionner le tout, sous prétexte que j'ai dit que parfois on en prenait une partie.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — J'ai simplement rappelé ce que j'ai conclu de vos paroles à propos de ce fonds spécial de 20 millions.

Je continue. Les dépenses des affaires étrangères ajoutées au total des dépenses militaires, cela fait 5 milliards 466 millions. J'ai bien le droit de demander ce qu'on va en faire.

M. LE RAPPORTEUR DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — C'est autre chose.



M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Et je ne puis m'abstenir de faire remarquer que ce total de 5 milliards 466 millions de dépenses militaires est, à lui seul, plus élevé que tout l'ensemble de notre budget d'avant la guerre, ce fameux budget de 1914, qu'on appelait l'Himalaya des budgets et qui ne s'élevait pourtant qu'à 5 milliards 191 millions de francs.

Mais je demande ce que nous allons faire de ces sommes énormes qui comportent le sacrifice de tant d'hommes.

Qu'allons-nous faire en Syrie?

Et ici je réponds aux préoccupations très légitimes de M. Ribot (1), quand il nous disait que nous ne pouvions pas songer à abandonner la Syrie et la Cilicie.

Qui a parlé d'abandon? Personne n'a songé à la répudiation d'une œuvre nationale. Nous voulons simplement signaler les périls à éviter. Il y a une nuance. Personne parmi nous, même parmi ceux qui voient, comme moi, cette expédition avec le plus d'inquiétude, personne n'a parlé et ne parle d'abandon, parce que nous nous rendons bien compte que cette question n'est pas une question de partis (*Très bien ! très bien !*), qu'elle n'est pas l'œuvre d'un temps ou d'un régime. C'est une œuvre française, par excellence, c'est l'œuvre de tous les temps (*Applaudissements*) depuis les croisades et saint Louis jusqu'à François I<sup>er</sup>, jusqu'à saint Vincent de Paul (*Applaudissements à droite*) jusqu'à Colbert, Dupleix, Bonaparte et l'Égypte, jusqu'à la Restauration qu'il ne faut pas oublier, jusqu'au grand mouvement émancipateur de 1868, jusqu'à Ferdinand de Lesseps et l'isthme de Suez, enfin jusqu'à Jules Ferry et sa grande œuvre de la France nouvelle et de l'empire colonial. (*Vive approbation.*)

Mais c'est justement parce que j'ai été témoin des entraînements naturels, généreux et trop souvent irrésistibles, auxquels nous avons déjà cédé en matière coloniale, c'est parce que je vois que ces entraînements nous menacent encore, à une heure dangereuse, que je dis à M. le président du Conseil : « Ne les suivez pas ! résistez ! » Nous n'avons pas toujours résisté !

J'ai le souvenir trop présent des incidents de Bangkok, de Fachoda. Ce sont les anneaux d'une longue chaîne; mais enfin, nous avons, avec ou sans mesure, fondé un immense empire colonial; la France était devenue une grande puissance musulmane, et nous avons le droit d'espérer qu'elle viendrait, d'elle-même, sans qu'il soit besoin de nouvelles conquêtes, soutenir, fortifier notre influence traditionnelle en Orient. Or vous allez plutôt la compromettre, en nous demandant un milliard, tout compris, et même davantage, pour votre expédition en Syrie et en Cilicie — oui, un milliard, puisque la guerre seule et la marine nous coûteront 700 à 800 millions. C'est énorme. C'est fou....

Comparez avec un passé relativement récent — j'ai vu ce qui a été voté par nos Chambres, sous l'œil d'une opposition autrement vigilante que celle de nos jours — ce qui a été voté lors de l'occupation de la Tunisie, en 1881. A combien montèrent alors nos dépenses militaires, les dépenses de l'expédition? A moins de 40 millions. Faites la part de la vie chère. Multipliez par 3, par 4, par 5, vous n'arrivez pas à 200 millions, cinq fois moins que vos dépenses de Syrie. Et les dépenses de 1881 se sont réduites, en quelques années, à des chiffres minimes, 6 millions et demi en 1907 et néant pour celles de la marine.

Et l'administration du protectorat tunisien était payée par la Tunisie! Et la métropole ne prenait à son compte que la garantie d'intérêt des chemins de fer, 2 millions, et le traitement du résident général! Quelle différence!

(1) Allusion à certaines paroles du discours prononcé par M. Ribot, au Sénat, le 23 juillet, au cours de la discussion du budget des Affaires étrangères, après les discours de MM. Hubert et Millerand.

Il est vrai que la Tunisie est un grenier d'abondance, tandis que la Syrie est tout autre chose; mais ce serait une raison de plus pour ne pas y aventurer, sans compter et notre argent et nos enfants, surtout nos enfants.

Quels progrès nous avons faits dans le gaspillage colonial. Regrettons aujourd'hui l'opposition sévère de 1881; nous avons pris l'habitude aujourd'hui de dépenser sans compter, sans même de discussion sérieuse possible.

Il est vrai, me disait tout à l'heure notre collègue M. Hervey, que l'Angleterre n'est pas plus raisonnable que nous; c'est son affaire! Et pourtant nous sommes solidaires! Notre intérêt commun, notre devoir serait de l'amener à modérer avec nous ses entreprises.

Hélas! il n'en est rien. Tous nos Alliés s'abandonnent à des surenchères de dépenses militaires et navales. Les Etats-Unis, qui parlaient de désarmement, ont mis en chantier des constructions navales disproportionnées avec les nôtres, impossibles à suivre; trop heureux s'ils ne sont pas entraînés à se préparer, malgré eux, à une expédition au Mexique. (*Mouvements divers.*)

C'est dans cet état d'esprit, dans ce vertige d'entreprises coloniales et autres que nous avons tenté, les Anglais et nous, la nécessité de nous faire aider par ceux de nos Alliés dont les ambitions répondaient aux nôtres et que nous avons fait appel aux Grecs. Je parlerai de la Grèce avec la sympathie fidèle d'un philhellène qui n'a jamais varié, mais qui ne veut pas tromper un peuple ami. Je n'ai jamais cessé particulièrement de manifester à M. Venizelos toute l'admiration qu'il mérite; mais je dois à la Grèce, comme à mon pays, la vérité. Je connais, je conçois le beau rêve du panhellénisme; mais ce rêve, il ne fallait pas pousser la Grèce à vouloir le réaliser en un jour. La Grèce, elle aussi, a des forces limitées, avec lesquelles elle doit compter. Est-ce donc lui rendre service que de l'avoir précipitée, pour faciliter notre propre besogne, sur l'Albanie, la Thrace occidentale et orientale, sur la Macédoine, sur Smyrne et l'Anatolie. Je suppose que les Grecs arrivent.

M. GAUDIN DE VILLAIN. — Oui, ils arrivent!

M. DE LAMARZELLE. — Ils n'iront pas loin.

M. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. — Ils arrivent, c'est entendu, mais je souhaite pour eux et pour nous que la redoutable tâche que nous leur avons confiée et qu'ils ont assumée ne soit pas trop disproportionnée à leur forces. (*Approbation.*)

Mais il faut tout prévoir; il se peut qu'un jour les armées grecques, les Grecs eux-mêmes se lassent et qu'ils fléchissent. Alors, ils feront appel à nous. Que leur répondrons-nous? Pourrons-nous les abandonner? Non. Nous ne pourrions pas davantage les soutenir. Contre qui, en effet? Contre les populations chrétiennes que nous avons défendues jadis contre l'oppression? l'oppression alors changerait de camp; nous serions du côté de l'opresseur. Ou bien les soutiendrons-nous contre la résistance des populations musulmanes? et alors ce serait toujours le même problème qui s'imposerait à nous: l'envoi d'effectifs coloniaux qui, naturellement, répugneront à marcher contre des musulmans. Que de déceptions! que de conflits en perspective! C'est la question d'Orient rouverte et en Europe et en Asie. C'est la guerre à recommencer...

Messieurs, je conclus: prenons garde. Nous avons commencé la guerre par la défense sacrée de la justice et de la liberté des peuples. C'est par là que nous avons gagné la sympathie, l'amitié, le concours des peuples alliés et aussi, ne l'oublions pas, des peuples indigènes. Que cette guerre ne se termine pas par l'oppression. N'abandonnons pas nos principes, notre raison d'être, la raison même de notre victoire; sinon, les peuples, à leur tour, nous abandonneront; ils se retourneront, eux aussi, contre nous.

Encore une fois, je ne doute pas de notre succès mili-



faire en Syrie. Mais il ne nous faut plus de victoires à la Pyrrhus, qui nous affaiblissent et nous paralysent sur le Rhin et sur tous les points essentiels où notre activité s'impose. Ne faisons pas le jeu stupide du militarisme allemand.

Le jour où tous ces indigènes d'Afrique et d'Asie auront à se plaindre, soit de nos armes, soit de notre recrutement, soit de nos ambitions trop exigeantes, alors un grand changement se produira, non pas subitement, mais profondément et d'autant plus dangereux : nous avons réussi par notre tolérance, par notre respect de la justice, par notre esprit d'humanité, à nous faire respecter et aimer des indigènes : c'était notre meilleure défense au milieu d'eux ; ils croyaient en nous, nous les avons peu à peu rassurés, vraiment gagnés à nous : nous avons gagné leurs cœurs. Et voilà que maintenant, après avoir accepté le sacrifice fraternel ou filial de leur sang, prodigué sur nos champs de bataille, nous les rendrions de nouveau défiants, mécontents, hostiles ?

Prenons garde ! nos enfants seront bientôt en infime minorité en face de ces multitudes d'indigènes des continents africain et asiatique ; quelle que soit leur valeur, leur intelligence, leur génie, leur nombre sera bien faible devant ces masses toujours et toujours renouvelées. Et que deviendront-ils, si nous avons tourné contre eux, le cœur de ces masses, si nous les leur avons rendues hostiles, si, avec les ressources du progrès moderne, elles se mettent en communication, sous la poussée ou sous la conduite de quelque Tamerlan, quelque destructeur infernal, qui exploite leur ignorance, leurs rancunes, leurs convoitises et si elles se mobilisent ; si l'Orient, instruit par nos ennemis d'hier, envahit non la France seulement, mais l'Europe, l'Occident ?

Allons-nous déchaîner, nous, grande puissance chrétienne musulmane, puissance de la Révolution et de la liberté, grande puissance humaine, allons-nous précipiter ces périls lointains, chimériques, dont on riait, il y a vingt ans, le péril noir, le péril jaune, contre ce péril nouveau et inattendu, le péril blanc, que nous aurions créé de nos propres mains, et qui aurait dû être, non un péril, mais un bienfait, le salut de la civilisation et le nôtre ?...

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Victor Bérard.

M. VICTOR BÉRARD. — Messieurs, quel que soit le désir unanime du Sénat d'achever en temps utile, sous la férule de sa commission des finances... (Rires.)

M. MILLIÈS-LACROIX, président de la Commission des finances. — La férule est douce.

M. VICTOR BÉRARD. — ... cette course un peu échevelée vers le vote final du budget, il a un désir encore plus grand : celui de connaître la vérité, un peu de la vérité, tout au moins, en ce qui concerne notre situation réelle dans le Levant. Tous ici, désirons être un peu renseignés sur la maintenance et la garantie de nos droits dans toutes les provinces de l'ancien empire ottoman, aussi bien à Constantinople qu'à Bagdad, à Smyrne qu'à Mossoul, à Andrinople qu'à Jérusalem, et nous voulons surtout être un peu rassurés sur la situation des troupes que nous avons envoyées là-bas (Très bien !), sur les conditions matérielles et morales où combattent aujourd'hui ces poilus envoyés de France et de Macédoine, sur la position où l'on a mis le vainqueur de Champagne, l'héroïque soldat des Dardanelles et du Maroc, celui qui, à juste titre, peut passer pour la plus pure gloire des armées françaises, celui qui, dans la pléiade de nos vainqueurs, est véritablement le Bayard de la troisième République. (Très bien ! et vifs applaudissements.)

Même si, après les premiers télégrammes nous annonçant notre victoire de Damas, un silence subit ne s'était pas fait, même si, dans ce silence, des nouvelles que je veux croire fausses, que je sais, en tout cas, exagérées,

n'étaient pas survenues, nous annonçant un grave échec des troupes françaises en Syrie, l'occupation d'Adana par les Turcs et la pendaison du commandant français sur les ruines de la ville prise, même si, comme je l'espère, notre intervention à la tribune n'avait pour effet immédiat que de nous apporter des nouvelles excellentes, que le ministre a reçues depuis quelques heures, depuis quelques jours peut-être, et qu'il a bien voulu tenir en réserve pour vous récompenser de la bienveillance que vous me témoignerez, je l'espère, il nous suffirait encore des événements de ces six derniers mois, de la capitulation de Marach, de la capitulation d'Ourfa, de l'abandon d'Aïn-Tab, du massacre de Bozanti, de l'armistice d'Angora, pour que nous venions à cette tribune vous demander : dites-nous un peu où nous en sommes ; vous nous devez la vérité, nous sommes de taille à la supporter ; ce n'est pas du tout une besogne d'opposition que nous voulons faire. Ou plutôt, parlons net : il faut à tout gouvernement une opposition légale, une opposition loyale, sans ambition personnelle et, j'ai le droit de le dire, toute dévouée à la personne du président du Conseil, mais qui, à certains moments, vient lui dire : voudriez-vous bien nous expliquer la politique qu'on fait là-bas, que vous faites ou que vous laissez faire ? Cette politique, quelle est-elle ? Pourquoi l'avez-vous décidée et qui l'exécute ?

Il nous semble, à regarder les textes, que de cette politique le général Gouraud ne saurait être en aucun cas tenu pour responsable... (Très bien !)

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — Parbleu !

M. VICTOR BÉRARD. — A côté de lui, peut-être au-dessus de lui, d'autres ont voulu ce qui se passe aujourd'hui. Et, quand nous nous reportons à ses paroles, à ses proclamations et à ses écrits, nous constatons un tel écart entre ce qu'il annonçait et ce qui arrive aujourd'hui, que nous ne pouvons pas croire un seul instant que cet homme, qui est la loyauté même, ait eu la décision suprême dans tous ces événements. (Très bien !)

C'est pourquoi, laissant de côté les crédits militaires qui s'adressent à lui, que nous ne voulons, en aucun cas, ni lui chicaner, ni lui enlever, nous voulons réduire les moyens d'une politique qu'il subit peut-être plus qu'il ne la mène. Nous avons voulu appeler votre attention sur ce chapitre G des affaires étrangères, dont je voudrais vous raconter l'histoire véridique, bien que merveilleuse et presque invraisemblable.

M. HERVEY. — Nous sommes en Orient !

M. VICTOR BÉRARD. — Si nous n'étions pas, comme vient de le dire notre collègue M. Hervey, au pays des mille et une nuits, nous aurions le droit de ne pas croire à cette histoire. Elle nous a été racontée pourtant, tout au long, par M. le rapporteur du budget des Affaires étrangères devant la Chambre, M. Noblemaire, et, dans la discussion qui a eu lieu dans l'autre assemblée, M. le Président du Conseil nous a prévenu que M. Noblemaire était, en quelque mesure, son porte-parole.

Voici donc l'histoire sommaire de ces crédits. En 1919, le crédit représenté aujourd'hui par 185 millions était de 50 millions. Dans le projet déposé en décembre-janvier par le précédent gouvernement, ce crédit devait s'élever à 100 millions. Quand le gouvernement actuel vint au pouvoir, on fit, sur les instances du ministre des Finances, une compression et l'on ramena le crédit à 90 millions : c'est ce chiffre de 90 millions que l'on vint présenter à la commission des finances de la Chambre.

Cette commission eut le désir légitime de connaître pourquoi, de 50, on sautait à 100 et, de 100, l'on revenait à 90. Le ministère répondit que cela n'était pas tout à fait de sa compétence, qu'il fallait s'adresser au général Gouraud.

On télégraphia donc au général, qui répondit, au commencement d'avril, en envoyant un état de dépenses très détaillé, lequel s'élevait à la somme de 329 millions. Ce



fut une seconde surprise à la commission des finances : sauter de 90 à 329, plus que le triple, presque le quadruple.

On demanda donc un nouvel avis au gouvernement. Il répondit que, pour le premier semestre de 1920, il avait accordé au général un crédit de 43.700.000 francs, que ce crédit devait être en exercice et que, pour l'ensemble de l'année, il fallait compter 88 ou 89 millions.

La commission des Affaires extérieures se trouva prise dans un étrange embarras quand la commission des finances vint lui demander ce qu'elle lui conseillait de choisir : 88 ou 329 millions. La réponse fut : « Nous vous conseillons 293 millions. » (*Sourires.*)

Pourquoi 293 après 329, après 90 et après 100 ? La commission des finances, encore plus embarrassée, pensa que 293 était trop. Elle hésita, nous dit le rapporteur, entre 200 et 250 millions. C'était le cinquième ou sixième chiffre que l'on proposait pour ce chapitre.

On résolut de s'adresser au général Gouraud lui-même pour trancher le débat et c'est en mai 1920 — reprenez bien cette date, vous verrez que, dans toute cette histoire, ce mois de mai a une importance capitale — que le général Gouraud répondit : « Si vous me donnez 152 millions, je pourrai m'en arranger ; tout de même, si vous me donniez 220 millions, tout irait mieux. » Et il expliquait comment il comptait s'y prendre pour descendre de 329 millions soit à 220 millions, soit à 152 millions. Pour descendre à 220 millions il supprimait un certain nombre de chapitres auxquels il ne tenait évidemment nullement, et il apparaît tout de suite, quand on prend le détail de ces dépenses auxquelles le général Gouraud ne tenait pas, qu'elles sont destinées à nous installer d'une façon définitive en Syrie, sous la forme où nous sommes installés en Tunisie ou au Maroc. Il y avait donc des dépenses de marocanisation ou de tunisification auxquelles le général Gouraud renonçait immédiatement. Mais, ne vous y trompez pas : si l'on voulait exécuter le plan tunisien ou marocain, de l'aveu même du général Gouraud, il faudrait ajouter aux 220 millions qu'il demande une série de chapitres qui se montent à environ 125 millions, si bien que le coût s'élèverait — septième ou huitième chiffre — à 345 millions et non plus à 329 millions, ni à 293, ni à 250, ni à 200, ni à 100 ou à 90 millions.

M. le général Gouraud disait donc : « Donnez-moi 220 millions, ou, si vous le voulez, ne m'en donnez que 152, mais je prends la responsabilité de l'entreprise à 220 et je vous la laisse à 152. »

C'est alors que, de plus en plus inquiètes, la Commission du budget et la Commission des Affaires étrangères s'adressèrent au gouvernement et, d'après les termes du rapport, le département donna son acquiescement à un changement de chiffre, qui nous a amenés au crédit actuel de 185 millions.

Pourquoi 185, plutôt que 200 ou 160 ? Je crois l'avoir découvert par une simple opération d'arithmétique. Si vous additionnez le chiffre maximum du général Gouraud : 220 millions, et le chiffre minimum : 152, et, si vous coupez la poire en deux, vous obtenez 185. Voilà pourquoi ce chiffre vous est demandé.

Je n'ai pas besoin de vous dire que ces opérations financières me semblent tout de même un peu étranges. Ces dépenses du chapitre des Affaires étrangères ne sont pas les seules ; elles vont avec certaines dépenses du ministère de la Guerre, lesquelles sont chiffrées, et certaines dépenses du ministère de la Marine, lesquelles ne sont pas chiffrées dans le budget.

Au chapitre Z du budget extraordinaire, en effet, l'armée d'Orient reçoit 186 millions ; au chapitre AA, l'armée du Levant en reçoit 337, ce qui fait 524 millions. Si vous ajoutez ces 524 millions soit au chiffre de 185, ce qui donne 709, soit au chiffre maximum de 345, ce qui donne-

rait 869, vous n'êtes pas encore aux termes de ces dépenses levantines, car il faut ajouter les dépenses navales, qui, je vous le répète, ne figurent pas à un chapitre spécial du budget de la marine. Mais ces dépenses navales, d'après les marins, montent au minimum à 200 millions.

C'est donc 1 milliard tout rond que l'on vous demande pour les dépenses de la politique française au Levant. Je ne suis pas encore au bout ; dans le budget extraordinaire du ministère de la Guerre figure en outre un chapitre AB, lequel porte comme rubrique : « Contingents des nationalités étrangères, 135 millions », et je ne sais pas si, dans ces contingents, il n'est pas des troupes occupées au Levant et des hommes de nationalité levantine.

Voilà donc comment se pose le problème. On vous demande, pour vos dépenses dans le Levant, au minimum 1 milliard, peut-être davantage. Ce sont les dépenses prévues. Inutile de vous dire — vos rapporteurs des Affaires étrangères vous l'ont dit de tout temps — que, dans une expédition comme celle de Syrie, l'imprévu intervient à toute minute. (*Très bien !*)

En nous tenant donc au chiffre d'un milliard, nous sommes au-dessous de la vérité. Et pour faire quelle politique ?

Comme commentaire à ces chiffres, je pourrais m'en tenir simplement aux arguments que vous ont déjà donnés à cette tribune, MM. Hubert et Ribot.

M. Lucien Hubert, avec sa puissance oratoire d'évocation, nous a montré nos devoirs en Syrie. Il nous a dit pourquoi ce pays méritait qu'on s'y installât : « La Syrie, où François I<sup>er</sup> et la Convention elle-même, plus tard, avaient affirmé à la face du monde des droits qui auraient dû être imprescriptibles, la Syrie où, après avoir établi notre prestige de puissance chrétienne, nous sommes apparus un jour comme grande puissance musulmane, la Syrie, rêve traditionnel de la France... »

Et M. Hubert continuait en nous disant que le maître de l'Orient est bien près d'être le maître de l'Occident et de l'univers. Il nous montrait le rêve de tous les conquérants de pénétrer dans cet édifice dont « Constantinople est la porte, dont Bagdad est la clef de voûte, dont les Indes sont la nef », dont le Gange est le transept gauche, dont la Chine est l'abside..., dont le Japon est sans doute la sacristie et le baptistère. (*Applaudissements et rires.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES. — C'est une cathédrale !

M. VICTOR BÉRARD. — Méfiez-vous, mes chers collègues. M. Lucien Hubert est un pince-sans-rire qui sait panacher quelquefois de sages conseils la pourpre de son éloquence. Il vient de vous dire que le maître de l'Orient est bien près d'être le maître du monde, que tel a été le rêve de tous les conquérants : Alexandre, César, Barberousse, Soliman et, en des temps plus récents, l'Angleterre et la Russie. Entre l'ours et la baleine, l'aigle prussien avait essayé de passer la tête... Voilà le conseil.

M. GAUDIN DE VILLAIN. — L'ours est bien malade.

M. VICTOR BÉRARD. — L'aigle prussien passait la tête de ce côté-là. Où est la tête de l'aigle prussien maintenant ? J'ai vu l'aigle prussien pour la première fois arriver dans ces contrées levantines sur le casque de Guillaume II, en 1889. Vous savez ce qu'était alors l'aigle prussien dans le monde. Depuis vingt ans que Bismarck avait établi son Allemagne unifiée et victorieuse, depuis vingt ans que Metz et Strasbourg étaient rentrées, disaient les Allemands, dans le giron de l'Empire allemand, l'aigle prussien planait sur toute l'Europe et gouvernait, en somme, le monde à sa guise. Pourquoi ? Parce que, selon le mot de Bismarck, il savait que toutes ces questions levantines ne valaient pas pour lui « les os d'un grenadier poméranien », et que, quand on voulait être le maître en Europe, quand on voulait seulement rester maître de Metz et Strasbourg et tenir le Rhin sous l'emprise allemande, il fallait avoir la com-



plaisance de la Russie et l'amitié de l'Angleterre. En 1889, Bismarck, à son corps défendant, laissait venir son jeune Guillaume II au Levant. Il croyait que jusqu'au bout il serait le maître, que ces équipées de jeune homme n'avaient pas grand inconvénient, qu'après tout les voyages forment la jeunesse et qu'on se bornerait là-bas à des entreprises commerciales. Deux ans après, Bismarck était renversé. Sept ans plus tard, en 1898, l'aigle prussien reparaisait à Constantinople, sur le casque du même Guillaume II. Ce n'était plus pour l'entreprise commerciale ; c'était pour le commencement de l'emprise territoriale, politique ou colonisatrice.

Et vous savez quel fut le troisième voyage de l'aigle prussien en ce mois d'octobre 1917 où, revenant sur le théâtre de ses exploits, Guillaume II put s'assurer ce que coûte à une puissance occidentale qui veut rester maîtresse du Rhin l'inimitié que l'on s'acquiert tôt ou tard quand on veut prendre sur la route des Indes une place que l'Angleterre ne tolérera jamais à personne. (*Vifs applaudissements.*)

Voilà la leçon que vous a donnée ce grand maître en ironie qui s'appelle M. Lucien Hubert.

Quant à M. Ribot, vous vous doutez bien qu'avec sa prudence parlementaire, il a su s'associer d'avance aux enthousiasmes et aux succès du jour, mais vous savez aussi qu'avec sa sagesse patriotique, il s'est réservé les critiques et les conseils du lendemain. Il vous a dit que nous devions monter à Damas et à Alep.

Nous avons à Beyrouth, sur la côte, une armée française. Devant cette armée, le Liban et les cèdres ; devant le Liban, Alep et Damas. Et, certes quand on a une armée française, elle veut monter, il est difficile de la tenir en place. Nous irons à Damas, nous irons à Alep ; il faut monter aux cèdres. Mais M. Ribot vous a dit tout de suite que, quand on monte aux cèdres, on n'y reste pas, il faut en redescendre.

M. RIBOT. — Je n'ai jamais dit cela.

M. VICTOR BÉRARD. — C'est que M. Ribot a mesuré, dit-il, d'un regard parfois inquiet l'effort supplémentaire que notre budget et nos effectifs vont avoir à supporter. Il ne faut pas, nous a-t-il dit, que la Syrie devienne un gouffre où nous jetions sans compter les trésors de la France ; bref, M. Ribot nous répétait exactement le conseil de M. Lucien Hubert : il ne faut pas qu'en défendant des intérêts peut-être secondaires pour la France, nous mettions en péril ses intérêts vitaux. C'est toujours l'apologue de l'aigle prussien. (*Très bien!*)

Je n'ai donc, je crois, qu'une chose à faire : commenter par des chiffres les conseils que vous ont donnés nos collègues.

Pouvons-nous, matériellement, entreprendre une politique syrienne ? Que peut nous coûter cette politique ?

J'ai dit que, si nous additionnons les prévisions levantines, nous arrivons, pour les seules dépenses militaires et navales, à 1 milliard. Mais il ne faut pas oublier un certain nombre de sommes qui viennent s'y ajouter. Prenez en effet dans le budget de la guerre ce que coûtent l'Algérie et la Tunisie : 212 millions ; les troupes coloniales 172 millions ; le Maroc 394 millions ; ajoutez les dépenses militaires extraordinaires inscrites dans le budget du ministère des Colonies : 177 millions ; plus au chapitre H. M. 15 millions, vous atteignez aisément un nouveau milliard 50 millions, plus les dépenses navales de notre empire colonial, ce qui fait qu'au bout du compte, simplement pour la défense et la garnison de vos possessions d'outre-mer, en ne tenant pas compte de leur mise en valeur, vous atteignez, dans ce budget de l'an de grâce 1920, 2 milliards 200 millions, et peut-être davantage, de dépenses purement militaires dans votre domaine colonial.

Sans doute, dans ces 2 milliards, il y a deux parties tout à fait distinctes. Vous avez des colonies que vous êtes

obligés de défendre. Ce sont vos colonies actuelles. Mais est-il bien nécessaire, quand on dépense 1 milliard pour conserver ces colonies, de dépenser encore 1.200 millions pour augmenter cet empire ? Avez-vous réellement besoin de l'augmenter ? Vous habitez un territoire de 550 000 kilomètres carrés ; vous possédez en ce moment outre-mer seize fois la superficie de votre héritage. Croyez-vous qu'il faille encore y ajouter quelque chose ? et croyez-vous que vous ayez les possibilités matérielles et humaines de remplir ce programme ?

Possibilités matérielles : vous êtes obligés de penser à l'alimentation de votre métropole. Vous n'avez pas le pain de demain. Le calcul a été fait à la tribune par M. Chénobenoit et M. de Lubersac ; on vous a dit que, grâce au dévouement de nos paysans, nous allions avoir une admirable récolte. A la Chambre, on a fait ce calcul plus précisément encore. Nous pouvons espérer 70 millions de quintaux, dont 15 millions seront réservés à l'ensemencement. Vous serez obligés d'acheter 20 ou 25 millions de quintaux avant la fin de l'année. Ajoutez que votre récolte du Maroc, de Tunisie et d'Algérie est déficitaire ; c'est pour le moins 4 millions de quintaux que vous aurez encore à acheter avant la fin de l'année. Est-ce véritablement le moment de prendre sur vos ressources pour les envois en Syrie et ailleurs ?

M. de Lubersac vous disait l'autre jour que notre récolte serait perdue si vous ne donniez pas les abris nécessaires ; est-ce le moment d'envoyer en Syrie les abris et les matériaux qui nous manquent ? Car la Syrie ne vous donnera rien ; c'est la vérité reconnue de tout le monde.

M. GAUDIN DE VILLAIN. — C'est bien pour cela que l'Angleterre nous y a envoyés !

M. VICTOR BÉRARD. — Si l'on pouvait la mettre en doute il suffirait de lire le dernier rapport de la mission lyonnaise, résumé dans la *Revue de la Société de Géographie*. C'est un rapport qui ne peut pas être soupçonné et un résumé sûrement exact, car il a été élaboré par cette mission lyonnaise, composée de savants éminents, et tout dévoués à l'œuvre syrienne. Ce rapport, en somme, est l'œuvre de la Chambre de commerce de Lyon et de la Chambre de commerce de Marseille, et je vous assure qu'on ne peut les accuser ni l'une ni l'autre de manquer de tendresse pour l'œuvre syrienne.

Or, que résulte-t-il de ce rapport ?

En premier lieu, sur les sept spécialistes qui avaient été envoyés là-bas, trois y sont restés malades et n'ont rien pu faire ; les quatre autres sont revenus en nous disant, le géologue : « Ne croyez pas que vous trouverez en Syrie une richesse minière quelconque ; tout ce dont on vous a parlé comme mine n'existe pas ; il n'y a même pas d'argile à briques. Quant aux phosphates, que l'on vantait jadis, d'abord, ils ne se trouvent pas en Syrie, ils se trouvent en Palestine, de l'autre côté de la mer Morte ; en second lieu, ils sont à 300 kilomètres de la côte méditerranéenne ; ils ont une teneur de 42 0/0 et sont donc sans valeur pour nous, qui possédons, à 200 kilomètres de la côte tunisienne, à 175 kilomètres de la côte marocaine, des gisements de phosphates à la teneur de 62 et 70 0/0. »

Pour tout le chapitre de l'agriculture, il en est de même. A coup sûr, la Syrie produirait l'olivier, le mûrier, le sésame, le riz, le millet, toutes les plantes que vous voudrez, à condition que vous commenciez par y dépenser 3 ou 4 milliards pour l'hydraulique agricole. Aussi longtemps que vous n'aurez pas refait dans ce pays l'œuvre des anciens Arabes, il ne produira rien.

Un gros argument, c'est que la Syrie, nous dit-on, pouvait donner 40 millions au Trésor turc. Si je vous proposais d'acheter une vieille maison dont le propriétaire aurait tiré le maximum de revenus pendant cent ans, sans jamais l'entretenir, mais dont il vendait jusqu'au bois des portes et jusqu'aux poutres des planchers, et si je vous



disais que cette maison, ayant rapporté 40.000 francs par an à son propriétaire depuis cent ans, vous feriez en l'achetant une excellente affaire, vous me répondriez que plus l'ancien propriétaire en a tiré d'argent par ces moyens-là, plus vous êtes sûrs que la maison ne vaut plus rien aujourd'hui. C'est le cas de la Syrie.

Qu'on ne vienne pas nous leurrer d'espoir en nous parlant de budgets futurs; il faudra quinze ans, vingt ans avant que la Syrie donne quelque chose. Regardez où en est le Maroc, qui n'avait tout de même pas subi la même dévastation! Vous êtes depuis quinze ans au Maroc. Vous êtes arrivés à le doter d'un budget qui était de 19 millions il y a cinq ans, qui est de 186 millions aujourd'hui. Ce qui ne vous empêche pas d'être obligés, cette année encore, de donner 443 millions de subvention à votre budget marocain.

M. HERVEY. — Nous espérons bien les retrouver.

M. VICTOR BÉRARD. — Mon cher collègue, en affaires romaines, on dit au souverain pontife qu'il mérite les années de Pierre. Pour récupérer ce que vous mettez maintenant au Maroc, s'agissant d'affaires coloniales, je vous souhaiterais les années d'Etienne.

M. HERVEY. — Ce n'est pas pour moi que je travaille.

M. VICTOR BÉRARD. — Donc, vous allez attendre des années et des années. Mais, pendant ces années, il ne suffit pas de mettre de l'argent, il faut mettre des hommes. Vous avez en Syrie 80.000 hommes; il faut les entretenir; il faut les relever, et cela d'autant plus que — je le sais par expérience — sous le climat fiévreux, ces troupes fondent de jour en jour.

Ce n'est pas par hasard qu'à quatre reprises cet honnête homme, ce brave homme qui est en même temps un grand brave, le général de Castelnau, est monté à la tribune pour dire au gouvernement: « Je vous en supplie, ayez la politique de votre armée et l'armée de votre politique; vous devez avoir la politique de vos possibilités; nous ne pouvons pas continuer avec le régime militaire actuel. »

Voilà une des théories. L'autre consiste à nous dire que nous devons aller de l'avant. M. Noblemaire l'a dit à la Chambre dans un admirable mouvement d'éloquence: « Il faut en mettre, il faut en mettre encore, il faut en mettre toujours, il faut en mettre partout. Il faut en mettre en Syrie, il faut en mettre en Cilicie, il faut en mettre dans tout l'Orient. »

Je veux bien que l'on en mette, mais il faut savoir où en prendre. Or, prendre des nègres, la chose est devenue impossible. Outre l'argument de mise en valeur des colonies, que donnait tout à l'heure notre honorable collègue M. d'Estournelles de Constant, vous savez bien ce que les députés des colonies ont dit à la Chambre:

« Nos frères de race meurent par la maladie du sommeil. En certaines régions de notre Afrique, la mortalité annuelle dépasse 50 0/0. D'ailleurs, vous nous obligez à des travaux tellement rudes que nos nègres s'échappent. »

Si je vous apportais à cette tribune une lettre que j'ai reçue il y a quelques jours, signée d'un des grands noms militaires de France, et soulignant qu'à l'heure actuelle les nègres de certaines colonies sont forcés par nous de retourner à l'anthropophagie, je crois que vous vous rendriez compte... (*Mouvements divers.*)

- Si vous désirez la lettre, je vous l'apporterai, mais je ne la lirai pas en public.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Il vaut mieux ne pas la lire en public, car cela n'est certainement pas exact.

M. VICTOR BÉRARD. — Monsieur le Rapporteur général, je vous communiquerai la lettre et vous m'exprimerez des regrets.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Non, je ne crois pas.

M. VICTOR BÉRARD. — Vous avez une armée nègre, mais vous ne pouvez plus la recruter. Vous avez une armée algérienne, mais, vous le savez — je n'insisterai pas là-dessus

— il est dangereux de l'employer en Syrie. Vous en avez fait quelque mauvaise expérience.

Que reste-t-il?

Une armée métropolitaine. Ceux qui regardent en face le problème, ceux qui veulent « en mettre encore et en mettre toujours » vous ont dit nettement quel est le seul moyen de faire la politique syrienne.

Voici ce que M. Noblemaire, avec la franchise que vous lui connaissez, déclarait l'autre jour à la Chambre:

« On nous a dit que le service militaire serait de deux ans. Après l'effort splendide et formidable que la France a fourni pendant cette guerre, nous avons le droit d'espérer que nous réduirions le service militaire à un an dès que nous le pourrions. Mais nous ne le pouvons pas encore et il faut le dire franchement au pays qui est assez sage et assez courageux pour l'accepter. Mais ces deux ans, il faut qu'ils soient en tous cas, et à tout jamais, un maximum. »

Voici le problème syrien par excellence: pouvez-vous rétablir dans ce pays la loi de trois ans? (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Un sénateur à gauche. — Allez demander cela aux électeurs!

M. VICTOR BÉRARD. — Et pour quelle politique nous demande-t-on des sacrifices d'hommes et d'argent?

Ici, nous sommes obligés d'être beaucoup plus réservés, car nous sommes dans une ignorance complète. Nous avons essayé de savoir. Le plus humblement du monde, le groupe de la gauche démocratique s'est adressé à la Commission des Affaires étrangères pour la prier de demander au gouvernement la communication d'un certain nombre des accords et traités que nous avons pu signer au sujet du Levant, au cours de la guerre ou dans la suite. La Commission des Affaires étrangères s'est adressée à M. le président du Conseil qui semble avoir donné tout de suite son acquiescement. Mais, à côté de M. le président du Conseil, il y a les bureaux.

Vous savez même qu'au quai d'Orsay, le ministre est au rez-de-chaussée, les bureaux sont au premier et au second étage.

M. ALEXANDRE MILLERAND, *président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.* — Il n'y a qu'un responsable, c'est celui qui est au rez-de-chaussée. (*Applaudissements prolongés.*)

M. VICTOR BÉRARD. — C'est donc celui qui est au rez-de-chaussée qui a répondu à notre Commission des Affaires étrangères qu'elle ne pouvait avoir aucun des papiers qu'elle demandait, pour les trois raisons que voici:

Première raison: il est de ces papiers qui engagent un gouvernement étranger, et nous ne pouvons rien faire sans son assentiment.

La raison était trop juste; tout le monde s'est incliné.

La seconde, c'est qu'il est de ces papiers qui sont dans les archives et qu'on ne peut pas les en distraire. Nous avons trouvé peut-être que, tout de même, sans distraire les originaux, on aurait pu nous en donner quelques copies; mais nous nous sommes encore inclinés.

Restait un papier qui avait été publié dans les journaux, il nous avait été annoncé par tous les journalistes officiels comme un des chefs-d'œuvre de notre diplomatie au Levant. Il s'agissait d'un armistice signé à Angora par M. Robert de Caix avec Moustapha Kemal. Le texte publié dans le *Temps* d'abord, puis dans la *Syrie*, journal du général Gouraud, et la *Cilicie*, journal du colonel Brémont, présentait des choses si étranges que nous aurions voulu véritablement y apporter les corrections nécessaires. La commission s'adressa à M. le ministre des Affaires étrangères pour avoir ce texte définitif.

On lui répondit qu'à vrai dire, il n'y avait pas eu d'armistice signé — je ne vous garantis pas la réponse, mais M. le président de la Commission des Affaires étrangères



me fait un signe d'assentiment — et que, par conséquent, nous ne pouvions pas avoir le texte de cet armistice.

C'est dans ces conditions que nous sommes amenés à discuter devant vous cette politique. Nous sommes obligés d'en considérer, non pas toutes les étapes et tous les instruments, mais les seuls résultats principaux. Ces résultats peuvent se grouper en trois chapitres.

Nous avons fait la guerre avec l'alliance des Arabes contre les Turcs; nous sommes aujourd'hui en guerre avec les Arabes, nos anciens alliés. Nous avons fait la guerre avec l'alliance de l'Angleterre contre le reste du monde; nous sommes aujourd'hui en délicatesse, presque en rivalité ouverte avec l'Angleterre. (*Mouvements divers.*)

Messieurs, il vaut mieux dire les choses en face. Je ne suis pas suspect de sentiments anglophobes, et je suis sûr que, tout à l'heure, dans cette Assemblée, certains m'accuseront d'être trop favorable à l'Angleterre. Laissez-moi dire les choses telles qu'elles sont et telles qu'on les dit au Parlement anglais. (*Mouvements divers.*)

Nous sommes en délicatesse avec l'Angleterre et presque en rivalité avec elle.

Ecoutez, Messieurs, et voyez si nous sommes en délicatesse. Enfin un troisième résultat a été signalé par tout le monde, mais que je voudrais avoir le temps de vous montrer dans un certain nombre d'actes. Il n'est pas douteux que nous avons obtenu au Levant, depuis six mois, un certain nombre d'avantages et de succès diplomatiques. Mais quand on met dans une colonne les concessions que l'Angleterre nous a faites au Levant, on constate toujours qu'elles coïncident avec celles que nous avons dû faire sur le Rhin. C'est toujours aux dépens des affaires rhénanes que nous avons eu des succès et des concessions syriennes.

Vous savez ce qu'ont été les Arabes pour nous, pendant cette guerre: dès 1915, la diplomatie anglaise eut l'adresse de détacher du bloc musulman et du bloc ottoman le chérif de la Mecque, le roi Hussein. Je vous prie de vous reporter à cette date de 1915 et aux sentiments qui nous animaient alors. Nous étions sous la menace de la guerre sainte, nous nous demandions si les intrigues allemandes n'allaient pas déclencher sur nous la révolte de toutes nos colonies musulmanes. C'est à ce moment que l'Angleterre vint nous proposer de neutraliser l'influence hostile du calife de Constantinople par l'amitié du chérif de la Mecque.

Vous vous souvenez ce dont nous aurions payé la collaboration japonaise à cette date. Si l'on nous avait demandé « tout et le reste », croyez-vous que nous aurions refusé? Quand le roi Hussein vint demander à l'Angleterre toute la Syrie, l'Angleterre refusa tout de même. Elle disputa six mois, puis finit par céder sur ce qu'elle estimait être en dehors de nos prétentions françaises d'alors. J'imagine qu'elle devait les connaître, puisqu'en 1912, une première conversation avait stipulé ce que nous demandions et ce que l'Angleterre se réservait. Donc, en 1915, ces prétentions du roi Hussein s'étendaient sur la Syrie tout entière. Au nom du panarabisme, il demandait que la Péninsule arabe, la Mésopotamie, la Haute-Mésopotamie, la Syrie de l'intérieur et la Syrie des côtes, plus la Cilicie, fussent adjointes à son futur royaume. L'Angleterre refusa et réserva la part de la France, c'est-à-dire cette Syrie maritime qui s'étend sur la côte méditerranéenne, depuis Alexandrette jusqu'à Caïffa, et qui va, dans l'intérieur, de la côte jusqu'à la vallée intérieure de la Bekaa.

Je vous demande pardon d'apporter ici ces termes géographiques, j'irai jusqu'à vous demander de les définir, si vous voulez me permettre de donner plus de clarté à l'exposé que j'ai à vous faire. (*Parlez! parlez!*)

Vous savez que la côte méditerranéenne, qui s'étend sur 1.200 kilomètres, depuis Alexandrette au Nord jusqu'au canal de Suez au Sud, est divisée en deux parties presque égales, de 600 kilomètres chacune, par le golfe

de Saint-Jean d'Acre et le promontoire du Carmel. Au Nord de ce golfe, la Syrie proprement dite, au Sud, la Palestine. Ces deux pays se ressemblent par certains traits. Tous deux se composent d'une bande littorale dominée par une chaîne de hauteurs, derrière laquelle se creuse un effondrement médian, puis une seconde chaîne de hauteurs, puis la mer du désert arabe. Si bien que l'on peut se représenter l'ensemble de cette contrée comme une île battue par les flots de la Méditerranée sur sa façade occidentale et par les sables du désert sur sa façade orientale.

Mais, entre la Palestine et la Syrie, notons une différence physique capitale. La Syrie est composée de deux montagnes gigantesques, le Liban; c'est-à-dire la montagne blanche couverte de neige pendant une partie de l'année; puis la Bekaa, la Syrie creuse; puis l'anti-Liban. La Palestine est un plateau derrière lequel se trouve le gouffre de la mer Morte, puis le plateau de Moab. Ces deux pays ont eu les mêmes destinées; de tout temps, ils ont été soumis aux mêmes invasions du dehors; tantôt les peuples occidentaux se sont rués sur la côte méditerranéenne, tantôt les habitants du désert se sont rués sur la façade orientale. Il en est résulté l'état d'aujourd'hui. De tout temps, les nomades du désert ont considéré cette terre, Syrie ou Palestine, comme la terre promise. Ce que font aujourd'hui le roi Hussein et son fils Fayçal, les vénérables Abraham, Moïse ou Mahomet l'ont fait.

Inversement, les Occidentaux ont conquis le plus souvent la côte méditerranéenne et s'y sont installés. D'où la division ethnographique de la Syrie actuelle; sur la façade méditerranéenne, les représentants de la foi occidentale, les chrétiens, au nombre d'un petit million; sur la façade du désert, les musulmans, au nombre de deux millions et demi; dans l'intervalle, la vallée partagée entre les deux.

L'accord avec le roi Hussein accordait au futur royaume arabe toute la Syrie musulmane, c'est-à-dire regardant le désert, et réservait aux Français la façade de la Méditerranée.

Voilà comment les choses étaient arrangées en 1915. C'est sur cet arrangement que les Arabes de la Mecque se mirent en campagne contre le maître ottoman, contre leurs frères en Islam, contre le souverain pontife de l'Islam d'alors, le Calife de Constantinople. Ils combattirent sans arrêt, de telle façon qu'ils méritèrent, à la fin, la Croix de guerre, qui fut accordée à ce même Fayçal que nous combattons aujourd'hui.

C'était en 1916 qu'ils venaient à nous — notez bien la date — au lendemain de l'échec des Dardanelles, au lendemain de l'échec de Kut-el-Amara, pendant nos angoisses les plus grandes. Voici la citation de l'émir:

« Emir Fayçal, dès 1916, s'est mis résolument à côté de son père, le roi du Hedjaz, pour secouer le joug turc et appuyer la cause des alliés. Chef remarquable et plein de talent, toujours avec ses troupes. » Puis on nous signale tous ses exploits d'août 1917 à octobre 1918.

C'est grâce à l'alliance des Arabes que nous n'avons pas eu la guerre sainte dans l'ensemble de nos possessions musulmanes: c'est grâce à leur alliance aussi que nous sommes entrés en Palestine et en Syrie. Voilà les faits.

De 1918 jusqu'à la fin de 1919, on est resté, vis-à-vis des Arabes, sur ce traité de 1915; nous leur avons promis la Syrie musulmane. Ils devaient nous donner la Syrie chrétienne. Jusqu'à la fin de 1919, on eut des tiraillements, puis après un, deux et même trois voyages de Fayçal en Europe, il sembla qu'on avait conclu un accord, qui fut sanctionné par M. Clemenceau à la fin de décembre 1919. Ce ne fut pas un accord écrit, mais une entente verbale. Le gouvernement hedjazien et le gouvernement français semblent donc s'être entendus pour le maintien de cette division de la Syrie dont je vous parlais tout à l'heure: Syrie chrétienne sous le mandat direct de la France; Syrie



musulmane sous le mandat direct ou indirect, ou moitié direct, moitié indirect de la France, par l'intermédiaire de Fayçal.

Prenez les déclarations officielles : il n'est pas douteux que cet accord de la fin de 1919 était dans les intentions de votre gouvernement d'alors ; l'on était bien décidé à s'entendre avec Fayçal pour réaliser les promesses que M. Clemenceau faisait alors à l'ensemble de la population syrienne. C'était le moment où nous envoyions là-bas le général Gouraud. Voici la proclamation que M. Clemenceau adressait aux Syriens :

« Le gouvernement de la République n'a jamais cessé d'être désireux d'assurer à la Syrie comme à la Mésopotamie et aux pays d'Orient délivrés par la victoire des Alliés le régime de liberté, d'ordre et de progrès conforme aux principes libéraux de sa politique. La décision ne prête à aucune équivoque ; elle ne représente, à aucun degré, le partage de la Syrie ; elle n'a que le caractère d'un arrangement militaire provisoire, qui ne durera que jusqu'au règlement général de la question d'Orient. En envoyant le général Gouraud, le gouvernement a voulu montrer aux Syriens l'intérêt tout particulier qu'il leur porte. Le général Gouraud est chargé de ce devoir dans les régions occupées, il offrira son concours aux autorités arabes pour le maintien indispensable de l'ordre et de la liberté sur tous les territoires confiés à leur garde. »

Voilà qui est net, je pense. Il y a des territoires confiés à la garde des Arabes et sur ces territoires, le général Gouraud offrira, mais n'imposera pas son concours ; on maintiendra la liberté, et pendant toutes ces négociations, on va répéter qu'on maintiendra l'indépendance.

Mais au moment où le gouvernement tenait ce langage, notre presse officieuse, la presse directement subventionnée et conquise peut-être par nos affaires étrangères, tenait un langage tout différent ; car, dès le mois de janvier 1920, on nous annonçait les opérations qu'on fait exécuter aujourd'hui.

Le journal en question, la *Correspondance d'Orient*, organe du congrès syrien, disait : « La France doit avoir pour premier objectif de montrer aux gens de Damas, fanatisés par le fils du chérif, qu'ils font fausse route. Il faut éliminer Fayçal, il faut le renvoyer dans son pays de Bédouins. La France réalisera ainsi l'apaisement et l'union si nécessaires en s'appuyant sur le concours de tous les Syriens. Dès lors, que devient Fayçal ? Une simple opération de gendarmerie. »

C'est l'opération de gendarmerie actuelle, qu'on nous annonçait ainsi dès le mois de janvier 1920.

De janvier 1920 à l'expédition d'aujourd'hui, que s'est-il passé ? Nous le savons très vaguement. Il est bien certain que, du côté des Arabes, Fayçal a rencontré des difficultés ; il est bien certain que nous en avons rencontré plus encore. Fayçal, à coup sûr, est un Arabe. Je ne veux pas dire du mal de cette noble race, mais tous ceux qui ont eu à traiter avec les Levantins savent que la bonne foi absolue n'est pas toujours la première de leurs qualités. Il n'est pas douteux que Fayçal a été forcément gêné par son peuple ; il n'est pas douteux qu'il nous a fortement gênés ; il n'est pas douteux davantage, qu'il y a quelques jours, en face de Fayçal, qui s'était fait proclamer roi, qui avait la prétention d'avoir son armée indépendante, qui recevait nos conseils, qui même recevait nos concours, mais qui n'avait peut-être pas envers nous toute l'obéissance nécessaire, nous sommes arrivés aux mesures dernières et que l'on a envoyé, le 19 juillet, l'ultimatum que vous connaissez.

Dans cet ultimatum, nous réclamions le contrôle sur la voie ferrée Rayak-Alep, l'occupation française d'Homs, Hamah et Alep ; mais nous ne réclamions pas l'occupation de Damas. Relisez l'ultimatum publié ; il était question d'Alep, il n'était pas question de Damas.

Que s'est-il passé depuis ? C'est Damas, dont nous ne réclamions pas l'occupation, semble-t-il, d'après les communiqués officiels, que nous avons été obligés d'occuper ! et voici comment les choses sont expliquées dans les communiqués du gouvernement :

« La petite colonne française qui gardait la trouée d'Homs à Tripoli a été attaquée par les réguliers chérifiens. A la suite de cette agression, et pour prévenir celle qui paraissait s'annoncer sur la route de Damas à Beyrouth, la colonne française du Sud, commandée par le général Goybet, a délogé hier les forces chérifiennes et a occupé Damas. »

Nous avons donc deux colonnes opérant, l'une au Nord, l'autre au Sud, à 200 kilomètres de distance l'une de l'autre. L'une marchait sur Homs, elle a été attaquée. L'autre marchait, je ne sais pas sur quoi, elle a occupé Damas. L'émir Fayçal proteste aujourd'hui en disant qu'il avait accepté l'ultimatum, ce qui est douteux. Ce qui semble certain, c'est que, vis-à-vis de Fayçal, nous avons exécuté, en juillet 1920, l'opération que certains réclamaient contre lui, dès janvier 1920.

Cette opération a été exécutée : je suis sûr qu'à l'heure actuelle, nous occupons Damas. Je suis tout disposé à m'en réjouir, à condition qu'on me dise ce que nous allons y faire, et comment nous allons prendre ce problème syrien qui, depuis l'antiquité, s'est toujours présenté le même.

On nous dit : Fayçal est un nomade. Depuis le temps d'Abraham, de Moïse et de Mahomet, les nomades viennent battre cette côte terrienne de la Syrie et l'occuper. Deux moyens seulement s'offrent aux indigènes de traiter avec ces nomades.

Le premier, c'est d'essayer de dresser contre eux le mur militaire que la force romaine avait tendu depuis le coude de l'Euphrate jusqu'à la corne de la mer Rouge. Mais les Romains, pendant deux siècles, ont dû avoir tout le long de cette frontière une route militaire jalonnée tous les 40 kilomètres d'une forteresse et tous les 100 kilomètres un grand camp. Si bien que, pendant un siècle ou un siècle et demi, ils ont dû entretenir sur cette frontière une armée de 150.000 hommes.

Le second moyen, à quoi se résignent le plus souvent les indigènes, c'est ce qu'ils appellent là-bas le « pacte de fraternité » : c'est l'entente, même onéreuse, avec les nomades, et j'aurais vraiment bien voulu que, le jour où le ministère des Affaires étrangères a fait procéder à l'étude ethnique et géographique de cette région, il ne se fût pas adressé à un spécialiste marocain qui apporta dans cette question ses préférences — ce qui est naturel — mais qu'on se fût plutôt adressé à cet admirable spécialiste qui s'appelle M. René Dussaud, dont je vous recommande, mes chers collègues, la lecture d'un petit pamphlet intitulé : *Les Arabes dans l'Islam*. Vous y trouverez toute la question syrienne et vous verrez comment elle est toujours la même : ou bien la tyrannie étrangère, servie par une force militaire énorme qui n'arrive jamais à éteindre les dissensions des sédentaires et s'épuise à repousser les assauts des nomades ; ou bien une Arabie unifiée sur le pacte de fraternité entre les sédentaires et les nomades.

Nous venons de briser le pacte possible avec Fayçal, je vous demande ce que nous allons faire. M. le président du Conseil répond, c'est ce qu'il nous a dit l'autre jour : « Je reconnaitrai l'indépendance des autorités indigènes, sous notre investiture. » Je ne sais pas ce que peut signifier aujourd'hui une indépendance de droit moderne et national, avec l'investiture de droit féodal, mais je sais bien que, dans l'histoire politique toute récente, nous avons une expérience de cette sorte. Quand les Russes, après cinquante années de travail, de dépenses et même de campagnes militaires, eurent délivré la Bulgarie, ils eurent la prétention de lui donner l'indépendance sous leur in-



vestiture, et vous savez quelle en fut la conséquence; nous la voyons aujourd'hui : l'empire russe est mort de l'ingratitude des Bulgares, ingratitude inexcusable, mais qui est venue précisément, de cette indépendance sous investiture. Prenez garde! l'ingratitude des Arabes peut être pour notre empire colonial aussi mortelle que l'ingratitude des Bulgares l'a été pour le peuple russe. Vous avez un empire arabe; vous savez bien que, le jour où vous frappez les Arabes de Damas, d'autres Arabes sentent le coup et sont peut-être à même de vous le rendre. Dans cette affaire arabe, j'aurais bien voulu qu'on ne cédât pas au programme que je vous lisais tout à l'heure. Ce programme a été dressé par des gens qui peut-être avaient des sentiments louables, mais il a peut-être été défendu, imposé par des gens qui avaient des intérêts personnels. Il faut prendre garde dans ces affaires levantines : quand on lève un caillou, on trouve trop souvent un financier. (*Applaudissements.*)

Prenez la liste des réparations demandées par notre Gouvernement au gouvernement ottoman pour les dégâts énormes qu'ont subis nos sujets : vous y trouvez la maison Orosdi Back pour la somme de 16 millions, et voici que, journellement, vous recevez des prospectus appelant notre argent dans cette maison, administrée par l'un de ceux qui ont eu le rôle peut-être décisif dans ces affaires syriennes.

Nous passons aux rapports franco-anglais.

Nos rapports avec l'Angleterre ont été établis, vous le savez, par les accords de 1916, complément des accords de 1915 par lesquels nous avons concédé Constantinople à la Russie. Quand je dis « nous », en vérité c'est l'Angleterre, qui, avant nous, avait été obligée de s'incliner. C'était l'heure où l'on craignait la défection russe.

Donc, par l'accord de 1915, nous cédions Constantinople aux Russes, mais ceux-ci s'engageaient à nous laisser faire en Asie Mineure ce que nous souhaiterions, nous et nos alliés de Londres. Après de longues négociations qui durèrent près d'une année, notre ambassadeur à Pétrograd, M. Paléologue, et notre commissaire en Syrie, M. Picot, furent à même de présenter au gouvernement du tsar l'accord franco-anglais de 1916 dont vous savez l'économie : Constantinople et les détroits, en réalité Constantinople et la Turquie européenne, étant donnés à la Russie, restait la Turquie asiatique. Elle se compose de la grande péninsule d'Asie Mineure proprement dite, et de la continentale Syrie et Arabie. Dans cette Asie Mineure trois régions : à l'Ouest, au bord de l'Archipel, une région turco-grecque; au centre, la région turque; au fond, à l'Orient, les Kurdo-Arméniens; puis l'ensemble des pays où l'on parle arabe.

L'accord de 1916 détachait de l'empire ottoman tous les pays kurdo-arméniens et les pays arabes. On les divisait en trois parts : à l'Angleterre, les deux tiers des pays arabes; à la Russie, les deux tiers des pays kurdo-arméniens et un tiers des pays arabes. Ethniquement, c'était une vivisection; politiquement, c'était pour nous la grande aventure, car nous allions en flèche jusqu'à la frontière de Perse, si bien que, débarquées à Alexandrette, les troupes auraient eu à traverser 670 kilomètres de plaines et de montagnes pour occuper à la frontière persane leur front de combat. Quand on relisait ces accords de 1916 et qu'on se demandait l'idée maîtresse qui les avait dictés, on restait un peu incertain jusqu'au jour où l'auteur de ces accords, M. Briand, a voulu bien éclairer la Chambre sur l'esprit qui les avait dictés. C'était moins un esprit de conquête qu'un esprit de prévoyance. M. Briand dit bien que, dans cet accord, il a vu le moyen d'aller jusqu'à la Perse, tout au moins jusqu'aux pétroles de Mossoul; il laisse entendre qu'il a rêvé Chypre. Prenons la carte : Chypre, la Cilicie, la Mésopotamie, le Kurdistan, Mossoul, la Perse et la Syrie, il semble qu'à certains moments

M. Briand ait eu l'espérance d'annexer 500.000 kilomètres carrés. C'est une espérance très noble; tout de même elle a fait reculer M. Briand lui-même, car il ajoutait : « C'était là matière d'échanges ou de possibilités. » (*Très bien! très bien!*) Dans la pensée de M. Briand, je crois que la conquête était le secondaire, et l'échange, le principal. Je voudrais qu'il lui fût pardonné beaucoup d'impérialisme, beaucoup de Chypre et beaucoup de Perse pour cette pensée patriotique. Nous étions, en effet, à cette date de 1916, où l'on nous susurrerait des propositions de paix neutre ou de paix blanche, et je crois bien, je ne doute même pas que M. Briand, en demandant le maximum de terres ottomanes sur le parcours du Bagdad allemand, y ait vu la possibilité d'échanges avec nos ennemis pour obtenir la totalité de nos terres françaises sur le Rhin. Si telle a été la pensée fondamentale du signataire des accords de 1916, je crois qu'il n'y a pas un Français qui puisse ne pas lui donner sa pleine adhésion. (*Applaudissements.*)

Signé avec ou sans cette intention, cet accord fut certainement appliqué dans cette intention par M. Clemenceau depuis son arrivée au pouvoir jusqu'à sa sortie. Il ne vous a pas échappé l'autre jour que, critiquant avec une facilité admirable la politique du ministère actuel, les ministres de M. Clemenceau ont voulu faire ressortir l'excellence de la politique du maître.

M. Loucheur avait dit à M. Millerand : « Pourquoi avez-vous cédé sur tels et tels points? Moi, quand j'étais au pouvoir, et quand les Allemands demandaient quelque chose, je répondais : non, non, et toujours non! »

M. Tardieu nous a montré simplement dans la politique extérieure de M. Clemenceau le point de départ et le point d'arrivée et ce qu'il fallut de ténacité et de courage de toutes les minutes pour tirer moins des ennemis que des alliés ce qu'il nous a obtenu sur le Rhin.

Je parle ici en toute indépendance de langage. Je veux rendre la pleine justice qu'il mérite à un homme qui aurait eu les applaudissements de la France entière et peut-être la reconnaissance de l'humanité... s'il avait quitté le pouvoir six mois plus tôt. (*Applaudissements.*)

Donc, quand on prend dans la politique extérieure de M. Clemenceau le point de départ et le point d'arrivée, on voit bien que cet homme qui, pendant un an, avait songé à faire la guerre, a pensé, pendant un an, à faire la frontière française. Telle a été sa pensée peut-être unique : il aurait pu en avoir de secondaires : il vaut mieux qu'il ait eu celle-là comme principale. Quand un citoyen, ayant vécu douze mois à faire la guerre, vit encore un an à faire la frontière française, il peut se présenter tranquillement devant la postérité. (*Vifs applaudissements.*)

Mais comment M. Clemenceau parvint-il à « faire la frontière française »? Croyez-vous que simplement, comme M. Loucheur, il tapait du pied en disant « non »? A coup sûr il employa d'autres méthodes. M. Millerand découvrit avec un peu de surprise, peut-être, à son voyage de Londres et de San-Remo, que ces accords de 1916 sur lesquels au mois de février il comptait appuyer toute sa politique, sur lesquels la Chambre et la Commission des Affaires extérieures de la Chambre, le 10 février 1920, lui imposaient une politique de réclamation intégrale, découvrit, dis-je, que ces accords n'étaient plus intacts. En 1916, nous avions la Syrie, la Cilicie, la Mésopotamie, une partie du Kurdistan et notre part internationale de la Palestine. Or, quand on rouvrait ces accords en 1920, on s'apercevait que M. Clemenceau avait abandonné en route la Mésopotamie et le Kurdistan en donnant Mossoul aux Anglais et qu'il avait aussi abandonné la Palestine en la transformant de terre internationale en terre anglaise. Si donc vous mettez dans une colonne le compte de M. Tardieu : « Voici les avantages que, sur le Rhin, M. Clemenceau nous a gagnés contre les hésitations — je n'emploie que



ce mot à dessein — de nos grands alliés ou associés », nous pouvons dans une autre colonne mettre, à quel prix M. Clemenceau obtint ces avantages; il ne reste plus à faire que la comparaison, addition et soustraction. Je les ai faites pour mon compte et je n'hésite pas à dire que le jour où M. Clemenceau abandonna Mossoul, la Palestine, le Kurdistan, pour avoir Metz et Strasbourg sans plébiscite, le bassin de la Sarre, l'occupation rhénane, la sécurité complète et le charbon sans avance d'argent, il a fait de la grande politique française. (*Vifs applaudissements.*)

Seulement, M. Clemenceau, ayant fait cette paix au mois de juin 1919 et n'ayant pas, hélas! quitté le pouvoir à cette date, se trouve aussitôt en butte à toutes les réclamations des gens qui prétendaient lui faire exécuter les accords au pied de la lettre et de subordonner notre politique française sur le Rhin à leur politique syrienne.

Dès juin 1919, c'est dans notre presse officielle un concert de doléances ou d'invectives pour l'exécution intégrale et immédiate de ces fameux accords. Il est des territoires que les accords nous ont donnés, mais sur lesquels se trouvent encore des garnisons anglaises que nous n'allons pas relever. Il faut y courir tout de suite. Partons en guerre, ou plutôt, sur le seul air de la reine Hortense: « Partons pour la Syrie. » Pendant trois ou quatre mois, ce concert n'a pas l'air de dérider ni même d'intéresser le vieillard auguste jusqu'au jour où, par un brusque revirement de cette volonté que vous connaissez fantasque, il signe avec les Anglais l'accord nouveau du 15 septembre 1919, par lequel nous arrivions enfin à recevoir de l'Angleterre ce que nous lui demandions, ce que nous exigeons d'elle depuis plusieurs mois, plusieurs années même, le remplacement des garnisons anglaises par des garnisons françaises. Au lieu d'avoir, entre l'Angleterre et nous, cet ensemble de territoires considérés comme une matière d'échanges et de possibilités diplomatiques, désormais nous aurons, à notre seule charge, la zone française que nous comptons occuper, coloniser, mettre directement sous notre dépendance.

A peine cet accord de 1919 signé, M. Clemenceau envoyait là-bas le général Gouraud, mais vous savez avec quelles instructions. Vous savez aussi ce que le général Gouraud déclara tant à la Chambre de commerce de Lyon qu'à la Chambre de commerce de Marseille; vous connaissez sa proclamation aux populations syriennes elles-mêmes: « Je viens ici pour monter la garde et rétablir l'ordre, je ne vous apporte ni domination, ni colonisation, ni protectorat. »

Ce soldat considérait que la France l'envoyait conserver un gage, dont la valeur entre ses mains ne devait ni se perdre, ni diminuer; mais, en dehors de cette conservation du gage, le général Gouraud n'a jamais eu idée d'aventure, de domination, ni peut-être même d'occupation définitive.

Reportez-vous à tel de ses toasts devant l'armée anglaise et ailleurs: il considérait la Syrie comme un terrain d'entente entre les alliés. Il n'allait pas jusqu'à dire « un terrain de marché, une matière de nouveaux accords... ». Mais, à côté du général Gouraud, M. Clemenceau plaçait l'homme qui, depuis deux ans, avait réclamé la politique dont je vous parlais tout à l'heure, la politique des accords remplis jusqu'au bout, exécutés, la présence de la France partout; quelqu'un dont jamais vous ne pourrez assez louer la force de travail et l'obstination de la volonté, M. Robert de Caix, quelqu'un qui avait vécu dans les affaires marocaines et qui, un jour, dès le début de 1914, avait formulé sa politique syrienne: « Je sais bien que la Syrie ne vaut rien; la Syrie n'est d'aucun avantage matériel pour nous; mais nous perdrons la face si nous n'occupons pas la Syrie. »

Il fallait, au gré de M. de Caix, que nous eussions, aux

deux bouts de la Méditerranée, un Maroc « pour ne pas perdre la face. »

Depuis 1919 jusqu'à aujourd'hui, tout se passe comme si, à côté de la politique du général Gouraud, on avait eu la politique de M. Robert de Caix. Je dis « comme si », car il faut être équitable et prudent. Nous n'avons pas les textes, du moins nous ne les avons pas tous. Pourtant, nous en avons quelques-uns, et ce qu'on en déduit de plus clair, c'est que, dans l'absence de M. Robert de Caix — en mai-juin 1920, — bien des choses se passaient (comme cette diminution du budget syrien dont je vous parlais tout à l'heure), qui ne se passaient pas en présence de M. de Caix. Quoi qu'il en soit, à côté des intentions du général Gouraud, représentant la tradition clemenciste d'accord complet avec l'Angleterre, de réserves sur l'occupation, on eut une autre politique. Vous savez où cette politique nous a conduits: à Marache, d'abord, à 225 kilomètres de la côte, où nous fûmes assiégés et où nous perdîmes notre garnison; même événement à Ourfa. Même encore dans le Taurus.

L'armistice turc nous avait mis en possession des défilés du Taurus. Nous avons occupé Bozanti. Qu'est devenue la garnison de Bozanti? Personne n'en sait rien. On nous dit que celle d'Hadjin est encore assiégée depuis trois mois et que, par avion, on est encore en contact avec elle.

Que sont devenues les populations chrétiennes de ces régions? Personne n'en sait rien. C'est ainsi que, du côté des Turcs et de la Cilicie, l'occupation des territoires se terminait, réclamée par nos officiers, par une série de désastres. Du côté des Arabes, on crut peut-être qu'il fallait rétablir le prestige perdu, sauver, comme on dit, l'honneur du pavillon, et se venger des Turcs par une expédition sur les Arabes.

On est donc monté à Damas, à Alep; on est arrivé, on occupe les villes, car M. le président du Conseil va vous apprendre tout à l'heure cette double occupation.

Mais, croyez-vous que jamais l'Angleterre acceptera que, sur la route principale des Indes, vous essayiez de recommencer la politique que nous avons essayé de faire de 1882 à 1898, sur l'Égypte? Voilà tout le problème. Ce qui se présente aujourd'hui, c'est le même problème qui s'est présenté en 1882, au sujet de l'Égypte.

Il faut regarder les choses en face; je ne suis pas pour l'eau bénite de cour, ni les adoucissements de complaisance, je dis clairement ce que je vois.

En 1882, il s'est trouvé un homme appelé Clemenceau, qui, à la tribune française, a eu le courage de regarder le problème en face et de dire: « Je vais parler contre les rêves de mon peuple, contre tous ses préjugés, contre ses sentiments les plus profonds, mais je veux lui dire que, le jour où un condominium sera établi entre la France et l'Angleterre en Égypte, c'est la brouille assurée entre les puissances occidentales. »

Et vous savez que cet homme avait vu juste: si nous avions débarqué en Égypte en 1882, la guerre de 1914 aurait eu lieu en 1898, et ce n'est pas de notre côté qu'auraient été les Anglais. Si nous sommes aujourd'hui à Metz et à Strasbourg c'est que Clemenceau nous a empêchés, en 1882, d'aller à Alexandrie et au Caire. Voilà comment je vois les choses. (*Mouvements divers.*)

M. DEBIERRE. — Cela se discute!

M. GAUDIN DE VILLAIN. — C'est discutable!

M. DE LAMARZELLE. — Ce sont des hypothèses.

M. HERVEY. — On peut refaire toute l'histoire.

M. VICTOR BÉRARD. — Discutez tant que vous voudrez, mais ce qui ne me paraît pas discutabile — car ici nous sommes sur le terrain des réalités diplomatiques — c'est que, de 1882 à 1904, nous fûmes en friction constante avec l'Angleterre, et que, si nous nous sommes entendus avec elle à partir de 1904, c'est que nous avons trouvé une



formule de politique qui lui donnait, en Egypte et ailleurs, la pleine sécurité.

Cette formule, c'était d'admettre le contrôle anglais sur les routes qui mènent à l'Inde. Ce contrôle anglais, nous l'avons accordé, nous, Français, sur les routes égyptiennes, les Russes l'ont accordé sur les routes du Thibet, de l'Afghanistan, de la Perse et du golfe Persique. Il restait, en 1914, une seule route qui, menant à l'Inde, fût ouverte à l'intrusion : la route des fleuves, la route syro-mésopotamienne, d'Alexandrette à Bagdad et Koweït, cette route que l'Angleterre surveille depuis Bonaparte, qu'elle a pensé dominer dès 1878 en occupant Chypre. (*Mouvements divers.*)

Je ne vous demande pas d'adopter telle ou telle de mes vues, je vous expose les faits. En 1878, en face d'Alexandrette, l'Angleterre a occupé Chypre parce qu'elle considérait que cette route d'Alexandrette à l'Euphrate était vitale pour son œuvre. Aujourd'hui, c'est vous qui occupez Alexandrette. Mais, pour occuper cette tête de route vers l'Inde, vous avez pris un certain nombre d'engagements qu'il ne faut pas oublier. Vous vous êtes engagés à construire le chemin de fer de l'Euphrate. Cela est dans vos accords de 1916 ; vous aurez à construire dans votre zone, sur une longueur de 350 kilomètres, la ligne qui doit relier Alexandrette à Bagdad par la rive de l'Euphrate. Ce rail doit traverser la zone française proprement dite et la zone arabe d'influence française puis atteindre la zone arabe d'influence anglaise, enfin la zone de domination anglaise. Il est assurément la plus importante de toutes les communications terrestres avec l'Inde ; M. Lucien Hubert avait raison de vous montrer ici la grande porte de l'Inde.

Vous avez stipulé, dans vos accords de 1916, que vous construiriez cette voie : 350 kilomètres de voie ferrée dans une région désertique ; en mettant un million par kilomètre, je suis sûr d'être au-dessous de la réalité. Vous serez obligés de faire, à l'entrée de cette ligne, le grand port d'Alexandrette. Il est évident que nous avons chez nous tout l'outillage des ports nécessaire et que nous pouvons jeter à Alexandrette les 800 ou 900 millions nécessaires.

Et quand vous aurez achevé cette œuvre, vous vous trouverez, vis-à-vis de l'Angleterre, dans la même situation où vous êtes trouvés en Egypte, en 1881. Je dis, Messieurs, qu'avant de vous lancer dans cette politique, il faut réfléchir, même si vous n'acceptez pas les calculs historiques, qu'à tort ou raison, à la légère ou à la réflexion, je vous ai faits tout à l'heure. J'y reste fidèle, mais je vous laisse toute liberté d'y renoncer. Mais vous êtes, à Alexandrette, dans la même situation où vous avez été jadis à Alexandrie.

On va me répondre que, dans tous ces calculs d'Arabes et d'Anglais, je n'ai oublié qu'une chose : les droits, les traditions, les intérêts, tous les devoirs de la France dans le Levant.

Quand nous aurons à discuter, bientôt, je l'espère, et à fond, le traité turc, nous ne serons plus poussés par le budget ; nous examinerons ces traditions et ces intérêts français au Levant. Pour aujourd'hui, voulez-vous que je vous les définisse, ou plutôt que je vous les fasse définir de la façon la plus nette, par l'homme qui les a le mieux vus — oh ! ce n'est pas d'aujourd'hui — il y a 350 ans ?

Mgr de Noailles, évêque d'Apt, ambassadeur du roi Charles I<sup>er</sup> auprès de la Sublime-Porte, écrivait à son roi ce que je viens vous lire aujourd'hui :

« Les rois vos prédécesseurs ont recherché et entretenu l'intelligence du Levant pour trois principales causes :

« La première et la plus ancienne était fondée sur leur piété et religion, laquelle tendait à la conservation du tombeau de Jésus-Christ en Jérusalem, avec la sûreté de passage, tant par mer que par terre, des pèlerins qui sont conduits par vœux et dévotion à le visiter.

« La seconde a été pour établir et conserver le trafic que

vos sujets, et singulièrement ceux de Provence et Languedoc, ont eu de tout temps par deçà, lequel s'est tellement augmenté sous le règne du feu roi Henri et sous le vôtre qu'il y a aujourd'hui peu d'endroits en votre royaume qui ne profitent de la commodité et profit qui en revient.

« La troisième — écoutez ce langage d'un diplomate de 1574 — la troisième a été pour contrepeser l'excessive grandeur de la maison d'Autriche, qui avait accumulé sous la domination sienne les meilleures couronnes et Etats de l'Europe, hors de la France, laquelle a toujours été seule au combat, tant pour ravoïr le sien que pour aller au-devant de cette ambition, qui voudrait parvenir à la tyrannie de toute la chrétienté. » (*Vifs applaudissements.*)

M. GAUDIN DE VILLAINÉ. — Il y avait des diplomates à cette époque. On en cherche en vain aujourd'hui.

M. VICTOR BÉRARD. — Voilà le sommaire de nos devoirs et de nos intérêts au Levant. Ils sont de trois ordres. Vous avez des devoirs religieux et moraux ; vous avez des intérêts économiques et commerciaux ; et vous avez quelque chose qui domine tout, votre intérêt national. Commençons par celui-là.

L'intérêt vital de notre nation est de maintenir un équilibre méditerranéen qui soit, pour notre indépendance, la contre-partie de la sécurité rhénane. Nous avons trouvé, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, la garantie de cet équilibre méditerranéen dans une alliance de l'empire ottoman. Il est mort ; il faut trouver autre chose. Mais, depuis, vos diplomates s'étaient aperçus que l'empire ottoman se mourait. Ils ont cherché et découvert ce qu'il fallait mettre à la place. Les règles qui ont été posées par tous les gouvernements de ce pays depuis la Révolution jusqu'à nous, quelle qu'ait été la forme du gouvernement, c'est que, chaque fois que l'empire ottoman perdait l'une de ces provinces levantines, vous deviez, non pas y installer vos colonies et vos forces militaires, mais y faire pousser une jeune nation libre : Grèce, Serbie ou Bulgarie. Vous avez préparé cette politique en Syrie, le jour où vous avez organisé le Liban. Voilà la vraie politique de la France : politique non pas de conquête, ni de domination, ni même d'investiture, mais de libération et d'indépendance. (*Très bien à gauche.*)

Sur certains de ces jeunes peuples, comme le peuple grec, nous avons seulement établi une de ces protections lointaines qui nous permettent d'intervenir en de rares occasions, lorsque le repos intérieur ou la sécurité extérieure de l'Etat libre sont menacés. Mais notre tradition française de tout le XIX<sup>e</sup> siècle est de considérer que vous ne devez pas réaliser un pouce d'acquisition territoriale dans l'ancien empire ottoman, que vous devez y faire des peuples libres, rien que des peuples libres. (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Si vous voulez appliquer cette politique en Syrie, le travail est à moitié fait. En 1860, vous avez constitué l'autonomie libanaise : elle peut devenir demain la république libanaise, à laquelle vous pourrez donner l'extension territoriale et maritime qui lui est nécessaire, car ce malheureux Liban, bloqué dans sa montagne par les massacres turcs, est, par son expansion même, obligé d'avoir une côte : donnez-lui toute la côte nécessaire, donnez-lui même à l'intérieur, dans la plaine, le complément de cultures nécessaires : l'accord de 1915 avec le roi Hussein vous trace la frontière réelle du grand Liban.

En dehors de ce Liban, si vous voulez véritablement suivre la tradition française, il vous faut une indépendance arabe, j'é vais plus loin : une unité arabe. Ce n'est pas votre rôle d'appliquer la politique de division pour régner. Cette fraternité arabe que vous ne voulez pas confier à Fayçal — vous essayerez de la confier à un autre : j'ai bien peur que cet autre vous réserve les mêmes déboires et ne vous donne pas la même sécurité, car c'est un beau



rêve qui s'effondre avec Fayçal, un rêve d'historien peut-être, mais que tout de même il était permis d'avoir.

On peut penser que le jour où, sous la double garantie de l'Angleterre et de la France, un nouveau califat s'installerait à Damas, nous verrions peut-être reflourir les jours du califat de Cordoue. Nous verrions une fusion ou tout au moins une intimité entre ce nouvel Islam et les sciences occidentales, et, de même que le calife de Cordoue avait trouvé moyen d'infuser dans le vieil Islam toutes les connaissances du monde antique, on pouvait espérer, on avait des raisons d'espérer que, dans cette Arabie de Fayçal, dans cette Arabie chérifienne, il y aurait une autorité religieuse capable de faire accepter à l'Islam nouveau les découvertes, les mœurs, les pensées du monde occidental. (*Approbaton.*)

Qu'avait fait le roi Hussein aussitôt son couronnement? Il avait appelé à sa cour des Syriens chrétiens. Son ministère était tenu par des Libanais chrétiens. J'ai vu, dans l'état-major de Fayçal, un prêtre maronite, catholique, parlant français, disant sa messe tous les matins et servant notre Dieu avec le croissant d'Allah sur son épaule. (*Très bien! très bien!*)

L'Arabie, à ce moment, avait fait le rêve de l'unité. Est-ce la faute de Fayçal? Est-ce la vôtre? Est-ce la faute combinée des deux? J'ai peur que cette unité soit brisée, et je ne sais pas ce que vous allez faire avec les Arabes.

Croire que vous pourrez implanter un émir étranger, fût-il même de la famille d'Abd el Kader, croire que vous pourrez organiser une anarchie de villes libres, de républiques de Damas, de Homs, d'Alep, d'Antioche, de Tripoli et d'ailleurs, j'ai peur que l'entreprise ne soit au-dessus de vos forces. C'est pourquoi je regrette que, malgré tous les torts certains, indéniables, patents, si vous le voulez, que cette organisation chérifienne pouvait avoir contre vous, vous n'avez pas considéré qu'il est des torts que tous les Arabes, et même toutes les nationalités jeunes peuvent avoir et que vous n'avez pas eu plus de patience, je dirai même plus de désintéressement. Je regrette l'indépendance arabe, parce que c'était véritablement la grande tradition française.

Quant aux deux autres chapitres d'intérêts et de devoirs dont je vous parlais tout à l'heure, vous savez bien que nos grands intérêts économiques et nos grands devoirs religieux n'ont rien à voir avec la Syrie. Ce n'est pas en Syrie qu'ils ont leur siège; ils s'étendent sur tout l'ensemble de l'empire ottoman. C'est dans tout cet empire que vous auriez dû les exercer. Vous allez prendre la Syrie pour capitaliser une hypothèque globale: vous prenez ce qu'il y a de moins bon dans l'Empire ottoman, vous embarquez là-dessus toutes vos traditions et tous vos droits, et vogue la galère!

Peut-être est-il temps de revenir à une conception plus sage de la politique française. Depuis 1919, nous avons poussé l'épée dans les reins des Anglais pour leur dire: « Réglons! Réglons! ». Il semble que, sans impatience, les Anglais nous aient toujours répondu: « Attendons le règlement final de l'Empire ottoman. » Ce règlement n'est pas fini, il est provisoire, on va le signer demain, après-demain il faudra recommencer. C'est maladresse que de capitaliser vos intérêts économiques sur la Syrie: c'est ailleurs qu'il faut les sauvegarder.

De même pour tous vos droits et devoirs religieux; le grand centre religieux et scolaire pour nous n'est pas Beyrouth. Beyrouth a son université des jésuites. Mais voyez donc où sont vos grandes écoles primaires, où sont les assomptionnistes, les frères des écoles chrétiennes, où est la mission laïque. (*Très bien!*)

Mais au nom de Syrie est attachée dans tous vos cœurs une formule qu'hier encore, en annonçant la victoire de Damas, le *Temps* reprenait: *Gesta Dei per Francos*. Je respecte du fond du cœur les vieilles formules, mais à la con-

dition qu'elles s'adaptent aux situations nouvelles. Dieu à travers les âges a pu être la justice inflexible, la jalousie soupçonneuse, la bonté paternelle. Je ne crois pas qu'aujourd'hui Dieu, dans notre langage, puisse être autre chose que le droit des hommes à se gouverner eux-mêmes, et le droit des peuples à vivre en nations. *Gesta juris per viros*: le geste des hommes de France pour le droit dans le monde entier, voilà notre formule d'union sacrée, n'est-ce pas, et c'est sur cette formule que nous devons faire au dedans comme au dehors, toute notre politique (*Applaudissements à gauche.*)

Voulez-vous, Messieurs, pour finir, que je vous lise simplement la proclamation du général Gouraud aux peuples de Syrie:

« Je ne me rends pas en Syrie pour tenter de créer une sorte de domination française ou d'établir un protectorat français dans le Levant. (*Très bien!*) Mon devoir est simplement de relever les troupes britanniques dans un certain territoire, exactement comme nous le faisons de temps à autre pendant la guerre sur divers points du front, et de maintenir l'ordre à l'intérieur de ce territoire jusqu'à ce que la conférence de la paix ait réglé le statut politique des différentes parties de l'Empire ottoman.

« Maintenant, je me rends parfaitement compte qu'une pareille mission comporte de sérieuses responsabilités politiques. Il importe que la présence des forces françaises ne soit pas interprétée comme ayant pour objet détourné de priver les populations indigènes de posséder la plus grande autonomie possible. Pareil malentendu serait particulièrement regrettable en ce qui concerne les musulmans. Je connais un peu l'Islam et j'espère réussir à convaincre les musulmans de Syrie que la France n'a qu'un désir, qui est de les aider à se gouverner eux-mêmes. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Telle est la politique que nous vous demandons et, comme nous estimons que cette politique du général Gouraud n'a pas été suivie par tel et tel de ses collaborateurs, nous réclamons une réduction, non pas sur les crédits militaires du général Gouraud, mais sur les crédits civils du haut commissariat qu'on appelle de: « Syrie, Cilicie et Palestine », alors que nous ne sommes plus en Palestine et que, hélas! il est possible que nous ne soyons plus en Cilicie. Accordez-nous cette réduction, non pas pour entraver l'œuvre du général Gouraud, ni de la France en Syrie, mais pour marquer au gouvernement notre volonté ferme de suivre à l'égard de tous les peuples du Levant la vraie tradition française: l'indépendance sans investiture. (*Double salve d'applaudissements. — L'orateur, de retour à sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

M. MILLERAND, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Messieurs, au cours de son brillant discours, l'honorable M. Victor Bérard a formulé, à certains moments, de tels regrets et marqué une telle orientation que je me suis demandé et que je me demande encore si la véritable conclusion de ce discours, ce n'est pas l'évacuation de la Syrie.

M. VICTOR BÉRARD. — Je n'ai jamais dit cela.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Vous ne l'avez jamais dit, mais vous avez indiqué avec tant de force que nous n'avons rien à attendre de la Syrie, sinon des difficultés demain avec l'Angleterre, sans, d'ailleurs, aucun résultat d'aucun genre, que je me demande ce que vous auriez dit si vous aviez voulu recommander à cette assemblée d'abandonner la Syrie. (*Très bien! très bien!*)

Vous saviez par avance qu'une telle conclusion n'avait aucune chance de succès, et vous l'avez remplacée par quoi?... Par une demande de diminution de crédit, qui ne signifie rien si elle n'a pas une signification politique.



Cette demande, que vise-t-elle ? Des crédits autres que ceux destinés au général Gouraud ?... Nullement. Des crédits pour une action politique ?... Sans doute, mais, hier encore, le général Gouraud, dans sa dépêche au département, insistait sur le besoin qu'il avait de crédits pour l'action politique que, d'accord avec le gouvernement, il mène en Syrie.

Une réduction des crédits qu'en plein accord avec le général Gouraud, et sur ses indications, le gouvernement a demandés et que, successivement, la Commission du budget de la Chambre et la Commission des Finances du Sénat ont adoptés, ne rime à rien, ne signifie rien, si elle n'est pas, comme votre discours lui-même, un désaveu de la politique suivie en Syrie. Quelle est cette politique ?

Lorsque, tout à l'heure, l'honorable M. Victor Bérard a dit que nous n'avions rien à attendre de la Syrie, il n'a pas pu dissimuler cependant — qui les connaît mieux que lui ? — les intérêts de premier ordre, moraux et matériels, que la France possède en Syrie. C'est la France qui a fondé et qui entretient en Syrie une centaine d'établissements hospitaliers qui abritent des milliers de malades et d'infirmités. C'est grâce à elle, c'est sous son influence, c'est dans sa langue que plus de quarante mille enfants étaient, en 1913, instruits dans plus de quatre-vingts écoles.

Sans doute, il y a là-bas des industriels, des financiers français ; mais, vraiment, Messieurs — que l'honorable M. Victor Bérard ne voie dans mes expressions rien qui puisse, même de loin, le choquer ni le froisser — il faudrait en finir, tout de même, avec cette hypocrisie, qui consiste tantôt à reprocher au gouvernement de se désintéresser de ceux de nos nationaux qui vont au loin, à leurs risques et périls, introduire avec les affaires françaises le nom et l'influence de la France... (*Applaudissements*), et tantôt à stigmatiser avec indignation ces pionniers de notre influence chaque fois que le gouvernement français, les rencontrant au dehors, les protège comme c'est son devoir.

Oui, Messieurs, c'est le devoir du gouvernement français de protéger partout les hommes honnêtes, qui, à force de travail et d'intelligence, vont portant notre nom et notre influence. Il faut accepter les conséquences de la politique que l'on veut faire. Cette politique, pour ma part, je la revendique tout entière, partout. Cette politique d'influence doit s'exercer sous toutes ses formes et, quand je rencontre quelque part un intérêt français, comme les Anglais dont vous faisiez tout à l'heure l'éloge, je le protège. (*Vifs applaudissements*.)

Ces intérêts matériels, je ne veux pas en dresser le tableau. Ils sont considérables en Syrie. Dans le port de Beyrouth, notamment, le génie français a fait des merveilles. Nous avons là-bas des intérêts importants et croissants : ce sont ces intérêts moraux et matériels que nous entendons défendre. Comment ?

L'honorable M. Bérard a tracé avec trop de précision les différentes étapes par lesquelles, depuis quelques années, a passé la politique française en Syrie pour que j'aie besoin de revenir sur cet exposé. Je me contente d'ajouter une précision.

C'est en décembre 1912 qu'entre le Foreign-Office et le quai d'Orsay s'échangeaient les télégrammes qui aboutissaient à une déclaration de désintéressement politique en Syrie du gouvernement britannique.

A cette déclaration, nos amis anglais demeuraient fidèles, lorsqu'ils concluaient, avec le cabinet Briand, les accords de 1916. Ces accords — on l'a indiqué et je n'y reviens pas — ont reçu en 1918 et en 1919 quelques modifications. Puis, en septembre 1919, il s'est produit ce qui ne pouvait pas ne pas se produire : les accords passés entre les deux gouvernements réservaient une certaine zone à la France, il était naturel et inévitable que ce fût elle qui relevât les effectifs anglais par des effectifs français. C'est ce qui a été

fait. Enfin — et c'est le dernier des documents qui ait achevé de dessiner la situation que j'ai trouvée à notre arrivée au pouvoir — au commencement de janvier, un accord préparatoire était passé entre le gouvernement français et l'émir Fayçal. A partir de cette date, commençait la responsabilité du gouvernement actuel. Quelle a été sa politique ?

En vérité, lorsque tout à l'heure l'honorable M. Bérard s'écriait d'un ton suppliant : « Dites-nous un peu la vérité », il oubliait, je pense, que j'ai eu le plus grand plaisir de l'apercevoir parmi les membres de la Commission des Affaires étrangères lorsque j'ai eu l'honneur de me rendre devant elle pour lui faire l'exposé de la politique française en Syrie et en Cilicie. Je ne crois pas que mon exposé ait manqué ni de précision ni de franchise.

Ce que vais dire maintenant au Sénat, c'est simplement, à grands traits, ce que j'ai dit dès lors à sa Commission des affaires extérieures. Mais avant de définir cette politique, que le Sénat me permette une réserve.

On a parlé tout à l'heure du général Gouraud, on a parlé de la politique d'un autre agent du quai d'Orsay. Qu'est-ce que cela veut dire ? Il n'y a qu'une politique, la politique du gouvernement français qui est responsable devant vous. (*Très bien ! très bien ! et nouveaux applaudissements.*) et c'est cette politique, dont le général Gouraud est depuis tantôt un an le serviteur éminent, que je vais vous exposer.

On a dit encore : politique qu'il subit plutôt qu'il ne mène. En vérité, ceux qui connaissent le général Gouraud savent bien que, s'il pensait un instant que la politique qu'on lui indique — et qu'on trace d'accord avec lui — pouvait sur un point quelconque s'écarter des directives que, dans sa conscience, il juge bonnes et utiles, il ne resterait pas un instant au poste qu'il occupe. (*Très bien ! très bien !*)

La politique que je vais vous exposer est la politique du gouvernement. Il en réclame toute la responsabilité ; il ajoute qu'il la fait depuis le début en plein accord, en cordial accord avec le général Gouraud. Je n'ai d'ailleurs pas attendu jusqu'à aujourd'hui pour essayer de la définir. Trois semaines après notre arrivée au pouvoir, le 10 février, voici ce que j'écrivais au général Gouraud :

« Je tiens à vous indiquer les directives générales de la politique française pour votre information et pour que vous y adaptiez votre propre action. Vous avez été tenu au courant des pourparlers avec l'émir Fayçal et de l'opportunité d'une entente loyale avec lui, qui doit, bien entendu, avoir pour contre-partie de sa part, non seulement une collaboration entièrement loyale, mais la preuve qu'il est capable de se faire obéir en toute occasion par les Arabes, c'est-à-dire non seulement la volonté, mais l'autorité indispensable pour que nos accords soient respectés et jouent à notre satisfaction commune.

« Vos derniers télégrammes démontrent que vous apportez à vos relations avec l'émir la confiance, la largeur de vues auxquelles il est tenu de répondre par une attitude analogue. Jusqu'ici, l'émir n'a pas été à même d'arrêter les actes de brigandage et même d'hostilité directe dont un certain nombre de chérifiens et de bédouins se sont rendus coupables. Sa droiture ne doit pas encore être incriminée, mais il lui reste à faire plus complètement la preuve de son autorité. S'il n'y parvenait pas — j'écrivais ceci le 10 février — nous serions autorisés à prendre nous-mêmes les mesures indispensables pour le maintien de l'ordre et la sécurité de nos troupes, sans que nos alliés ni l'opinion puissent nous reprocher notre action. »

Voilà la politique que j'indiquais le 10 février. C'était avant un événement considérable au point de vue de notre situation en Syrie, avant la conférence de San Remo, qui devait donner à la France le mandat en Syrie comme elle donnait à la Grande-Bretagne le mandat en Mésopotamie. Au lendemain de la conférence de San Remo, à la date d =



4 mai, j'envoyais au général Gouraud les instructions suivantes :

« Depuis le jour où j'ai pris la direction de notre [politique extérieure, je n'ai pas cessé... » — ceci répond à une préoccupation, combien légitime, que l'honorable M. Victor Bérard a manifestée à l'approbation du Sénat, à plus d'une reprise — « ... de me préoccuper de proportionner notre action à nos moyens et de m'efforcer d'agir sur nos Alliés pour que le traité de paix avec la Turquie soit réalisable sans soulever le nationalisme turc contre nous... »

J'avais à tenir compte de la situation de fait, existant au début de 1920. Pour la Syrie, je ne vous rappelle pas l'exposé qui vous a été fait. J'indique simplement, pour la Turquie, que des conversations très avancées avaient eu lieu entre Londres et Paris, envisageant l'expulsion du sultan de Constantinople.

Pendant la discussion des clauses du traité de paix avec la Turquie, qui a eu lieu à Londres en février, en mars, et à San Remo en avril, j'ai constamment agi sur nos Alliés dans le sens de la modération pour que le traité de paix fût acceptable par les Turcs et ne mît pas en péril [notre relève des troupes anglaises et notre occupation en Syrie et en Cilicie.

La conférence de la paix, réunie à San Remo, a confié à la France le mandat sur la Syrie, répondant ainsi à la tentative du Congrès syrien qui, sans mandat ni garantie, a cherché à anticiper sur les décisions du Conseil suprême, en désignant Fayçal comme roi de Syrie.

« Je vous ai laissé toute liberté d'action dans vos rapports avec l'émir, estimant que vous êtes, sur place, plus à même d'apprécier les ménagements à garder et les exigences à maintenir. J'ai approuvé les déclarations que vous jugiez propres à le décider à se rendre à la conférence de la paix. »

Malgré ces invitations, l'émir Fayçal a refusé de se rendre à la conférence de la paix. Il est resté en Syrie, continuant — j'ai le droit de le dire, et les faits ne l'ont que trop prouvé — à intriguer contre nous. Et c'est ici que je veux rappeler ce que je disais à cette même tribune, il y a quelques jours au Sénat : nous avons eu à ce moment-là une preuve éclatante de la loyauté de nos amis britanniques, décidant et faisant connaître à leurs agents que, de même qu'ils avaient en Mésopotamie une liberté complète, dont nous n'avions en rien à nous mêler, de même, ils entendaient que, ni de près ni de loin, l'action de la France en Syrie ne fût troublée par aucune intervention et que personne en Syrie n'eût le droit de se réclamer de l'Angleterre ou de l'un de ses agents. (*Très bien! très bien!*)

Voilà, Messieurs, dans quelles conditions nous nous trouvons aujourd'hui. La politique que, dès le début, nous avons recommandée, celle que nous avons suivie sans nous en laisser un instant écarter, tout à l'heure elle était définie à cette tribune. Et je reprends les termes mêmes qu'on employait : ce n'est pas une politique de domination, c'est une politique de liberté et d'indépendance, c'est une politique qui, lorsqu'elle ne peut pas faire autrement, est bien obligée d'employer la force, mais qui avant tout désire n'avoir pas à y recourir, et qui recommande au haut commissaire qui est, d'ailleurs, sur ce point comme sur tous les autres, complètement d'accord avec le gouvernement, de préférer en toutes circonstances les moyens diplomatiques aux moyens belliqueux, la diplomatie à la guerre.

Cependant, Messieurs, il est telle circonstance où il est impossible que la France ne fasse pas respecter ses droits, ses intérêts, ses troupes ; et c'est ce qui s'est passé il y a quelques jours. A la suite de quoi ?

Dès le 1<sup>er</sup> juin, le général Gouraud marquait qu'il lui était impossible de continuer à remplir la mission qui lui était dévolue si, de même que les Anglais avant nous, il n'occupait pas le chemin de fer de Rayak à Alep, indispen-

sable à qui veut se maintenir en Syrie et conserver ses relations avec la Syrie septentrionale. Il ne pouvait consentir à ce que la ligne Rayak-Alep lui fût plus longtemps refusée et il écrivait :

« Après six mois d'expérience, il apparaît nécessaire à notre occupation que nous soyons maître de la ligne Rayak-Liban ; et soit que l'émir cède à la mise en demeure des deux puissances, soit qu'il faille imposer notre volonté par les armes, il faut avoir nos troupes à pied d'œuvre. Ce n'est donc pas avant le mois de juillet, après la date indiquée dans vos télégrammes, que je serai en mesure de manifester la volonté de la France avec les moyens d'en imposer, si besoin, l'accomplissement. »

Ce n'est pas, Messieurs, un journaliste sans responsabilité qui indiquait d'avance ce qu'il faudrait faire à un moment donné, dans l'intérêt, pour la nécessité de notre occupation ; c'est le général Gouraud qui, dès le 1<sup>er</sup> juin, disait : « Il est indispensable que j'occupe cette ligne et je ne pourrai le faire qu'au moment où, ayant en main les éléments indispensables, les effectifs que j'ai réclamés, c'est-à-dire à la mi-juillet, il me sera possible d'agir. »

En effet, le 18 juin, ainsi que l'honorable M. Bérard l'a rappelé, le général Gouraud adressait à l'émir Fayçal un ultimatum dont le premier article était : « Disposition absolue de la voie ferrée de Rayak à Alep, garantie par le contrôle du trafic, la garde des gares de Rayak, Homs, Alep, et l'occupation de cette dernière ville. »

A cet ultimatum, que répondait l'émir Fayçal ?

L'ultimatum avait été présenté le 14 juillet, et approuvé par moi le 15. Le 19, l'émir fait savoir qu'il l'accepte. Mais aucun des actes officiels, qui devaient être publiés et qui constituaient la garantie indispensable de sa sincérité, n'ayant paru, nos colonnes s'ébranlent. Le 23 juillet, l'émir envoie des négociateurs chargés de dénoncer au général Gouraud le prétendu malentendu qui s'est produit, et d'annoncer les mesures qu'il a déjà prises.

Sur quoi, avec son admirable loyauté, le général Gouraud donne à nos colonnes l'ordre de s'arrêter, immédiatement, en réclamant toutefois de l'émir certaines mesures destinées à assurer leur ravitaillement et leur sécurité. L'émir refuse. Dans l'après-midi du même jour, 23 juillet, une troupe de 400 cavaliers, avec deux canons et des mitrailleuses, attaque nos avant-postes. Nos colonnes, sous les ordres du général Goybet, reprennent alors leur marche en avant, enlèvent un défilé de 8 kilomètres qui les sépare du quartier général chérifien, où le ministre de la Guerre chérifien trouve la mort, et continuent leur marche vers Damas. Nous avons fait cette opération en perdant environ 150 hommes. L'ennemi a subi des pertes énormes, me télégraphie le général Gouraud, et laissé sur le terrain 9 canons, 25 mitrailleuses et un grand matériel.

J'ai trouvé, ce matin, à mon retour de Boulbogne, une dépêche qui, étant arrivée cette nuit et ayant été déchiffrée dans la matinée, n'a pu être publiée plus tôt, et qui nous donne la nouvelle officielle de l'entrée de nos troupes à Damas :

« Hier 25, après-midi, les troupes françaises ont fait leur entrée dans Damas, sans rencontrer la moindre résistance entre le lieu du combat et la ville ; elles ont trouvé le long de la route un nombreux matériel abandonné, prouvant la fuite désordonnée de l'ennemi. Malgré la fatigue d'une étape de 27 kilomètres, succédant à une journée de durs combats, les troupes ont défilé dans un ordre magnifique, au milieu d'une foule nombreuse et respectueuse ; elles se sont installées au camp sous les murs de la ville, occupant sans incidents les gares et les édifices publics. Ce matin un nouveau gouvernement, composé de nos partisans, s'est présenté au général Goybet qui, en mon nom, lui a fait une déclaration qui porte sur les points suivants :

« L'émir Fayçal, qui a conduit son pays à deux doigts de sa perte, a cessé de régner ; contribution de guerre de



10 millions destinée à indemniser les dommages causés à la zone ouest par la guerre de bandes ; désarmement général commençant immédiatement ; remise entre nos mains de tout le matériel de guerre et réduction de l'armée transformée en forces de police ; les principaux coupables traduits devant les tribunaux militaires.

« Le nouveau gouvernement a accepté toutes ces conditions et affirme son sincère désir de collaboration loyale. La ville fournit des vivres aux troupes. Le chemin de fer entre Rayak et Damas a été rétabli aujourd'hui. J'ai signifié à l'émir Fayçal, qui était rentré à Damas, d'avoir à quitter le pays avec sa famille et ses principaux familiers dans les quarante-huit heures. »

J'ai adressé au général Gouraud et à ses vaillantes troupes, au nom du gouvernement de la République, nos félicitations. Je suis sûr que le Sénat tout entier voudra s'y associer. (*Vives approbations.*)

Je suis sûr aussi que le Sénat ne voudra pas que la première nouvelle que reçoive le général Gouraud, que la première manifestation des pouvoirs publics après cet admirable succès, soit une réduction des crédits dont il a besoin et qu'il réclame avec insistance. (*Nouveaux et vifs applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Bompard.

M. BOMPARD. — Messieurs, j'hésite beaucoup à prendre la parole, car le Sénat, je crois, a son siège fait. Si je monte cependant à la tribune, c'est pour un instant seulement et comme pour accomplir un devoir. Du reste, je dois vous dire que je ne suis pas un des signataires de l'amendement de M. Victor Bérard et que je ne le voterai pas... Mais je suis, sur beaucoup de points, d'accord avec M. Victor Bérard, notamment sur la manière dont il a parlé de la Syrie.

La Syrie, sans aucun doute, a une grande valeur morale. En France, tout le monde sait combien l'opinion publique lui est attachée ; mais elle a aussi une grande valeur morale dans le monde arabe.

Damas, par son histoire, jouit, chez les Arabes, d'un grand prestige. Or, nous sommes une très grande puissance arabe par nos possessions de l'Afrique du Nord. A ce titre, tout ce qui se passe en Syrie doit retenir notre attention, car, avec le monde arabe, tout tient et tout se tient chaque jour plus étroitement. Mais il n'y a pas de doute, d'autre part, que la Syrie a une très mince valeur économique, et, par conséquent, il y a lieu de tenir compte de cette particularité regrettable dans notre politique.

Un fait très important va se passer demain (1). Demain, sera signé, à Sèvres, le traité turc qui s'appliquera à une région de l'ancien empire ottoman, dans laquelle la France a de grands intérêts. Comme M. Victor Bérard, je dois reconnaître qu'il y aurait un très grand danger à ce que l'opinion publique concentrât son attention uniquement sur la Syrie. Les intérêts français dans le pays qui va devenir la Turquie sont, dès à présent, considérables. C'est dans cette zone qu'ils peuvent prendre le plus facilement un développement heureux et facile. J'appelle donc toute l'attention du gouvernement sur l'importance qu'il y aura à aiguiller notre politique en Turquie dans un sens favorable à ces intérêts. A ce point de vue, si le Sénat n'est pas trop impatient, je dirai quelques mots d'une zone intermédiaire qui existe entre les pays turcs et les pays arabes de l'ancien empire ottoman. Les pays turcs, en effet, ne vont que jusqu'au Taurus et les pays arabes commencent seulement à l'Amanus. Entre ces deux montagnes, est la zone intermédiaire, un long couloir qui va du golfe d'Alexandrette à la Perse, dont je veux vous parler, parce qu'elle présente un intérêt particulier. C'est dans cette zone, d'ailleurs, que se trouve la

Cilicie, visée par le chapitre du budget en discussion.

Vous avez tous entendu parler, bien souvent même, du chemin de fer de Bagdad. Les publicistes qui en écrivent le représentent comme une grande voie de communication internationale entre l'Europe et les Indes ; mais cette manière de s'exprimer peut donner une idée fautive de ce célèbre chemin de fer. Il n'est pas, en effet, une voie de transit, il ne saurait l'être qu'exceptionnellement ; il ne détrôn timer pas le canal de Suez ; il est surtout une voie de pénétration, et de pénétration dans l'Asie antérieure seulement. Sa tête de ligne ne se trouve ni sur le Bosphore, ni au golfe Persique, mais au golfe d'Alexandrette, dans ce golfe qui s'enfonce comme un coin dans le flanc de l'Asie antérieure, au point de jonction de toutes les races qui la peuplent. De là le chemin de fer diverge comme un éventail. Il gravit au Nord le Taurus pour gagner les plateaux d'Anatolie, et se prolonge jusqu'à Haidar-Pacha en face de Constantinople. Au Sud, il gagne la Syrie en franchissant l'Amanus pour se prolonger jusqu'à l'Egypte. A l'Est, il se dirige vers la Perse, par Mossoul, traversant dans toute sa longueur la zone intermédiaire dont je vous parle en ce moment. L'Etat qui posséderait cette zone intermédiaire, avec le chemin de fer qui la dessert, aurait un territoire magnifique.

A l'Ouest, il aurait la Cilicie, dont la fertilité ne le cède point au delta du Nil ; au centre, la Mésopotamie qui pourrait être riche en moissons ; à l'Est, les gisements de pétrole de Mossoul et les vallons abondamment arrosés du Kurdistan, le tout relié par un chemin de fer qui apporterait tous ces produits à la Méditerranée, c'est-à-dire à la porte de l'Europe.

Mais, pour réaliser ce rêve, il faudrait faire des sacrifices considérables. Il faudrait défendre cette région contre les incursions des Turcs au Nord, des Arabes au Sud et contre les déprédations des Kurdes à l'Est.

Ce serait donc une entreprise coloniale d'une envergure plus considérable encore que la conquête de l'Afrique du Nord, que nous avons commencée il y a déjà quatre-vingt-dix ans et qui n'est pas encore terminée, bien qu'elle nous ait coûté déjà un grand nombre de millions et une grande somme d'efforts.

La France, vous le savez, a reculé devant cette tâche. Elle a abandonné Mossoul à l'Angleterre. Pour le reste de la zone intermédiaire dont je parle, elle est arrivée à une solution moyenne assez singulière. Les Turcs ne sont pas contenus dans leurs limites naturelles. Ils sont autorisés à déborder le Taurus, à descendre sur les flancs de cette montagne et à se répandre dans la plaine. On ne les arrête qu'au moment où ils atteindraient le chemin de fer de Bagdad. La France a tenu à conserver la voie ferrée dans son domaine exclusif.

Il résulte de ces dispositions qu'entre les pays turcs et les pays que nous appelons maintenant la Syrie, bien au delà des limites septentrionales de celle-ci et sur lesquels nous avons un mandat, la frontière suivra, dans toute l'étendue de la zone intermédiaire dont je parle, une ligne médiane qui sera sans signification géographique ni ethnographique.

Une pareille frontière associera les Turcs et les Français bien plus qu'elle ne les séparera. Par conséquent, pour l'exercice de notre mandat sur la Syrie et les pays arabes qui y sont joints, il sera nécessaire que la France ait, avec la Turquie, une politique appropriée à cette situation. Cette politique aura pour nous une importance peut-être plus grande que la politique syrienne. Dans le domaine syrien, en effet, nous aurons, certainement une politique coûteuse, quoi que nous fassions, tandis que, dans la zone turque, nous pouvons avoir facilement une politique profitable.

Par conséquent, ce que je veux surtout dire, croyant, comme je vous l'ai déclaré au début, remplir ainsi un de-

(1) En fait le traité turc n'a été, on le sait, signé à Sèvres que treize jours plus tard, le 10 août.



voir, c'est que la Syrie n'hypnotise pas les esprits en France et que le gouvernement ait aussi l'œil grand ouvert sur la Turquie.

Je n'en dirai pas davantage, attendant pour le faire, s'il y a lieu, la discussion du traité turc. (*Applaudissements.*)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Doumergue.

M. GASTON DOUMERGUE. — Messieurs, mes premières paroles — et vous ne comprendriez pas qu'elles fussent différentes — seront pour m'associer aux éloges que tout à l'heure M. le président du Conseil a adressés à nos soldats et à leur chef éminent. Quand on les charge d'une tâche, ils l'accomplissent avec discipline, avec valeur et avec héroïsme. Ils ne prennent pas sur eux de la régler à leur guise : ils nous ont donné la preuve, pendant tout le temps de la guerre, qu'ils savaient accepter les directives du gouvernement, s'y tenir et les exécuter.

Le général Gouraud et ses soldats ont ajouté des lauriers nouveaux à ceux qu'ils avaient déjà. (*Très bien! très bien!*) Le général en avait conquis sur cette terre, sur un point d'où la France est aujourd'hui éliminée. Ce n'est pas là où il les a conquis qu'il recevra sa récompense, mais il en trouvera dans la reconnaissance de tous les Français, toujours heureux quand ils voient les vieilles traditions de nos armées et de leurs chefs maintenues par des actions comme celles qui viennent de se produire. (*Applaudissements.*)

Nous n'entendons pas, Monsieur le ministre, par la demande que nous faisons, porter la moindre atteinte à la gloire de nos soldats, encore moins diminuer les résultats de leur action et ôter de leur esprit même les espoirs qu'ils ont conçus. Vous avez eu l'air de penser tout à l'heure que si quelque crédit était réduit à un budget purement civil, le général Gouraud et ses soldats allaient se trouver diminués.

Le général Gouraud nous connaît trop, il connaît trop le Sénat pour supposer qu'il ait pu naître à aucun moment dans cette Assemblée une intention de cette nature. Nous l'avons soutenu ici et là-bas, nous applaudissons à ses succès. Ceux qu'il vient d'obtenir ont forcé l'émir Fayçal à partir. Nous sommes donc à Damas, à Alep en maîtres. Qu'allons-nous faire demain?

C'est la question que je vous pose, Monsieur le Président du Conseil, c'est la question que pose notre amendement.

Refuser des crédits militaires? A aucun prix. Nous connaissons la situation là-bas, je ne vous demande pas de l'exposer toute, mais nous savons que, s'il y a des troupes victorieuses à Damas et à Alep, il y en a d'autres qui ont accompli une autre œuvre, dont la France n'a pas profité, mais dont d'autres ont bénéficié, et que ces troupes sont dans une situation qui exige qu'on les soutienne et qu'on les aide, qu'on les délivre des dangers qui les entourent. Nous ne vous ménagerons pas les crédits pour ceux-là.

Ce sont des troupes françaises (*Applaudissements*); elles sont dans une situation difficile, nous voterons tout ce que vous nous demanderez quand il s'agira de les ramener chez nous, d'où tout danger n'a peut-être pas encore disparu. Mais cela dit, nous ajoutons : l'œuvre accomplie, les offenses dirigées contre nous par l'émir Fayçal vengées, notre prestige et nos droits restaurés, qu'allez-vous faire? Quelle politique allez-vous pratiquer? Est-ce une politique de magnificence? Nous l'avons craint.

Je sais que cette politique est séduisante. Tout commence par séduire en Orient, pays des mirages. Je reconnais qu'il y a là-bas plus que des mirages, on y trouve une vieille tradition de la France, des intérêts, des droits français : nous ne voulons pas les laisser périliter, (*Très bien!*), nous ne voulons pas les abandonner. Personne ici, ni M. Bérard ni moi — tout mon passé proteste contre une pensée de cette nature — ne veut laisser prescrire ni affaiblir nos

droits. L'influence française doit rester en Syrie ce qu'elle était.

Nous aurions voulu qu'elle restât également ce qu'elle était dans toute l'Asie Mineure. Ce qui va lui porter tort, Monsieur le Ministre, ce n'est pas la réduction minime de crédit que nous demandons, c'est l'acte que vous allez signer demain, c'est le traité turc que nous ignorons (*Applaudissements*), dont le Parlement n'a pas été appelé à délibérer (*Très bien!*), qui a été décidé, préparé, conclu dans le mystère le plus complet...

*Plusieurs sénateurs.* — Comme les autres!

M. GASTON DOUMERGUE. — Traité qui va donner cet immense empire à d'autres que nous, traité qui laissera la situation de Constantinople tout à fait incertaine; Constantinople, où tout le monde parlait la langue française et où existaient tant de ces écoles dont on parlait tout à l'heure.

Pendant que nous retenions en Cilicie les forces des nationalistes turcs, d'autres avançaient, marchaient; à Ourfa, à Marache, dans tous ces endroits de la Cilicie, dont vous a parlé M. Victor Bérard, les forces turques arrivaient contre nous, le chemin libre était ouvert par ailleurs. Là, comme dans d'autres circonstances, c'était nous qui étions à la peine. Nous sommes au profit en Syrie, c'est entendu. Mais quelle œuvre pouvons-nous y accomplir? Une œuvre de protectorat...

(*M. le président du Conseil fait un geste de dénégation*)

... ou un mandat?

Vous faites un signe de dénégation. Pas de protectorat. Quelle est notre crainte? C'est que c'en soit un, c'est que vous alliez créer là-bas toute une organisation qui, Monsieur le Président du Conseil, loin de servir les intérêts de ces industriels que vous nous reprochiez tout à l'heure de méconnaître, va bientôt les gêner et les contrarier.

Demandez-leur leur avis. Ils vous diront que notre administration est tâillonne, qu'elle est difficile, qu'elle s'oppose à l'esprit d'entreprise.

Vous prenez leur défense. En donnant suite à des projets qui, je le veux bien, ne sont pas les vôtres, mais qui cependant sont en germe dans l'énormité des crédits civils que vous nous demandez, vous risquez de les mettre en présence d'une administration qui leur créera les difficultés que vous dites vouloir leur éviter.

Ces crédits de 185 millions dont on vous a dit tout à l'heure l'histoire, que tout le Sénat a applaudie, ils ont été fixés à ce chiffre après je ne sais combien de variations, d'hésitations, de tâtonnements. A quoi les emploierez-vous? A une œuvre militaire? Non, à une œuvre politique.

Si je m'en réfère au rapport de M. Noblemaire auquel M. Victor Bérard a fait allusion, ils étaient prévus à ce chiffre pour éviter le recours à l'expédition et aux opérations militaires.

Or, l'opération militaire est faite. Le but que devaient permettre d'atteindre les 185 millions et les 542 millions est atteint.

Il ne reste plus qu'à exercer notre mandat, mais dans la limite où il nous a été donné, vous nous l'avez dit et nous ne mettons pas en doute votre parole; toutefois nous n'en savons rien officiellement : c'est à San Remo que la chose s'est passée. Monsieur le Président du Conseil, depuis qu'on s'occupe de ces questions d'Asie Mineure, on a donné, puis retiré tant de signatures, on a signé tant de conventions, on en a déchiré un tel nombre, que nous sommes en droit d'avoir quelque inquiétude au sujet de ce mandat qui nous a été donné à San Remo, en exécution d'un traité turc qui n'est pas encore signé et qui est encore moins ratifié. Nous pouvons nous demander si, demain, quelque difficulté ne va pas s'élever. Il ne s'en produira plus du côté de Fayçal, il peut s'en produire par ailleurs. Ce sont des hypothèses, direz-vous; nous devons les prévoir toutes. J'admets cependant que ce mandat est



certain, que nul ne le contestera, qu'on n'essaiera pas de lui imposer des limites. Mais, pour exercer ce mandat, 185 millions sont inutiles. Pareille somme, dans la situation de notre pays, apparaît comme énorme, Monsieur le Président du Conseil; elle incitera — et c'est ce que nous craignons — à de vastes desseins; elle pourra suggérer l'idée d'entreprises politiques considérables. La Syrie telle qu'elle a été délimitée par le mandat — vous avez entendu ce qu'ont dit MM. Victor Bérard et Bompard — n'est ni riche ni très peuplée. La tentation ne viendra-t-elle à personne d'exercer en dehors une autre action? Sans doute, c'est vous le responsable et vous ne voulez pas vous y prêter. Mais il pourra se trouver des agents sur place qui débordent le gouvernement, qui iront plus loin que celui-là ne l'aurait voulu, et cela grâce à ces sommes énormes inscrites au budget civil et qui sont presque toutes de vrais fonds secrets.

Il pourra y avoir des agents imprudents qui obéiront à la séduction de ces pays et à l'ambiance et qui se laisseront aller à nouer des intrigues en dehors de la Syrie. On leur en facilite le moyen en leur fournissant trop d'argent. Demain, des difficultés pourront naître de ce fait. Nous voudrions que ces difficultés ne puissent pas se produire. C'est pour les éviter que nous proposons une légère réduction des crédits civils. Nous voulons marquer ainsi notre désir de voir faire là-bas une politique sage, prudente, modérée, je dirais presque une politique de recueillement.

Nous sommes nombreux — et vous êtes avec nous, Monsieur le Président du Conseil — qui, après avoir détourné les yeux de ce mirage de l'Asie-Mineure et de la Syrie, les reportons dans notre pays et sur notre frontière. Nous sommes nombreux à penser que, tant que la sécurité n'est pas mieux assurée sur le Rhin, tant que l'adversaire d'hier demeure menaçant et arrogant, tant qu'on est obligé, pour qu'il paye, de lui consentir des avances (*Applaudissements*), tant que nous avons une dette de 230 milliards, que nous n'arriverons pas vite à amortir, tant que nous devons voter des milliards d'impôts, nous sommes nombreux, dis-je, à vouloir que la politique de la France se borne, à l'heure qu'il est, à maintenir dignement nos droits partout et à ne pas étendre nos charges. Nous ne voulons pas nous laisser séduire par des tentations qui pourraient nous mener trop loin. Mon ami M. Victor Bérard a fait une allusion aux dangers de ces tentations, il a même insisté sur eux, et, par moment, je voyais bien que son insistance pouvait aller contre le sentiment de certains membres du Sénat.

Il n'en est pas moins vrai que beaucoup d'entre vous craignent que les succès, remportés par nos soldats dans l'Est de la France, que la victoire, que nous avons gagnée, puisse, un jour, être compromise par les engagements pris hors de France et qui dépasseront nos forces. Il y a quelques jours, Monsieur le Président du Conseil, à Spa, vous avez, et nous vous en félicitons, fait admettre qu'on pouvait, le cas échéant, contre l'adversaire qui demeure l'ennemi, qui prépare la revanche, et ne s'en cache point, user de la contrainte, en vue de l'obliger à tenir ses engagements. Si donc, demain, nous sommes amenés à agir en Europe, où la situation est encore pour le moins fort incertaine, n'allons-nous pas être gênés par le gros effort que vous nous demandez en Syrie et qui peut dépasser celui que vous avez prévu? Nous ne pouvons pas abandonner les règles de prudence et de modération. Nous ne croyons pas que ce soit notre devoir. Je ne veux pas dramatiser; je sais pourtant que mes craintes, vous les éprouvez, et que la situation ne vous paraît pas plus brillante qu'elle n'est en réalité. Nous avons entendu, hier, un de vos ministres qui envisageait, pour l'année prochaine, une éventualité de guerre aussi bien qu'une éventualité de paix. (*Mouvements divers*).

*Un sénateur à gauche.* — On l'a dit.

M. GASTON DOUMERGUE. — On a eu tort de le dire. Cette parole, dite ici, a pu être entendue dans le pays. Pour ma part, je ne suis pas pessimiste et je ne crois pas à des éventualités de guerre, mais je dis que, pour les éviter, il faut que nous ayons chez nous tous nos soldats, toutes nos forces, toutes nos ressources en argent disponible. C'est pour cela que nous vous demandons, Monsieur le Président du Conseil, de consentir, sur les 185 millions de crédits, à une réduction. Nous prenons pour base le chiffre même que le général Gouraud vous avait donné. Ce chiffre est indiqué dans le rapport de M. Noblemaire. Le général Gouraud avait adhéré au chiffre de 152 millions. D'ici, vous avez pensé que cette somme était insuffisante, et vous avez ajouté 30 millions de plus. Si nous n'avions pas pris Damas, si nous n'étions pas les maîtres là-bas, si l'émir Fayçal n'avait pas été chassé, vous pourriez demander le maintien de ce crédit. Aujourd'hui, nous vous demandons de ne pas insister.

La pensée qui nous fait agir n'est pas du tout défavorable à votre politique; nous voulons encore moins décourager des hommes qui viennent de se conduire si bien en Syrie, soyez-en sûr.

Nous sommes désireux de prouver notre désir de vous éviter toute difficulté. Si vous trouvez trop élevée la réduction proposée, nous l'accepterons moins forte. Proposez un chiffre plus faible qui puisse montrer au Sénat votre intention de faire en Orient une politique modérée et prudente.

Ce faisant, vous réuniriez l'unanimité du Sénat.

Que si vous estimiez ne pouvoir rien abandonner et ne pas admettre la moindre réduction, nous aurions, un certain nombre de mes amis et moi, le très vif regret de ne pas pouvoir vous suivre. (*Applaudissements à gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le président du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mon honorable ami M. Doumergue m'a posé une question à laquelle je croyais avoir répondu par avance, mais je suis très heureux qu'il m'ait fourni l'occasion de renouveler ma réponse et mes observations.

Qu'allons-nous faire demain? demande-t-il. Nous allons faire demain une politique de paix et de collaboration avec les populations syriennes. (*Très bien! très bien!*) Nous allons en Syrie non pas pour imposer notre domination, mais pour assurer notre collaboration à des populations qui la réclament et pour lesquelles notre départ serait un désastre en même temps qu'une abdication. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Cette politique, M. Doumergue ne la demande pas, j'en suis convaincu.

M. DEBIERRE. — Personne ne la demande.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Personne ne la demande, dites-vous, je prends acte de cette parole. Mais si vous ne demandez pas cette politique d'abdication, si vous applaudissez à cette politique, que je viens de définir, de modération, et de collaboration, pourquoi votre opposition? Pourquoi votre amendement?

Je ne mets pas en doute, ai-je besoin de le dire à M. Doumergue, les intentions qui l'animent, et je suis bien sûr qu'aucun des signataires de l'amendement ne voudrait que la proposition qu'ils ont faite pût avoir près de nos troupes et de leurs chefs l'apparence d'un désaveu ou d'un regret. Mais il ne dépend ni de vous, ni de moi que les faits n'aient leur conséquence et les actes leur signification. (*Très bien!*)

Si le gouvernement vous demande 185 millions, s'il ne peut accepter aucune réduction, c'est, je le disais tout à l'heure au Sénat, qu'à deux reprises, avant-hier et hier encore, le général Gouraud télégraphiait au département,



en lui disant : « J'ai à exercer une action politique, j'ai besoin de crédits. »

Quoi ! Quelle singulière contradiction ! Vous voulez une politique de paix, vous ne discutez pas les crédits militaires et vous refuseriez les crédits politiques ! (*Marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Vraiment, si les honorables signataires de l'amendement avaient pu relever, dans la politique que nous avons suivie depuis six mois, quoi que ce soit qui pût prêter à la critique ; s'ils avaient pu reprocher au cabinet qui est sur ces bancs de s'être écarté de la direction qu'ils veulent et que nous voulons comme eux, donner à notre action là-bas, je comprendrais leur proposition. C'est le jeu naturel du régime parlementaire de manifester par la forme budgétaire, par la voie des réductions de crédits, sa désapprobation pour des actes qui ont été accomplis par le gouvernement.

Quels sont les actes que vous critiquez ? Que nous reprochez-vous, que nous demandez-vous de faire, que nous n'avons fait ? C'est vraiment un jeu trop facile et indigne de vous, mon cher ami, que de rapprocher à cette tribune les crédits que nous sommes obligés de demander au pays et au Parlement pour la Syrie d'autres crédits qui ne sont pas moins défendables. La seule question à mon avis est celle-ci : proportionnons-nous notre politique à nos moyens ? (*Très bien ! à gauche.*) Nous n'avons pas d'autre pensée devant l'esprit, nous ne l'avons pas une minute perdue de vue. J'ai dit à maintes reprises, aux commissions, que si, en Syrie, nous avons des droits et des intérêts que nous ne pouvons pas abandonner, nous avons ailleurs, et plus près de nous, d'autres intérêts et d'autres droits à protéger. Je ne l'oublie pas. Mais parce que l'action de la France est multiple, parce que c'est une grande puissance musulmane (*Applaudissements*), une grande puissance méditerranéenne qui doit penser en même temps à tous les intérêts dont elle a la sauvegarde, en ne travaillant pas seulement pour l'heure, mais en pensant à demain, aux générations à venir, pouvons-nous nous prêter à ce jeu, je le répète, qui consisterait à refuser des crédits indispensables parce que, ailleurs, nous en avons d'autres qui ne sont pas moins nécessaires ? Non, Messieurs, la politique que suit le gouvernement en Syrie n'a rien de la politique de magnificence que craignait l'honorable M. Gaston Doumergue.

Qu'il me permette de lui adresser un appel. Je sais avec quelle passion et quel dévouement il a défendu au pouvoir et il défend chaque jour les grands intérêts du pays. (*Très bien ! très bien !*) Qu'il réfléchisse. Le vote d'une réduction quelconque sur les crédits de Syrie aurait, malgré lui, un retentissement douloureux là-bas. (*Applaudissements.*) Je fais appel à lui et je lui demande de renoncer à son amendement. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le rapporteur général.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Messieurs, la Commission des Finances ne croit pas que son mandat limité lui permette d'entrer dans le débat politique qui s'est institué devant le Sénat ; mais elle doit justifier devant vous la demande qu'elle vous fait de voter intégralement les crédits demandés par le gouvernement. (*Très bien ! très bien !*)

Si, dans son œuvre financière, elle est animée du plus grand esprit d'économie et si elle a la préoccupation de comprimer autant que possible toutes les dépenses, elle sait aussi se rendre compte des charges qui pèsent sur une grande nation. Or, la France est une grande nation. (*Applaudissements.*)

Si elle cessait de l'être, elle disparaîtrait de la scène de ce monde.

Elle est sortie glorieuse et confiante de la guerre ; ne lui

faites pas perdre aujourd'hui la foi dans ses destinées. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. LE RAPPORTEUR DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Voilà de bonnes paroles.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Elle a en Syrie un mandat et un rôle à accomplir ; toute son histoire l'y contraint. Elle doit supporter là-bas des charges militaires et des charges politiques. Les charges militaires, on ne les conteste pas, on ne cherche pas à les réduire. Quant aux charges politiques, nous avons eu à les étudier et à voir si elles étaient excessives. Or, l'examen qu'en ont fait votre rapporteur et votre commission, nous a montré que les chiffres demandés par le chef glorieux de notre armée du Levant, qui est en même temps l'administrateur de la Syrie, étaient supérieurs à ceux qui sont inscrits au projet de loi.

En conséquence, Messieurs, nous vous demandons de ne pas apporter de réduction au crédit sollicité. Ce procédé serait particulièrement fâcheux dans les circonstances actuelles.

Est-il quelqu'un qui puisse regretter aujourd'hui, malgré les débats politiques d'alors, les crédits que nous avons autrefois votés et qui ont permis de donner à la France la Tunisie, l'Indochine et le Maroc ? (*Vive approbation.*)

M. MILAN. — C'est une politique de conquête.

M. HENRI BÉRENGER. — Notre empire colonial nous a rendu d'immenses services pendant la guerre,

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Je suis convaincu que peu de nos collègues consentiront à voter cette réduction et que le Sénat adoptera intégralement, tant en ce qui concerne les dépenses administratives et politiques que les dépenses militaires, les crédits demandés par le gouvernement. (*Très bien ! et vifs applaudissements.*)

Après quelques mots de M. Debierre invitant à son tour le président du Conseil à accepter la réduction de crédit demandée par les signataires de l'amendement, le Sénat a voté. Par 205 voix contre 4, le Sénat a adopté le crédit de 185 millions de francs, proposé par la Commission des finances, d'accord avec le gouvernement, puis il a rendu, par la voix de son président, « hommage reconnaissant à nos soldats d'Orient et au chef glorieux qui, une fois de plus, les a conduits à la victoire. »

**La signature du traité de paix avec la Turquie.** — Le mardi 10 août a été signé à Sèvres, à la manufacture de porcelaines, le traité de paix avec la Turquie dont l'Asie française a naguère publié intégralement le résumé officiel. Sans insister longuement sur les pourparlers qui ont eu lieu depuis le 11 mai, au sujet de l'instrument de paix, entre les Puissances de l'Entente et la Turquie, rappelons d'un mot quelles contre-propositions le gouvernement ottoman a soumises à l'examen des ministres alliés. C'était l'établissement d'une zone neutre en Thrace, l'institution d'un plébiscite dans la région de Smyrne, la création d'un corridor allant à Brousse en passant par la zone internationale des détroits, pour permettre au sultan de se rendre en Asie sans traverser un territoire étranger ; enfin l'introduction d'un délégué turc dans la Commission des Détroits et dans celle du contrôle financier, avec des pouvoirs égaux à ceux des autres délégués.



Ces contre-propositions n'ont pas été admises par les Puissances entraînées par M. Venizelos (aux mérites duquel on ne saurait d'ailleurs trop rendre hommage); elles n'ont rien modifié à leurs décisions antérieures et se sont contentées de décider l'admission d'un délégué ottoman dans la Commission internationale des Détroits et dans la Commission du contrôle financier. Les Turcs ont, dans de telles conditions, longuement hésité à signer le traité draconien dont on leur avait communiqué le texte; même après l'arrivée de leur délégation à Paris, on a pu croire jusqu'au dernier moment à de nouveaux retards, à de nouveaux atermoiements. Le 10 août à midi, on ne savait pas encore si le traité serait signé quatre heures plus tard.

Il l'a été, par les Turcs d'abord, par les plénipotentiaires de l'Entente ensuite, sauf par ceux du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, et par ceux du Hedjaz (ces derniers par suite des événements de Syrie), qui, pour ne pas avoir à refuser de le faire, s'étaient abstenus d'assister à la séance.

Ainsi se trouve close la série des grands traités de paix consécutifs à la longue guerre de 1914-1918.

#### Le transfert du Dodécanèse à la Grèce.

— On l'a vu au début de ce numéro, le traité de paix avec la Turquie n'a pas seul été signé à Sèvres le 10 août. En même temps ont été signés différents actes diplomatiques dont quelques-uns ne sauraient laisser l'Asie française indifférente. Telles sont en particulier les deux conventions, dont l'une, tripartite, règle les zones d'influence économique de la France, de l'Angleterre et de l'Italie dans le Levant, tandis que l'autre, gréco-italienne, attribue le Dodécanèse à la Grèce, la souveraineté sur l'île principale de ce groupe, sur Rhodes, devant être soumise dans quinze ans à un plébiscite.

Nous avons parlé naguère du Dodécanèse, rappelé comment les Sporades du Sud, qui le constituent, sont devenues italiennes, et montré quelles étaient les aspirations des habitants de ces îles, Grecs de race, de religion et de langage. Les Italiens, constatant qu'un courant irrésistible entraînait les Dodécanésiens vers la Grèce, avaient signé avec le gouvernement de ce pays, en juillet 1919, une convention aux termes de laquelle la Grèce abandonnait à l'Italie la vallée du Méandre ou Mendéré, moyennant quoi celle-ci transférait à la Grèce le Dodécanèse, abstraction faite de l'île de Rhodes, qui devait demeurer italienne pendant un certain laps de temps encore, pendant cinq années.

Le projet de traité n'avait pas à tenir compte de cet arrangement, qui ne liait l'une vis-à-vis de l'autre que les deux parties contractantes, et il n'en tient pas compte en effet. Mais ce fait n'était pas pour empêcher la Grèce de l'approuver; le 21 février dernier, en effet, lors de la réunion du Conseil suprême à Londres, M. Nitti avait fait remarquer spontanément, après avoir exposé les clauses de

l'accord italo-grec de 1919, que si l'article 122 transférait à l'Italie tous les droits et titres de la Turquie sur le Dodécanèse, l'accord italo-grec dont il venait d'indiquer les termes impliquait la rétrocession immédiate de ce groupe d'îles à la Grèce, abstraction faite de Rhodes.

Dans les jours qui précédèrent immédiatement la signature de la paix de Sèvres, on put croire qu'il n'en serait pas ainsi, et que l'Italie se refuserait à transférer la souveraineté du Dodécanèse à la Grèce, parce qu'elle n'avait pas (disait-elle) reçu tous les avantages sur lesquels elle était en droit de compter en Anatolie; mais, finalement, toutes les difficultés ont été levées, et les choses se sont passées comme il avait été convenu naguère à Londres. Nous reviendrons sur la convention du 10 août, et nous en étudierons complètement les clauses.

**La défaite des nationalistes turcs.** — Au moment où les Turcs se sont décidés à signer le traité de paix dont les conditions les ramènent à peu près complètement sur les rives orientales des Détroits et réduisent leur domination à une Anatolie déjà bien échanquée, les prévisions de M. Venizelos s'étaient réalisées, et les nationalistes n'avaient été capables de résister aux troupes grecques, ni en Thrace, ni sur les rivages occidentaux de l'Asie-Mineure.

Ils occupaient complètement ces deux régions à la fin du mois de juin. En Thrace, c'était Djafer Tayar qui dirigeait la résistance; en Anatolie, les troupes nationalistes d'Ali Fuad, victorieuses des troupes gouvernementales de Hamdi pacha (auxquelles avaient refusé d'obéir certains de ses collaborateurs immédiats) ne laissaient aux Anglais sur les côtes des Détroits, que quelques kilomètres aux Dardanelles. Dans le golfe d'Ismid, les nationalistes passaient aisément sur la côte opposée et essayaient de détruire les ponts de la voie ferrée Haïdar pacha - Ismid. On les représentait comme au nombre de 35.000 « bien organisés et commandés par des officiers de carrière. » Ainsi la situation semblait très sérieuse; vrai mirage, et qui fut vite dissipé!

En Thrace, la campagne n'a duré que cinq jours, du 20 au 25 juillet, et ce court laps de temps a suffi pour mener les soldats du roi Alexandre depuis Rodosto jusque devant Andrinople, qui a capitulé après la jonction de la colonne de débarquement partie de Rodosto avec l'armée de Thrace et après la déroute des nationalistes à Salon-Keui. Les Grecs ont ensuite continué leur avance victorieuse jusqu'à Midia, sur la mer Noire.

En Asie, les opérations militaires ont été plus longues, mais le succès n'a pas été moindre. Après avoir remporté les premiers avantages dont nous avons parlé dans notre numéro de juin (p. 194-195), les nationalistes n'ont pas pu se maintenir lorsque l'armée hellénique est entrée vraiment en ligne, dans les derniers jours de juin 1920. Ce sont d'abord les territoires à eux



conçédés en Asie Mineure, autour de Smyrne, que les Grecs ont entrepris de débarrasser des soldats de Moustapha Kémal; dès le 24 juin, ils ont remporté à Ak-Hissar et à Salihli de premiers succès qu'a confirmés aussitôt un nouveau succès à Philadelphie (Ala-Chehr). Un peu plus tard, une fois consolidées les positions qu'ils avaient acquises autour de Smyrne, et occupé le territoire que leur donne le traité de paix, les Grecs ont poursuivi leur avance; ils se sont emparés de Balikesser, ont balayé les Kémalistes répandus sur les côtes asiatiques de la mer de Marmara, puis, par Nazli, sont arrivés à Brousse, dont ils ont pris possession le 11 juillet. En fait, la campagne était dès lors finie; néanmoins, pour compléter leurs succès, les Grecs ont tenu à nettoyer la côte asiatique des Détroits des bandes nationalistes qui y tenaient encore certains points, et ils l'ont fait au cours des semaines suivantes. Comme ceux que les Grecs ont remportés en Thrace un peu plus tard, ces succès ont provoqué un abattement profond à Constantinople, et, bien au contraire, déterminé un grand et très légitime enthousiasme à Athènes. Ils ont prouvé l'exactitude des vues énoncées par M. Venizelos, et répétées plus d'une fois par lui aux diplomates de l'Entente; ils ont détruit la légende de cette solidité des troupes Kémalistes; à laquelle ne croyait, d'ailleurs, personne de ceux qui les avaient vues de près.

Les Turcs eux-mêmes ont collaboré parfois, ces derniers temps, à l'œuvre d'assainissement dont s'étaient chargés les Grecs. Au lendemain de la signature de la paix de Sèvres, on apprenait qu'une bande turco-arménienne avait expulsé les Kémalistes de Yalova, le dernier port qu'ils possédassent sur la mer de Marmara. Désormais, par conséquent, les nationalistes sont complètement écartés des rivages occidentaux de l'Anatolie.

#### Français et Nationalistes en Cilicie. —

Ce n'est pas seulement dans l'Ouest de l'Asie Mineure que les Kémalistes ont subi de très graves échecs. Ils n'ont pas réussi dans leurs entreprises du côté de la Cilicie, c'est-à-dire au sud-est de la péninsule, sur les points où ils se trouvent en contact avec les Français et où ils avaient repris les hostilités, après avoir dénoncé, avant même son expiration, l'armistice d'Angora (cf. *L'Asie française*, juin 1920, p. 196.)

On sait quels bruits alarmants couraient, après cette rupture, sur la situation en Cilicie, et particulièrement à Adana; on alla jusqu'à parler de la prise de cette ville, de la capture d'un important détachement français et de l'assassinat de son chef par ceux qui l'avaient fait prisonnier, et plusieurs députés, que le sort des Arméniens intéresse particulièrement, interrogèrent M. Bonar Law aux Communes à ce sujet. Rien cependant, ne pouvait justifier de telles rumeurs, même pour qui tient compte des déformations que leur fait subir l'imagination arménienne, qui est à la fois

très vive et pas toujours très juste à l'égard de la France. Et, de fait, les événements se sont chargés de démontrer l'inexactitude de ces rumeurs. Si des bandes nationalistes ont tenu la campagne et intercepté les communications d'Adana avec le reste de la contrée, la ville n'en a pas moins été toujours tenue par les Français. La victoire de Yénidjé, remportée précisément par les forces françaises qui occupaient Adana, et l'arrivée de la colonne Gracy à Mersina le 31 juillet ont fait pleine justice des faux bruits relatifs à la situation très précaire des Français en Cilicie.

**La chute de l'émir Fayçal.** — C'est un fait de tout autre importance que l'occupation des quatre villes de la Syrie intérieure par les troupes françaises et que la fuite de l'émir Fayçal. Il en est question dans une autre partie de cette revue (p. 213), comme aussi dans la discussion du budget des Affaires étrangères au Sénat et nous y reviendrons à loisir dans notre prochain numéro. Du moins convient-il d'indiquer ici, dès aujourd'hui, qu'Alep a été occupé par la colonne Goubeau le 23 juillet et Damas deux jours plus tard, le 25; que l'émir Fayçal a quitté sa capitale au milieu de l'indifférence générale et que le général Gouraud y est entré dès le 25. Les journaux ont dit quel chaud accueil a reçu à Damas le haut commissaire de France en Syrie; ils ont dit que Fayçal avait gagné Caïffa, puis l'Égypte, enfin qu'il refusait lui-même d'accepter cette royauté de la Mésopotamie, sous le mandat britannique, à laquelle on aurait songé pour lui, à en croire certains journaux. Il doit se rendre très prochainement en Europe, et non pas seulement en Angleterre, mais même, dit-on, en France.

**Troubles en Mésopotamie.** — Mentionnons encore d'un simple mot les troubles qui se sont produits dernièrement sur différents points de la Mésopotamie, en particulier à Mossoul et dans ses environs (à Tel-afar) et aussi aux alentours de Samawat et de Roumeita, à mi-chemin entre Bagdad et Bassora. Sur ce sujet, comme sur le précédent, nous ne tarderons pas à revenir; il suffira d'indiquer aujourd'hui qu'au 1<sup>er</sup> juillet, et après une réponse écrite de M. Churchill à une question qui lui avait été posée au Parlement, l'Angleterre entretenait en Mésopotamie 62.000 hommes de troupes, dont 9.500 appartiennent à l'armée britannique et 52.500 à l'armée des Indes.

---

**Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.**



## Extrême-Orient

### CHINE

**La décomposition de la Chine du Sud.** — Les espérances qui avaient été nourries ces temps derniers au sujet de la réunion du Nord et du Sud de la Chine n'ont pas été réalisées, et les pourparlers de paix noués, rompus, puis renoués à plusieurs reprises, qui ont été engagés entre les deux gouvernements de Pékin et de Canton, n'ont jamais abouti à un résultat quelconque. Voilà pourquoi l'*Asie française*, obligée de porter son attention d'un autre côté de manière absolument continue, n'a pas signalé les conférences de Changaï; loin d'aboutir au relèvement de la malheureuse Chine, elles semblent avoir contribué à en aggraver encore la décomposition. Celle-ci va s'accéléralant et s'accroissant, tout au moins dans le Sud. Là, en effet, voici que surgissent de graves dissensions tenant à la dispersion des membres du gouvernement militaire de Canton et à des dissensions qui ont éclaté entre eux. Les chefs militaires du Kouang-toung et du Kouang-si voudraient maintenir le gouvernement du Sud à Canton, alors que ceux du groupe Yunnan-Koeï-tcheou voudraient transférer à Yunnan-fou le siège de ce même gouvernement... Question d'influence et de prestige sur laquelle personne ne veut céder, et qui contribue à rendre singulièrement trouble la situation des provinces du Sud. Mais voici qui l'aggrave encore : pour secouer le joug du Yunnan et du Koeï-tcheou, sous lequel il est courbé depuis longtemps, le Sétchouan est entré en lutte contre eux, et en même temps, on signale des hostilités entre généraux à l'intérieur d'une même province, au Kouang-toung et au Hou nan. Ainsi, dans les pays du Sud, l'anarchie ne cesse d'aller grandissant.

**La défaite du parti Anfou.** — Dans le Nord de la Chine, la situation semble aujourd'hui différente. Là encore, il y a seulement quelques semaines, la discorde était complète et la lutte permanente, comme elle l'était d'ailleurs depuis longtemps, entre les chefs du parti Anfou, c'est-à-dire du parti projaponais, et ceux du parti du Tchili. En vain le gouverneur des provinces mandchoues, Tchang Tso Lin, avait voulu servir de médiateur entre les chefs des deux partis; ses efforts avaient été vains, et la lutte avait dégénéré en véritable bataille entre les deux factions adverses. Le Chan-toung d'un côté, et de l'autre, les provinces du Yang-tsé (Kiang-sou, Ngan-hoeï, Hou-pé, etc.), avaient, pour leur part, gardé une entière neutralité; quant au Japon, il avait déclaré entendre se tenir à l'écart de querelles intérieures dans lesquelles les seuls Chinois étaient intéressés. Ceux-ci ont donc vidé leur querelle entre

eux; la lutte s'est terminée par la complète défaite du club Anfou, grâce surtout à l'intervention des provinces mandchoues en faveur du parti du Tchili. Le maréchal Tsuan Tsi Jouei a dû se démettre de ses fonctions, et s'avouer complètement vaincu.

Est-ce à dire que le parti du Tchili va maintenant se substituer au parti Anfou dans la direction des affaires? S'il en était ainsi, le pays, qui aspire à une politique nationale, serait profondément déçu, et telles ne semblent pas être les intentions de Tchang Tso Lin, qui est aujourd'hui le véritable maître de la situation. Celui-ci entend ne s'inspirer que des intérêts bien compris de sa patrie, et ne servir aucun parti, ni le club Nganfou, ni le club Anfou.

Rendre à la Chine son unité, punir les agitateurs du club Anfou, soustraire le pays à la domination de toute faction militaire, voilà le programme de Tchang Tso Lin, qui a déclaré aux journalistes, par qui il a été interrogé, ne briguer nullement, pour sa part, la présidence de la République chinoise.

« Tant qu'il n'y aura pas quelqu'un capable d'écraser simultanément tous les partis militaires, tant sudistes que nordistes, la situation n'avancera pas d'un pas », écrivait récemment un collaborateur de l'*Echo de Chine*. Tsang Tso Lin va-t-il être ce « quelqu'un »? Nous ne tarderons sans doute pas beaucoup à le savoir; et nous aurons, en étudiant les faits futurs, à étudier avec quelque détail ceux que nous venons de résumer très succinctement.

### JAPON

**L'alliance anglo-japonaise et son renouvellement.** — Il n'a pas encore été question dans l'*Asie française* du renouvellement du traité d'alliance entre Japon et Angleterre; seul, le défaut de place nous a contraint d'ajourner la publication de notes relatives à la question.

Il suffira de rappeler d'un mot que le traité conclu pour la première fois en 1905 entre Angleterre et Japon a été renouvelé à Londres, le 13 juillet 1911, pour une durée de dix années, avec faculté de renouvellement ultérieur. On trouvera dans l'ouvrage de M. l'ambassadeur Gérard (*Ma mission au Japon*, p. 193-196) des indications très précises sur les modifications qui furent introduites en 1911 dans l'instrument primitif de 1905; ce n'est pas là ce qui nous touche ici. Ce qui importe, c'est le fait que le traité arrive à expiration le 13 juillet 1921, et qu'il doit être dénoncé ou renouvelé avant cette date. Voici déjà un certain temps, par conséquent, que la question se pose avec un caractère de véritable urgence. Le gouvernement britannique, après avoir hésité entre les deux partis, a pris un moyen terme : il entend bénéficier de sa prolon-



gation automatique pendant une année encore pour consulter les Dominions et avoir leur sentiment sur la question. Une conférence des premiers ministres de l'Empire britannique se réunira donc dans la partie occidentale du Canada pour examiner les clauses du traité, en tant qu'elles affectent les intérêts particuliers des différents Dominions et les intérêts généraux de l'Empire britannique. Ensuite, seulement, le gouvernement arrêtera sa ligne de conduite.

**Le point de vue japonais dans les affaires d'Extrême-Orient.** — Le ministre des affaires étrangères, vicomte Uchida, a prononcé à la Diète, le 3 juillet, un discours dans lequel il a traité plus ou moins brièvement des principales affaires extérieures du pays. Déjà, dans une brève allocution, M. Hara y avait fait allusion ; c'est également de façon très succincte que le vicomte Uchida a parlé de la question du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise et de la question de Kiao-tcheou, pour laquelle, a-t-il affirmé, « le Gouvernement japonais est disposé à négocier à tout moment avec le Gouvernement chinois, si celui-ci le désire. » Il s'est, par contre, longuement étendu sur la question du nouveau consortium pour la Chine, comme aussi sur la situation dans la Sibérie orientale. Nous reproduisons ici ces deux passages de l'exposé du vicomte Uchida.

*Le consortium bancaire en Chine.* — Sur la question de l'organisation d'un nouveau consortium composé de groupes bancaires japonais, américains, anglais et français, les représentants du groupe japonais sont entrés en conférence avec les représentants du groupe américain qui sont venus au Japon en mars de cette année dans le but exprès de négocier cette affaire, et un parfait accord a été atteint entre eux. Cet accord a été ensuite confirmé par un échange de notes.

Notre gouvernement s'est toujours efforcé de suivre au sujet des prêts à la Chine une politique d'accord avec les autres puissances intéressées. C'est dans cet esprit que le Japon a participé à l'organisation de l'ancien consortium des six puissances : Japon, Grande-Bretagne, Etats-Unis, France, Allemagne et Russie. Fidèle à cette politique, le Japon est resté jusqu'à ce jour membre de l'ancienne organisation, bien que le groupe américain s'en fût bientôt retiré, et que l'Allemagne en ait été expulsée comme conséquence de la guerre. De plus, le Japon a fait de son mieux pour persuader le groupe américain de réintégrer l'ancien consortium. Quand, récemment, la question s'est posée de faire une avance de cinq millions de livres au gouvernement chinois, le Japon a de nouveau fait tous ses efforts pour amener un parfait accord entre le Japon, les Etats Unis, la Grande-Bretagne et la France. C'est en conformité de sa politique traditionnelle que le Japon a promptement donné son approbation de principe aux propositions du nouveau consortium.

Le plan d'organisation d'un nouveau consortium pour prêts à la Chine avec des groupes japonais, américains, anglais et français comme membres, a été d'abord proposé en juin 1918 sur l'initiative du gouvernement américain. Il était suggéré que tous les emprunts du gouvernement chinois ou garantis par le gouvernement chinois qui devraient être mis en souscription publique, qu'ils soient d'un caractère politique ou économique, devraient être mis en commun et rentrer dans la sphère d'action

du nouveau consortium. Ce projet fut accepté par les divers gouvernements intéressés. Les représentants des groupes bancaires des quatre puissances ci-dessus mentionnées confèrent à Paris en mai 1919, et un accord sur les bases de la proposition américaine fut adopté sur les principaux points relatifs à l'organisation du consortium. Cet accord fut soumis à la ratification des gouvernements et des groupes bancaires intéressés. Là dessus, le Japon forma un nouveau groupe bancaire dans le but de participer à l'organisation proposée. Les trois autres puissances ratifièrent également l'accord de Paris. Les bases du nouveau consortium furent définies et agréées. C'a toujours été le désir sincère du Gouvernement japonais que, par la création d'une nouvelle organisation de prêts, un terme fut mis à l'inutile compétition financière des nations en Chine, et que non seulement la prospérité de la Chine elle-même, mais aussi la coopération amicale des puissances fussent favorisées. C'est en manifestation de ce désir que le Japon prit sur lui, il y a quelque temps, d'inviter le groupe américain à reprendre sa place dans le groupe des six puissances. Dans ces circonstances, il était naturel que le Japon donnât volontiers son assentiment à la proposition américaine tendant à élargir le champ de la coopération des puissances et à resserrer leur accord au sujet de la Chine.

Tandis que les autres puissances intéressées peuvent se contenter de considérer la question du nouveau consortium uniquement ou principalement du point de vue des intérêts économiques, il en est autrement pour le Japon, dont les intérêts nationaux vitaux peuvent être mis en cause.

Du fait de son voisinage immédiat avec la Chine, le Japon a le devoir de prendre en considération les exigences de sa défense nationale et de son existence économique relativement à un problème tel que celui qui est actuellement discuté. La position spéciale du Japon parmi les autres puissances intéressées a été jusqu'ici assez exactement comprise. Quoi qu'il en soit, le Gouvernement japonais, en ratifiant l'accord de Paris, considérait comme désirable d'arriver sur ce point à une entente plus précise avec le Gouvernement intéressé. Le loyal échange de vues avec les Gouvernements américain, britannique et français a eu pour résultat une exacte compréhension des buts principaux visés par les propositions japonaises. Elles ont pour seul objectif de sauvegarder notre existence économique et nationale.

Ces trois gouvernements ont expressément déclaré au Gouvernement japonais que, non seulement ils n'envisageaient pas d'adopter une attitude inamicale vis-à-vis des intérêts vitaux du Japon, mais que, de plus, ils étaient tout disposés à donner l'assurance expresse que ces intérêts seraient sauvegardés. Assuré désormais que l'esprit de ses propositions seraient exactement compris par les Puissances intéressées, le Gouvernement japonais a finalement décidé de confirmer la convention des tarifs. Il en est résulté l'entente complète ci-dessus exposée, entre les représentants des groupes bancaires américains et japonais. Une entente de même nature est sur le point d'être conclue entre les groupes japonais, français et britanniques.

Quant au domaine d'application du nouveau consortium, il est entendu que tous les crédits ouverts à la la Chine ne se relèveront pas de sa compétence, mais seulement les emprunts directement consentis au Gouvernement chinois ou garantis par lui et qui feront l'objet d'un appel au crédit public. En conséquence, les emprunts contractés par des sociétés ou par des capitalistes chinois ne relèveront pas de la compétence du consortium.

*La situation en Sibérie.* — Depuis la chute du Gouvernement de Koltchak, l'influence des Bolchevistes s'est



progressivement étendue aux régions situées à l'est du lac Baïkal. Les villes de Blagovestchensk, Nikolsk et Khabarovsk sont tombées les unes après les autres entre leurs mains en janvier et février dernier. A la fin de janvier, un gouvernement provisoire s'est établi à Vladivostok. Il semble qu'il ait réussi à maintenir l'ordre beaucoup plus sûrement qu'aucun autre gouvernement n'a pu le faire jusqu'ici.

A côté du gouvernement de Vladivostok, d'autres corps politiques se sont constitués à Verknii-Oudinsk, Blagovestchensk et Chita. La sphère d'influence de ces divers gouvernements est naturellement limitée à leurs environs immédiats.

En considération de ce fait que les hostilités ont maintenant cessé dans les districts voisins de Chita et que, d'autre part, les troupes Tchecoslovaques ont quitté définitivement cette région, le Gouvernement a décidé, conformément à ses déclarations antérieures, de procéder à l'évacuation totale de ladite région.

Mais la région de Vladivostok se trouve dans une situation absolument différente. Non seulement il existe encore dans cette région une menace pour la sécurité de la Corée, mais la situation tendrait plutôt à s'aggraver dans ce sens. De plus, il s'y trouve de nombreux sujets japonais qui réclament notre protection.

Enfin, la ville de Khabarovsk constitue un point stratégique très important sur la route de Sakhaline.

Pour ces divers motifs, le Gouvernement a déclaré officiellement aujourd'hui sa décision de maintenir dans ces régions un nombre suffisant de troupes jusqu'au moment où la paix et l'ordre y seront pleinement restaurés.

En examinant la situation de la Sibérie, c'est pour moi un triste et douloureux devoir de parler du massacre de Nicolaïevsk. Les enquêtes ouvertes par les autorités ont été jusqu'ici impuissantes à dégager les détails de l'événement. Certaines informations de sources diverses ont pu être cependant réunies et publiées. Dès la réception des premiers rapports établissant la gravité de la situation à Nicolaïevsk, le Gouvernement a fait tout le possible en vue d'obtenir les informations les plus exactes. Il s'est d'autre part employé à la sauvegarde des résidents japonais. Malheureusement l'événement s'est produit à une époque de l'année où les communications avec ces régions entourées de glaces sont à peu près impossibles. Dès que l'Amour et la mer devinrent libres, le Gouvernement envoya des navires de guerre, des troupes et une commission d'enquête.

Arrivée à Nicolaïevsk le 2 juin, la Commission n'a pu que constater que tous les Japonais, au nombre de sept cents, avaient été assassinés dans des conditions atroces, y compris les femmes et les enfants. Il n'y a pas dans notre histoire un seul exemple de Japonais massacrés en si grand nombre sur un territoire étranger. Le gouvernement est déterminé à prendre les mesures en rapport avec ce terrible événement. Toutefois, en l'absence d'un gouvernement susceptible d'être saisi de nos représentations, il a décidé d'occuper les points stratégiques de la province de Sakhaline jusqu'à la formation d'un gouvernement régulier avec qui un règlement satisfaisant puisse intervenir.

**La fin du régime de la « porte ouverte » en Corée.** — On se rappelle qu'en 1910, au moment où il annexa la Corée, le gouvernement japonais dénonça tous les traités de commerce passés par le gouvernement de l'Empire du Matin Calme avec les nations étrangères. A la suite de cette dénonciation, des négociations s'engagèrent entre Angleterre et Japon dans le

but de ménager la transition entre le régime qui venait d'être aboli et celui que voulait introniser le gouvernement de Tokio. De là un accord aux termes duquel les Anglais devaient jouir pendant dix années, à partir du moment de l'annexion d'un régime de liberté du commerce, sous des conditions déterminées, dans certains ports de la Corée. C'est précisément ce régime transitoire qui va prendre fin le 29 août 1920, le gouvernement britannique n'ayant nullement l'intention d'en demander le maintien au Japon à la veille de la date où peut être dénoncé, s'il ne doit être renouvelé, le traité d'alliance anglo-japonaise conclu, ou plutôt renouvelé en 1911. Voilà ce que M. Harmsworth a récemment indiqué à la Chambre des Communes. Le Japon pourra donc dans quelques semaines, régler complètement selon son plaisir le régime douanier de la « pauvre et douce Corée », qui se trouvera, ainsi, encore plus étroitement placée sous l'emprise nipponne.

**L'emprise japonaise aux Marshall.** — Cette emprise, nous avons dit naguère devoir en montrer la force, tout au moins aux îles Marshall. Rien de plus facile, car c'est un fait bien avéré qu'aujourd'hui le commerce japonais domine complètement cet archipel.

Avant la grande guerre de 1914-1918, les Australiens y tenaient la première place, exactement comme dans les autres marchés insulaires du centre de l'Océan Pacifique. Tout est changé maintenant. Durant la longue guerre contre les puissances de l'Europe centrale, l'Australie a manqué de tonnage et aussi de marchandises européennes; dès la fin de 1914, au contraire, le Japon (qui n'avait plus à intervenir dans la lutte, ni à redouter la moindre attaque sérieuse de la marine allemande) pouvait augmenter à sa guise sa flotte marchande et offrir dans tous les ports du Pacifique les articles de pacotille dont il intensifiait la production de façon extrême.

Dès lors, rien que de naturel à ce que les Nippons, maîtres des îles Marshall, en aient expulsé le commerce australien et par contre-coup, le commerce britannique. Ni le bon marché des marchandises que les Japonais importent dans les îles du Pacifique, ni les bas salaires dont se contentent leurs marins comme leurs ouvriers ne permettent aux Anglais et aux Australiens de résister victorieusement à leur concurrence, qui s'exerce bien au-delà des îles Marshall. Comme elles, en effet, les Gilbert et les Ellice, plus méridionales, sont envahies par les objets de fabrication japonaise, bien que le pavillon britannique flotte sur ces archipels.

Du moins la colonisation japonaise n'y trouve-t-elle pas le champ libre comme elle le trouve aux Marshall. D'ici quelques années, cet archipel sera, au dire du *London and China Telegraph*, un nouveau Japon, peuplé et prospère. Dès à présent, les médecins japonais travaillent à en régénérer la race, à la rendre plus robuste et



plus apte au travail, tandis que de gros commerçants nippons s'approprient à y développer les multiples industries auxquelles peut donner naissance cet arbre précieux entre tous, le cocotier.

## ASIE ANGLAISE

**Quel sera le prochain vice-roi?** — Les pouvoirs de lord Chelmsford expirent dans quelques mois, et le gouvernement a déjà, paraît-il, choisi son successeur. A ce propos, Rabindranath Tagore, l'illustre poète, « le seul Indien éminent qui ait l'oreille de tout le monde civilisé », comme le dit le *Manchester Guardian*, a fait aux journaux une déclaration qui provoque beaucoup de commentaires. Suivant lui, la nomination de M. Montagu comme vice-roi est le seul moyen d'assurer le succès de la réforme constitutionnelle dans l'Inde. Mais jamais encore un secrétaire d'Etat n'est devenu vice-roi : le gouvernement prendra-t-il l'initiative d'une telle innovation ?

**La question du califat.** — Le mouvement de non-coopération préconisé par les musulmans de l'Inde, pour protester contre les clauses du traité avec la Turquie, gagne du terrain. Le chef nationaliste, Lala Lajpat Rai, a décidé de ne pas se présenter aux prochaines élections ; il conseille aux électeurs de boycotter les réformes. M. Gandhi s'est déclaré complètement d'accord avec ce chef nationaliste. M. Shaukat Ali, frère de M. Mohamed Ali, s'est joint à M. Gandhi.

Le bruit court que les candidats musulmans aux élections s'engageraient, si le traité turc n'est pas modifié, à ne pas prêter serment de fidélité et à ne pas assister à la séance d'ouverture des Conseils par le prince de Galles.

L'Aga Khan a accordé une interview au correspondant du *Daily Mail* à Bombay. Il lui a dit : « Si le traité est appliqué, le cœur des musulmans de l'Inde recevra une terrible blessure. Cette plaie ne se cicatrisera pas pendant cette génération, ni peut-être pendant le siècle prochain. Vis-à-vis de gens aussi susceptibles au point de vue religieux que les musulmans, il est nécessaire d'agir avec la plus grande prudence. Cela n'est pas une vaine remarque : elle vient du cœur d'un homme qui connaît les musulmans de l'Inde, et qui a le plus vif souci des intérêts de l'Empire britannique. »

Yakub Hasan, membre élu du Conseil législatif de Madras, a donné sa démission de membre de ce Conseil, du comité de réception du prince de Galles, de la municipalité de Madras et du Conseil d'administration du port de Madras. Le *Muslim Outlook*, de Londres, publie le texte de sa lettre de démission, qui est rédigée en termes violents : « Un gouvernement qui, après avoir exploité la loyauté et les ressources d'un peuple

sujet, les utilisant pour obtenir le triomphe de ses armes, manque, de propos délibéré, à la parole donnée, et se sert de la victoire obtenue grâce à leur aide pour détruire l'empire du chef religieux d'un grand nombre d'entre eux, a perdu tout droit à leur bonne volonté et même à leur loyauté. Cet acte a détruit le dernier reste de la confiance que l'Inde avait dans la Grande-Bretagne. »

Le mouvement général de non-coopération doit commencer le 1<sup>er</sup> août. Un comité, spécialement formé à cette intention, vient de lancer un appel invitant les habitants à fermer tous leurs magasins, à passer cette journée dans le jeûne et la prière, et à assister aux meetings de protestation, mais à s'abstenir de toute violence. Le Comité espère que tous les indigènes possédant des titres honorifiques ou remplissant des fonctions publiques s'en dépouilleront le 1<sup>er</sup> août.

\*  
\*\*

Tous les musulmans sont-ils d'accord dans ce mouvement de protestation ? On a prétendu que seuls les Sunnites s'intéressaient au maintien du Sultan à Constantinople. Cependant, Salyid Raza Ali, membre du Conseil législatif des Provinces-Unies, a envoyé un message au vice-roi, pour lui dire que les Chiites partagent les sentiments des Sunnites sur cette question.

Enfin, une dépêche de Simla, datée du 5 mai, prétend qu'il y a en Afghanistan un mouvement croissant, tendant à reconnaître l'émir comme calife. Si cela était vrai, l'agitation au sujet du califat prendrait un caractère purement anti-anglais. Aux dernières nouvelles, 1.300 musulmans sont déjà passés en Afghanistan, et 25.000 de la province du Sind ont annoncé au gouverneur de Bombay leur intention de suivre cet exemple.

\*  
\*\*

La délégation indienne du califat poursuit sa propagande en Angleterre. Dans une brochure que nous avons sous les yeux, nous relevons la phrase suivante : « La politique d'expansion impériale et de répression (du gouvernement anglais), exige de deux choses l'une : ou bien une armée orientale sur qui, en toute circonstance, on pourra se reposer, ou le service militaire obligatoire en Angleterre. » Cela ressemble fort à du chantage.

**Mouvement sinn-feiniste dans l'Inde.** — Une mutinerie a éclaté le 28 juin, à Julloundour, dans le Pendjab, parmi les hommes d'une des deux compagnies du régiment des Connaught Rangers (datant de 1793) qui y sont stationnés. Ils ont déclaré au commandant que, vu la façon dont on traite l'Irlande, ils ne pouvaient plus servir et étaient prêts à rendre leurs armes. Ils ont en effet été désarmés et 200 d'entre eux sont arrêtés.

Deux émissaires furent envoyés par eux de Julloundour à Solon, où se trouve une autre compagnie du même régiment. Mais ils furent arrêtés. Quelques soldats de Solon tentèrent de piller l'arsenal ; leurs camarades restés fidèles



tirèrent sur eux, en tuèrent deux et en blessèrent un.

Un autre compagnie du même régiment, en garnison à Jutogh, près de Simba, n'a manifesté jusqu'ici aucun mauvais esprit.

**La réforme constitutionnelle en Birmanie.** — On se le rappelle, la Birmanie n'est pas comprise dans la loi sur la réforme constitutionnelle de l'Inde, et on lui prépare un régime « généreux et analogue ». Ce que l'on en sait est loin de donner satisfaction aux désirs des Birmans. Le principe diarchique n'y est point inscrit ; l'Assemblée législative n'aurait aucun contrôle sur le budget ; les membres n'en seraient point choisis directement par les électeurs, mais par des conseillers de district ; point de ministres responsables devant l'Assemblée, mais un Conseil exécutif de six membres nommés par le gouverneur, trois fonctionnaires et trois non officiels, deux seulement de ces derniers seraient des Birmans. Le gros défaut de ce système est qu'il ne prépare ni les électeurs, ni l'Assemblée, ni les conseillers à exercer plus tard un gouvernement autonome. Les Birmans font valoir qu'ils sont de même race, de même langue, de même religion que les Indiens, qu'ils ont sur eux l'avantage d'une instruction primaire plus développée et de l'absence de castes, qu'ils dépassent de beaucoup en richesses et en civilisation l'Assam et les Provinces centrales. Pourquoi donc les traiter plus mal que les Indiens ? La nouvelle officielle que le prince de Galles ne se rendra pas en Birmanie, lors de sa visite dans l'Inde, n'est pas de nature à satisfaire les Birmans.

**La récolte du coton.** — La récolte de 1919-1920 promet d'être très belle et de dépasser la moyenne d'avant-guerre. Depuis 1915, la production avait fortement baissé, aussi bien dans l'Inde que dans les deux autres grands pays cotonniers, comme le montre le tableau suivant :

**Production du coton de 1910 à 1920.**

En balles de 400 livres anglaises  
(180 kilogrammes).

	Inde	Egypte	Etats-Unis
1910-11.....	4.587.000	7.574.000	12.132.000
1911-15.....	4.178.000	7.424.000	16.043.000
1912-13.....	4.385.000	7.533.000	14.429.000
1913-14.....	5.065.000	7.684.000	14.610.000
1914-15.....	5.209.000	6.490.000	15.067.000
Moyenne des cinq années.....	4.685.000	7.341.000	14.396.000
1915-16.....	3.738.000	4.806.000	12.953.000
1916-17.....	4.502.000	5.111.000	12.976.000
1917-18.....	4.000.000	6.308.000	11.912.000
1918-19.....	3.671.000	4.821.000	11.603.000
1919-20 (prévision).	5.845.000	5.650.000	11.750.000
Moyenne des cinq années.....	4.351.000	5.339.000	12.239.000
1920-21.....	»	7.500.000	11.000.000

**Les Indiens dans l'Est africain.** — Le Congrès national indien de l'Est africain a envoyé en Angleterre une délégation pour exposer ses revendications à lord Milner. Les Indiens de ce Protectorat réclament le droit de vote et une représentation égale à celle des Européens dans les municipalités, le Conseil législatif et le Conseil exécutif ; la suppression du droit de veto et de toutes restrictions sur les achats de terrains par des Indiens ; la liberté d'immigration ; l'admission à toutes les fonctions publiques.

Le 29 juin, M. Jeetanjee, chef de cette délégation, a offert un déjeuner au cours duquel M. Patel, secrétaire du Congrès national indien, a pris la parole. L'entrevue avec lord Milner (qui a demandé le secret sur les négociations) n'a pas satisfait la délégation : elle a donc décidé de faire appel à l'opinion publique. Elle a averti lord Milner que, s'ils n'obtenaient pas les mêmes droits que les Européens, les Indiens ne reconnaîtraient pas les lois du Conseil législatif et ne paieraient pas d'impôts. Celui-ci a répondu que des instructions avaient été envoyées au gouverneur sur la politique à suivre ; il est absurde, a-t-il ajouté, de prétendre que les droits des Indiens aient été méconnus depuis que l'administration du pays est passée au Secrétariat des colonies ; le gouvernement ne songe pas à exclure ni à chasser les Indiens.

Notons qu'il y a actuellement dans l'Est africain 25.000 Indiens contre 6.000 Européens ; 8 0/0 du commerce est entre leurs mains.

\* \* \*

Ces dispositions peu bienveillantes à l'égard des Indiens ne se rencontrent pas seulement dans l'Est africain. Depuis plusieurs mois (nos lecteurs s'en souviennent), on constate une animosité croissante contre eux dans diverses colonies et dominions : au Canada, aux îles Fidji, surtout au Transvaal ; dans ce dernier pays, au mois de mai, une pétition revêtue de quatre-vingt mille signatures a été remise au Parlement, lui demandant de prendre des mesures contre la « menace asiatique ». Cela n'est pas fait, on le conçoit, pour calmer les esprits, d'autant plus que ces manifestations d'hostilité sont en contradiction formelle avec les déclarations faites par le vice-roi au Conseil législatif, le 30 janvier dernier : « L'opinion du gouvernement de l'Inde est, et sera toujours, que les colonies et les protectorats n'ont pas le droit d'imposer aux Indiens, sujets britanniques, une situation en quoi que ce soit inférieure à celle de n'importe quelle classe de sujets de Sa Majesté. » Le vice-roi a répété cette déclaration, le 27 juillet, devant une délégation des Indiens domiciliés dans l'Est-Africain.

Il faudra tôt ou tard en arriver à un *modus vivendi* : un membre du Parlement, dans une lettre au *Times*, propose la solution suivante : aucune mesure concernant les Indiens soumis à la juridiction d'une colonie ou d'un protectorat ne serait applicable sans un accord préalable entre le ministère de l'Inde et Downing Street.



## ASIE RUSSE

**Les événements de Nicolaïevsk.** — Nos lecteurs sont au courant, par les journaux quotidiens, des massacres de Japonais qui ont été perpétrés par les Bolchevistes à Nicolaïevsk, comme aussi de leurs conséquences. Nous donnons ici un exposé de ces événements, dont nous devons communication au bureau de la presse de la Conférence de la paix.

Nicolaïevsk se trouve à l'embouchure du fleuve Amour, en face de l'île Sakhaline. La colonie japonaise s'y adonne principalement au commerce du bois, du poisson, ainsi qu'à l'épicerie. Pendant l'été les pêcheurs japonais s'y rendent en masse.

Au mois d'août 1918, le mouvement bolcheviste s'accroissait sous l'influence des éléments austro-allemands échappés de Sibérie occidentale à la suite de la paix de Brest-Litovsk. Le Gouvernement japonais, pour assurer la protection de ses ressortissants, fit débarquer à Nicolaïevsk des fusiliers-marins en septembre 1918. Ceux-ci furent renforcés peu après par deux compagnies d'infanterie. Cette garnison, en collaboration avec l'armée russe, sous le commandement de Roznoff, parvint à maintenir l'ordre dans la ville. En même temps, le Gouvernement chinois envoyait trois canonnières dans le port.

Après la chute du Gouvernement de l'amiral Koltchak, les bolchevistes reçurent des renforts considérables; ils occupèrent les forts de Nicolaïevsk le 28 janvier 1920, et le 5 février, bombardèrent la station de T. S. F. de la garnison japonaise. Les autorités japonaises envisagèrent l'envoi de renforts mais le port était encore inaccessible, étant bloqué par les glaces. Le 21 février, les bolchevistes proposèrent d'entrer en négociations pour la conclusion d'un armistice et l'armistice fut signé le 28 février. Les éléments bolchevistes entrèrent alors dans la ville. A partir de ce moment, la garnison rouge aidée de mercenaires chinois fit arrêter les anciens fonctionnaires et officiers. Le 14 mars, le commandant en chef des troupes japonaises en Sibérie fut avisé par le commandant de l'armée russe à Khabarovsk de la réouverture des hostilités à Nicolaïevsk; mais les communications étant complètement coupées, il n'y eut pas moyen de recevoir des informations.

Les détachements envoyés par le Gouvernement de Tokio à destination de Nicolaïevsk arrivèrent le 22 avril à Alexandrovsk dans l'île Sakhaline. Par l'intermédiaire du commandant russe Goubanoff, ils demandèrent au chef bolcheviste Triaptine, à Nicolaïevsk, des informations sur le sort de la colonie japonaise. Celui-ci répondit le 24 qu'il ferait connaître plus tard les noms des Japonais survivants. Depuis lors, aucune réponse ne parvint.

Au commencement du mois de mai, les renforts japonais débarquèrent dans la baie de Castries en face d'Alexandrovsk. N'y trouvant aucun organe avec lequel il fut possible d'entrer en négociations au sujet du rapatriement de la colonie japonaise, le commandant de l'armée japonaise fit survoler Nicolaïevsk par des avions, lesquels lancèrent des déclarations disant que le détachement était envoyé dans le but de sauvegarder les sujets japonais et qu'il n'avait aucun but agressif, même vis-à-vis des bolchevistes. Les bolchevistes, apprenant l'avance des troupes japonaises, mirent le feu à la ville et massacrèrent tous les bourgeois. 130 Japonais survivants furent emprisonnés après avoir été dépouillés de tout vêtement.

Le général Nozou, commandant le détachement japonais, arriva à Nicolaïevsk le 8 juin. Il n'y trouva aucun survivant japonais; il n'y trouva pas non plus de bolche-

vistes, ceux-ci ayant fui à l'approche des troupes japonaises.

D'après les informations recueillies sur place, voici comment on peut reconstituer les événements. A partir du mois de mars, les bolchevistes mirent en état d'arrestation tous les officiers, soldats et bourgeois russes; parmi ces derniers plusieurs centaines furent massacrés et jetés dans l'Amour. Le commandant de la garnison japonaise ayant protesté énergiquement contre ces actes de violence, les bolchevistes répliquèrent en le sommant de désarmer sa troupe. Sur son refus, le combat s'engagea le 12 mars, il fut particulièrement vif dans le quartier du Consulat où les troupes japonaises étaient concentrées. Les bolchevistes, de beaucoup supérieurs en nombre, eurent facilement raison des troupes japonaises. Un massacre général s'en suivit. Tous les Japonais militaires et civils (en tout 800), périrent, y compris les femmes et enfants. Ne voyant aucun espoir de se sauver, le consul japonais Ishida se jeta dans les flammes après avoir tué sa femme et ses enfants pour les empêcher de tomber aux mains des bolchevistes. Plusieurs milliers de bourgeois russes furent également massacrés, et leurs biens confisqués ainsi que ceux des associations coopératives. On a retrouvé plusieurs centaines de cadavres portant des traces de mutilations faites par des sabres et par des couteaux, y compris les cadavres de plusieurs jeunes femmes et jeune filles violentées. On signale également les cadavres de cinq Polonais massacrés par les Russes. L'état-major japonais a fait photographier ces tristes preuves de la barbarie des bolchevistes, et la vue de ses photographies a provoqué dans tout le Japon une indignation générale.

## Bibliographie

G. MONDAINI : *Histoire coloniale de l'époque contemporaine. La colonisation britannique.* — Traduction de GEORGES HERVO. Tome I. Paris, Bossard, 1920, in-8 de xxvi-500 pages.

Au début de 1916, M. Gennaro Mondaini, professeur à l'Université de Rome, publiait dans son pays une importante contribution à l'histoire coloniale de l'époque contemporaine, une étude sur la colonisation britannique, et cet ouvrage, malgré les préoccupations de l'heure où il paraissait, s'imposait aussitôt à l'attention. Il venait, en effet, sinon combler absolument une lacune de notre bibliographie historique, du moins ajouter un nouveau travail à ceux — très rares d'ailleurs, et exclusivement allemands ou anglais — qui s'occupaient déjà de l'histoire coloniale contemporaine; il présentait dans une belle ordonnance, avec beaucoup de clarté et de méthode, avec un appareil bibliographique très sérieux, un exposé général et systématique de la colonisation britannique depuis 1815, jusqu'à la veille même de la guerre... Pour toutes ces raisons, M. Georges Hervo a estimé utile de traduire en français l'ouvrage du professeur Mondaini; il a réalisé ce dessein, et voici le premier des deux volumes de sa traduction.

Nous n'en ferons pas l'éloge; il suffira de dire que cette traduction est ce qu'un travailleur en peut attendre : une interprétation fidèle et précise du texte original. On peut lui faire pleine confiance, et lire sans arrière-pensée la prose de M. Hervo qui est bien un *traduttore*, et non pas un *traditore*. La première partie de son travail contient la moitié de l'ouvrage original, c'est-à-dire l'introduction historique et les quatre premiers chapitres, soit l'étude de la réforme coloniale du XIX<sup>e</sup> siècle et celle des confédérations britanniques (Dominion canadien, Commonwealth



d'Australie, Dominion néo-zélandais, Union sud-africaine), le tout précédé d'une introduction spécialement écrite pour l'ouvrage français par M. G. Mondaini. C'est donc dans le tome II de la traduction de M. Hervo que se trouveront les chapitres capables de retenir spécialement l'attention des lecteurs de *L'Asie française*; ce qui est relatif à l'Empire indien les intéressera particulièrement; nous y reviendrons. Mais du moins convenait-il de signaler dès aujourd'hui l'apparition d'un ouvrage si important pour les Asiatiques, même quand il ne s'occupe pas spécialement des questions d'Asie.

**GUSTAVE GAUTHEROT : La France en Syrie et en Cilicie.** — Courbevoie, librairie indépendante, 1920; in-16 de 114 pages, avec 5 cartes ou croquis et 13 gravures hors texte : 7 fr. 50.

Nos lecteurs savent déjà quel rôle M. Gustave Gautherot a joué dans le Levant pendant les derniers mois de la grande guerre; ils connaissent un chapitre du livre que nous leur présentons aujourd'hui. Nous n'avons donc besoin de leur parler que de ce livre lui-même et de leur dire exactement ce qu'ils y trouveront et ce qu'ils peuvent demander à son auteur.

Avant de se rendre dans le Levant et d'y remplir, auprès du général Hamelin les fonctions de chef du Bureau des Opérations, comme aussi, temporairement, celles de chef de Bureau des Renseignements, avant d'y effectuer des voyages dans les trois zones française, britannique et arabe et de visiter la Cilicie au cours d'une mission, M. Gautherot avait vaillamment combattu sur le front de France. Comme tant d'autres, il l'avait fait par devoir et par patriotisme, mais avec des préoccupations intellectuelles très différentes de celles de beaucoup de ses compagnons d'armes. Professeur et historien, il a cherché, en vivant la guerre, à mieux comprendre certains moments du passé, à les revivre en quelque manière au cours des années de luttes qu'il traversait; il a voulu faire bénéficier son enseignement futur de ce qu'il sentait, de ce qu'il voyait, de ce qu'il entendait. Il l'a fait sur le front occidental; son livre nous fournit la preuve qu'il a agi de même en Syrie et en Cilicie.

Ouvrez ce livre et lisez-le; vous constaterez aussitôt que M. Gautherot encadre le récit de ses observations personnelles entre deux chapitres exclusivement historiques, l'un montrant comment se continue la vieille tradition française du moyen âge, celle des Croisades; l'autre résumant les événements les plus récents, les menant jusqu'au seuil de la Conférence de San-Remo. Les chapitres intermédiaires contiennent l'exposé des faits de guerre auxquels a participé M. Gautherot; ils racontent la victoire de Palestine, et l'arrivée des Alliés en Syrie, et la marche à travers le Liban d'une colonne française dont l'auteur faisait partie, puis l'occupation d'Alexandrette et d'Antioche, puis celle de la Cilicie. Ils racontent encore le rôle des légionnaires arméniens, en font comprendre l'état d'âme, en disent la révolte à Alexandrette en février 1919. Tout cela est exposé de façon très sobre, mais très nette, avec la précision d'un rapport militaire, ce qui n'exclut nullement, à l'occasion, le trait pittoresque ni l'anecdote démonstrative.

Aussi recourra-t-on souvent à *la France en Syrie et en Cilicie*. On y relèvera des dates, des renseignements de toute nature, des traits de mœurs; on ira y chercher une histoire à peine effleurée jusqu'ici, celle de cette Légion arménienne dont nombre de soldats se sont si mal conduits en février 1919 et dont des siècles d'oppression expliquent la fâcheuse mentalité; on aimera y trouver la preuve que la Syrie se souvient et que la tradition française continue dans ce pays.

**L'état actuel des chemins de fer chinois**, par G. BOUILLARD. Paris, publications du journal *le Génie civil*, 1919, in-8 de 11 pages, avec carte en couleurs hors texte.

Cette courte note, publiée d'abord dans le *Génie civil* du 5 avril 1919, se compose essentiellement de trois tableaux donnant la nomenclature des voies ferrées chinoises: a) en exploitation; b) en construction; c) en projet à la fin de l'année 1918. Etablis par un ingénieur en chef des chemins de fer de l'Etat chinois, ces tableaux, et la planche hors texte qui les accompagne, contiennent des renseignements très précis sur la situation des chemins de fer chinois au moment où la grande guerre a pris fin. Pour la résumer, il suffit de dire qu'au début de l'année 1919, la Chine possédait: 11.027 kilomètres de lignes en exploitation; et 3.601 kilomètres de lignes en construction; en outre, 20.050 kilomètres de lignes étaient en projet.

## La Compagnie des Messageries Maritimes ouvre une ligne commerciale des Indes

A mesure que se compensent les ruines de la guerre, nous voyons notre marine marchande, si profondément éprouvée, multiplier ses efforts, les intensifier, en vue de contribuer pour une part digne d'elle au relèvement national.

C'est ainsi que la Compagnie des Messageries Maritimes, non contente d'avoir repris ses services commerciaux au départ d'Anvers sur les ports de l'Extrême-Orient, vient d'ouvrir une nouvelle ligne libre sous le nom de *ligne commerciale des Indes*.

Comme ceux de la ligne commerciale d'Extrême-Orient, les navires affectés à la *ligne commerciale des Indes* partiront d'Anvers. Leur itinéraire fixe sera le suivant: Port-Saïd, Aden, Colombo, Pondichéry, Madras et Calcutta.

Il y a lieu de prévoir, en outre, que les nécessités du trafic les obligeront à faire fréquemment escale au Havre, à La Pallice et à Marseille, pour ne citer que les ports français.

En vue de constituer la flotte d'exploitation de sa *ligne commerciale des Indes*, la Compagnie des Messageries Maritimes a décidé de retirer du trafic de l'Extrême-Orient pour les affecter à la nouvelle ligne les quatre cargo-boats: *Commandant-Mages*, *Chef-Mécanicien-Mailhol*, *Lieutenant-de-la-Tour* et *Commissaire-Pierre-Lecoq*, auxquels viendra s'ajouter d'ici quelques mois le *Commandant-Dorise*, actuellement en cours de réparation.

En remplacement de ces unités, la ligne commerciale d'Extrême-Orient sera désormais desservie par le *Docteur-Pierre-Benoît*, le *Min*, le *Si-Kiang*, le *Yalou*, le *Yang-Tsé* et le *Commissaire-Ramel*.

Le vapeur *Commissaire-Pierre-Lecoq*, a été désigné pour effectuer le 8 août prochain le premier départ de la *ligne commerciale des Indes*. Ce départ s'est fait exceptionnellement de Marseille et l'itinéraire fixe du voyage est celui que nous avons indiqué plus haut.

Jusqu'à l'entrée en service du *Commandant-Dorise*, laquelle aura lieu selon toute probabilité dans le premier semestre de 1921, les départs de la *ligne commerciale des Indes*, se feront en principe tous les 36 jours. Cette périodicité sera ramenée à 28 jours lorsque cette cinquième unité sera venue se joindre aux quatre cargo-boats qui vont assurer, dès à présent, l'exploitation de la nouvelle ligne.

Le Gérant: A. MARTIAL.